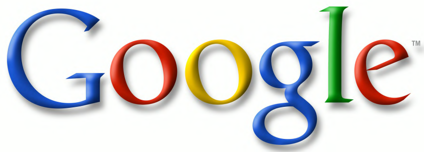
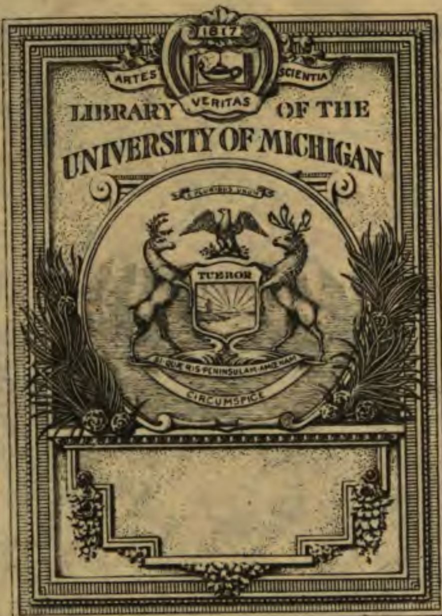



ST. OMER · EX LIBRIS · JUSTE DESCHAMPS · DE · PAS · DE ·


1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



ANNUAIRE

STATISTIQUE ET ADMINISTRATIF

DU

PAS-DE-CALAIS.

1845.

CET ANNUAIRE SE VEND :

A Arras, chez MM. Topino, Brissy, Galand, libraires.

A Bapaume, chez M. Debeugny, libraire.

A Béthune, chez M. Rey-Bourbon, imprimeur-libraire.

A Boulogne, chez M. Renaud, libraire, rue de l'Écu.

A Calais, chez M. Demoutier, libraire.

A Hesdin, chez M. Deneuville-Leleux, libraire.

A Montreuil, chez M. Duval, libraire.

A St-Omer, chez M. Lemaire, imprimeur-libraire.

A St-Pol, chez M. Lemoine, libraire.

N. B. — Les changements survenus pendant l'impression se trouvent à la fin de l'Annuaire.

ANNUAIRE

Statistique et Administratif

DU

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS, France (Dept.)

POUR 1845,

PUBLIÉ,

SOUS LES AUSPICES DU CONSEIL GÉNÉRAL

DE CE DÉPARTEMENT,

PAR M. BENOIT CAFFIN.

1re ANNÉE.

Moneat placeat que monendo.

A ARRAS,
IMPRIMERIE DE JEAN DEGEORGE, RUE DU 29 JUILLET.

1845.

CALENDRIER

POUR L'ANNÉE 1845.

Ères ou principales époques pour l'année.

ON COMPTE DEPUIS :

	Ans.		Ans.
L'année de la pér. Julienne.. .	6558	La Monarchie française.	1435
Le commencement du monde. .	5845	L'année des Turcs.	1261
La Vocation d'Abraham.. . . .	5764	L'invention des Moulins à eau.	1056
Le Déluge universel.	4194	Le puits artésien de Lillers. . .	719
La Loi de Moïse.	3336	L'invention de la Boussole. . .	584
La première Olympiade.. . . .	2621	L'invention des Moulins à vent.	549
La Fondation de Rome.	2598	L'invention de l'imprimerie.. .	405
L'époque de Nabonassar. . . .	2592	La découverte du tabac.	326
La ruine du royaume d'Israël .	2557	La Correction grégorienne. . .	262
La persécution d'Antiochus. . .	2015	L'indépendance américaine. . .	71
La naissance de Jésus-Christ. .	1845	L'invention des télégraphes. . .	51
La mort et la résurrect. de J.-C	1812	La dynastie actuelle.	15

Fêtes-Mobiles.

Septuagésime.	19 janvier.	La Pentecôte.	11 mai.
Les Cendres.	5 février.	La Trinité.	18 mai.
Pâques.	23 mars.	La Fête-Dieu.	22 mai.
Les Rogations.	28 avril.	1er dim. de l'Avent. .	30 novembre
L'Ascension.	1er mai.		

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or en 1845.	3.
Epacte.	XXII
Cycle solaire.	6.
Indiction romaine.	3.
Lettre dominicale.	E.

Quatre-Temps.

Février	12, 14 et 15.
Mai	14, 16 et 17.
Septembre	17, 19 et 20.
Décembre	17, 19 et 20.

Éclipses de 1845.

Le 6 mai, éclipse partielle de soleil visible à Paris.
Le 8 mai, passage de Mercure sur le soleil, en partie visible à Paris.
Le 21 mai, éclipse totale de lune, invisible à Paris.
Le 30 octobre, éclipse annulaire de soleil, invisible à Paris.
Les 13 et 14 novembre, éclipse partielle de lune, visible à Paris.

Saisons.

Printemps. .	le 20 mars à 5 h. 54 m. du s.
Eté..	le 21 juin à 2 h. 52 m. du s.
Automne.. .	le 23 sept. à 5 h. 3 m. du m.
Hiver. . . .	le 21 déc. à 10 h. 56 m. du s.

JANVIER.

Les jours augmentent de 32 m. le m. et de 32 m. le s. ou de 1 h. 4 m.

D. Q. le 1er, à 3 h. 30 m. du soir.
N. L. le 8, à 7 h. 22 m. du matin.
P. Q. le 15, à 9 h. 0 m. du soir.
P. L. le 23, à 2 h. 29 m. du soir.
D. Q. le 31, à 2 h. 5 m. du m.

1	Mercredi	CIRCONCISION.
2	Jeudi	S. Bazile.
3	Vendredi	Ste Geneviève.
4	Samedi	S. Rigobert.
5	Dimanche	S. Siméon styl.
6	Lundi	EPIPHANIE.
7	Mardi	Noces.
8	Mercredi	S. Lucien.
9	Jeudi	S. Pierre évêque.
10	Vendredi	S. Paul Ermite.
11	Samedi	S. Théodore.
12	Dimanche	S. Arcade Martyr.
13	Lundi	Baptême de J.-C.
14	Mardi	S. Hilaire.
15	Mercredi	S. Maur.
16	Jeudi	S. Guillaume.
17	Vendredi	S. Antoine.
18	Samedi	Ch. S. Pierre à R.
19	Dimanche	S. Sulp. *Septuagés.*
20	Lundi	S. Sébastien.
21	Mardi	Ste Agnès.
22	Mercredi	S. Vincent.
23	Jeudi	S. Ildephonse.
24	Vendredi	S. Babylas.
25	Samedi	Conv. de S. Paul.
26	Dimanche	Ste Paule. *Sexagés.*
27	Lundi	S. Julien.
28	Mardi	S. Charlemagne.
29	Mercredi	S. François de S.
30	Jeudi	Ste Bathilde.
31	Vendredi	Ste Marcelle.

Lever — Coucher
du soleil.

	Lever	Coucher
Le 1	à 7 h. 56 m.	4 h. 11 m.
— 10	7 — 54	4 — 21 —
— 20	7 — 48	4 — 35 —
— 31	7 — 35	4 — 53 —

FÉVRIER.

Les jours augmentent de 44 m. le m. et de 44 m. le s. ou de 1 h. 28 m.

N. L. le 6, à 6 h. 45 m. du soir.
P. Q. le 14, à 5 h. 9 m. du matin.
P. L. le 22, à 6 h. 56 m. du matin.

1	Samedi	S. Ignace.
2	Dimanche	PURIFICATION.
3	Lundi	S. Blaise.
4	Mardi	Ste Philéas. *M.-G.*
5	Mercredi	Ste Agathe. CENDRES
6	Jeudi	S. Vaast.
7	Vendredi	S. Romuald.
8	Samedi	S. Jean de M.
9	Dimanche	Ste Appoline. *Quad*
10	Lundi	Ste Scholastique.
11	Mardi	S. Séverin.
12	Mercredi	Ste Eulalie. *Q.-T.*
13	Jeudi	S. Lezin.
14	Vendredi	S. Valentin.
15	Samedi	S. Faustin.
16	Dimanche	Ste Julienne. *Remi.*
17	Lundi	Ste Théodule.
18	Mardi	S. Simon.
19	Mercredi	S. Gabin.
20	Jeudi	S. Eucher.
21	Vendredi	S. Pépin.
22	Samedi	Ste Isabelle.
23	Dimanche	S. Merault. *Oculi.*
24	Lundi	S. Mathias.
25	Mardi	S. Césaire.
26	Mercredi	S. Nestor.
27	Jeudi	Ste Honorine.
28	Vendredi	S. Romain.

Lever — Coucher
du soleil.

	Lever	Coucher
Le 1	à 7 h. 34 m.	4 h. 55 m.
— 10	7 — 21	5 — 9 —
— 20	7 — 3	5 — 26 —
— 28	6 — 46	5 — 40 —

MARS.

Les jours augmentent de 54 m. le m. et de 54 m. le s. ou de 1 h. 48 m.

D. Q. le 1er, à 00 h. 23 m. du matin.
N. L. le 8, à 6 h. 45 m. du matin.
P. Q. le 16, à 2 h. 2 m. du matin.
P. L. le 23, à 8 h. 28 m. du soir.
D. Q. le 30, à 5 h. 10 m. du soir.

1	Samedi	S. Aubin.
2	Dimanche	S. Simplice. *Lætare*
3	Lundi	Ste Cunégonde.
4	Mardi	S. Casimir.
5	Mercredi	S. Adrien.
6	Jeudi	Ste Colette.
7	Vendredi	Ste Perpétue.
8	Samedi	S. Jean de Dieu.
9	Dimanche	Ste Franç, PASSION.
10	Lundi	S. Blanchard.
11	Mardi	S. Euloge.
12	Mercredi	S. Paul, évêque.
13	Jeudi	Ste Euphrasie.
14	Vendredi	S. Lubin.
15	Samedi	S. Zacharie.
16	Dimanche	S. Abrah. RAMEAUX
17	Lundi	Ste Gertrude.
18	Mardi	S. Alexandre.
19	Mercredi	S. Joseph.
20	Jeudi	S. Joachim.
21	Vendredi	S. Benoit. *Vend.* ✠
22	Samedi	S. Emile.
23	Dimanche	S. Victor. PAQUES
24	Lundi	S. Simon.
25	Mardi	Ste Irénée.
26	Mercredi	S. Ludger.
27	Jeúdi	S. Rupert Evêque.
28	Vendredi	S. Gontrand.
29	Samedi	S. Eustache.
30	Dimanche	S. Rieul. *Quasim.*
31	Lundi	S. Rodol. ANNON.

Lever du soleil.	Coucher
Le 1 à 6 h. 44 m.	5 h. 42 m.
— 10 6 — 26	5 — 56 —
— 20 6 — 5	6 — 11 —
— 31 5 — 42	6 — 28 —

AVRIL.

Les jours augmentent de 49 m. le m. et de 49 m. le s. ou de 1 h. 38 m.

N. L. le 6, à 7 h. 50 m. du soir.
P. Q. le 14, à 9 h. 33 m. du soir.
P. L. le 22, à 7 h. 21 m. du matin.
D. Q. le 28, à 11 h. 29 m. du soir.

1	Mardi	S. Hugues.
2	Mercredi	S. François de P.
3	Jeudi	S. Richard.
4	Vendredi	S. Isidore Evêque.
5	Samedi	S. Ambroise.
6	Dimanche	S. Prudent.
7	Lundi	S. Clotaire.
8	Mardi	S. Gaultier.
9	Mercredi	Ste Marie Egypt.
10	Jeudi	S. Fulbert.
11	Vendredi	Ste Godeberte.
12	Samedi	S. Jules.
13	Dimanche	S. Marcelin.
14	Lundi	S. Tiburce.
15	Mardi	S. Paterne,
16	Mercredi	S. Fructueux.
17	Jeudi	S. Anicet.
18	Vendredi	S. Parfait.
19	Samedi	S. Léon.
20	Dimanche	S. Théotime.
21	Lundi	S. Anselme.
22	Mardi	Ste Opportune.
23	Mercredi	S. Georges.
24	Jeudi	S. Léger.
25	Vendredi	S. Marc, *Abst.*
26	Samedi	S. Clet.
27	Dimanche	S. Polycarpe.
28	Lundi	S. Vita. *Rogations.*
29	Mardi	S. Robert.
30	Mercredi	Ste Eutrope.

Lever du soleil.	Coucher
Le 1 à 5 h. 40 m.	6 h. 29 m.
— 10 5 — 21	6 — 42 —
— 20 5 — 1	6 — 57 —
— 30 4 — 43	7 — 12 —

MAI.

Les jours augmentent de 38 m. le m. et de 38 m. le s. ou de 1 h. 16 m.

N. L. le 6, à 10 h. 7 m. du matin.
P. Q. le 14, à 2 h. 18 m. du soir.
P. L. le 21, à 4 h. 8 m. du soir.
D. Q. le 28, à 6 h. 34 m. du matin.

1	Jeudi	S. Philippe. ASC.
2	Vendredi	S. Athanase.
3	Samedi	Invention Ste-Croix
4	Dimanche	Ste Monique. OCT.
5	Lundi	Convers. S. Aug.
6	Mardi	S. Jean-P.-Lat.
7	Mercredi	S. Stanislas.
8	Jeudi	S. Désiré.
9	Vendredi	Tr. S. Nicaise.
10	Samedi	S. Gordien.
11	Dimanche	S. Mamers. PENT.
12	Lundi	S. Pancrace.
13	Mardi	S. Servais.
14	Mercredi	S. Boniface. *Q-T.*
15	Jeudi	S. Isidore Martyr.
16	Vendredi	S. Honoré.
17	Samedi	S. Pascal.
18	Dimanche	S. Célestin. TRINITÉ
19	Lundi	S. Yves.
20	Mardi	S. Bernardin.
21	Mercredi	S. Hospice.
22	Jeudi	S. Didier. FÊTE-D.
23	Vendredi	S. Donatien.
24	Samedi	S. Urbain.
25	Dimanche	Ste Jeanne.
26	Lundi	S. Quadrat.
27	Mardi	S. Hildevert.
28	Mercredi	S. Germain.
29	Jeudi	S. Maximin. OCT.
30	Vendredi	S. Félix.
31	Samedi	Ste Pétronille.

Lever — Coucher
du soleil.

Le 1 à	4 h. 41 m.	7 h. 13 m.
— 10	4 — 27	7 — 26 —
— 20	4 — 14	7 — 39 —
— 31	4 — 4	7 — 52 —

JUIN.

Les jours augmentent de 6 m. le m. et de 13 m. le s. ou de 19 m.

N. L. le 5, à 1 h. 17 m. du matin.
P. Q. le 13, à 3 h. 53 m. du matin.
P. L. le 19, à 11 h. 27 m. du soir.
D. Q. le 26, à 3 h. 36 m. du soir.

1	Dimanche	S. Pamphile.
2	Lundi	S. Pothin.
3	Mardi	Ste Clotilde.
4	Mercredi	S. Obtat.
5	Jeudi	S. Boniface.
6	Vendredi	S. Claude.
7	Samedi	S. Lié.
8	Dimanche	S. Médard.
9	Lundi	Ste Pélagie.
10	Mardi	S. Landry.
11	Mercredi	S. Barnabé.
12	Jeudi	Ste Olympe.
13	Vendredi	S. Antoine de P.
14	Samedi	S. Ruffin.
15	Dimanche	S. Modeste.
16	Lundi	S. Fargeau.
17	Mardi	S. Avit.
18	Mercredi	Ste Marine.
19	Jeudi	S. Gerv. S. Prot.
20	Vendredi	S. Silvère.
21	Samedi	S. Leufroi.
22	Dimanche	S. Paulin.
23	Lundi	S. Félix. *V. et J.*
24	Mardi	NATIV. S. JEAN-B.
25	Mercredi	S. Prosper.
26	Jeudi	S. Babolein.
27	Vendredi	S. Crescent.
28	Samedi	S. Irénée. *V. et J.*
29	Dimanche	S. PIERRE S. PAUL.
30	Lundi	Comm. S. Paul.

Lever — Coucher
du soleil.

Le 1 à	4 h. 3 m.	7 h. 53 m.
— 10	3 — 58	8 — 0 —
— 20	3 — 58	8 — 5 —
— 30	4 — 2	8 — 5 —

JUILLET.

Les jours diminuent de 28 m. le m. et de 28 m. le s. ou de 56 m.

N. L. le 4, à 4 h. 39 m. du soir.
P. Q. le 12, à 2 h. 32 m. du soir.
P. L. le 19, à 6 h. 12 m. du matin.
D. Q. le 26, à 3 h. 29 m. du matin.

1	Mardi	Ste Eléonore.
2	Mercredi	VISITATION N.-D.
3	Jeudi	S. Thierry.
4	Vendredi	Trans. S. Martin.
5	Samedi	Ste Zoé.
6	Dimanche	S. Tranquillin.
7	Lundi	Ste Aubierge.
8	Mardi	Ste Elisabeth.
9	Mercredi	S. Cyrille évêque.
10	Jeudi	Ste Félicité.
11	Vendredi	Trans. S. Benoit.
12	Samedi	S. Gualbert.
13	Dimanche	S. Eugène.
14	Lundi	S. Bonaventure.
15	Mardi	S. Henri.
16	Mercredi	S. Eustate.
17	Jeudi	S. Alexis.
18	Vendredi	S. Thomas-d'Aquin
19	Samedi	S. Vincent de Paul.
20	Dimanche	Ste Marguerite.
21	Lundi	S. Victor martyr.
22	Mardi	Ste Madeleine.
23	Mercredi	S. Apollinaire.
24	Jeudi	Ste Christine. *J. c.*
25	Vendredi	S. Jacques le Maj.
26	Samedi	Trans. S. Marcel.
27	Dimanche	S. Pantaléon.
28	Lundi	Ste Anne.
29	Mardi	Ste Marthe.
30	Mercredi	S. Abdon.
31	Jeudi	S. Germ. l'Aux.

	Lever	Coucher
	du soleil.	
Le 1 à	4 h. 2 m.	8 h. 4 m.
— 10	4 — 9	8 — 0 —
— 20	4 — 20	7 — 52 —
— 31	4 — 33	7 — 38 —

AOUT.

Les jours diminuent de 48 m. le m. et de 48 m. le s. ou de 1 h. 36 m.

N. L. le 3, à 7 h. 34 m. du matin.
P. Q. le 10, à 10 h. 50 m. du soir.
P. L. le 17, à 1 h. 26 m. du soir.
D. Q. le 24, à 6 h. 36 m. du soir.

1	Vendredi	S. Pierre-ès-liens.
2	Samedi	S. Etienne P.
3	Dimanche	Inv. S. Etienne.
4	Lundi	S. Dominique.
5	Mardi	S. Yon.
6	Mercredi	Transfig. J.-C.
7	Jeudi	S. Gaétan.
8	Vendredi	S. Justin.
9	Samedi	S. Amour, *V.*
10	Dimanche	S. Laurent.
11	Lundi	Ste Suzanne.
12	Mardi	Ste Claire.
13	Mercredi	S. Hippolyte.
14	Jeudi	S. Eusèbe. *V. et J.*
15	Vendredi	S. Napoléon. ASS.
16	Samedi	S. Roch Confesseur
17	Dimanche	S. Mamès.
18	Lundi	Ste Hélène.
19	Mardi	S. Louis Evêque.
20	Mercredi	S. Bernard.
21	Jeudi	S. Privat.
22	Vendredi	S. Symphorien.
23	Samedi	Ste Sidoine.
24	Dimanche	S. Barthélémy.
25	Lundi	S. Louis Roi.
26	Mardi	S. Zéphir. *Fin j. c.*
27	Mercredi	S. Césaire.
28	Jeudi	S. Augustin.
29	Vendredi	S. Médéric.
30	Samedi	S. Fiacre.
31	Dimanche	S. Ovide.

	Lever	Coucher
	du soleil.	
Le 1 à	4 h. 35 m.	7 h. 37 m.
— 10	4 — 47	7 — 22 —
— 20	5 — 1	7 — 4 —
— 31	5 — 17	6 — 43 —

SEPTEMBRE.

Les jours diminuent de 51 m. le m. et de 51 m. le s. ou de 1 h. 42 m.

N. L. le 1er, à 9 h. 44 m. du soir.
P. Q. le 9, à 5 h. 33 m. du matin.
P. L. le 15, à 10 h. 23 m. du soir.
D. Q. le 23, à 0 h. 35 m. du soir.

1	Lundi	S. Leu S. Gilles.
2	Mardi	S. Lazare.
3	Mercredi	S. Grégoire.
4	Jeudi	Ste Rosalie.
5	Vendredi	S. Bertin Abbé.
6	Samedi	S. Onésiphore.
7	Dimanche	S. Cloud.
8	Lundi	NATIVITÉ N.-D.
9	Mardi	S. Omer.
10	Mercredi	Ste Pulchérie.
11	Jeudi	S. Hyacinthe.
12	Vendredi	S. Raphaël.
13	Samedi	S. Maurille.
14	Dimanche	Ex. Ste Croix, *V.*
15	Lundi	S. Nicomède.
16	Mardi	S. Corneille.
17	Mercredi	S. Lambert. *Q-T.*
18	Jeudi	S. Jean Chrysostom
19	Vendredi	S. Janvier.
20	Samedi	S. Eustache, V.
21	Dimanche	S. Mathieu.
22	Lundi	S. Maurice.
23	Mardi	Ste Thècle.
24	Mercredi	S. Andoche.
25	Jeudi	S. Firmin Evêque.
26	Vendredi	Ste Justine.
27	Samedi	S. Côme S. Dam.
28	Dimanche	S. Céran Evêque.
29	Lundi	S. Michel.
30	Mardi	S. Jérôme.

Lever Coucher du soleil.

Le 1 à 5 h. 18 m.	6 h. 41 m.
— 10 5 — 31	6 — 22 —
— 20 5 — 45	6 — 1 —
— 30 6 — 0	5 — 40 —

OCTOBRE.

Les jours diminuent de 52 m. le m. et de 52 m. le s. ou de 1 h. 44 m.

N. L. le 1er, à 11 h. 8 m. du matin.
P. Q. le 8, à 11 h. 40 m. du matin.
P. L. le 15, à 10 h. 6 m. du matin.
D. Q. le 23, à 8 h. 24 m. du matin.
N. L. le 30, à 11 h. 51 m. du soir.

1	Mercredi	S. Remi.
2	Jeudi	SS. Anges Gard.
3	Vendredi	S. Cyprien.
4	Samedi	S. François d'Ass.
5	Dimanche	Ste Aure Vierge.
6	Lundi	S. Bruno.
7	Mardi	S. Serge.
8	Mercredi	Ste Brigitte.
9	Jeudi	S. Denis.
10	Vendredi	S. Paulin.
11	Samedi	S. Gomer.
12	Dimanche	S. Vilfrid.
13	Lundi	S. Gérand.
14	Mardi	S. Calixte.
15	Mercredi	Ste Thérèse.
16	Jeudi	S. Gal.
17	Vendredi	S. Cerbonnet.
18	Samedi	S. Luc évangéliste.
19	Dimanche	S. Savinien.
20	Lundi	S. Caprais.
21	Mardi	Ste Ursule.
22	Mercredi	S. Mellon.
23	Jeudi	S. Hilarion.
24	Vendredi	S. Magloire.
25	Samedi	S. Crépin S. Crép.
26	Dimanche	S. Rustique.
27	Lundi	S. Frumen, *V.*
28	Mardi	S. Simon S. Jude.
29	Mercredi	S. Faron.
30	Jeudi	S. Lucain.
31	Vendredi	S. Quentin. *V. et J.*

Lever Coucher du soleil.

Le 1 à 6 h. 1 m.	5 h. 37 m.
— 10 6 — 15	5 — 19 —
— 20 6 — 36	4 — 59 —
— 31 6 — 47	4 — 40 —

NOVEMBRE.

Lec jours diminuent de 39 m. le m. et de 39 m. le s. ou de 1 h. 18 m.

P. Q. le 6, à 6 h. 24 m. du soir.
P. L. le 14, à 1 h. 4 m. du matin.
D. Q. le 22, à 4 h. 35 m. du matin.
N. L. le 29, à 11 h. 54 m. du matin.

1	Samedi	TOUSSAINT.
2	Dimanche	*Trépassés.*
3	Lundi	S. Marcel.
4	Mardi	S. Charles.
5	Mercredi	S. Zacharie.
6	Jeudi	S. Léonard.
7	Vendredi	S. Florent.
8	Samedi	Saintes Reliques.
9	Dimanche	S. Mathurin.
10	Lundi	S. Juste.
11	Mardi	S. Martin.
12	Mercredi	S. Réné,
13	Jeudi	S. Brice.
14	Vendredi	S. Bertrand.
15	Samedi	S. Eugène.
16	Dimanche	S. Edme.
17	Lundi	S. Agnan.
18	Mardi	Ste Aude.
19	Mercredi	Ste Elisabeth.
20	Jeudi	S. Edmond.
21	Vendredi	Présent. N.-D.
22	Samedi	Ste Cécile.
23	Dimanche	S. Clément.
24	Lundi	Ste Flore.
25	Mardi	Ste Catherine.
26	Mercredi	Ste Geneviève Ard.
27	Jeudi	S. Maxime.
28	Vendredi	S. Sosthène.
29	Samedi	S. Saturnin.
30	Dimanche	S. André. AVENT.

Lever — Coucher du soleil.

Lever	Coucher
Le 1 à 6 — 49 m.	4 — 38 m.
— 10 7 — 3	4 — 24 —
— 20 7 — 19	4 — 12 —
— 30 7 — 33	4 — 4 —

DÉCEMBRE.

Les jours diminuent de 11 m. le m. et de 4 m. le s.

P. Q. le 6, à 8 h. 2 m. du matin.
P. L. le 13, à 6 h. 52 m. du soir.
D. Q. le 21, à 11 h. 37 m. du soir.
N. L. le 28, à 11 h. 2 m. du soir.

1	Lundi	S. Eloi.
2	Mardi	S. François-Xavier
3	Mercredi	S. Eloque.
4	Jeudi	Ste Barbe.
5	Vendredi	S. Sabas.
6	Samedi	S. Nicolas.
7	Dimanche	Ste Fare.
8	Lundi	CONCEPT. N.-D.
9	Mardi	Ste Gorgonie.
10	Mercredi	Ste Valère.
11	Jeudi	S. Daniel.
12	Vendredi	S. Valeri.
13	Samedi	Ste Luce.
14	Dimanche	S. Nicaise.
15	Lundi	S. Memin.
16	Mardi	Ste Adelaïde.
17	Mercredi	Ste Olympiade *Q-T*
18	Jeudi	S. Gatien.
19	Vendredi	S. Thimothée.
20	Samedi	S. Philigone, V.
21	Dimanche	S. Thomas.
22	Lundi	S. Honorat.
23	Mardi	Ste Victoire.
24	Mercredi	Ste Delphine. *V. J.*
25	Jeudi	NOEL.
26	Vendredi	S. Etienne.
27	Samedi	S. Jean Evangél.
28	Dimanche	SS. Innocents.
29	Lundi	S. Trophime.
30	Mardi	S. Sabin.
31	Mercredi	S. Sylvestre Pape.

Lever — Coucher du soleil.

Lever	Coucher
Le 1 à 7 h. 35 m.	4 h. 4 m.
— 10 7 — 45	4 — 1 —
— 20 7 — 53	4 — 3 —
— 31 7 — 56	4 — 10 —

INTRODUCTION.

La centralisation dont les bienfaits sont chaque jour d'autant mieux appréciés, qu'ils deviennent plus évidens, a donné naissance à la statistique qui est la science des quantités, appliquée à l'étude et aux besoins de la société. Tous les renseignements, toutes les données en convergeant vers un même centre, viennent y former comme un vaste faisceau de lumières qui éclairent l'administration supérieure, lui désignent la mesure des besoins du pays, lui dévoilent les améliorations qu'il convient raisonnablement d'y introduire et la mettent à même de discerner les voies et moyens qu'on peut employer, pour atteindre le but désiré.

S'agit-il, par exemple, de rendre nos voies vicinales de communication, dignes d'un peuple civilisé, de les mettre en bon état, l'administration qui sait que les relations faciles entre les individus sont le fondement de la civilisation, s'empresse de s'enquérir, elle pèse, elle compare? Bientôt ses études lui apprenant que si les quantités affectées à l'amélioration de ces voies, étaient employées avec plus d'ensemble, on arriverait bien plus vite et plus sûrement au but que l'homme sage peut avoir en vue, mais que dans son isolement, il ne saurait toucher qu'à la longue et même très imparfaitement, elle arrête des mesures générales et le bien-être social que des esprits éclairés, amis de leur pays désiraient ardemment, s'opère en peu de temps. Voilà,

ce nous semble, de la statistique, et ce qui justifie notre définition ; d'un autre côté, des documents du plus haut intérêt, émanés de la plupart des ministères et médités attentivement par les hommes qui aiment à s'occuper de choses sérieuses, démontrent chaque année combien la science statistique y est cultivée. Elle a un caractère de lucidité tel que nous la voyons actuellement employée dans l'histoire, comme propre à porter instantanément la lumière dans les esprits.

Un de nos plus profonds écrivains, l'auteur de l'histoire de la civilisation en France, termine assez fréquemment ses savantes dissertations par des tableaux statistiques ; « on regarde aujourd'hui et avec raison, dit-il, les tableaux statistiques comme un des meilleurs moyens d'étudier, sous certains rapports, l'état d'une société ; pourquoi n'appliquerait-on pas à l'étude du passé la même méthode ? Elle ne le reproduit pas vivant et animé, comme le récit, mais en relève, pour ainsi dire, la charpente et empêche les idées générales de flotter dans le vague et au hasard (1).

Combien il a fallu de siècles pour parvenir à former cette grande unité politique dont l'action se faisant sentir du centre à tous les points de la circonférence, fait connaître en peu de temps les besoins ou la force du pays. C'est l'assemblée constituante qui a l'honneur d'y avoir mis la dernière main, en abolissant les anciennes coutumes et en faisant succéder aux noms des anciennes provinces qu'elle a refondues, ceux de nos départements actuels. Le génie de Napoléon acheva de consolider ce vaste édifice social par la création du mode d'administration qui nous régit et que les nations voisines nous envient.

(1) Histoire de la civilisation, tome 2, page 119.

Depuis qu'il est fondé, il se publie dans tous les départements dont la population et la richesse territoriale sont considérables, des Annuaires qui indiquent le personnel de l'administration, signalent le résultat de ses travaux et offrent une foule de documents relatifs aux diverses parties du service public. Si l'analyse des séances du Conseil Général retrace les opérations importantes de cette première assemblée délibérante du département, des chapitres spéciaux apprennent ce qu'a pu faire dans l'intérêt du même département, chaque branche de l'administration et les résumés raisonnés ou les tableaux statistiques qui terminent ces chapitres, en répandant une instruction utile, mise à la portée de tous, achèvent d'éclairer les esprits.

Plusieurs Annuaires ont paru dans ce département et ils sont toujours consultés avec fruit. Mais leurs rédacteurs, dont le temps était absorbé par d'autres travaux, n'ont pas continué cette publication. Cependant, dans sa session de 1843, sur le vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de St-Pol, qu'il fût pourvu à la publication d'un Annuaire départemental, le Conseil général, reconnaissant l'utilité de ce travail, en renvoya le soin à M. le Préfet qui, sur notre demande, nous a fait l'honneur de nous le confier. Ce magistrat a même bien voulu, à la session dernière, mettre notre manuscrit sous les yeux du Conseil général qui l'a honoré de son approbation et a daigné voter en notre faveur une allocation à titre d'encouragement. Si MM. les Maires, MM. les Administrateurs, MM. les Avocats, Notaires, Officiers ministériels, Négociants, etc., partageant la bienveillance du Conseil général, nous honorent aussi de leurs suffrages, nous donnerons suite à ce travail. L'Annuaire de 1845 reproduit particulièrement la statistisque générale du département : dans les suivans, sans rien omettre

de ce qui peut avoir trait, à celle-ci, nous donnerons, chaque année, le précis historique de trois cantons. Nous décrirons la topographie physique, la météorologie, la configuration et la nature du sol de chacun d'eux. Nous ferons la comparaison de la population de chaque commune, à diverses époques, avec la population actuelle et des habitations qu'elle comprenait alors avec celles qu'elle renferme aujourd'hui. Nous présenterons l'état numérique de chaque espèce de toiture combustible ou incombustible, propre à ces habitations. Nous citerons avec soin les progrès faits, quant à l'emploi des toits incombustibles. Nous parlerons des professions et des métiers qui y sont exercés, de la constitution physique, des mœurs et de l'instruction des habitans, en général. Nous donnerons une notice historique sur chaque localité et nous nous attacherons principalement à développer l'état où s'y trouvait autrefois l'agriculture, les progrès qu'elle a faits et ceux qu'elle pourrait y faire encore. De cette manière, les communes et les personnes qui se procureront l'Annuaire et le conserveront, auront dans quelques années une statistique complète du Pas-de-Calais.

PREMIÈRE PARTIE.

Naissances et Alliances des Princes et Princesses de la Famille Royale. — Ministères. — Organisation administrative du Royaume.

CHAPITRE Ier.

Famille royale.

LOUIS-PHILIPPE Ier, né à Paris le 6 octobre 1773, Roi des Français, le 9 août 1830, marié le 25 novembre 1809 à Palerme, à Marie-Amélie, princesse des Deux-Siciles, née le 26 avril 1782, fille de Ferdinand Ier, Roi de Naples.

Enfants de leurs Majestés.

Hélène-Louise-Élisabeth, princesse de Mecklenbourg-Schwerin, née à Ludwigslust, le 24 janvier 1814, mariée le 30 mai 1837; veuve le 13 juillet 1842, de Ferdinand-Philippe-Louis-Charles-Henri d'ORLÉANS, duc d'Orléans, prince royal; de ce mariage :

Louis-Philippe-Albert d'ORLÉANS, comte de Paris, prince royal, né à Paris le 24 août 1838;

Robert-Philippe-Louis-Eugène-Ferdinand d'ORLÉANS, duc de Chartres, né à Paris le 6 novembre 1840.

Louis-Charles-Philippe-Raphael d'ORLÉANS, duc de Nemours, né à Paris le 25 octobre 1814; marié le 27 avril 1840 à Victoire-Antoinette-Auguste, princesse de Saxe-Cobourg-Gotha, née à Vienne le 16 février 1822; de ce mariage :

Louis-Philippe-Marie-Ferdinand-Gaston d'ORLÉANS, comte d'Eu, né à Neuilly le 29 Avril 1842;

Ferdinand-Philippe-Marie d'ORLÉANS, comte d'Alençon, né à Neuilly le 12 juillet 1844.

François-Ferdinand-Philippe-Louis-Marie d'ORLÉANS, prince de Joinville, né à Neuilly, le 14 août 1818, marié le 1er mai 1843, à Françoise-Caroline-Jeanne-Charlotte-Léopoldine-Romaine-Xavière-de-Paule-Michelle-Gabrielle-Gonzague, princesse du Brésil, née à Rio-Janiero, le 2 août 1824; de ce mariage :

Françoise-Marie-Amélie d'ORLÉANS, née à Neuilly, le 14 août 1844.

Henri-Eugène-Philippe-Louis d'ORLÉANS, duc d'Aumale, né à Paris, le 16 janvier 1822, marié le 25 novembre 1844 à une princesse de Salerne, nièce de S. M. le roi de Naples

Antoine-Marie-Philippe-Louis d'ORLÉANS, duc de Montpensier, né à Neuilly, le 31 juillet 1824.

Louise-Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle, princesse d'ORLÉANS, née à Palerme, le 3 avril 1812, reine des Belges.

Marie-Clémentine-Caroline-Léopoldine-Clotilde, princesse d'ORLÉANS, née à Neuilly, le 3 juin 1817, duchesse de Saxe-Cobourg-Gotha.

Sœur du Roi.

Eugène-Adélaïde-Louise, princesse d'ORLÉANS, née le 23 août 1777.

CHAPITRE II.

GOUVERNEMENT.

Conseil des Ministres.

Ce conseil se compose des ministres secrétaires-d'état qui se rassemblent ou devant le roi, ou sous la présidence d'un ministre secrétaire-d'état, nommé à cet effet.

Il délibère sur les matières de haute administration, sur la législation administrative, sur tout ce qui tient à la police générale, à la sûreté du trône et du royaume et au maintien de l'autorité royale.

MM. le Maréchal, DUC DE DALMATIE (G. C. ✠), ministre de la guerre, président.
MARTIN, (G. O. ✠), garde-des-sceaux, ministre de la justice et des cultes.
GUIZOT, (G. C. ✠), ministre des affaires étrangères.
Le baron de MACKAU, (C. ✠), vice-amiral, ministre de la marine.
Le comte DUCHATEL, (C. ✠), ministre de l'intérieur.
DUMON, (du Lot), (C. ✠), ministre des travaux publics.
VILLEMAIN, (C. ✠), ministre de l'instruction publique.

MM. CUNIN-GRIDAINE, (C. ✠), Ministre du Commerce et de l'Agriculture.
LACAVE-LAPLAGNE, (C. ✠), Ministre des Finances.

Département de la Justice et des Cultes, Place Vendôme.

MM. MARTIN (du Nord), (G. O. ✠), Membre de la Chambre des Députés, Ministre et Secrétaire-d'État.
DESCLOZEAUX, ✠, Conseiller-d'État, Secrétaire Général.

Ce Ministère a dans ses attributions :

L'organisation et la surveillance de toutes les parties de l'ordre judiciaire ;

L'organisation et le régime du notariat ;

Les ordres et instructions à transmettre aux Cours Royales et aux tribunaux, pour l'exécution des lois et règlements ;

La correspondance habituelle avec les Procureurs-Généraux et Procureurs du Roi, surtout ce qui est soumis à l'action ou confié à la surveillance du Ministère public ;

Les rapports au Roi sur les matières de législation, sur l'Administration de la Justice, sur les conflits entre les autorités administratives et judiciaires, sur les demandes de dispenses d'âge pour fonctions publiques, de dispenses d'âge et de parenté pour mariage, sur les demandes en naturalisation, etc.;

Les rapports des recours en grace, abolition, commutation de peine, réhabilitation ;

L'Imprimerie royale et l'envoi du Bulletin des Lois ;

L'administration des Cultes.

Département des Affaires Étrangères, Boulevard des Capucines.

M. Guizot, (G. C. ✠), Membre de la Chambre des Députés, Ministre et Secrétaire-d'État.

Le maintien et l'exécution des traités et conventions de politique et de commerce, la correspondance avec les Ambassadeurs, Ministres, Présidents, Consuls, soit des puissances étrangères près du gouvernement français, soit de la France près des gouvernements étrangers ;

Toutes les pensions, dons, brevets et expéditions qui en dépendent.

Département de l'Intérieur, rue de Grenelle, Faubourg St-Germain.

MM. le comte Duchatel, (C. ✠), Membre de la Chambre des Députés, Ministre et Secrétaire-d'État.

Passy, (O. ✠), Conseiller-d'État, Membre de la Chambre des Députés, Sous-Secrétaire-d'État.

L'Administration générale, la division et délimitation du territoire, les tableaux de population ; la correspondance avec les Préfets ; la surveillance administrative; le maintien des lois, relatives aux assemblées cantonnales et électorales ; le personnel, les nominations, suspensions et révocations des Préfets, Sous-Préfets et Maires ; l'organisation des gardes nationales ; les établissements de bienfaisance; ceux des Sourds-Muets et aveugles; les eaux Thermales ; la vaccine ; les mesures sanitaires ; les Hospices de Paris ; les prisons ; les Maisons de réclusion, de justice et d'arrêt, les dépôts de mendicité, les Musées ; les fêtes publiques ; l'autorisation et la surveillance des Théâtres ; les Sociétés savantes ; les dépôts littéraires ; les travaux des bâtimens dans les départements ;

L'approvisionnement de Paris ; les lignes télégraphiques, les archives royales.

Département de la Guerre, rue St-Dominique.

MM. le Maréchal, duc DE DALMATIE, (G. C. ✵), Pair de France, Ministre et Secrétaire-d'État.

MARTINEAU-DESCHENETZ, (G. O. ✵), Conseiller-d'État, secrétaire-Général.

La levée, l'organisation, l'inspection, la surveillance, la discipline, la police et le mouvement des armées de terre ; le personnel et le matériel de l'artillerie et du génie ; les fortifications, les places de guerre ; les poudres et salpêtres, la gendarmerie royale, les écoles militaires, les emplois et récompenses ; la solde, les revenus, les traitements extraordinaires et les indemnités ; la liquidation générale des dépenses de la guerre ; les retraites, l'admission dans les corps de vétérans et à l'Hôtel royal des Invalides ; les prisonniers de guerre et les hôpitaux ; l'administration et la comptabilité du service des vivres, des fourrages et des remontes, de l'habillement, des lits militaires, des indemnités de logement et de fourrages, de chauffage, du gîte et géolage, des convois et transports et la surveillance des Intendants militaires, agents de l'administration militaire et officiers de santé.

Département de la Marine et des Colonies, rue Royale-St-Honoré.

MM. le baron de MACKAU, (C. ✵), Vice-Amiral, Pair de France, Ministre et Secrétaire-d'État.

CHAUCHEPRAT, (O. ✵), Maître des Requêtes, Secrétaire général.

La levée, la surveillance, la discipline et le mouvement des armées navales ; les inscriptions maritimes, le travail sur les grades, les avancemens, les récompenses et les secours ; la gendarmerie maritime, l'administration des ports, les arsenaux, les approvisionnements, les magasins destinés au service de la marine, la construction, la réparation, l'entretien et l'armement des vaisseaux, navires et bâtiments de mer, les hôpitaux de la marine, les grandes pêches maritimes, la police à l'égard des navires et des équipages qui y sont employés ; la correspondance avec les consuls et les vice-consuls pour tout ce qui est relatif à l'administration de la marine, les colonies.

Ministère des Travaux publics, rue de l'Université.

MM. DUMON, (du Lot), (C. ✵), Membre de la Chambre des Députés, Ministre et Secrétaire-d'État.

LEGRAND, (C. ✠), Conseiller d'État, Membre de la Chambre des Députés, Sous-Secrétaire-d'État.

Les routes royales et départementales, la construction et la réparation des ponts, les rivières et canaux, les chemins de fer.

Ministère de l'Agriculture et du Commerce, rue de Varennes, 26.

MM. CUNIN-GRIDAINE, (C. ✠), Membre de la Chambre des Députés, Ministre et Secrétaire-d'État.

PAGANEL, (O. ✠), Conseiller-d'État, Membre de la Chambre des Députés, Secrétaire-Général.

L'Agriculture, le Commerce, les manufactures, les Poids et Mesures, les Haras, l'encouragement des grandes pêches maritimes, et le remboursement du draw-back.

Ministère de l'Instruction publique, rue de Grenelle, 116.

M. VILLEMAIN, (C. ✠), Pair de France, Ministre et Secrétaire-d'État.

L'instruction primaire, l'instruction secondaire, la nomination des Recteurs, Inspecteurs et Professeurs, tout ce qui se rattache à la surveillance de l'Université.

Ministère des Finances, rue de Rivoli, 48.

MM. LACAVE-LAPLAGNE, (C. ✠), Membre de la Chambre des Députés, Ministre et Secrétaire-d'État.

Le Comte DE BOUBERS, (C. ✠), Conseiller-d'État, Secrétaire-Général.

La réunion des élémens du budget de l'État en recettes et en dépenses, sa formation et sa présentation au Roi ; les projets de lois ordonnances du roi, qui ont pour objet l'assiette, la répartition et le recouvrement des contributions directes, l'établissement et la perception des contributions indirectes.

L'administration du trésor royal, la surveillance sur les administrations de l'Enregistrement et des Domaines, des Forêts, des impositions indirectes, des postes aux lettres et aux chevaux, des monnaies, des salines de l'Est.

Les établissements, baux, régies et entreprises qui donnent un produit au trésor royal.

L'expédition des ordonnances, tant pour le paiement des dépenses des bureaux du Ministère et de celles des administrations et régies pla-

cées dans les attributions du Ministre, que pour l'emploi du fonds de non-valeurs, affectés aux dégrèvements.

La distribution par mois des fonds à mettre à la disposition des Ministres et à réserver pour le paiement des rentes et pensions et pour l'acquittement à l'échéance des valeurs du trésor sur lui-même.

Les instructions qui règlent la comptabilité des Receveurs-généraux et particuliers, celle des Payeurs des divisions militaires, départements, Ports et Colonies, le mouvement des fonds, combiné avec les besoins de l'État, constatés par les ordonnances des Ministres, la surveillance des recettes communales, l'ordre des poursuites dirigées par l'agence judiciaire, pour les recouvrements des débets.

La formation, la tenue et les mutations du grand livre des rentes et pensions.

Les propositions de nominations aux places de receveurs généraux, la nomination des payeurs extérieurs du Trésor royal et celle des receveurs particuliers et des percepteurs.

DIRECTIONS GÉNÉRALES.

Enregistrement et Domaines, rue Castiglione, 1.

M. Calmon, (G. O. ✠), Conseiller-d'État, Membre de la Chambre des Députés, Directeur général.

Contributions directes, rue Neuve du Luxembourg.

M. Edmond Blanc, député, Directeur général.

Forêts, rue Neuve du Luxembourg, (2 ter.)

M. Bresson, (O. ✠), Membre de la Chambre des Députés, directeur général.

Douanes, rue Mont-Thabor, 15.

M. Gréterin, (C. ✠), Conseiller-d'État, directeur.

Postes, rue J.-J.-Rousseau.

M. Conte, (C. ✠), Conseiller-d'État, directeur, Président du Conseil des Postes.

Contributions indirectes, rue de Rivoli.

M. Boursy, Conseiller-d'État, directeur.

Tabacs, rue Neuve du Luxembourg, 2.

M. le vicomte Siméon, (O. ✠), Maître des Requêtes, directeur.

CHAPITRE III.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU ROYAUME.

Le royaume de France est divisé en 86 départements et 363 arrondissements communaux.

Chaque arrondissement est divisé en cantons de justice-de-paix.

Chaque département a un Conseil général composé de trente membres et un nombre de colléges électoraux que lui attribue la loi du 19 avril 1831.

Chaque arrondissement communal a un Conseil d'arrondissement.

Le Roi nomme les Préfets et les Sous-Préfets, ainsi que les Maires et Adjoints des villes de 3,000 âmes et au-dessus, ainsi que ceux des chefs-lieux d'arrondissement, quelle que soit leur population.

TABLEAU DES CHEFS-LIEUX DE PRÉFECTURES ET SOUS-PRÉFECTURES.

Département de l'Ain, (5 arrondissements.)

BOURG, Belley, Gex, Nantua, Trévoux.

Département de l'Aisne, (5 arrondissements.)

LAON, Château-Thierry, St-Quentin, Soissons, Vervins.

Département de l'Allier, (4 arrondissements.)

MOULINS, Gannat, La Palisse, Mont-Luçon.

Département des Basses-Alpes, (5 arrondissements.)

DIGNE, Barcelonnette, Castellane, Forcalquier, Sisteron.

Département des Hautes-Alpes, (3 arrondissements.)

GAP, Briançon et Embrun.

Département de l'Ardèche, (3 arrondissements.)

PRIVAS, Argentière, Tournon.

Département des Ardennes, (5 arrondissements.)

MÉZIÈRES, Rethel, Rocroi, Sedan, Vouziers.

Département de l'Arriège, (3 arrondissements.)

FOIX, Pamiers, St-Girons.

Département de l'Aube, (5 arrondissements.)

TROYES, Arcis-sur-Aube, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Nogent-sur-Seine.

Département de l'Aude, (4 arrondissements.)

CARCASSONNE, Castelnaudary, Limoux, Narbonne.

Département de l'Aveyron, (6 arrondissements.)

RODEZ, Espalion, Milhau, Saint-Affrique, Villefranche.

Département des Bouches-du-Rhône, (3 arrondissements.)
MARSEILLE, Aix, Tarascon.
Département du Calvados, (6 arrondissements.)
CAEN, Bayeux, Falaise, Lisieux, Pont-Levêque, Vire.
Département du Cantal, (4 arrondissements.)
AURILLAC, Mauriac, Murat, Saint-Flour.
Département de la Charente, (5 arrondissements.)
ANGOULÊME, Barbezieux, Cognac, Confolens, Ruffec.
Département de la Charente-Inférieure, (6 arrondissements.)
LA ROCHELLE, Jonzac, Marennes, Rochefort, Saintes, St-Jean-d'Angély.
Département du Cher, (3 arrondissements.)
BOURGES, St-Amand, Sancerre.
Département de la Corrèze, (3 arrondissements.)
TULLE, Brives-la-Gaillarde, Ussel.
Département de la Corse, (5 arrondissements.)
AJACCIO, Bastia, Calvi, Corte, Sartène.
Département de la Côte-d'Or, (4 arrondissements.)
DIJON, Beaune, Châtillon-sur-Seine, Semur.
Département des Côtes-du-Nord, (5 arrondissements.)
ST-BRIEUC, Dinan, Guingamp, Lannion, Loudéac.
Département de la Creuse, (4 arrondissements.)
GUÉRET, Aubusson, Bourganeuf, Boussac.
Département de la Dordogne, (5 arrondissements.)
PÉRIGUEUX, Bergerac, Nontron, Ribérac, Sarlat.
Département du Doubs, (4 arrondissements.)
BESANÇON, Beaumes-lez-Dames, Montbéliard, Pontarlier.
Département de la Drôme, (4 arrondissements.)
VALENCE, Dié, Montélimar, Nyons.
Département de l'Eure, (5 arrondissements.)
ÉVREUX, Andelys (les), Bernay, Louviers, Pont-Audemer.
Département d'Eure-et-Loire, (4 arrondissements.)
CHARTRES, Châteaudun, Dreux, Nogent-le-Rotrou.
Département du Finistère, (5 arrondissements.)
QUIMPER, Brest, Châteaulin, Morlaix, Quimperlé.
Département du Gard, (4 arrondissements.)
NÎMES, Alais, Uzès, Le Vigan.
Département de la Haute-Garonne, (4 arrondissements.)
TOULOUSE, Muret, St-Gaudens, Villefranche.

Département du Gers, (5 arrondissements.)

AUCH, Condom, Lectoure, Lombez, Mirande.

Département de la Gironde, (6 arrondissements.)

BORDEAUX, Bazas, Blaye, La Réole, Lesparre, Libourne.

Département de l'Hérault, (4 arrondissements.)

MONTPELLIER, Béziers, Lodève, Saint-Pons.

Département d'Ile-et-Vilaine, (6 arrondissements.)

RENNES, Fougères, Montfort-sur-Meu, Redon, St-Malo, Vitré.

Département de l'Indre, (4 arrondissements.)

CHATEAUROUX, Le Blanc, Issoudun, La Châtre.

Département d'Indre-et-Loire, (3 arrondissements.)

TOURS, Chinon, Loches.

Département de l'Isère, (4 arrondissements.)

GRENOBLE, La-Tour-du-Pin, Saint-Marcellin, Vienne.

Département du Jura, (4 arrondissements.)

LONS-LE-SAULNIER, Dôle, Poligny, Saint-Claude.

Département des Landes, (3 arrondissements.)

MONT-DE-MARSAN, Dax, Saint-Sever.

Département de Loir-et-Cher, (3 arrondissements.)

BLOIS, Romorantin, Vendôme.

Département de la Loire, (3 arrondissements.)

MONTBRISON, Roanne, St-Etienne.

Département de la Haute-Loire, (3 arrondissements.)

LE PUY, Brioude, Yssingeaux.

Département de la Loire-Inférieure, (5 arrondissements.)

NANTES, Ancenis, Châteaubriand, Paimbœuf, Savenay.

Département du Loiret, (4 arrondissements.)

ORLÉANS, Gien, Montargis, Pithiviers.

Département du Lot, (3 arrondissements.)

CAHORS, Figeac, Gourdon.

Département de Lot-et-Garonne, (4 arrondissements.)

AGEN, Marmande, Nérac, Villeneuve-d'Agen.

Département de la Lozère, (3 arrondissements.)

MENDE, Florac, Marvejols.

Département de Maine-et-Loire, (5 arrondissements.)

ANGERS, Baugé, Beaupréau, Saumur, Segré.

Département de la Manche, (6 arrondissements.)

SAINT-LÔ, Avranches, Cherbourg, Coutances, Mortain, Valognes.

Département de la Marne, (5 arrondissements.)

Chalons-sur-Marne, Epernay, Rheims, Ste-Menehould, Vitry-le-Français.

Département de la Haute-Marne, (3 arrondissements.)

Chaumont, Langres, Vassy.

Département de la Mayenne, (3 arrondissements.)

Laval, Chateau-Gontier, Mayenne.

Département de la Meurthe, (5 arrondissements.)

Nancy, Château-Salins, Lunéville, Sarrebourg, Toul.

Département de la Meuse, 4 arrondissements.)

Bar-le-Duc, Commercy, Montmédy, Verdun.

Département du Morbihan, (4 arrondissements.)

Vannes, Lorient, Ploërmel, Pontivy.

Département de la Moselle, (4 arrondissements.)

Metz, Briey, Sarreguemines, Thionville.

Département de la Nièvre, (4 arrondissements.)

Nevers, Château-Chinon, Clamecy, Cosne.

Département du Nord, (7 arrondissements.)

Lille, Avesnes, Cambrai, Douai, Dunkerque, Hazebrouck, Valenciennes.

Département de l'Oise, (4 arrondissements.)

Beauvais, Clermont, Compiègne, Senlis.

Departement de l'Orne, (4 arrondissements.)

Alençon, Argentan, Domfront, Mortagne.

Département du Pas-de-Calais, (6 arrondissements.)

Arras, Béthune, Boulogne, Montreuil, St-Omer, St-Pol.

Département du Puy-de-Dôme, (5 arrondissements.)

Clermont, Ambert, Issoire, Riom, Thiers.

Département des Basses-Pyrénées, (5 arrondissements.)

Pau, Bayonne, Mauléon, Oléron, Orthez.

Département des Hautes-Pyrénées, (3 arrondissements.)

Tarbes, Argelès, Bagnères.

Département des Pyrénées-Orientales, (3 arrondissements.)

Perpignan, Ceret, Prades.

Département du Bas-Rhin, (4 arrondissements.)

Strasbourg, Saverne, Sélestat, Wissembourg.

Département du Haut-Rhin, (3 arrondissements.)

Colmar, Altkirch, Belfort.

Département du Rhône, (2 arrondissements.)

LYON, Villefranche.

Département de la Haute-Saône, (3 arrondissements.)

VESOUL, Gray, Lure.

Département de Saône-et-Loire, (5 arrondissements.)

MACON, Autun, Châlons, Charolles, Louhans.

Département de la Sarthe, (4 arrondissements.)

LE MANS, La Flèche, Mamers, Saint-Calais.

Département de la Seine, (3 arrondissements.)

PARIS, St-Denis, Sceaux.

Département de Seine-et-Marne, (5 arrondissements.)

MELUN, Coulommiers, Fontainebleau, Meaux, Provins.

Département de Seine-et-Oise, (6 arrondissements.)

VERSAILLES, Corbeil, Étampes, Mantes, Pontoise, Rambouillet.

Département de la Seine-Inférieure, (5 arrondissements.)

ROUEN, Dieppe, Le Havre, Neufchâtel, Yvetot.

Département des Deux-Sèvres, (4 arrondissements.)

NIORT, Bressuire, Melle, Parthenay.

Département de la Somme, (5 arrondissements.)

AMIENS, Abbeville, Doullens, Montdidier, Péronne.

Département du Tarn, (4 arrondissements.)

ALBY, Castres, Gaillac, Lavaur.

Département de Tarn-et-Garonne, (3 arrondissements)

MONTAUBAN, Castel-Sarrasin, Moissac.

Département du Var, (4 arrondissements.)

DRAGUIGNAN, Brignoles, Grasse, Toulon.

Département de Vaucluse, (4 arrondissements.)

AVIGNON, Apt, Carpentras, Orange.

Département de la Vendée, (3 arrondissements.

BOURBON-VENDÉE, Fontenay, Sables-d'Olonne.

Département de la Vienne, (5 arrondissements.)

POITIERS, Chatellerault, Civray, Loudun, Montmorillon.

Département de la Haute-Vienne, (4 arrondissements.)

LIMOGES, Bellac, Rochechouart, Saint-Yrieix.

Département des Vosges, (5 arrondissements.)

ÉPINAL, Mirecourt, Neufchâteau, Remiremont, St-Dié.

Département de l'Yonne, (5 arrondissements.)

AUXERRE, Avallon, Joigny, Sens, Tonnerre.

DEUXIÈME PARTIE.

Notice topographique et statistique sur le département du Pas-de-Calais. — Organisation territoriale et politique. — Organisation administrative et communale. — Organisation militaire, religieuse, judiciaire, financière, ponts-et-chaussées, analyse des délibérations du conseil général, liste alphabétique des communes du Pas-de-Calais, avec indication des bureaux de poste aux lettres.

CHAPITRE Ier.

NOTICE TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE.

Le département du Pas-de-Calais est compris entre les latitudes de 50° 1' 15" et 51° 0' 11" (la première est prise au point le plus méridional du département, au-dessous de Morval; la seconde à l'extrémité du chenal du port de Gravelines.)

Et entre les longitudes 0°, 471' et 0°, 51' 10" (la première longitude étant prise, près d'Epinoy, (canton de Marquion) et la seconde, au cap de l'embouchure de l'Authie.) (1)

Il tire, comme on sait, son nom, du détroit qui le sépare de l'Angleterre.

C'est au nord-ouest qu'il est borné par ce détroit, mais au nord et à l'est, il est borné par le département du Nord, au midi, par celui de la Somme et à l'ouest par la Manche.

Il est formé de l'Artois, du Boulonnais, du Calaisis, de L'Andresis et d'une partie du Ponthieu.

(1) Ces énonciations sont extraites d'un tableau général statistique qui se trouve sur la carte stratégique dressée par les ingénieurs géographes du ministère de la guerre.

L'Ancien Artois lui-même, dont tous les bailliages avaient chacun leur coutume, à l'exception de celui d'Hesdin, qui, suivant la coutume générale, homologuée, en 1544, par Charles-Quint, renfermait trois petits pays qui avaient leurs us et coutumes particuliers.

1°. Le pays de Langle, composé de quatre paroisses : Ste-Mariekerque, St-Folquin, St-Omer-Capelle, et St-Nicolas, avait ses coutumes qu'avait fait décréter le 25 juin 1586, don Vaast Grenet, abbé de St-Bertin.

2°. Le pays de Bredenarde, composé d'Audruick, Nortkerque, Polincove et Zutkerque.

3°. Le pays de Lalleu, composé de Laventie, Sailly-sur-la-Lys, Fleurbaix et de Lagorgue (département du Nord) jouit de immunités spéciales, jusqu'en 1731.

Voici les phases particulières qui distinguent le Pas-de-Calais des autres départements et le rang qu'il occupe parmi eux.

C'est celui qui a le plus grand nombre de communes et conséquemment le plus grand nombre d'écoles primaires. Après Paris, c'est aussi celui qui entretient le plus grand nombre de salles d'asile.

Il est le 4e pour la population et le contingent du recrutement.

— Le 7e pour la population comparée à l'étendue du territoire, pour les contributions directes et indirectes.

— Le 8e pour l'enregistrement, les postes et le nombre des patentables.

— Le 9e pour l'ensemble des contributions.

Il est le 29e pour la superficie du sol.

L'Arrondissement d'Arras	contient	137,581 hectares.
	Béthune..	93,924
	Boulogne.	94,159
	Montreuil.	112,505
	St-Omer.	108,291
	St-Pol	113,824
	Total.	660,284 hectares.

Ils se répartissent ainsi :

Terrains de toute culture.	588,076
Propriétés bâties.	4,999
Bois.	50,717
Rivières, routes et autres terrains non imposables.	16,492
Total pareil.	660,284

D'après le recensement de 1843, comparé à celui de 1801, sa population s'est accrue en 42 ans de 179,406 individus. On verra sans doute avec intérêt la comparaison que nous allons en faire, par chaque arrondissement.

ARRONDISSEMENS.	POPULATION		AUGMENTATION.
	en 1801.	en 1843.	
Arras.	131,331	167,598	36,267
Béthune.	110,465	134,282	23,817
Boulogne.	66,588	113,143	46,555
Montreuil.	67,711	79,711	12,000
St-Omer.	87,541	109,144	21,603
St-Pol.	41,979	81,143	39,164
TOTAUX.	505,615	685,021	179,406

La population de l'arrondissement d'Arras s'est accrue pendant ce laps de temps d'un peu plus que le quart ; dans l'arrondissement de Béthune, d'un peu plus que le cinquième ; dans l'arrondissement de Boulogne des 7|10 ; dans celui de Montreuil seulement de 14 sur 100 ; dans celui de St-Omer d'un quart en sus ; mais c'est dans l'arrondissement de St-Pol que cette augmentation est prodigieuse, elle est des 15|16, c'est-à-dire presque doublée.

Voici maintenant la population de 1789, des villes chefs-lieux d'arrondissements, comparée avec la population de chacune d'elles en 1843. Cette comparaison n'est ni moins curieuse ni moins intéressante.

NOMS DES VILLES.	POPULATION en 1789.	POPULATION en 1843.	AUGMENTATION.
Arras.	20,410	24,439	4,029
Béthune.	5,070	7,448	2,378
Boulogne.	8,814	29,145	20,331
Montreuil.	4,056	4,215	159
St-Omer.	14,612	20,661	6,049
St-Pol.	2,730	3,374	644
TOTAUX.	55,692	89,282	33,590

De cette comparaison, il résulte que la population de Montreuil est restée depuis 1789 jusqu'à 1843, à peu près stationnaire, puisqu'elle n'est augmentée que de 4 pour 100, que celle d'Arras s'est accrue d'un 1/5, celle de St-Pol d'un quart, celles de Béthune et de St-Omer, d'environ la moitié, mais que celle de Boulogne a marché à pas de géant, puisqu'elle est plus que triplée, étant augmentée de 3 et 3/10 au-dessus de ce qu'elle était en 1789.

Cet accroissement de la population de Boulogne pourrait paraître phénoménal, si l'on ne se représentait tous les avantages inhérens, pendant la paix, à une belle et heureuse position maritime, l'affluence d'étrangers que cette position attire, le commerce considérable que fait naître ce concours et dès-lors les nombreux établissemens que viennent y fonder des nationaux, aiguillonnés par l'espoir certain de la réussite. Il est vrai de dire aussi que le hameau de Capécure a été distrait de la commune d'Outreau et réuni à cette ville.

Sur les 903 communes dont se compose le département et qui contiennent, comme on l'a dit, 685,021 habitans, il s'en trouve

766 au-dessous de 1000 hab et renfermant	346,138	habitants.
72 A de 1,000 à 1,500 et renfermant	86,516	
46 B de 1,500 à 3,000 et renfermant	93,339	
7 C de 3,000 à 4,000 et renfermant	23,567	
4 D de 4,000 à 5,000 et renfermant	17,488	
4 E de 5,000 à 10,000 et renfermant	31,220	
1 F de 10,000 à 20,000 et renfermant	12,508	
3 G de 20,000 à 30,000 et renfermant	74,245	
Totaux pareils 903	685,021	

A. Achicourt, Agny, Allouagne, Annay, Attaques (les), Auchy-lez-Labassée, Avion, Beaurainville, Biache-St-Vaast, Bienvillers-au-Bois, Bonnières, Bourthes, Brebières, Buire-le-Sec, Cagnicourt, Campagne-lez-Boulans, Campagne-lez-Hesdin, Chocques, Créquy, Croisilles, Delette, Dourges, Douvrin, Ecoust-St-Mein, Fampoux, Fiennes, Fressin, Givenchy-en-Gohelle, Graincourt-lez-Havrincourt, Hébuterne, Hersin-Coupigny, Hinges, Inchy, Leforêt, Le Transloy, Liévin, Ligny-Thilloy, Lisbourg, Lorgies, Maintenay, Mametz, Marœuil, Monchy-au-Bois, Montbernanchon, Mont-St-Éloy, Neuville-St-Vast, Norrent-Fontes, Nortkerque, Oignies, Puisieux, Quéant, Réty, Richebourg-L'Avoué, Rivière, Robecq, Roquetoire, Rumaucourt, Ruminghem, St-Folquin, St-Laurent, Ste-Marie-Kerque, Serques, Thiembronne, Verchocq, Verton, Vimy, Violaisnes, Wimille, Wissant, Wizernes.

B. Ardres, Arques, Auchy-lez-Moines, Audruick, Auxy-le-Château, Baincthun, Beaumetz-lez-Cambrai, Berck, Bertincourt, Beuvry, Billy-Berclau, Blandecques, Bourlon, Bucquoi, Calonne, Courrières, Desvres, Écourt-St-Quentin, Éperlecques, Étaples, Festubert, Fruges, Gonnehem, Harnes, Hénin-Liétard, Hermies, Lacouture, Lens, Licques, Locon, Marck, Marquise, Metz-en-Couture, Oisy, Oye, Richebourg-St-Vaast, Sailly-sur-la-Lys, St-Martin-Boulogne, St-Venant, Samer, Vaulx-Vraucourt, Verton, Vitry, Wimille, Zutkerque.

C. Bapaume, Fleurbaix, Frévent, Hesdin, Lestrem, Outreau, St-Pol.

D. Guînes, Laventie, Lillers, Montreuil.

E. Aire, Béthune, Carvin, St-Pierre-lez-Calais.

F. Calais.

G. Arras, Boulogne, St-Omer.

CONTRIBUTIONS EN 1843.

Les contributions de toute nature, se sont élevées en 1843, dans le département du Pas-de-Calais, à la somme de 20,909,575 fr. 59 centimes,

SAVOIR :

Contributions directes	7,910,568 fr.	19 c.
Enregistrement, timbre et domaines. .	4,536,950	»
Coupes de bois.	318,488	05
Douanes et sels.	2,303,222	97
Contributions indirectes.	5,165,020	32
Postes	314,528	»
Produits universitaires.	28,903	05
Redevances des mines.	1,041	25
Poids et mesures.	23,548	26
Brevets d'invention	2,574	»
Produits éventuels affectés dépenses du département	291,326	25
Recettes accidentelles	13,405	25
Total pareil	20,909,575	59

Le département du Pas-de-Calais possède une poudrerie royale ; des fonderies de fer et de cuivre ; des carrières de marbre et un nombre considérable de carrières de grès et de pierres à bâtir ; des fabriques de pipes (celles de M. Fiolet à St-Omer occupe 800 ouvriers et celle de M. Gonsseaume à Arras, 400) ; des ateliers de construction, celui de M. Hallette, à Arras, est cité avec justice comme l'un des plus considérables de France. On a compté dans ce département jusqu'à 900 fabriques d'huiles de colza ou moulins destinés à cette fabrication ; mais le nombre tend à décroître ! Nous y reviendrons dans l'article que nous consacrons spécialement à l'Agriculture.

Le département possède aussi des fabriques de gaz de résine et de houille, des filatures de laine et de coton, des fabriques d'étoffes de laine, des blanchisseries de toiles, des amidonneries, des distilleries, environ 1,200 brasseries, grand nombre de tuileries et de briqueteries, des fabriques de dentelles, de tulles, etc. En un mot, quoiqu'il soit essentiellement agricole, l'industrie y multiplie ses produits sous toutes les formes.

CHAPITRE II.

ORGANISATION TERRITORIALE ET POLITIQUE.

Le département du Pas-de-Calais est divisé en six arrondissements communaux dont les chefs-lieux sont : Arras, Béthune, Boulogne, Montreuil, St-Omer et St-Pol, et en 43 cantons dont les chefs-lieux sont :

Arrondissement d'Arras.

Arras (nord et sud), Bapaume, Beaumetz-lez-Loges, Bertincourt, Croisilles, Marquion, Pas, Vimy, Vitry.

Arrondissement de Béthune.

Béthune, Cambrin, Carvin, Houdain, Laventie, Lens, Lillers, Norrent-Fontes.

Arrondissement de Boulogne.

Boulogne, Calais, Desvres, Guînes, Marquise, Samer.

Arrondissement de Montreuil.

Campagne-lez-Hesdin, Etaples, Fruges, Hesdin, Hucqueliers, Montreuil.

Arrondissement de St-Omer.

Aire, Ardres, Audruick, Fauquembergue, Lumbres, Saint-Omer (nord et sud).

Arrondissement de St-Pol.

Aubigny, Auxy-le-Château, Avesnes-le-Comte, Heuchin, Le Parcq, St-Pol.

Sous l'Empire, on comptait dans le département 928 communes. Depuis, ce nombre a été réduit à 903, par suite des réunions successives, opérées jusqu'à ce jour.

TABLEAU INDIQUANT LE NOMBRE DE CANTONS ET DE COMMUNES QUE RENFERMENT LES SIX ARRONDISSEMENTS.

CHEFS-LIEUX.	NOMBRE de Cantons.	de Communes.
Arras.	10	211
Béthune.	8	142
Boulogne.	6	100
Montreuil.	6	139
St-Omer.	7	118
St-Pol.	6	193
Totaux.	43	903

COLLÈGE ÉLECTORAL.

Le nombre des électeurs dans le Pas-de-Calais pour 1844-45, est de 4855 dont 166 jurés non électeurs.

D'après les circonscriptions déterminées par la loi du 19 avril 1831, le département du Pas-de-Calais est composé de 8 arrondissements électoraux, qui nomment chacun un député à la chambre.

Le premier arrondissement électoral se compose des deux cantons que forme la ville d'Arras, avec quelques communes rurales.

Le deuxième, des cantons de Bapaume, Beaumetz, Bertincourt, Croisilles, Marquion, Pas, Vimy et Vitry.

Le troisième, de toutes les communes formant l'arrondissement de Béthune.

Le quatrième, de toutes les communes formant l'arrondissement de Boulogne.

Le cinquième, de toutes les communes formant l'arrondissement de Montreuil.

Le sixième se compose des deux cantons que forme la ville de St-Omer avec quelques communes rurales.

Le septième, des cantons d'Aire, Ardres, Audruick, Fauquembergue et Lumbres.

Le huitième, de toutes les communes formant l'arrondissement de St-Pol.

La loi du 19 avril 1831 a porté à 200 francs le cens exigé pour l'électorat et à 500 fr. le cens exigé pour l'éligibilité.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Membres de la Chambre pour le département du Pas-de-Calais.— Élections générales du 3 juillet 1842.

Collége d'Arras, (intra-muros) M. Esnault ✻, propriétaire à Arras, ancien capitaine du Génie, Membre du Conseil municipal, à Arras.

Collége de l'arrondissement d'Arras, (extra-muros) M. Harlé, propriétaire à Arras.

Collége de l'arrondissement de Béthune, M. Delebecque O. ✻, maître des requêtes, directeur du personnel au ministère de l'instruction publique, membre du Conseil Général du Pas-de-Calais.

Collége de l'arrondissement de Boulogne, M. F. Delessert ✻, banquier, à Paris.

Collége de l'arrondissement de Montreuil, M. Roubier d'Hérembault, membre du Conseil Général, à Boulogne.

Collége de St-Omer, (intra-muros) composé de la ville de St-Omer et de la banlieue, M. Armand, ✻, membre du Conseil Général, à St-Omer.

Collége de l'arrondissement de St-Omer, (extra-muros) M. Dekeisère, juge au tribunal civil de St-Omer.

Collége de l'arrondissement de St-Pol, M. Piéron, conseiller à la Cour royale de Douai, membre du Conseil Général du Pas-de-Calais, à Douai.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET COMMUNALE.

PRÉFECTURE (*).

Place de la Préfecture.

M. le Préfet est seul chargé de l'administration. Il fait exécuter dans le département les lois de l'État, les ordonnances du Roi et les ordres transmis par les Ministres. Il nomme et peut suspendre de leurs fonctions, les Maires et Adjoints des communes au-dessous de 3,000 âmes. Il surveille toutes les parties de l'administration publique. Il remplit, quant à la police judiciaire et administrative, les fonctions attribuées au Préfet de police de Paris.

Le Conseiller de préfecture, secrétaire-général de la préfecture, a pour attributions spéciales, la garde des archives et papiers. Il signe les expéditions.

M. Em. Desmousseaux de Givré O. ✻, Préfet, à Arras.

M. Liger, Conseiller de Préfecture, Secrétaire-Général.

JOURS D'AUDIENCES.

M. le Préfet donne ses audiences, les lundis, mercredis, vendredis et samedis de 11 heures et demie à 2 heures de relevée.

(*) LISTE DES PRÉFETS, PAR ORDRE DE NOMINATION.

MM. Poitevin de Maissemy, 11 ventôse an 8 (2 mars 1800.)
Le général baron De Lachaise, maire de Beauvais, le 21 ventôse an 11.
Le baron de Roujoux, le 6 avril 1815.
André Dumont, le 17 mai 1815.
Le comte de Castéza, 1815, intérim.
Le baron Malouet, le 14 juillet 1815.
Le baron Siméon, en juillet 1818.
Le vicomte Blin de Bourdon, en septembre 1824.
Cahouet, le 26 août 1830.
Le baron de Talleyrand, le 14 mars 1831.
Nau de Champlouis, le 23 mars 1833.
Gauja, le 12 juin 1840.
Em. Desmousseaux de Givré, le 1er août 1841.

Les personnes venant de divers points du département et obligées de repartir de suite, sont reçues tous les jours et à toute heure, en en faisant la demande à l'avance.

Les chefs de division et, en leur absence, les chefs de bureaux, ainsi que M. l'Agent-Voyer en chef, reçoivent le public tous les jours, excepté le dimanche et le mardi, de 11 heures et demie à 2 heures.

L'entrée des bureaux, autres que celui des passeports et du recrutement, (ouvert tous les jours de 11 heures du matin à 4 heures du soir), est absolument interdite aux autres heures que celles ci-dessus indiquées.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

Le Conseil de préfecture prononce :

Sur les demandes des particuliers, tendant à obtenir la décharge ou la réduction de leur cote de contributions directes ;

Sur les difficultés qui pourraient s'élever entre les entrepreneurs de travaux publics et l'administration, concernant le sens ou l'exécution des clauses de leurs marchés ;

Sur les réclamations des particuliers qui se plaignent de torts et dommages provenant du fait personnel des entrepreneurs et non du fait de l'administration ;

Sur les difficultés qui peuvent s'élever en matière de grande voirie ;

Sur les envahissements ou empiétements commis sur les chemins vicinaux ;

Sur les demandes qui sont présentées par les communautés des villes, bourgs ou villages, par les établissements de charité et par les fabriques des églises paroissiales, pour être autorisés à plaider ;

Sur les contestations élevées relativement à l'occupation des biens communaux entre les co-partageans, détenteurs ou occupeurs et les communes ;

Sur les réclamations formées contre des élections municipales ;

Enfin, sur le contentieux des domaines nationaux,

Lorsque le Préfet assiste au Conseil de Préfecture, il le préside ; en cas de partage, il a voix prépondérante.

CONSEILLERS.

MM. LIGER, avocat, Place de la Basse-Ville.
Ch. GOUDEMETZ, avocat, rue de Beaudimont.
HARBAVILLE ✲, homme de lettres, rue de l'Arsenal.
PERROT, avocat, rue Saint-Jean-en-Ronville.
MONEL, père, avocat, rue des Capucins.

Le Conseil tient ses séances, à l'Hôtel de la Préfecture, les mardi et vendredi de chaque semaine, à midi.

CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Le Conseil de département doit s'assembler chaque année au jour fixé par le roi.

La durée de sa session ne peut excéder 15 jours. Il doit être composé de trente membres.

Il nomme un de ses membres président, un autre secrétaire.

Il fait la répartition des contributions directes entre les arrondissements communaux du département.

Il statue sur les demandes en réduction faites par les Conseils d'arrondissements, les villes, bourgs et villages.

Il entend le compte annuel que le Préfet rend de la situation du département et de l'emploi des centimes additionnels qui ont été destinés aux dépenses.

Il exprime son opinion sur l'État et les besoins du département.

Le Préfet assiste aux séances du Conseil Général et y a voix consultative.

MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL.

M. ADAM, O. ✲, maire de Boulogne-sur-Mer, pour le canton de Boulogne.

MM. Armand ✱, député, propriétaire à St-Omer, pour le canton (nord) de St-Omer.

Baggio ✱, maire de Carvin, pour le canton du même nom.

Billet, avocat à Arras, pour le canton d'Avesnes-le-Comte.

Blondel d'Aubers ✱, propriétaire à Vendin-le-Vieil, pour le canton de Lens.

Cornille, président du Tribunal civil d'Arras, pour le canton (sud) d'Arras.

Dacquin, propriétaire à Montcavrel, pour Étaples et Hucqueliers.

Dekeisère, député, juge au Tribunal civil de St-Omer, pour les cantons d'Ardres et d'Audruick.

Delebecque O. ✱, député, directeur du personnel au ministère de l'instruction pnblique, pour les cantons de Cambrin et de Laventie.

Dubuisson, ✱, maire d'Inchy, pour les cantons de Bertincourt et de Marquion.

Dudouit, ✱, propriétaire à Arras, pour le canton (nord) d'Arras.

Enlart, président du tribunal civil de Montreuil, pour les cantons de Campagne et Fruges.

Le comte de Foulers, propriétaire à Lillers, pour le canton de Lillers.

Goudemez, ✱, maire de Fresnoy, pour le canton de Vimy.

Grardel, négociant à Bapaume, pour les cantons de Bapaume et Croisilles.

De Guizelin, propriétaire à Guînes, pour les cantons de Guînes et Marquise.

Roubier-d'Hérembault, député à Boulogne, pour Montreuil.

Héreng de Bois-Gérard, propriétaire à Bouvigny-Boyeffles, pour les cantons d'Houdain et Norrent-Fontes.

D'Herlincourt (Léon), maire d'Éterpigny, pour le canton de Vitry.

MM. Lantoine-Harduin, propriétaire à Arras, pour les cantons de Beaumetz et Pas.

Lefebvre-Dupré, ✱, président du tribunal civil de Béthune, pour le canton de Béthune.

Lefebvre-Hermant, ✱, propriétaire à St-Omer, pour le canton (sud) de St-Omer.

Legros-Devot, ✱, maire de Calais, pour le canton de Calais.

Mahieu-Milon, propriétaire à Aire, pour le canton d'Aire.

Mathieu, maire de Camblain-l'Abbé, pour les cantons d'Aubigny et d'Heuchin.

Petit, propriétaire-cultivateur, maire de Brias, pour le canton de St-Pol.

Piéron, député, conseiller à la Cour royale de Douai, pour les cantons d'Auxy-le-Château et du Parcq.

Prévost, ✱, maire d'Hesdin, pour le canton d'Hesdin.

Quenson ✱, président du Tribunal civil de St-Omer, pour les cantons de Fauquembergue et Lumbres.

De la Sablonnière, propriétaire à Boulogne, pour les cantons de Desvres et Samer.

RÉCAPITULATION PAR ARRONDISSEMENT.

Arras. — MM. Cornille, Dubuisson ✱, Dudouit ✱, Grardel, Goudemetz ✱, Léon d'Herlincourt, Lantoine-Harduin.

Béthune. — MM. Baggio ✱, Blondel d'Aubers ✱, Delebecque ✱, Héreng de Bois-Gérard, le Comte de Foulers, Lefebvre-Dupré ✱.

Boulogne. — MM. Adam, O. ✱, de Guizelin, Legros-Devot ✱, de la Sablonnière.

Montreuil. — MM. Dacquin, Enlart, d'Hérembault, Prévost ✱

St-Omer. — MM. Armand, ✱, Dekeisère, Lefebvre-Hermant ✱, Mahieu-Milon, Quenson ✱.

St-Pol. — MM. Billet, Mathieu, Piéron et Petit.

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

Première série, 1845. — MM. Armand, Blondel d'Aubers,

de Foulers, de Guizelin, d'Hérembault, Dubuisson, Grardel, Lefebvre-Hermant, Petit, Billet.

Seconde Série, 1848. — MM. Baggio, Dekeisère, Léon d'Herlincourt, de la Sablonnière, Goudemetz, Héreng, Lantoine-Harduin, Piéron, Prevost, Quenson.

Troisième série, 1851. — MM. Al. Adam, Cornille, Dacquin, Delebecque, Dudouit, Enlart, Lefebvre-Dupré, Legros-Devot, Mahieu-Milon, Mathieu.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

1re Division. — Administration générale. — M. Cuinat, chef de la division.

1er Bureau *(Militaire et Police)*. — M. Bellon, chef de la section.

M. Ferdinand Goudemetz, sous-chef.

ATTRIBUTIONS.

Recrutement des armées de terre et de mer. — Garde nationale. — Prisonniers de guerre. — État-Civil des militaires. — Logement des gens de guerre.

Poudres et Salpêtres. — Armes de guerre. — Invalides. — Ecoles militaires.

Gardes-champêtres. — Passeports. — Ports d'armes. — Chasse. — Mouvement des ports. — Louveteries.

Police municipale et rurale. — Personnel. — Police et régime intérieur des prisons. — Voyageurs indigens. — Voitures publiques. — Librairie et imprimerie. — Journeaux et feuilles publics. — Théâtres. — Spectacles forains. — Epizooties. — Mendicité. — Belles actions.

2e Bureau. — M. Beaugrand, chef. — M. Herbet, sous-chef.

Enregistrement de la correspondance, à l'arrivée. — Réception du Bulletin des lois. — Transcription des ordonnances royales. — Tenue des registres des arrêtés du Préfet et du Conseil de préfecture. — Tenue du répertoire des actes sujets à l'enregistrement sur la minute. — Légalisation. — Légion d'honneur.

Fêtes et cérémonies publiques. — Honneurs et préséances.

Personnel de l'administration. — Elections. — Convocation du

Conseil général et des Conseils d'arrondissement. — État-Civil. — Population. — Naturalisation.

Agriculture. — Pépinières. — Droits d'usage et de vaine pâture. — Haras. — Ecoles vétérinaires.

Ecole de médecine. — Police médicale. – Vaccine. — Epidémies. — Jury médical.

Instruction publique. — Salles d'asile. — Ecole de la maternité. Société savantes. — Antiquités. — Bibliothèques publiques. — Budgets et administrations des communes. — Tourbage. — Octrois. — Distribution des amendes de police.

Travaux communaux dont les projets sont soumis à l'approbation ministérielle. — Etablissement de foires et de marchés.

Cultes. — Circonscription des paroisses et des succursales. — Erections d'annexes et de chapelles. — Fabriques des églises. — Eglises consistoriales. — Statistique.

2e Division. — Finances. — M. Delair, chef de la division.

M. Didier, chef de la comptabilité.

Contributions directes et cadastre. — Redevances sur les mines. — Contributions indirectes et tabacs. — Droits de Garantie des matières d'or et d'argent. — Douanes. — Pêche maritime. — Postes.

Contentieux des domaines et des forêts. — Aliénations, décomptes, lais et relais de la mer, rentes, mobilier de l'État, épaves, deshérences. — Contentieux du domaine militaire. — Bois des communes et des établissements publics. — Timbre et enregistrement.

Comptabilité publique. — Personnel et service. — Dette inscrite. — Rentes. — Pensions. — Cautionnements. — Agence Judiciaire du trésor. — Personnel et pension des employés de la Préfecture et des Sous-Préfectures. — Invalides de la marine. — Secours ou pensions sur la liste civile. — Colons réfugiés. — Secours généraux. — Primes pour les couvertures en tuiles ou en pannes. — Poids et mesures.

Traitement des officiers de justice. — Menues dépenses des tribunaux et frais de parquet. — Frais de justice. — Fonds de cotisations municipales et particulières. — Masse de réserve des condamnés libérés.

Budgets et comptes des dépenses départementales. — Liquidation et ordonnancement de toutes les dépenses. — Liquidation et paiement des dépenses de l'abonnement. — Comptes de la partie de l'a-

bonnement de la Préfecture et des Sous-Préfectures, affectée au paiement des employés. — Comptes des communes, des hospices et des autres établissements de bienfaisance. — Archives. — Formation et révision des listes électorales et du jury. — Formation et impression du recueil des actes de la Préfecture.

Commerce et industrie. — Tribunaux et Chambres de commerce. — Conseils de Prud'hommes. — Fabriques et manufactures. — Établissements insalubres. — Sociétés d'assurances. — Sociétés anonymes. — Caisses d'épargnes. — Aliénés. — Enfans trouvés. — Sourds-Muets. — Hospices et autres établissements de bienfaisance. — Écoles des arts et métiers. — Brevets d'invention. — École centrale des arts et manufactures.

3e Division. — Travaux publics. — M. Sens, chef de la division.

M. Ch. Duprez, chef de Bureau. — M. Chapron, sous-chef.

Ponts-et-chaussées. — Chemins de fer. — Routes royales et départementales. — Grande voirie. — Plans d'alignement des chemins de petite voirie. — Voie urbaine. — Police du roulage. — Ponts à bascule. — Barrières de dégel. — Plantations des routes. — Chemins de grande et petite communication.

Canaux et rivières navigables ou flottables. — Rivières non navigables et cours d'eau. — Bacs et bateaux à vapeur. — Phares et fanaux. Télégraphes. — Desséchements. — Wattringues. — Digues et dunes. — Servitudes imposées pour la défense du royaume. — Travaux militaires et travaux mixtes. — Travaux de la carte de France. — Mines, carrières et usines.

Bâtiments civils. — Acquisitions, constructions et réparations des édifices publics à la charge de l'État ou du département, tels que monuments publics, édifices diocésains, préfecture, sous-préfectures, tribunaux, prisons, casernes de gendarmerie, mobilier départemental.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

Elles sont établies à St-Vaast dans une immense galerie circulaire et forment une collection aussi utile qu'admirable par le bon ordre qui a présidé à son arrangement. L'historien, les hommes de cabinet et les pères de famille y peuvent puiser de précieux renseignements, cette collection renfermant :

1° Une partie des Archives des anciens comtes d'Artois ;

Le greffe du gros composé lui-même de 1,500 liasses et minutes d'actes reçus par des notaires d'Arras, Douai, Bapaume, Lens, depuis le milieu du XVIe siècle jusqu'en 1792 ;

Les Archives des états de la province d'Artois, des intendances d'Amiens et de Lille pour ce qui concerne les communes du Pas-de-Calais ; celles des subdélégations d'Arras, Bapaume, Lens, St-Omer, Aire, St-Venant et Hesdin, plus celles du directoire du département, des districts d'Arras, Bapaume, Béthune, Boulogne, Calais, Montreuil et St-Pol et de l'administration centrale.

2° Les Archives (mutilées) du conseil provincial d'Arras, de la gouvernance d'Arras : de l'élection d'Artois et du bailliage de Bapaume.

Lors des contestations que font naître les contenances des pièces de terre, les propriétaires trouvent fréquemment les éléments propres à les aplanir, dans les renseignements qui émanent des rôles de vingtième et de centième dont quelques-uns remontent de 1760 à 1780, dans les plans de communes, de chemins, de marais et dans les procès-verbaux d'estimation et de vente des domaines nationaux.

Archiviste, M. Alexandre Godin, à St-Vaast.

Employés, MM. Mathelin, Doutremepuich et Caron.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

10 Cantons — 211 Communes — 167,598 Habitants.

Électeurs { Arras (Ville), 528 dont 25 jurés non électeurs.
Cantons ruraux, 632 dont 13 id. id. id.

M. le Préfet est chargé de la Sous-Préfecture.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

Le Conseil d'arrondissement s'assemble chaque année à l'époque fixée par le Roi. Sa session est de quinze jours qui se divisent en deux parties. — La première réunion qui est de dix jours précède celle du Conseil général. — Sa seconde de

cinq jours a lieu après la clôture des séances du Conseil général.

Le Conseil d'arrondissement nomme un de ses Membres président et un autre secrétaire.

Il entend le compte annuel du Sous-Préfet.

Il exprime son opinion sur l'état et les besoins de l'arrondissement et l'adresse au Préfet, pour être soumis au Conseil général.

Il donne son avis sur les demandes en décharge, qui sont formées par les villes, bourgs et villages.

Dans sa seconde réunion, il fait la répartition des contributions directes, entre ces diverses localités.

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

MM. Davion, négociant à Bapaume (pour Bapaume.)
Deladerrière-Huret, ancien notaire (pour Arras, nord.)
Hautecœur, propriétaire et maire d'Agny (pour Beaum.)
Hary, juge-de-paix au Verger, commune d'Oisy (pour Marquion.)
Legentil, Henri, propriétaire à Bus (pour Bertincourt.)
Mazy, propriétaire-cultivateur à Cagnicourt (pour Vitry.)
Saudemont, id. à Arleux (pour Vimy.)
Trannin, id. à Norœuil (pour Croisilles.)
Wartelle, Constant, propriétaire à Arras (pour Arras, (sud.)
Wattebled, ancien notaire à Arras (pour Pas.)

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

Deuxième série, 1845, MM. Davion, Hary, Legentil, Trannin, Wattebled.

Première série, 1848, MM. Deladerrière, Hautecœur, Mazy, Saudemont, Constant Wartelle.

DIVISION DE LA VILLE D'ARRAS EN CANTONS.

Arras se divise en deux cantons.

Le canton (nord) se compose des sections C et D, ainsi que

Le mode de jouissance et la répartition des pâturages et fruits communaux, autres que les bois, ainsi que les conditions à imposer aux parties prenantes :

Les affouages, en se conformant aux lois forestières.

Ils délibèrent :

Le budget de la commune :

Les tarifs et règlements de perception de tous les revenus communaux :

Les acquisitions, aliénations et échanges de propriétés communales, leur affectation aux différents services publics :

La délimitation ou le partage des biens indivis entre deux ou plusieurs communes ou sections de communes :

Les conditions des baux à ferme ou à loyer dont la durée excède 18 ans pour les biens ruraux et 9 ans pour les autres biens, ainsi que celles des baux des biens pris à loyer par la commune, quelle qu'en soit la durée :

Les projets de constructions, de grosses réparations et de démolitions et en général tous les travaux à entreprendre :

L'ouverture des rues et places publiques et les projets d'alignement de voirie municipale :

Le parcours et la vaine pâture :

L'acceptation des legs faits à la commune et aux établissements communaux :

Les actions judiciaires et transactions :

Les circonscriptions relatives au culte et à la distribution des secours publics :

Les projets d'alignement de grande voirie dans l'intérieur des villes, bourgs et villages :

L'acceptation des dons et legs faits aux établissements de charité et de bienfaisance :

Les autorisations d'emprunter, d'acquérir, d'échanger, d'aliéner, de plaider ou de transiger, demandées par les mêmes établissements et par les fabriques des églises et autres administrations préposées à l'entretien des cultes dont les ministres sont salariés par l'État :

Les budgets et les comptes des établissements de charité et de bienfaisance :

Les budgets et les comptes des fabriques et autres administrations préposées à l'entretien des cultes dont les ministres sont salariés par l'État, lorsqu'elles reçoivent des secours sur les fonds communaux.

Lorsqu'après deux convocations successives, faites par le maire à huit jours d'intervalle et dûment constatées, les membres du Conseil Municipal ne sont pas réunis en nombre suffisant, la délibération prise après la 3e convocation est valable, quelque soit le nombre des membres présents.

Les délibérations des Conseils Municipaux se prennent à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

MEMBRES DU CONSEIL

(suivant le nombre des suffrages obtenus.)

Suffrages.	
180	MM. Colin, O. ✻, maire, rue St-Géry.
167	Deretz, propriétaire, rue Fausse-Porte-St-Nicolas.
147	Hurtrel, ✻, président du tribunal de commerce.
134	Delavallée, ancien avoué, rue des Murs-St-Vaast.
133	Dudouit, ✻, propriétaire, rue Poitevin-Maissemy.
129	Pillain-Gaudermen, ✻, adjoint, Grande-Place.
120	Roguin, ✻, ancien payeur, place des États.
116	Cornille, président du tribunal civil, rue Pudevin.
111	Corne, ✻, capitaine de cavalerie en retraite.
111	Wartelle, ✻, adjoint, rue des Capucins.
111	Esnault, ✻, député, rue de Beaudimont.
105	Gamot, juge, rue du Blanc-Pignon.
101	Allart, rue de la Coignée.
101	Périn, Hyacinthe, négociant, rue du Saumon.
99	Beke, négociant, rue des Porteurs.

Suffrages.	
98	LANTOINE-HARDUIN, membre du Conseil général.
91	ANSART, juge au tribunal civil.
91	BRAINE, juge au tribunal de commerce.
81	MAILLART-D'ONTOT, C. ✲, ancien colonel du génie.
81	BILLET, avocat, membre du Conseil général.
81	CANELLE-DASSONVILLE, négociant, Quai du Rivage.
80	PLICHON, médecin, rue Fausse-Porte-St-Nicolas.
78	RENARD-ROHART, négociant, rue St-Jacques.
76	ARNOUTS, ex-notaire, place de la Madelaine.
76	RENARD-DESONGNIES, négociant, place du Théâtre.
74	ADAM, O. ✲, colonel de la garde nationale.

RÉCAPITULATION PAR SECTIONS.

1re section, A. — MM. COLIN, DELAVALLÉE, DERETZ, DUDOUIT, ESNAULT, BRAINE.

2e section, B. — MM. PILLAIN-GAUDERMEN, ROGUIN, A. BEKE, HURTREL-LETOMBE, H. PÉRIN.

3e section, C. — MM. LANTOINE-HARDUIN, BILLET, MAILLART-D'ONTOT, CORNE-CUVELIER. (N)........

4e section, D. — MM. ANSART, juge, PLICHON, RENARD, WARTELLE-DERETZ, GAMOT.

5e section, E. — MM. CORNILLE, ALLART, ADAM, CANELLE, ARNOUTS, RENARD-ROHART.

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

1846, MM. COLIN, DELAVALLÉE, PILLAIN-GAUDERMEN, ROGUIN, A. BEKE, (N)........., CORNE-CUVELIER, ANSART, PLICHON, Hippolyte RENARD, CORNILLE, ALLART, ADAM, CANELLE.

1849, MM. DERETZ, DUDOUIT, ESNAULT, BRAINE, HURTREL-LETOMBE, Hyacinthe PÉRIN, LANTOINE-HARDUIN, BILLET, MAILLART-D'ONTOT, WARTELLE-DERETZ, GAMOT, ARNOUTS, RENARD-ROHART.

BUREAUX DE LA MAIRIE.

Secrétaire en chef, M. SIMON. — 1er commis, M. COQUIDÉ.

Etat-Civil et Passeports, MM. Dominique POTTIER, chef, et TIQUET-DAVID, sous-chef.

Contributions et Archives, M. FORETIER, chef.

Bureau Militaire, M. QUILLET, ✲, chef.

Commissaires de Police, MM. DURAND et FAUCONNIER.

Receveur municipal, M. SOUILLIART-GAUDERMEN.

Id. *du Bureau de Bienfaisance*, M. SIMON.

Id. *des Hospices*, M. VALLÉ.

GARDE NATIONALE.

ÉTAT-MAJOR DE LA LÉGION.

Colonel, M. ADAM, O. ✲.

Lieutenant-colonel, M. CALLUAUD ✲.

Major, M. QUINGNIART ✲.

Chefs de bataillon,

M. BOSSU-VALLÉ, du 1er.

M. Ch. WATELET, du 2e.

Capitaines-adjudants-majors,

M. Aug. ROBILLARD, du 1er b.

M. » du 2e.

Chirurgiens-Majors.

M. LESCARDÉ, du 1er bataillon.

M. TOURSEL-DÉVAQUEZ, du 2e b.

Chirurgien-Major des compagnies spéciales.

M. BIDARD.

Capitaines-Rapporteurs.

M. PERROT, du 1er bataillon.

M. Em. DELAIR, du 2e id.

Lieutenants-Secrétaires.

M. JACOBS, du 1er Bataillon.

M. COQUIDÉ, (Jules), du 2e b.

Portes-Drapeau.

M. DIÉVAL, du 1er bataillon.

M. BURLION, du 2e id.

Adjudans-Sous-Officiers.

M. DEGAND, du 1er bataillon.

M. DEBRAY-LENGLET, du 2e b.

ARTILLERIE.

Capitaine en 1er, M. FABIEN ✲. — En second, M. FAYET.

Lieutenant en 1er, M. Hypte THÉRY. — En second, M. RICHEBÉ.

Sous-Lieutenant en 1er, M. LÉPINE. — En second, M. GAILLARD.

SAPEURS-POMPIERS.

Capitaine en 1er, M. Damiens ✻. — En second, M. Grigny.

Lieutenant en 1er, M. Barbier aîné. — En second, M. Hypte Lantoine.

Sous-lieutenant en 1er, M. Griffon. — En second, M. Taillandier.

1er BATAILLON. — GRENADIERS.

1er Capitaine, » — 2e M. Thuilliez-Lépinoy.
1er Lieutenant, M. Lortioit père. — 2e M. Simon.
1er Sous-lieutenant, M. Brodel-Merlin. — 2e Lemaire-Defontaine.

1re COMPAGNIE DE CHASSEURS.

1er Capitaine, M. Jacquet. — 2e M. Quignon.
1er Lieutenant, M. V. Leroux. — 2e M. Ch. Libersalle.
1er Sous-lieutenant, M. Ch. Hallo. — 2e M. »

2e COMPAGNIE DE CHASSEURS.

1er Capitaine, M. » — 2e M. Pillain-Logez.
1er Lieutenant, M. L. Rabache. — 2e Desplanque Florent.
1er Sous-lieutenant, M. Jude-Potier. — 2e M. Furci-Coppé.

COMPAGNIE DE VOLTIGEURS.

1er Capitaine, M. Périn-Dépretz. — 2e M. Masson.
1er Lieut., M. Dehée-Bollet. — 2e M. Legentil-Coiffier,
1er Sous-lieutenant, M. L. Blondel. — 2e M. Caby-Boulanger.

2e BATAILLON. — GRENADIERS.

1er Capitaine, M. Ch. Lantoine. — 2e M. Emile Lancel.
1er Lieutenant, M. Letierce. — 2e M. Rose-Héry.
1er Sous-lieutenant, M. » . — 2e M. Bonnet.

1re COMPAGNIE DE CHASSEURS.

1er Capitaine, M. Sanpeur. — 2e M. »
1er Lieutenant, M. Thilloy. — 2e M. »
1er Sous-lieutenant, M. Pélanne. — 2e M. Havet.

2ᵉ COMPAGNIE DE CHASSEURS.

1ᵉʳ Capitaine, M. L. LELEU. — 2ᵉ M. »
1ᵉʳ Lieutenant, M. » — 2ᵉ M. BLONDEL.
1ᵉʳ Sous-lieutenant, M. TOPINO. — 2ᵉ M. MONEL fils.

VOLTIGEURS.

1ᵉʳ Capitaine, M. » — 2ᵉ M. MORTET ✲.
1ᵉʳ Lieutenant, M. Jean DEGEORGE. — 2ᵉ M. Ch. CATEZ.
1ᵉʳ Sous-lieutenant, M. FAUVEL. — 2ᵉ M. CABUIL.

CAVALERIE.

Capitaine, M. CAMILLE-GAUDERMEN.
Lieutenant en 1ᵉʳ, M. Aimé FAGNIEZ. — En second, M. LUNEL-DUVAL.
Sous-lieutenant en 1ᵉʳ, M. ARNOUTS. — En second, M. J. FAGOT.

COMPAGNIE DE LA BANLIEUE.

Capitaine en 1ᵉʳ, M. MOREL-BLONDEL. — En second, M. DUMETZ.
Lieutenant en 1ᵉʳ, M. Ch. COURTOIS.—En second, M. BRISSE.
1ᵉʳ Sous-lieutenant, M. LEGENTIL-PLOUVIER. — 2ᵉ M. Aug. DUFOUR.

VILLE DE BAPAUME. — Population : 3,210.

A en juger par les améliorations et les embellissements qui se font tous les ans, à Bapaume, on est justement porté à penser que la prospérité de cette petite ville va toujours croissant, quoi qu'elle ait perdu de son importance, par la suppression de son bailliage et de son district, dont le ressort était plus étendu que celui du district d'Arras et qu'une partie de ses casernes ait été démolie. Aujourd'hui que Bapaume cesse d'être au nombre des villes de guerre, ce déclassement ne peut être considéré comme une défaveur, au point de vue commercial et industriel, puisqu'on n'y sera plus soumis aux servitudes militaires, servitudes contre lesquelles on voit assez fréquemment s'élever des réclamations partout où existent des fortifications. Quand celles de Bapaume n'existeront plus, la ville pourra prendre plus de développement : mais il faut le dire, il existe une sorte de préjugé dans le département. On y éprouve de la répugnance à appeler ville, toute localité qui n'a pas de portes. La ville d'Amiens qui a vu disparaître les siennes, n'est-elle pas toujours une ville, et une ville embellie, dont le séjour est infiniment plus agréable, depuis qu'elle est ouverte ?

Le père Ignace, religieux capucin d'Arras, annaliste fort laborieux, qui a laissé 32 énormes grands in-folio manuscrits, dit que St-Thomas de Cantorbéry (Thomas Becquet) était natif de Bapaume. Il rapporte aussi qn'un officier, nommé Antoine Lelièvre, de Gouy-en-Artois, (d'autres disent de Basseux) ayant tenté de livrer aux Français cette ville (alors soumise au duc de Bourgogne), fut pris et subit une mort cruelle. Ce fait est encore rappelé à Bapaume, mais assez confusément.

Municipalité, MM. Lourdel-Leprince, maire.

Parel-Gamot et Duriez, adjoints.

CONSEIL MUNICIPAL

(suivant le nombre des suffrages obtenus.)

Suffrages.	
55	MM. Lourdel-Leprince, propriétaire.
50	Grardel, négociant.
49	Parel-Gamot, négociant.
45	Demory, juge-de-paix.
44	Prévost, notaire.
42	Croisilles-Arrachart, propriétaire.
41	Lequette, Liévin, cultivateur.
39	Joseph Lagniez, aubergiste.
37	Amas, négociant.
35	Carlier-Daniaux, brasseur.
34	Arrachart, négociant.
34	Lefebvre, Norbert, tanneur.
32	Debeugny, libraire.
31	Lancien, Alex, propriétaire.
30	Mouronval, ✡, médecin.
29	Duriez-Henocq, propriétaire.
24	Sellier-Delimal, propriétaire.
23	Pajot-Fournier, négociant.
20	Legay-Tourtois, négociant.
18	Andrieux, fabricant d'huiles.
16	Bédu-Mathon, brasseur.

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

1846, MM. Grardel, Parel-Gamot, Carlier-Daniaux, Debeugny, Lancien, Mouronval, Sellier-Delimal, Legay-Tourtois, Andrieux et Bédu-Mathon.

1849, MM. Demory, Jh. Lagniez, Pajot-Fournier, Lequette, Amas, Duriez-Henocq, Lourdel-Leprince, Prévost, notaire, Croisilles, Arrachart, Lefebvre, Norbert.

des communes rurales ci-après désignées : Athies, Dainville, Duisans, Ecurie, Etrun, Marœuil, Roclincourt, Saint-Aubin et Anzin, Ste-Catherine, St-Laurent et St-Nicolas.

Le canton (sud) est formé des autres sections de la ville et des communes rurales suivantes : Achicourt, Agny, Beaurains, Fampoux, Feuchy, Neuville-Vitasse, Thilloy-lez-Mofflaines et Wailly.

VILLE D'ARRAS. — Population : 24,439.

Attributions du Maire.

Le Maire est chargé de la publication et de l'exécution des lois et règlements.

Des fonctions spéciales qui lui sont attribuées par les lois.

De l'exécution des mesures de sûreté générale.

De la police municipale, de la police rurale et de la voirie municipale et de pourvoir à l'exécution des actes de l'autorité supérieure qui y sont relatifs.

De la conservation et de l'administration des propriétés de la commune et de faire en conséquence tous actes conservatoires de ses droits.

De la gestion des revenus, de la surveillance des établissements communaux et de la comptabilité générale.

De la proposition du budget et de l'ordonnancement des dépenses.

De la direction des travaux communaux.

De souscrire les marchés, de passer les baux des biens et les adjudications des biens communaux, dans les formes établies par les lois et règlemens.

De souscrire dans les mêmes formes les actes de vente, échange, partage, acceptation de dons ou legs, acquisition, transaction, lorsque ces actes ont été autorisés suivant la loi du 18 juillet 1837.

De représenter la commune en justice soit en demandant, soit en défendant.

D'ordonner les mesures locales sur les objets confiés par les lois à leur vigilance et à leur autorité.

De publier de nouveau les lois et règlements de police et de rappeler les citoyens à leur observation.

Les arrêtés que prennent les Maires sont immédiatement envoyés aux Sous-Préfets. Les Préfets peuvent les annuler ou en suspendre l'exécution.

Ceux de ces arrêtés qui porteront règlement permanent ne seront exécutoires qu'un mois après la remise de l'ampliation constatée par les récépissés donnés par les Sous-Préfets.

Le Maire nomme à tous les emplois communaux pour lesquels la loi ne prescrit pas un mode spécial de nomination. Il suspend et révoque les titulaires de ces emplois.

Sauf l'approbation du Conseil municipal, il nomme les gardes-champêtres qui doivent être agréés et commissionnés par le Sous-Préfet. Les Maires peuvent les suspendre, mais au Préfet seul appartient le droit de les révoquer.

Le Maire nomme également les pâtres communaux, sauf l'approbation du Conseil municipal. Il peut prononcer leur révocation.

Le Maire chargé seul de l'administration, peut déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints et en l'absence de ceux-ci, à ceux des Conseillers municipaux qui sont appelés à en faire les fonctions.

MAIRIE.

M. Maurice Colin, O. ✱, Maire.

MM. Pillain-Gaudermen ✱, Ch. Wartelle ✱, } Adjoints.

CONSEIL MUNICIPAL.

ATTRIBUTIONS.

Les Conseils Municipaux règlent par leurs délibérations :

Le mode d'administration des biens communaux :

Les conditions des baux à ferme ou à loyer dont la durée n'excède pas 18 ans pour les biens ruraux et neuf ans pour les autres biens ·

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.
Boisleux-au-Mont	438	Debrandt.	F. Fourmeaux.
Boisleux-St-Marc	227	Darras.	J. Lequette.
Boyelles	327	Waterlot.	C. d'Hamelincourt.
Bucquoy	1665	Caron.	Louis Rivaux.
Bullecourt	601	Canonne.	G. Huret.
Chérisy	557	Defontaine.	F. Houriez.
Courcelles-le-Comte	917	Huré.	»
Croisilles	1366	Al. Delegrange.	J. Delaire.
Douchy-lez-Ayette	708	Morel.	Héroguelle.
Ecoust-St-Mein	1008	P.-J. Garin.	Santerne.
Ervillers	768	Proyart.	Aug. Leleu.
Fontaine-lez-C.	521	Chatelain.	F. Canonne.
Gomiecourt	224	Bocquet,	F. Copin.
Guemappe	461	Chilliez.	Ed. Coehon.
Hamelincourt	495	Vasse.	Al. Morel.
Héninel	292	Huré.	Cyp. Plouvier.
Hénin-sur-Cojeul	662	Vaillant.	Rémy Lièvre.
Mory	678	Demory.	Barbier.
Moyenneville	434	Debeugny.	Legrand.
Norœuil	429	Trannin.	Santerne.
St-Leger	669	Goubet.	Delannoy.
St-Martin-sur-Cojeul	157	J. Caron.	J. Caron.
Vaulx-Vraucourt	1640	Dehault.	Cartry.
Wancourt	618	Boislenx.	Elie Déplanque.
Canton de Marquion. — 17 communes. 17,866 habitans.			
Baralle	745	Lanthiez.	St-Aubert.
Bourlon	1620	Hannois.	Louis Dubois.
Buissy	437	Becquet.	Gondaillez.
Ecourt-St-Quentin	1824	Mercier.	Decaudin.
Epinoy	920	Delsaux.	F. Taisne.
Grincourt-lez-Havrin.	1472	L. Lesage.	Ch. Candélier.
Inchy	1086	Dubuisson ✻.	Al. Lenglet.
Lagnicourt	822	Coupé.	J. Coupé.
Marquion	726	Lenain.	Pérus.
Oisy	2176	Levaillant.	Moreau.
Palluel	747	Ronnau.	Willerval.
Pronville	846	J.-Ch. Legentil.	Louis Deleau.
Quéant	1032	Dhennin.	Bachelet.
Rumaucourt	1226	Bachelet.	Brancq.
Sains-lez-Marquion	536	Noché.	de St-Aubert.
Sauchy-Cauchy	770	H. Delfolie.	Tirmant.
Sauchy-Lestrée	881	Cormont.	»
Canton de Pas. — 23 communes. 13,841 habitants.			
Amplier	551	Saugeon.	Al. Bouthors.
Bienvillers-au-Bois	1187	Marel.	F. Falempin.
Couin	368	Danicourt.	Grandhomme.
Famechon	405	Porion.	C. Ponthieu.
Foncquevillers	908	Demelin.	H. Fildard.
Gaudiempré	461	Blanchart.	J.-B. Hecquet.
Gommecourt	305	baron Lallart.	Candelier.
Graincourt-lez-Pas	119	Wacquette.	Am. Pécourt.
Halloy	494	Delgorgue.	Alcide Lemaire.

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.
Hanescamps	258	Boisleux.	Depierre.
Hébuterne	1270	Demailly.	Allart.
Hénu	363	Dupuich.	Boursin.
Humbercamps	465	Roussel.	Lemaire.
Orville	797	Bouthors.	Lenain.
Pas	824	Delaporte.	Cavrois.
Pommier	489	Deleval.	Briois.
Puisieux-au-Mont	1310	Delestré.	J.-F. Delestré.
Sailly-au-Bois	983	Masclef.	Aug. Demailly.
Saint-Amand	414	Devillers.	Bray-Hemery.
Sarton	538	Vermelle.	Boulembert.
Souastre	715	Grégoire.	Noiret.
Thièvres	311	Wallon.	Coffigniez.
Warlincourt	306	Monchain.	Louis Dubois.
Canton de Vimy. — 28 communes. 17,635 habitans.			
Ablain-St-Nazaire	902	Flament.	Guilbert.
Acheville	287	Breuvart,	»
Acq	411	Bacqueville.	Louis Dubois.
Arleux-en-Gohelle	634	Saudemont.	Legentil.
Avion	1271	Lejosne.	Rohart.
Bailleul-Sir-Berthoult	724	Delahaye-Massy.	Aug. Lambert.
Beaumont	706	J.-F. Pillons.	P.-A. Bridoux.
Bois-Bernard	175	Maniez.	Blas.
Carency	470	Lecreux.	Dumont.
Drocourt	159	Mullet.	Pecqueur.
Eleu-dit-Leauwette	62	Beaucamps.	Lobidel.
Farbus	322	Forestier.	Ronulphe-Coquidé.
Fresnoy	179	Goudemetz ✽.	Dallenne.
Gavrelle	682	Lequette.	Al. Delabre.
Givenchy-en-Goh.	1415	Duriez.	Cretal.
Izel-lez-Equerchin	660	Becquembois.	F. Vaast.
Méricourt	705	Legentil.	Bailly.
Mont-St-Eloy	1068	Degaspary.	Dubron.
Neuville-St-Vaast	1403	Sémiond ✽.	J. Segard.
Neuvireuil	408	Parent, fils.	Aug. Boisin.
Oppy	410	Duchâteau.	N. Blin.
Quiéry-la-Motte	501	Defontaine.	Leroy.
Rouvroy	576	Tamboise.	Desruelle.
Souchez	843	Delabre.	Crétal.
Thélus	835	Lemoine.	Duboisson.
Villers-au-Bois	284	Godard.	»
Vimy	1212	Tamboise.	F. Deligne.
Willerval	331	Delahaie.	Ant. Cayet.
Canton de Vitry. — 28 communes. 19,087 habitans.			
Bellonne	212	Roger.	G. Pontus.
Biache-St-Vaast	1090	P.-G. Hecquet.	Aug. Lestoquoy
Boiry-Notre-Dame	630	Lefebvre.	Ant. Topart
Brebières	1394	Pilat.	Louis Leger.
Cagnicourt	1123	Huré.	Aug. Mazy.
Corbehem	360	Laine-Péru.	Mastin.
Dury	551	Dumont.	F. Ponchaux
Etaing	694	Legentil.	P. Lepoivre.

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.
Eterpigny	325	d'Herlincourt.	Ant. Dubois.
Fresnes-lez-Montaub.	378	Demory.	Hecquet.
Gouy-sous-Bellonne	650	Dagneaux.	G. Gallez.
Hamblain-lez-Prés	490	Parent.	Coulon.
Haucourt	370	Deron.	Lourdel.
Hendecourt-lez-Cag.	794	Callau.	Hyp. Bullet.
Monchy-le-Preux	801	Duflos.	Verriez.
Noyelle-sous-Bellonne	564	Martin.	N. Dubois.
Pelves	618	L. Lefebvre.	N. Tanchon.
Plouvain	507	Soufflet.	Lodieu.
Récourt	213	Dubois.	Becquet.
Rémy	412	de Guillebon.	Lemoine.
Riencourt-lez-Cagn.	625	Tabary.	Ficheux.
Rœux	617	Leroux-Duchâtelet.	Lestoquoy.
Sailly-en-Ostrevent	824	Foulon.	Mazingue.
Saudemont	801	Saudemont.	Droupsy.
Tortequesne	578	Lefèvre.	Delcourt.
Villers-lez-Cagnicourt	453	Trannin.	F. Dubois.
Vis-en-Artois	625	Lemaire.	Olivier.
Vitry	2308	Moullart.	d'Hamelincourt.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

8 cantons — 142 communes — 134,282 habitans. — 823 électeurs, dont 13 jurés non électeurs.

Disons un mot, en passant, de l'Agriculture de cet arrondissement.

Les fermes *modèles*, telles que celles de Grignon, enseignent très-bien, sans nul doute, la théorie et son application à la pratique ; mais pour que cette pratique se perfectionnât, elle devrait peut-être encore se règler sur ce qui se fait dans l'arrondissement de Béthune. Toutes les plantes qu'on y cultive sont l'objet des soins les mieux entendus ; aussi les céréales y atteignent-elles une hauteur prodigieuse !

Stimulé par de puissans engrais, le tabac y développe de très larges feuilles. Les plantes oléifères et les textiles y réussissent merveilleusement : quant à la betterave, on y a vu retirer 40 mille kilogrammes de racine de 35 ares de terrain ; on y récolte encore la chicorée et le sènevé.

Là, le cultivateur cache, sous un dehors froid et réservé, un grand bon sens. Il raisonne parfaitement les successions

qu'il fait suivre à ses ensemencements. Il n'est point routinier; une année mauvaise est pour lui avec raison un sujet de regrets, mais jamais de découragement. Que d'attention, il met à extirper les mauvaises herbes qui surgissent facilement d'un terrain si fortement saturé d'engrais ! De combien de sortes n'en emploie-t-il pas ? Ce ne sont pas seulement les fumiers ordinaires de sa basse-cour, il fait un grand usage de tourteau, presqu'inusité dans les autres arrondissements, à l'exception de celui d'Arras. Comme amendement, il emploie la chaux qui fait mourir les insectes et ouvre les pores de la terre. Il emploie aussi, avec le plus grand succès, un engrais semi-liquide, mélange de matière stercorale humaine et de tourteaux, combiné avec l'urine de vaches, reçue dans des citernes disposées expressément au pied des murs extérieurs des étables. En été, il fait aussi des composts.

L'arrondissement de Béthune est une des contrées les plus populeuses du monde, une contrée dont les habitants forts et courageux, quoique se nourrissant particulièrement de laitage, font voir que l'usage habituel de la viande de boucherie, si vivement recommandé aux citadins pour revivifier leurs corps affaiblis, ne leur est pas nécessaire, pour être de robustes cultivateurs et pour devenir, quand il le faut, de vigoureux défenseurs de la patrie.

Sous-Préfet, M. Félix Lequien ✻.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

MM. Bavière, notaire à Haisnes, (pour Cambrin).
Béharelle, ancien notaire à Hénin-Liétard, (pour Carvin.)
Damour, notaire à St-Hilaire-Cottes, (pour Norrent-Fontes)
Decrombecque, maître de poste à Lens, (pour Lens.)
Delelis, propriétaire à Fouquières-lez-Béthune, (pour Béthune.)
François Desvachaux, maire de Labuissière, (pour Houdain.)

MM. Guille, ancien notaire à Lillers, (pour Lillers.)
Lebleu, brasseur à Sailly-sur-la-Lys, (pour Laventie.)
Raparlier, propriétaire à Béthune, (pour Béthune.)

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

Deuxième série, 1845. — MM. Damour, Decrombecque, Desvachaux, Lebleu.

Première série, 1848. — MM. Bavière, Beharelle, Delelis-Goudemetz, Guille, Raparlier.

VILLE DE BÉTHUNE. — Population : 7,448.

L'histoire ne commence à faire mention de la ville de Béthune que vers le XIe siècle. Les Français la prirent sur les Espagnols en 1645 et en firent augmenter les fortifications par Vauban. En 1710, lors de la malheureuse guerre de la succession, les alliés s'en emparèrent après 65 jours de tranchée ouverte, mais non sans avoir éprouvé, sous ses murs, des pertes considérables. Elle fut définitivement réunie à la France en 1714, par le traité d'Utrecht.

Un siècle après, en 1815, des faits très remarquables et qui se rattachent à l'un des évènements les plus extraordinaires des temps modernes, se sont passés en cette ville.

Le roi Louis XVIII, ayant été obligé, par suite de la défection de l'armée, de quitter Paris à l'approche de Napoléon, avait pris la route de Lille. Ce fut à Béthune que sa maison militaire sous les ordres du comte d'Artois et du duc de Berry, fut licenciée. Des témoins auriculaires racontent encore aujourd'hui cette intéressante particularité : le 3e régiment de lanciers était arrivé d'Arras avec des intentions hostiles. Le duc de Berry n'hésite pas à se présenter devant cette troupe, parcourt les rangs et engage les soldats à crier *Vive le Roi*. Tous restent muets. Sur de nouvelles instances, l'un d'eux, par un sentiment qu'il est assez difficile d'interpréter sérieusement, s'écrie : *vive l'Empereur* et le *duc de Berry* et tous ré-

pètent ce cri, qui, dans cette circonstance, est l'expression de la révolte et de la soumission.

Cette ville est heureusement située sur le canal d'Aire à La Bassée. Elle est bien bâtie et possède une vaste place publique qui le serait bien plus encore, n'était un pâté de maisons, surmonté à son extrémité d'un beffroi, curieux par la bizarrerie de sa construction. Ces maisons qui s'élèvent, presque jusqu'au milieu de cette place, nuisent à sa régularité.

On y remarque aussi l'église paroissiale, admirable par l'élégance et la légèreté de sa nef, portée sur des colonnes d'une délicatesse extrême. Charles-Quint apercevant, en entrant un jour, dans cette église, ces colonnes minces et effilées, exprima la crainte de les voir se dérober sous la nef et d'être enveloppé sous les décombres. Elles n'étaient probablement pas alors réconfortées du ciment qui les recouvre aujourd'hui.

Béthune donna naissance à Buridan, qui fut plusieurs fois recteur de l'Université de Paris, dont il fut même un des bienfaiteurs. Elle le députa en 1345 à Philippe-de-Valois, pour demander l'exemption de la gabelle, qu'elle ne put obtenir et à Rome, pour y défendre ses intérêts. Ce recteur est moins renommé pour ses commentaires sur Aristote que pour son sophisme de l'âne. Il supposait un de ces animaux, également pressé par la faim et par la soif, entre un picotin d'avoine et un seau d'eau, faisant une égale impression sur ses organes et demandait : *Que fera cet âne?* si on lui répondait, il demeurera immobile. *Donc,* concluait-il, il *mourra* de *faim* et de *soif*. Si un autre répliquait : *Cet âne ne sera pas assez âne pour se laisser mourir*. Donc, concluait-il, *il se tournera d'un côté plutôt que de l'autre. Donc, il a le franc arbitre*. Ces arguties exercèrent pourtant pendant de longues années la sagacité des dialecticiens et l'âne de Buridan est devenu fameux dans les écoles. Grâce aux progrès qu'à faits la raison publique, il n'a plus maintenant que la célébrité du ridicule.

MAIRIE.

M. De Bellonnet ✲, maire.

MM. Raparlier, } adjoints.
Durteste-Fauvez ✲. }

CONSEIL MUNICIPAL.

(Suivant le nombre des suffrages obtenus.)

Suffrages.	
108	MM. Blin de Mutrel, suppléant du juge-de-paix.
105	Lefebvre-Dupré ✲, président du tribunal civil.
102	Flageolet, fabricant de sucre.
101	Capelle, juge.
96	Leclercq, juge-de-paix.
94	Bouton, brasseur.
93	Jean, (Alexis), propriétaire.
89	Caron, brasseur.
89	Le marquis de Baynast, propriétaire.
87	De Bellonnet ✲, propriétaire.
86	Capelle-Thilloy, négociant.
86	Raparlier, propriétaire.
84	Richebez, notaire.
83	Durteste-Fauvez ✲, négociant.
78	Dupré, avocat.
77	Izard, O. ✲, commandant la garde nationale.
74	Inbona Père, propriétaire.
73	Leroy, avocat.
72	Herreng, notaire.
70	Dellisse, propriétaire.
69	Cary, propriétaire.
68	Pérard, médecin.
57	Legay, maître de poste.

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

1846. — MM. Blin de Mutrel, Lefebvre-Dupré, Flageolet, Caron, le marquis De Baynast, Dupré, Leroy, Herreng, Cary, Pérard, Legay, Richebez.

1849. — MM. BOUTON, CAPELLE-THILLOY, DE BELLONNET, RAPARLIER, CAPELLE, IZARD, DURTESTE-FAUVEZ, LECLERCQ, JEAN, INBONA, DELLISSE.

Commissaire de police, M. PERROT.
Rèceveur de l'hospice, M. CAPELLE.
Receveur municipal, M. CROISIER.
Receveur du Bureau de bienfaisance, M. HULLEU.

GARDE NATIONALE.

ÉTAT-MAJOR.

Chef de bataillon,
M. IZARD O. ✱.
Adjudant-Major,
M. DERMENGHEM.
Sous-lieutenant-porte-drapeau.
M. GOURDIN, Félix.
Chirurgien-aide-major,
M. LE ROY.

Capitaine-Rapporteur du Conseil de discipline,
M. CHABÉ.
Lieutenant-secrétaire dudit Conseil,
M. GUILLEMAN-BEAUCOURT.[1]

COMPAGNIE D'ARTILLERIE.

Capitaine, M. BOUTON Éloi.
1er Lieutenant, M. VALLAGE, ainé. —2e M. SAUVAGE-COLLART.

COMPAGNIE DE SAPEURS-POMPIERS.

Capitaine, DE BAILLIENCOURT-SAUVAGE.
1er Lieutenant, M. OUTREBON-FLAJOLET. —2e CAYET, Constant.
Sous-lieutenant, M. SAUVAGE-IZARD.

COMPAGNIE DES GRENADIERS.

Capitaine, M. »
Lieutenant, M. HULLEU, Alexandre.
Sous-lieutenant, M. VINCENT, Ambroise.

1re COMPAGNIE DE CHASSEURS.

1er capitaine, M. CAPELLE-THILLOY. — 2e M. BUNOUST, Hector.
1er Lieutenant, LAMANT, Aimable. — 2e M. »
1er Sous-lieutenant, M. MANNESSIER, Benoit. — 2e M. »

2ᵉ COMPAGNIE DE CHASSEURS.

1ᵉʳ Capitaine, M. DELORNE D'ALINCOURT, Casimir. — 2ᵉ MONBRUN-FLAJOLET.

1ᵉʳ Lieutenant, M. LEGAY, Charles. — 2ᵉ GUYSON, Napoléon.

1ᵉʳ Sous-lieutenant, M. HULLEU, Alphonse. — 2ᵉ M. DANEL, Jules.

VOLTIGEURS.

Capitaine, M. FORATIER, Charles.
Lieutenant, M. GAMOT, Fidèle.
Sous-lieutenant, M. »

GARDE A CHEVAL.

Sous-lieutenant, le marquis DE BAYNAST DE SEPT-FONTAINES, Albert.

CARVIN-ÉPINOY. — Population : 5,053.

Un arrentement concédé, dans le temps, par la maison de Rohan, pour élever des constructions à Carvin, a prodigieusement contribué à hâter l'accroissement de la population de ce bourg, qui est le plus fort du département.

MAIRIE.

M. BAGGIO, ✠, membre du Conseil-général, maire.
MM. Eugène FRÉMAUX, Isidore DHELLEMME, } Adjoints.

CONSEIL MUNICIPAL

(suivant l'ordre des suffrages obtenus.)

Suffrages.
37 MM. BAGGIO, ✠, maire.
33 CARRÉ, Victor, propriétaire.
32 FREMEAUX, maître de poste.
31 BAGGIO, commerçant.
29 DUBOIS, notaire.
28 DELIGNE, fabricant de sucre.

27 Hottin, Florentin, cultivateur.
26 Cordier, Hypolite, cultivateur.
26 Letienne, fabricant de sucre.
25 Dussart, Martin, propriétaire.
25 Debéthune, cultivateur.
25 Masson, cultivateur.
24 Garez, juge-de-paix.
24 Tredez, Alexandre, cultivateur.
24 Pierre Ringo, fermier.
23 Maurice, géomètre.
14 Mouton, Procope, cultivateur.
14 Menu, Antoine, cultivateur.
14 Dhellemme, fabricant d'amidon.
13 Ringo, pharmacien.
9 Cloquié, cultivateur.

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

1846. — MM. Baggio, Carré, Fremeaux, Deligne, Letienne, De Béthune, Masson, Garez, Tredez, Maurice, Pierre Ringo.

1849. — MM. Cordier, Hottin, Dussart, Dhellemme, Cloquié, Mouton, Menu, Baggio, Dubois, Ringo.

HÉNIN-LIÉTARD. — Population : 2,993.

Cette commune portait autrefois les noms de ville et comté. La terre dépendait du duc de Duras. Il s'y trouvait aussi une abbaye de religieux bénédictins de l'ordre de St-Augustin. Le voyageur qui en chercherait les vestiges, ne pourrait point, par allusion, s'écrier, en les apercevant : *hic troja fuit.* Il n'en reste aucun. Il faut absolument être guidé par quelque *cicérone* de l'endroit, pour reconnaître la place de l'abbaye. C'était un peu en dehors de la commune, du côté de Courrières. En revanche, on distingue encore des traces bien marquantes des fossés qui entouraient cette ancienne ville.

Le sol est très-riche et fertile dans les environs d'Hénin. Il

est juste de dire qu'il est remué par des mains habiles et intelligentes. Là, la routine n'a pas la moindre prise; une grande entente des assolements, de la persistance, la conviction qu'il faut bien fumer, pour bien récolter, voilà ce qui y distingue le cultivateur.

MAIRIE.

M. SÉNÉCHAL, maire.
MM. CAULLET, } adjoints.
Ignace DEBONTE, }

CONSEIL MUNICIPAL

(suivant l'ordre des suffrages obtenus.)

Suffrages.	
41	MM. CAULLET, Auguste, cultivateur.
40	CAULLET, Alexandre, marchand de vins.
37	DUPIRE, fabricant d'huiles.
33	SÉNÉCHAL, maire.
30	CAULLET, Jean-Augustin, adjoint.
30	LEGRAND, Jean-Michel, commerçant.
29	WILLEFERT, Jean-Baptiste, cultivateur.
28	DUQUESNOY, Jean-Baptiste.
25	BÉHARELLE, propriétaire.
25	DEMARQUETTE, médecin.
24	WIART, officier de santé.
24	MARMUS, cirier.
24	DERNAUCOURT-ARNOUTS, brasseur,
23	PIERQUIN, Auguste, cultivateur.
23	HUREZ, cultivateur.
21	LUCAS, cultivateur.
19	DEBONTE, Ignace, brasseur.
18	DANCOISNE, notaire.
18	BRUNEAU, Pierre, cultivateur.
18	DUWEZ, cultivateur.
17	GALLAND, meunier.

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

1846. — MM. Sénéchal, Béharelle, Demarquette, Wiart, Marmus, Hurez, Lucas, Dancoisne, Bruneau, Duwez, Galland.

1849. — Caullet J.-A., Caullet Alex., Legrand, Debonte, Willefert, Duquesnoy, Dernaucourt, Caullet, Dupire, et Pierquin.

VILLE DE LENS. — Population : 2,673.

La plaine de Lens a été regardée long-temps comme le type de l'aridité. Lorsque le grand Condé y gagna, au mois d'août 1648, la célèbre bataille, on n'y trouva pas de fourrage pour la cavalerie : on dut en faire venir des magasins, établis à Nœux. Que la face des choses est changée ! De terres jadis si décriées, à cause de leur stérilité, on tire maintenant des produits riches et variés. La betterave pivote et se développe merveilleusement sur cette plaine qui est sûrement encore aujourd'hui l'objet de sarcasmes de la part des personnes qui n'ont pas vu la transformation admirable qui s'y est opérée ou qui n'en ont pas entendu parler ! Pour obtenir des succès, à la fois, si fructueux et si honorables, ce n'est pas assez de faire de bons labours, il faut répandre des engrais : c'est ce que pratique, avec une haute intelligence, M. Decrombecque, maître de poste à Lens. Nul ne mérite plus que lui d'être cité comme un ingénieux et habile agriculteur ; sa sagacité lui fait trouver, dans maintes circonstances, le moyen d'obtenir, dans un an, deux récoltes sur le même terrain. Il nous sera peut-être donné d'en parler, une autre fois, plus au long et de livrer ses procédés à l'admiration des connaisseurs.

MAIRIE.

MM. Boudry, maire.
Decrombecque, négociant, adjoint.

CONSEIL MUNICIPAL.

(Suivant l'ordre des suffrages obtenus.)

Suffrages.

39 MM. Varlet, juge-de-paix.
37 Roussel, brasseur.
36 Boudry, maire.
36 Carlier, officier de santé.
36 Raoult.
34 Leroy, avocat.
34 Longuet.
33 Decrombecque, maître de poste.
33 Allart, cultivateur.
33 Bruneau, propriétaire.
31 Lagrange, vétérinaire.
30 Mercadet, cultivateur.
27 Caille, notaire.
27 Hache, cultivateur.
26 Dhenin, cultivateur.
26 Demayer, chapelier.
26 Hette, cultivateur.
25 Goubet, notaire.
23 Hugot, négociant.
20 Delabre, fabricant de sucre indigène.
19 Monchy, propriétaire.

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

1846. — MM. Roussel, Carlier, Leroy, Allart, Lagrange, Mercadet, Hette, Hugot, Varlet, Raoult, Longuet.

1849. — MM. Caille, Demayer, Decrombecque, Boudry, Bruneau, Monchy, Delabre, Dhenin, Hache et Goubet.

Receveur municipal et de l'Hospice : M. Roussel.

Receveur du Bureau de Bienfaisance : M. Belval.

VILLE DE LILLERS. — Population : 4,879.

La plaine sur laquelle cette ville est assise, est une des plus

riches et des plus fertiles de l'arrondissement de Béthune. Les produits agricoles y sont très variés. Parmi eux, on compte le sénèvé, ou graine de moutarde. Il y a même, à Lillers, un emplacement ou marché, affecté à la vente de cette graine. Ce qui tend à prouver qu'elle y est l'objet d'un commerce important; les autres branches consistent en chevaux et bestiaux élevés dans le pays et en toiles ordinaires.

Les puits artésiens qui, de nos jours, ont un si grand renom, sont connus, de temps immémorial, à Lillers, où on les appelle fontaines. Il faut peu de travaux et de dépenses pour faire jaillir l'eau dont la nappe est rapprochée du sol. C'est pour cette raison que ces puits sont communs en cette ville. Elle possède des ouvriers habiles à les forer. Nous en avons vu dont le forage n'avait coûté que de 250 à 300 fr. Quelle différence avec celui de Grenelle!

MAIRIE.

M. Hulleu, maire.
M. Lecoutre, propriétaire, adjoint.

CONSEIL MUNICIPAL

(suivant le nombre des suffrages obtenus.)

Suffrages.	
70	MM. Hulleu, maire.
62	Arnouts, notaire.
62	Le comte de Foulers, propriétaire.
59	Bailly, Joseph, brasseur.
58	Réant, propriétaire.
57	Bonduelle, propriétaire.
55	Morel, Augustin, rentier.
55	Delmaire, propriétaire.
54	Bérode, négociant.
55	Macaux, propriétaire.
54	Lecoutre, propriétaire.
54	Vaast, propriétaire.

46 Laisné, propriétaire.
46 Delaleau, propriétaire.
44 Dollet, François, propriétaire.
41 Decréquy, propriétaire.
38 Richebez, propriétaire.
38 Moniez, propriétaire.
38 Guille, ancien notaire.
37 Laversin, propriétaire.

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

1846. — MM. Hulleu, Arnouts, comte de Foulers, Bailly, Réant, Berode, Delaleau, Dollet, Lecoutre.

1849. — MM. Morel, Richebez, Delmaire, Decréquy, Moniez, Laversin, Macaux, Guille, Laisné, Bonduelle, Vaast.

VILLE DE ST-VENANT. — Population : 2,467.

Le sol qui avoisine cette ville, a beaucoup de ressemblance avec celui de Lillers, quoiqu'un peu marécageux et plus aquatique. Il est aussi très fertile et la culture en est aussi soignée. Il se fait à St-Venant des marchés assez forts en grains qui s'exportent par la Lys.

Les légumes que produisent ses environs sont abondans et très estimés. On peut en dire autant des fruits.

Depuis environ 25 ans, les aliénés des deux sexes du Pas-de-Calais, étaient dirigés sur cette ville, dans une ancienne maison de force, où l'on renfermait, avant la révolution de 1789, beaucoup d'individus condamnés à la réclusion, par ordre du roi ou des juges ordinaires. Elle était desservie par des religieux du tiers-ordre de St-François, établis à St-Venant et appelés *Bons fils*. Depuis un an, cette maison ne reçoit plus que les femmes aliénées du département ; les hommes sont envoyés dans une maison privée à *Lommelet*, près de Lille. En compen-

sation, la maison de St-Venant vient de recevoir cent femmes aliénées, sortant de la Salpétrière, à Paris.

MAIRIE.

M. Conseil, maire.
M. Ch. Cappe, adjoint.

CONSEIL MUNICIPAL

(suivant le nombre des suffrages obtenus.)

Suffrages.	
113	MM. Playoust, propriétaire.
111	Lissacq, notaire.
108	Denissel, brasseur.
97	Nicolas Fumery, cultivateur.
89	Desprey, cultivateur.
84	Baudelle, cultivateur.
82	Courdent, médecin.
80	Broignart, cultivateur.
77	Pierre Guerbois.
76	François Fumery, propriétaire.
76	Cappe, propriétaire.
77	François Conseil, cultivateur.
68	Debuyser, commerçant.
68	Cél. Fumery, propriétaire.
66	Flament, commerçant.

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

1846. — MM. Playoust, Fuméry, Nicolas, Baudelle, Courdent, Broigniart, F. Fuméry, Cappe.

1849. — MM. Denissel, Debuyser, F. Conseil, Lissacq, Célest. Fuméry, Desprez, Flament, Guerbois.

TABLEAU DES MAIRES ET ADJOINTS DE L'ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Canton de Béthune. — 17 communes. 20,968 habitans.

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.
Allouagne	1099	Poitevin.	Ant. Saison.
Annezin	583	Leturgie.	Louis Salomez.
Béthune		Voir page 64.	
Choques	1288	Daiguerande.	Pierre Martin.
Essart	611	Prou.	Benjamin Chavatte.
Fouquereuil	399	Blanquart.	Evrard.
Fouquières-lez-Béth.	351	Delelis.	Charl. Dubois.
Hinges	1077	Delarue.	Henri Delory.
Labeuvrière	753	Bassecourt.	F. Bassecourt.
Lacouture	2390	L. Boulinguez.	Ant. Delehelle.
Lapugnoy	528	Toursel.	Buchart.
Locon	1722	Coupin.	Louis Despretz.
Oblinghem	146	Behin.	Aug. Delemaire.
Vendin-lez-Béthune	461	Pottiez.	Aimable Merveille.
Verquigneuil	580	Hurtrel.	J. Fromentel.
Verquin	704	Calonne.	Sylvain Riencourt.
Vieille-Chapelle	828	Dacquin.	Louis Devaux.

Canton de Cambrin. — 17 communes. 17,530 habitans.

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.
Annequin	607	Hennebelle.	Ch. Roussel.
Auchy-lez-Labassée	1098	Mathon.	Bruneau.
Beuvry	2742	Duquesnoy.	Xavier Delehellé.
Billy-Berclau	1507	Boulanger.	Al. Boulanger.
Cambrin	468	Wattebled.	F. Fruchard.
Cuinchy-l-Labassée	702	Dacquin.	Louis Druelle.
Douvrin	1255	Descamps.	Marc Pottier.
Festubert	1530	Vincent.	Max. Dubrulle.
Givenchy-lez-Labas.	532	Debourez.	J.-B. Beaucamps.
Haisnes	670	Lorthiois.	Aug. Grenier.
Labourse	321	Durasnel.	Biencourt.
Noyelles-lez-Vermelle	220	Pronnier.	Louis Vazé.
Richebourg-l'Avoué	1996	Becquart.	Aug. Bavière.
Richebourg-St-Vaast	1299	Mouquet.	Jacq. Martin.
Sailly-Labourse	702	Danson.	Escaillet.
Vermelles	834	Bréhon.	Louis Pruvost.
Violaines.	1047	Delbarre.	Ch. Houssin.

Canton de Carvin — 10 communes. 17,281 habitans.

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.
Carvin		Voir page 68.	
Courcelles-lez-Lens	735	Delaby.	Louis Vilain.
Courrières	2610	Lebacq.	D. Cordier.
Dourges	1061	Gruyelle.	Pierre Hélin.
Evin-Malmaison	875	Dujardin.	Ch. Pollart.
Hénin-Liétard		Voir page 69.	
Leforest	1113	Dupire.	Louis Doignies.
Montigny-en-Gohelle	647	El. Détève.	Martin-Détève.
Noyelle-Godault	713	F. Prévost.	Edouard Ramar.
Oignies	1451	Boulanger.	Duparcq.

Canton d'Houdain. — 31 communes. 14,588 habitans.

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.
Barlin	513	Hermary.	Aug. Cousin.
Beugin	186	Grincourt.	L. Grincourt.
Bouvigny-Boyeffles	685	Carré.	F. Collart.
Bruay	711	Brongniart.	F. Dourlens.
Calonne-Ricouart	296	Boucly.	Stanis. Raonlt.
Camblain-Chatelain	706	Locquet.	Damiens.
Caucourt	396	Carré.	B. Potel.
Divion	585	Beaucourt.	H. Pesez.
Drouvin	174	Bécu.	J. Philippe.
Estree-Cauchy	361	Lefebvre.	Louis Noé.
Fresnicourt	484	Lallart.	Ant. Hay.
Gauchin-Legal	306	Delville.	F. Delplace.
Gosnay	181	Théret.	N. Labitte.
Gouy-Servin	364	Saint-Ives.	Galvaire.
Haillicourt	411	Froment.	Trunel.
Hermin	290	Autrique.	B. Waroux.
Hersin-Coupigny	1053	Héringnez.	N. Roussel.
Hesdigneul	326	Delory.	Henri Delory.
Houchain	390	Copin.	Louis Taffin.
Houdain	915	Lequien.	»
Labuissière	813	F. Desvachaux.	Berroyer.
Maisnil-lez-Ruits	308	Fleury.	Béharelle.
Marles	433	Gamblin.	Baudelle.
Nœux	981	Lesart.	Hannedouche.
Ourton	376	Caullet,	Pierre Dorge.
Ranchicourt	123	Salmon.	J. Guilbert.
Rebreuve	562	Wicart.	Wartel.
Ruits	461	Calonne,	Lantoine.
Sains-en-Gohelle	419	Hannedouche.	Aug. Boilly.
Servins	452	Lenfant.	Martin Cauvez.
Vaudricourt	327	François de Roubaix	Cotte.

Canton de Laventie. — 6 communes. 15,256 habitans.

Fleurbaix	3041	Peucelle.	Leplus et Hennon.
Laventie	4297	Motte.	Delabarre et Roussel
Lestrem	3512	Dacquin.	Delabarre et Trannel
Lorgies	1397	Leroy.	Delbarre.
Neuve-Capelle	617	Cuvelier.	Louis Masse.
Sailly-sur-la-Lys.	2392	Leroy.	J. Padié.

Canton de Lens. — 22 communes. 17,410 habitans.

Aix-en-Gohelle	917	Delay.	Aug. Thumini.
Angres	497	Delongueval.	P. Lempin.
Annay	1161	Hocedez.	J. Garrez.
Bénifontaine	151	Catry.	Ch. Lefebvre.
Billy-Montigny	382	Hayart.	Ch. Derruelles.
Bully	428	Carlier.	J.-B. Duquesne.
Estevelle	129	Courtecuisse.	Ant. Decarnin.
Fouquières-lez-Lens	792	Dubron.	J.P. Caron.
Grenay	216	Brasme.	Th. Carin.
Harnes	2170	Desprez.	P. Delvallez.
Hulluch	530	Bottin.	J.-B. Wacquiez.

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.
Lens		Voir page 71.	
Liévin	1392	Deligne.	Ant. Delaby.
Loison	397	Haisse.	Ch. Masclef.
Loos	841	Mauiez.	Ant. Caron.
Mazingarbe	609	Deligne.	Henneguez.
Meurchain	701	Hocq.	Et. Godin.
Noyelles-sous-Lens	660	Dacheville.	Waffart.
Pont-à-Vendin	854	Barrez.	Louis Barrez.
Salleau	186	Toulouse.	Hélin.
Vendin-le-Vieil	939	Blondel d'Aubers ❄	Bigotte.
Wingles	785	Marquily.	J.-B. Gaillard.

Canton de Lillers. — 9 communes. 16,522 habitants.

Busnes	1603	Thuilliez.	Régis Tpursel.
Calonne-sur-la-Lys	1598	Gombert.	Guisse.
Gonnehem	2000	Beghin.	J.-G. Grébaux.
Guarbecque	730	Ivain.	Aim. Desprez.
Lillers		Voir page 72.	
Montbernanchon	1208	Singer.	
Robecq	1434	Bailly.	Gnilbert.
St-Floris	603	Roussel.	Ed. Edoire.
St-Venant		Voir page 74.	

Canton de Norrent-Fontes. — 30 communes. 14,757 habitants.

Ames	405	Degand.	Cocq.
Amettes	434	Clém. Théry.	Félicien Garache.
Auchel	664	Pomart.	Louis Locquet.
Auchy-au-Bois	295	Lainé.	J.-B. Lombart.
Berguette	477	J.-B. Boulnois.	Bonlanger.
Blessy	601	Levasseur ❄.	F. Glachon.
Bourecq	487	Clerbout.	Dussaussoy.
Burbure	898	M. Toffart.	Aug. Caron.
Cauchie-à-la-Tour	376	Castelain.	Hanotel.
Ecquedecques	340	Barois.	Al. Candat.
Estrée-Blanche	424	Leleu.	F. Delorme.
Ferfay	312	Thellu.	Flor. Lemaire.
Ham	744	Alexandre.	Aug. Lemoine.
Isbergues	764	Legrand.	Aug. Réant.
Lambres	555	Sellier.	P. Decréquy.
Lespesses	243	Crépin.	J. Pignon.
Lières	259	Bocquillon.	Am. Delebarre.
Liettres	382	Ledoux.	Dehestru.
Ligny-lez-Aire	699	Risbourgues.	Cél. Raoult.
Linghem	243	Delbreuve.	Henri Wallart.
Lozinghem	324	Gamblin.	Toursel.
Mazinghem	301	Hermary.	Aug. Bayart.
Molinghem	633	Foulon.	E. Godin.
Norrent-Fontes	1445	Coubronne.	F. Mathon.
Quernes	323	Venel.	
Rely	374	Théry.	Huguet.
Rombly	91	Jubert.	Célestin Ringard.
St-Hilaire-Cottes	626	Damour.	Ant. Barthomœuf.
Westrehem	348	Boffe.	Carpentier.
Witternesse	690	Cousin.	Cas. Brassart.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE-SUR-MER,

Comprenant 113,143 habitans. — 6 cantons et 100 communes.
Electeurs 987, dont 37 jurés non électeurs.

La culture céréale rencontre des obstacles dans cet arrondissement dont le sol montueux et fort accidenté, est généralement assez crayeux ou calcaire. Aussi les labours s'y exécutent difficilement et les engrais éprouvent de fortes déperitions sur ces pentes, d'où les pluies et les orages les entraînent facilement.

On est fondé à espérer qu'à l'exemple de l'Angleterre, qui, dans des terrains que la science trouve analogues, a porté son agriculture à une aussi haute perfection, l'arrondissement de Boulogne se stimulera et aura introduit, en peu d'années, dans son économie rurale, de notables améliorations.

Cependant l'arrondissement a des avantages spéciaux qui lui assignent une place distinguée dans le département et même dans toute la France.

Il possède cinq ports : Ambleteuse, Boulogne, Calais, Vimereux et Wissant.

Ceux de Boulogne et de Calais prennent rang, parmi les plus célèbres de France, à cause de leur voisinage et de leurs rapports faciles avec l'Angleterre. Au point de vue historique, leur célébrité n'est pas moins incontestable. C'est des illustres comtes de Boulogne, qu'est issu le héros du Tasse, Godefroy de Bouillon. Mais ce qui est plus saisissant : quel effet ne produira pas, dans la postérité le souvenir des voyages fréquens que fit, en cette ville, le plus grand homme des temps modernes, pour organiser et inspecter ses belles et valeureuses phalanges, devenues depuis la grande armée ! et la colonne, commencée en 1804, pour consacrer la solennité de la première distribution des croix de la légion d'honneur, que ne dira-t-elle pas aux siècles futurs ? Quel tableau ne déroulera-t-elle pas à l'imagination émerveillée du voyageur ? Ce seront Valmi, Jemmapes, Montenotte, Mondovi, Millesime, Arcole, Lodi, Ro-

vérédo, Rivoli, les Pyramides, Aboukir, Marengo, où tant de Français s'illustrèrent par de brillants faits d'armes dont ils reçurent, à l'époque que la colonne rappellera, la glorieuse récompense de la main d'un capitaine, digne appréciateur de leur intrépidité. Est-il un plus magnifique tableau ? En vain on feuilleterait l'histoire, on ne saurait trouver son équivalent dans l'antiquité, ni chez aucune nation moderne.

Calais, célèbre à d'autres titres, doit spécialement sa renommée au dévouement d'Eustache de St-Pierre.

La population du littoral qui entretient un nombre considérable de bateaux, tire de gros bénéfices de la pêche de la morue, de celle du maquereau et du hareng, à laquelle elle se livre particulièrement. Elle entretient aussi bon nombre d'ateliers de salaison et de saurissage de poissons.

L'arrondissement possède aussi des marbreries, des mines de charbon, deux hauts fourneaux qui s'alimentent du minerai du pays.

Les poteries de Samer, de Desvres, de Colombert et d'Hardinghem sont estimées.

L'arrondissement dont la race chevaline fait concurrence pour ses bonnes qualités avec la race percheronne et qui est regardée, à juste titre, comme type, fournit, chaque année, 10 mille poulains à des éleveurs des départements de la Somme et de la Seine-Inférieure, qui les revendent, plus tard, comme chevaux Normands.

Sous-Préfet, M. E. de Montque ✻.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

MM. Achille Adam, banquier, à Boulogne, } (pour boulog.)
Chauveau-Sire, banquier, id. }
Destrée, juge-de-paix, à Outreau, (pour Samer.)
Guillebert, négociant, à Calais, } (pour Calais.)
Isaac-Sagot, juge-de-paix, id. }
Podevin, propriétaire, à Pihen, (pour Guines.)

POULAIN-STA, juge-de-paix, à Desvres, (pour Desvres.)
ALLENT, juge-de-paix, à Hames, (pour Guines.)
LEDUCQ, propriétaire, à Marquise, (pour Marquise.)

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

2e Série, 1845. — MM. ALLENT, DESTRÉE, LEDUCQ, PODEVIN.
1re Série, 1848. — MM. Achille ADAM, CHAUVEAU-SIRE, GUILLEBERT, ISAAC, POULAIN-STA.

VILLE DE BOULOGNE-SUR-MER. — Population, 29,145.

Sous le nom de *Gésoriacum*, cette ville n'était, dans l'origine, qu'une petite bourgade du pays des Morins. Soixante ans environ avant J.-C., Pédius, lieutenant et parent de Jules César fonda sur une colline, vis-à-vis de *Gésoriacum*, la ville de *Bonia*, dont on a fait ensuite Boulogne. Plusieurs auteurs affirment que ce fut de son port que le conquérant des Gaules prépara sa première expédition contre l'Angleterre.

Boulogne est située à l'embouchure de la Lianne et son port est considéré avec celui de Calais, comme le plus favorable pour le passage de France en Angleterre. 50 à 60 mille voyageurs s'y embarquent tous les ans. Cette ville est généralement bien bâtie et se divise en haute et basse. La ville haute est assise sur une colline entourée de remparts qui forment une belle promenade ; elle possède deux belles places publiques. La ville basse, entièrement ouverte, touche au port et renferme toute l'activité, le commerce et les trois quarts de la population. On y remarque des édifices aussi beaux et aussi somptueux, des magasins aussi élégamment ornés que dans la capitale ; les hôtels y égalent par la splendeur et par le confort, les plus renommés de Paris. Le muséum d'histoire naturelle et d'antiquités, ainsi que la bibliothèque, sont dignes de fixer l'attention.

Parlons maintenant de son bel établissement de bains de mer, superbe édifice d'ordre dorique, au pied duquel viennent

rouler les ondes de la mer. Le côté, destiné aux dames, se compose d'un grand salon particulier, d'une chambre de repos, d'une salle de rafraîchissement et d'un salon de musique, avec les dégagements convenables. De ce corps de bâtiment, on jouit, à la fois, de la vue de la mer, de celle de l'intérieur du port et des sîtes grâcieux d'Outreau et de Capécure. Le côté des hommes est composé d'une salle de billard, d'un logement particulier et d'autres pièces parfaitement distribuées. Ces deux parties paraissent à l'extérieur n'en former qu'une seule et communiquent par les salons à une vaste salle de bal, décorée de colonnes et de pilastres ioniques. Cette salle est précédée d'un porche, du côté de la ville, et d'un péristyle, du côté de la mer. Un bel escalier conduit à une plate-forme qui couvre tout le bâtiment, d'où l'on jouit d'une vue délicieuse et variée, sous des tentes élégantes qui mettent le spectateur à l'abri des rayons du soleil. L'intérieur est richement meublé et décoré. On y trouve tous les amusements désirables, instruments de musique, livres, journaux, brochures nouvelles et jeux de toute espèce.

Des voitures élégantes et commodes, formant autant de cabinets de toilette assez grands pour contenir plusieurs personnes, prennent les baigneurs, au bord de la plage, et les conduisent au milieu de l'eau. Une tente y est adaptée et c'est, sous son abri, que le bain se prend, sans qu'aucun regard indiscret puisse offenser la décence. Les voitures des dames sont accompagnées par des femmes de marins et celles des hommes, par des matelots, tous excellens nageurs.

On prend les bains de trois manières : 1°. à la lame; 2°. par immersion; 3°. en recevant la vague, sur telle ou telle partie du corps, suivant les prescriptions de la science.

Indépendamment des bains de mer froids, Boulogne est la première ville de France qui ait eu des bains chauds d'eau de mer. Ils se prennent à la manière ordinaire, dans un établissement particulier, formé sous terre, mais parfaitement éclairé par deux ouvertures circulaires.

MAIRIE.

M. AL. ADAM O. ✻, président du Conseil général, maire.

MM. MARTINET, ✻, avocat, } Adjoints.
DUTERTRE-DELPORTE, ✻, }

CONSEIL MUNICIPAL.

(suivant l'ordre des suffrages obtenus.)

Suffrages.	
108	MM. CHAUVEAU-SIRE, banquier.
106	HAMY, juge-de-paix.
103	DUTERTRE-DELPORTE, ✻, adjoint au maire.
96	FONTAINE, fils, banquier.
96	CARY-MALRAISON, négociant.
87	DESSEAUX (décédé.)
84	QUANDALLE, substitut.
84	DEMERLE, aîné, ✻, pharmacien.
72	ABOT de Bazinghem, propriétaire.
71	LEROY-MABILLE, imprimeur.
69	BERTRAND, médecin, décédé.
68	POUILLY, propriétaire.
68	MARQUET ✻, ingénieur en chef.
66	HOREAU, trésorier des invalides de la marine.
64	TOUSSAINT-PRENEL, agent de change.
63	Al. ADAM, O. ✻, maire.
62	PAMART-LEBEAU, négociant.
57	Auguste GROS, avocat.
56	DORLENCOURT, négociant,
53	MORAND, fils, suppléant du juge-de-paix.
54	BONNET-SAUVAGE, négociant.
50	LARDEUR, propriétaire.
48	DELPIERRE-VASSELIN, saleur.
47	Louis GRANSIRE-AUDIBERT, propriétaire.
47	WATBLED, propriétaire.
43	P. BARBAUX, maître de poste.
42	MARTINET ✻. avocat.

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

1846. — MM. ABOT de Bazinghem, DUTERTRE-DELPORTÉ, QUANDALLE, POUILLY, HOREAU, ADAM, Aug. GROS, DORLENCOURT, BONNET-SAUVAGE, LARDEUR, DELPIERRE-VASSELIN, WATBLED, MARTINET, MORAND fils.

1849. — CHAUVEAU-SIRE, HAMY, MARGUET, TOUSSAINT-PRENEL, PAMART-LEBEAU, Louis GRANDSIRE, P. BARBAUX. DEMARLE aîné, FONTAINE fils, CARY-MALMAISON, LEROY-MABILLE, DESSAUX décédé, BERTRAND, décédé.

Commissaires de police : MM. BERGERET, BAILLY et LOISEL.

Receveur municipal et de l'Hospice : M. PAMART.
Receveur du Bureau de Bienfaisance : M. LEFEBVRE.

GARDE NATIONALE.

ÉTAT-MAJOR DE LA LÉGION.

Colonel, M. SANSOT, C. ✻.
Lieutenant-colonel, M. DE LA SABLONNIÈRE.
Major, M. DEMARLE aîné, ✻.

Chefs de bataillon,

M. ABOT DE BAZINGHEM, du 1er
M. CHAUVEAU-SIRE, du 2e.

Capitaines-adjudants-majors,

M. BOUTIN, Alexis, du 1er.
M. CHARBONNEL, du 2e.

Chirurgien-Major,

M. LEDUCQ.

Chirurgiens-aides-majors,

M. GORRÉ, François, du 1er.
M. FLAHAUT-ADAM, du 2e.

Capitaine-Rapporteur,

M. Vieil DAVID, du 1er et 2e b.

Lieutenants-secrétaires,

M. Guislain ARTHUR, du 1er.
M. TAILLEZ, Paul, du 2e.

Porte-Drapeau,

M. FILLETTE-LHOMMELLY, du 1er
M. DUPUIS, Louis, du 2e.

Adjudans-Sous-Officiers,

M. PRINGÉE, Hubert, du 1er b.
M. DELPIERRE, Jean, du 2e.

Capitaine d'armement,

M. MARMIN-PAMART.

Capitaine-Trésorier,

M. ADAM-CARMIER.

Lieutenant, chef de musique,

M. PÉRET.

ARTILLERIE.

Capitaine, M. Chauveau-Soubitez.

Lieutenant en 1er, M. Millon-Sylvain. — 2e M. Delattre, François.

SAPEURS-POMPIERS.

Capitaine en 1er, M. Henon, Joseph. — 2e Crouy, Alexandre.

Lieutenant en 1er, M. Gaudy, Théodore. — 2e Croquelois, François.

1er BATAILLON. — GRENADIERS.

1er Capitaine, M. Lesage-Fontaine. — 2e M. Fontaine-Sansot.

1er Lieut., M. Baret-Ternaux. — 2e M. Beaucourt-Mutuel.

1er Sous-lieutenant, M. Pamart, Albert. — 2e M. Dorlencourt-Dufresnoye.

1re COMPAGNIE DE CHASSEURS.

1er Capitaine, M. Rault-Sauvage. — 2e M. Watbled-Hénin.

1er Lieutenant, M. » — 2e M. Hamy, Théodore.

1er Sous-lieuten., M. Leroy, Alexandre. — 2e M. Delahode-Watel.

2e COMPAGNIE DE CHASSEURS.

1er capitaine, M. Duriez, Guillaume. — 2e M. Buret, Firmin.

1er Lieutenant, M. Caron, Marc. — 2e M. Cousin, Victor.

1er Sous-lieutenant, M. Caux-Milen. — 2e M. Penon, Jules.

3e COMPAGNIE DE CHASSEURS.

Capitaine en 1er, M. Sauvage, Guillaume. — 2e M. Lebeau-Dunand.

Lieutenant en 1er, M. Foissey, Jules. — 2e M. Vandoisen, Jean.

Sous-lieutenant en 1er, M. Guirlain, Adolphe. — 2e M. »

VOLTIGEURS.

Capitaine en 1er, M. Bosson-Lemaire. — 2e M. Cary-Malmaison.

Lieut. en 1er, M. PAMART-LEBEAU. — 2e M. ORANGE-MORNAY.

Sous-lieutenant en 1er, M. CLARTÉ, Victor. — 2e M. FURNE, Alexandre.

2e BATAILLON. — GRENADIERS.

Capitaine en 1er, M. TERNAUX-CROUY. — 2e M. HARREWYN, Constant.

Lieut. en 1er, M. GARDÈRE-WAGON. — 2e M. DUPRÉ-MARTIN.

Sous-lieut. en 1er, M. VERLINGUE. — 2e ST-MAXENT, Denis.

1re COMPAGNIE DE CHASSEURS.

1er Capitaine, M. DE TRÉVET. — 2e DELPLANQUE, Louis.

1er Lieut., M. ROBERVAL-WATBLED. — 2e BONNET, Charles.

1er Sous-lieutenant, M. BARBEAUX-CAULIER. — 2e TUTRICE, François.

2e COMPAGNIE DE CHASSEURS.

1er Capitaine, — M. GRANDSIRE, Louis. — 2e DE FROMESSENT, Edouard.

1er Lieutenant, M. DESSAUX, Narcisse. — 2e ANCEL, Louis.

1er Sous-lieutenant, M. LEFEBVRE, Amable. — 2e »

3e COMPAGNIE DE CHASSEURS.

1er Capitaine, M. SIRE, Hyppolite. — 2e LECERF, Victor.

1er Lieutenant, M. POURRE, Auguste. — 2e »

1er Sous-lieutenant, M. SENLIS-BOTTE. — 2e »

VOLTIGEURS.

Cap. en 1er, M. DUTERTRE-CARMIER. — 2e M. NOEL-MORAND.

Lieutenant en 1er, M. LEJEUNE, Jean. — 2e M. CARY-MOLEUX.

Sous-lieutenant en 1er, M. DAUSQUE, François. — 2e M. GENAUX-OLIVIER.

CAVALERIE.

Capitaine, M. MUHLBERQUE, Adolphe.

1er Lieut., M. LE PORCQ, d'Herlin.— 2e M. HOPKINS, William.

1er Sous-lieutenant, M. PICHELIN, Célestin. — 2e M. ADAM, Auguste.

VILLE DE CALAIS. — Population, 12,308.

Cette ville est dans une situation agréable sur la Manche et à la jonction de plusieurs canaux qui facilitent ses communications avec Gravelines, Dunkerque, St-Omer, Aire, Béthune, Lille, Douai et Arras. Son port, comme celui de Boulogne, est des plus favorables, pour le passage de France en Angleterre. Son hôtel-de-ville est digne d'attention : la flèche en est remarquable par la délicatesse de sa construction.

Calais est une très-jolie ville, fort-bien bâtie, et possède aussi de magnifiques hôtels, renommés, de l'autre côté du détroit, depuis plus long-temps que ceux de Boulogne.

Elle est à jamais célèbre par le siège qu'elle soutint en 1347 contre Edouard III, roi d'Angleterre.

Tant d'écrivains ont parlé de ce siège, de la prise de Calais, ont célébré le sublime dévouement d'Eustache et de ses cinq compagnons, dévouement que certains contestent aujourd'hui, que nous croyons devoir nous borner à rappeler ici sommairement ces faits. Nous nous étendrons un peu plus sur les circonstances qui ont précédé la reprise de cette ville, comme étant moins connues.

Devenus maîtres de Calais, les Anglais l'embellirent et en augmentèrent les fortifications ; ils la conservèrent 211 ans, c'est-à-dire, jusqu'en 1558, époque où le célèbre François de Guise, déjà immortalisé par sa belle défense de Metz, mit le comble à sa gloire en leur arrachant de vive force cette place réputée imprenable et que les Français avaient inutilement tenté de recouvrer à plusieurs reprises. L'artillerie, les munitions, les meubles, les laines, les étoffes précieuses et toutes les richesses de cette ville opulente, qui était le seul entrepôt de tout le commerce de l'Angleterre et des Pays-Bas, demeurèrent à la disposition du vainqueur, qui abandonna tout à ses principaux officiers et ne réserva rien pour lui. Comme les Anglais au moment où ils se rendirent maitres de cette ville, en ex-

pulsèrent tous les habitans, par une juste représaille, les propriétaires Anglais furent aussi expulsés. La garnison obtint de se retirer dans les Pays-Bas, mais sans armes ni argent et le gouverneur avec les officiers demeurèrent prisonniers de guerre.

Calais tomba au pouvoir des Espagnols en 1596. Deux ans après, cette place fut rendue à la France par le traité de Vervins.

Ce fut en vain qu'en 1656, les Espagnols l'attaquèrent de nouveau, qu'en 1696, les alliés la bombardèrent et que le 26 septembre 1804, les Anglais en firent autant, le courage de cette cité, redevenue Française, déjoua toujours les projets et les attaques des ennemis.

MAIRIE.

M. Legros-Devot ✲, membre du conseil général, maire.

MM. Lemaire, notaire. } adjoints.
Aug. Quillacq, négociant, } adjoints.

CONSEIL MUNICIPAL

(suivant le nombre des suffrages obtenus.)

Suffrages.		
73	MM.	Dessin, négociant.
72		Guillebert, négociant.
71		Sagot, agent de change.
70		Quillacq, négociant.
64		Bodard, propriétaire.
63		J. Leveux, négociant.
62		Denempon, fabricant de tulle.
60		Legros-Devot ✲, maire.
59		Louchez, négociant en vins.
58		Lemaire, notaire.
57		Lambert, rentier.

56 Mouron d'Étaule, propriétaire.
55 Néhou ✡, ingénieur en chef.
53 Mayer, négociant.
51 Alex. Vogue, négociant.
49 Gravis, docteur en médecine.
49 Grandin, rentier.
48 Leleux, imprimeur.
48 Spiers, courtier.
46 Ch. Devot, fils, négociant.
45 Lejeune, père, propriétaire.
40 Alex. Mulot, commissionnaire de roulage.
39 Et. Lengaigne, négociant en vins.
37 Lange, propriétaire.
35 Foissey, brasseur.
31 Matis, fils, négociant..
26 Le Roy, imprimeur.

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

1846. — MM. Dessin, Guillebert, Sagot, Quillacq, Bodard, Leveux, Legros-Devot, Lambert, Gravis, Leleux, Spiers, Lejeune, père, et Lange.

1849. — Matis, fils, Le Roy, Denampon, Néhou, Grandin, Alex. Vogue. Ph. Devos fils, Mulot, Et. Lengaigne, Foissey, Louchez, Lemaire, Mouron d'Étaule, Mayer.

Commissaires de police, MM. de Bligny et Leblond.
Receveur de l'hospice, M. Parenty.
Receveur municipal et du Bureau de bienfaisance, M. Petit.

GARDE NATIONALE.

ÉTAT-MAJOR.

Chef de Bataillon,
M. Guillebert, Victor.
Adjudant-Major,
M. Legrand, Louis-André.

Chirurgien-aide-major,
M. Gravis, Justin.
Adjudant-Sous-Officier,
M. Flament, Arthur.

Au moment où nous mettions sous presse, le Capitaine-Rapporteur et le Secrétaire du conseil de discipline n'étaient pas nommés.

COMPAGNIE D'ARTILLERIE.

Capitaine, M. Devot, Philippe.
Lieutenant, M. Denempont, Louis-François.
1er Sous-lieutenant, Delеglise, Jacques. — 2e M. Mathis, P.

COMPAGNIE DE SAPEURS-POMPIERS.

Capitaine, M. Mayer, Edouard.
Lieutenant, M. Sanner, Jacques.
Sous-lieutenant, M. Lemoine, Jean-François.

COMPAGNIE DES GRENADIERS.

Capitaine, M. Pierredon, Louis.
Lieutenant, M. Lemoine, Victor.
1er Sous-Lieutenant, M. Millavaux, Charles. — 2e M. Ringot, Alexis.

1re COMPAGNIE DE CHASSEURS.

Capitaine, M. Grandin, Louis.
Lieutenant, M. Pitet, Alexandre.
Sous-Lieutenant, M. Beauvois, Joseph.

2e COMPAGNIE DE CHASSEURS.

Capitaine, M. Ducastel, Paul-Louis.
Lieutenant, M. Helbert, Joseph.
Sous-Lieutenant, M. Duniagou, Tiburce.

3e COMPAGNIE DE CHASSEURS.

Capitaine, M. Dupont, Oscar.
Lieutenant, M. Ledoux, Louis.
Sous-Lieutenant, M. De Rheims, Joseph-Heuri.

4e COMPAGNIE DE CHASSEURS.

Capitaine, M. Lamblrt, Etienne.
Lieutenant, M. Champaillier, Camille.
Sous-Lieutenant, M. Dumoutier, Narcisse.

COMPAGNIE DE VOLTIGEURS.

Capitaine, M. Sagot, Edouard.
Lieutenant, M. Lagache, Théophile.
Sous-Lieutenant en 1er, M. Devot, Augustin. — 2e M. Benard, Eugène.

VILLE DE GUÎNES. — Population : 4,097.

Il est peu de villes qui ne soient bâties sur un fleuve, un ruisseau, un courant d'eau. A Guînes, c'est mieux encore. Une rivière prend sa source au sein même de cette ville à qui elle donne de la vie et de l'activité. Elle sert au transport des pierres et des marbres que fournissent les mines et carrières de Marquise et coule vers Calais ; Guînes a de plus un canal qui joint le pont à quatre branches, plus connu sous le nom de *Pont sans pareil*. C'est en effet une merveille de l'art que tous les voyageurs admirent et dout les hommes compétens ont fait depuis long-temps un magnifique éloge.

Ainsi Guines a des communications commerciales, faciles avec Calais, Gravelines, Dunkerque, St-Omer, etc.

Le sol de ses environs serait très-fertile, si le cultivateur qui peut si aisément faire arriver les engrais, y était plus entreprenant, s'il pouvait se déterminer à abandonner les anciennes méthodes. Dans l'état actuel des choses, il n'obtient pas de ce sol tout ce qu'il pourrait en tirer.

MAIRIE.

M. De Silley, de la Barre, ✻, propriétaire, maire.
MM. François Gody, pharmacien, } Adjoints.
Rebier, brasseur. }

CONSEIL MUNICIPAL

(suivant l'ordre des suffrages obtenus.)

Suffrages.
67 M. Parenty, cultivateur.

60	PRÉVOST, entrepreneur.
56	FAYOLLE, marchand.
55	BOULANGER, propriétaire.
53	LENOIR, propriétaire.
46	DUCHATEAU, propriétaire.
45	Ant. DEWAILLY, propriétaire.
53	REBIER, brasseur.
67	GODY, pharmacien.
39	FOURCROY, propriétaire.
38	DUQUESNOY père, commerçant.
36	Ant. BERTRAND, tourbier.
36	RAULT, rentier.
36	DE GUIZELIN, propriétaire.
36	GRIFFON, pharmacien.
35	DE SILLEY père, maire.
35	DE FOUCAULT, propriétaire.
33	WATEL, marchand.
32	BONVOISIN, propriétaire.
32	BERQUIER père, commerçant.
32	LAMARE, commerçant.
30	FREZIER, père, marchand.
28	BREHON, marchand.

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

1846. — MM. BOULANGER, FAYOLLE, LENOIR, DUCHATEAU, RÉBIER, FOURCROY, DE GUIZELIN, DEFOUCAULT, GRIFFON, WATEL, LAMARRE, BREHON.

1849. — MM. GODY, DUQUESNOY père, DE FILLEY père, BONVOISIN, BERQUIER, FREZIER, PREVOST, DEWAILLY, BERTRAND, RAULT, PARENTY.

Commissaire de police : M. PAS-DE-LOUP.

VILLE DE ST-PIERRE-LEZ-CALAIS. — Population : 9,128.

St-Pierre a porté long-temps le nom de *Petresse.* Ce fut d'abord la première église de Calais et où les habitans, en 686, sous l'épiscopat de *St-Bain*, évêque de Thérouanne, commencèrent à être instruits du christianisme. Dès l'année 1214, *Petresse* formait déjà par la quantité de ses maisons, comme une seconde ville. Dix ans plus tard, le curé de St-Pierre ne pouvant plus suffire aux besoins spirituels de son trop nombreux troupeau, l'évêque de Thérouanne érigea en paroisses deux églises que l'on avait bâties précédemment et en marqua les limites. Celle de St-Pierre sous le nom de *Petresse* se composa de tout ce qui formait le faubourg de Calais. Il en fut séparé en 1227 par Philippe, comte de Boulogne, qui fit ceindre de murs et de fossés la partie de cette ville, érigée sur la côte. En 1814, St-Pierre dont la population est aujourd'hui de 9,128 personnes, n'en comptait que 3,324. Elle est, comme on le voit, presque triplée. Ce prodigieux accroissement a, sans doute, pour cause principale les fortifications qui ceignent Calais. Cette ville participant comme Boulogne aux avantages qui découlent de la paix, ne pouvant s'étendre à cause des fortifications qui l'entourent et élever les constructions que les besoins de la population demandent, il y a, de toute nécessité, exubérance, que reflue sur le lieu le plus voisin, sur St-Pierre. Cette commune et Calais sont les deux localités de France où l'on se livre le plus à la fabrique du tulle.

MAIRIE.

M. Hermant, maire.
MM. Fougère, marchand de bois, } adjoints.
Cailliette, propriétaire. }

CONSEIL MUNICIPAL.

(Suivant le nombre des suffrages obtenus.)

Suffrages.
83 M. Licke, propriétaire.

80	FOURMENTIN, rentier.
79	BÉNARD, constructeur.
67	HERMAND, maire.
65	TOURNEUR, rentier.
65	MULLIÉ, fabricant de tulle.
62	DEWAILLY, Louis, cultivateur.
62	CORDIER-HAMY, fabricant de tulle.
58	JARDIN, pharmacien.
57	RAULT, Pierre-Augustin, entrepreneur.
56	HOCHEDÉ-BOULET, fabricant de tulle.
56	LENGAIGNE, tanneur.
56	COMPIÈGNE, cultivateur.
55	BLANCHEVILLE, propriétaire.
55	CAILLIETTE, adjoint.
51	DEBUCHE-LEPRINCE, cultivateur.
51	BERTRAND, Louis, fabricant de tulle.
49	FOUGÈRE, marchand de bois.
48	HÉNON-BERNARD, propriétaire.
46	LECOCQ, cultivateur.
44	DENQUIN, officier de santé.
40	LEBLOND, Ernest, fabricant de tulle.
35	LEFEBVRE-LENGAIGNE, propriétaire.

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

1846. — MM. LICKE, CAILLIETTE, FOURMENTIN, BÉNARD, TOURNEUR, MULLIÉ, JARDIN, COMPIÈGNE, BLANCHEVILLE, FOUGÈRE, LECOCQ, LEGAIGNE.

1849. — HERMAND, DEWAILLY, RAULT, BERTRAND, DENQUIN, LEFEBVRE-LENGAIGNE, CORDIER-HAMY, HOCHEDÉ-BOULET, Ernest LEBLOND, DEBUCHE-LEPRINCE, HÉNON-BERNARD.

Commissaire de police : M. NAUDIN.

TABLEAU DES MAIRES ET ADJOINTS DE L'ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE-SUR-MER.

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.
Canton de Boulogne. — 8 communes. 35,369 habitans.			
Bainethun	1788	Widehem.	Ant. Cadet.
Boulogne		Voir page 81.	»
Conteville	270	Bouttier.	Duriez.
Echinghem	200	Vasseur.	F. Petit.
Pernes	368	Fréel.	Louis Duval.
Pittefaux	122	Mantel.	Léonard Calais.
St-Martin-Boulogne	1617	Griset.	Aug. Letourtre.
Wimille	1859	Loppe.	Delahodde.
Canton de Calais. — 13 communes. 20,164 habitans.			
Attaques (les)	1239	Lavoine.	J.-B. Sy.
Bonningue-lez-Calais	302	Delahaye.	Fournier.
Calais		Voir page 87.	
Coquelles	436	Dupont.	Delahaye.
Coulogne	639	Mouron.	Pruvost.
Escalles	319	Boutroy.	Gourdin.
Fréthun	495	Baude.	P. Dupont.
Marck	2074	Breton-Bouclet.	Ach. Carré.
Nielles-lez-Calais	205	Pruvost.	Parenty.
Peuplingue	438	Parenty.	Level.
Sangatte	941	Trouille.	Petit.
St-Pierre-lez-Calais		Voir page 93.	
St-Tricat	400	Parenty.	Rohart.
Canton de Desvres. — 23 communes. 10,542 habitans.			
Alincthun	356	Chivet.	Masset.
Bainghem	196	Callard.	Wissocq.
Bellebrune	194	Lelièvre.	Ant. Noël.
Belle et Houllefort	396	Leclercq.	P. Leclercq.
Bournonville	210	Hache.	J. Chivet.
Brunembert	377	Bernard.	Carbonnier.
Colembert	501	Savary.	Rohart ✻.
Courset	389	Delsaux.	Merlin.
Crémarest	702	J.-M. Watel.	Framezelle.
Desvres	2808	Pillain.	Noël père.
Henneveux	256	Caron.	Herbaut.
Lewast	208	Lamarre.	Masset.
Longfossé	284	Ducrocq ✻.	Dufresne.
Longueville	152	Compiègne.	Louis Rohart.
Lottinghem	407	Level.	Merlin.
Menneville	433	Louchez.	Ant. Cassez.
Nabringhem	212	Caron.	J. Level.
Quesques et Verval	655	Cemaire.	And. Dufour.
Selles	314	Delattre.	Lefebvre.
St-Martin-Choquel	352	Mauduit.	Dannel.
Senlecques	285	Duwat.	Roche.
Viel-Moutier	264	Pruvost.	Maillard.
Wirvignes	591	Lachevé.	Varlet.

Canton de Guînes. — 16 communes 13,456 habitants.

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.
Alembon	511	Butor-Blamont.	Petit.
Andres	853	Boulanger.	L. Rault.
Bouquehault	675	Hénon.	Ant. Doret.
Boursin	239	Porquet.	Billoray.
Caffiers	387	Routtier.	Ad. Remy.
Campagne	426	Francoville fils.	Duchâteau.
Fiennes	1011	Feramus.	Lamare.
Guînes		Voir page 91.	
Hames-Boucres	834	De Foucault.	Guche.
Hardinghem	1334	Tilliez.	Joseph Ben.
Herbinghem	345	Choquel.	F. Boulanger.
Hermelinghem	270	Butor.	Benoit Butor.
Hocquinghem	79	Bayard.	Baude.
Licques	1576	Malot.	Noulard.
Pihen	502	Parenty.	Prud'homme.
Sanghen	317	Cressonnier.	Louchet.

Canton de Marquise. — 21 communes. 12,214 habitans.

Ambleteuse	573	Defosse.	Seillier.
Audembert	341	Bouclet.	Féramus.
Audinghem	807	Haffringues.	Onés. Parenty.
Andresselles	708	Radenne.	Delattre.
Bazinghem	442	Delattre.	Verlingue.
Beuvrequen	284	Evrard.	Defosse.
Ferques et Eling.	819	Louis Coze.	Hyp. Caux.
Herveliughem	242	Quéva.	Touvet.
Landrethun	495	P. Longuety.	Longuety de la R.
Leubriughem	305	Leducq.	Dausque.
Leulinghem	277	Dauvergne.	Lorgniez.
Maninghem-Wim.	156	Merlin ✻.	Longuety.
Marquise	2108	Dubos.	Routtier-Halgoust.
Offrethun	121	Derlingne.	Warnier.
Rety	1368	Dubos.	F. Martin.
Rinxent	578	Battel.	Le Roy.
St-Inglevert	501	Breton-Bouclet.	Toulotte.
Tardinghem	214	Bonningue.	Regnault.
Wacquinghem	122	Longnéty.	Lagaise.
Wierre-Effroy	740	Duflos.	Longuemaux.
Wissant	1012	Admont.	Fourdin.

Canton de Samer. — 19 communes. 12,398 habitans

Carly	301	Marlard.	Magniez de la Sour.
Condette	579	Ternaux-Devos.	Mathorez.
Dannes	350	Marquaire.	Justin.
Doudeauville et C.	673	Delattre,	Levolant.
Halinghem	434	Trotté.	Leviez.
Hesdigneul	209	Bodard.	Sanniez.
Hesdin-Labbé.	513	Dnmont.	Ceneay-Lamarlière.
Isques	248	Lacloy.	Le.ebvre.
Lacres	330	Caron.	Lartisien.
Nesles	265	Dufour.	Delattre.
Neufchatel	704	Harbez.	Roland.

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.
Outreau	3591	Gonsart.	Dupont et Bourgain
Questrecques	308	Noël.	Tetart.
Samer	2195	Bonvoisin.	Descamps.
St-Etienne	575	Cuvillier.	Hallot.
St-Léonard	274	Baudier.	Sauvage-Dumont.
Tingry	293	Demarquet.	Paque.
Verlincthun	372	Trollé.	Macquat.
Wierre-au-Bois	184	Lhotellier.	Delhaye.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL-SUR-MER.

Comprenant 79,711 habitants. — 6 cantons et 139 communes.
Électeurs 451, dont 22 jurés non électeurs.

Les registres aux délibérations de la société d'agriculture de Montreuil, constatent qu'à une époque assez récente, les graines oléifères n'étaient pas ou n'étaient que peu cultivées, dans cet arrondissement. Car en 1835, cette société promettait une prime d'encouragement, au cultivateur qui, le premier, ferait des ensemencemens en œillettes, afin de faire succéder les céréales aux plantes sarclées et de supprimer la jachère. Les choses ont depuis éprouvé un changement favorable et tout porte à croire que les cultivateurs continueront de se stimuler à l'envi et de sortir des ornières de la routine. Ils agrandiraient, pour ainsi dire, par ce moyen, leurs propriétés, sans empiéter sur celles de leurs voisins. En effet, le cultivateur, qui, par un intelligent labeur et l'emploi bien entendu des engrais, retirerait, au bout de la période triennale, autant de valeur en produits nets, de deux hectares de terre, qu'on obtiendrait de deux hectares et demi ou de trois hectares, pendant le même laps de temps, celui qui cultive, selon la méthode surannée, ne ferait-il pas, pour ainsi dire, reculer la limite de son petit domaine?

Sous-préfet, M. Bourdon.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

MM. Dieppe ✻, juge-de-paix, à Dourier, (pour Campagne-lez-Hesdin.)
Riquier, propriétaire, à Briméux.

Ducroquet aîné, propriétaire, à Lambus, (pour Étaples.)
Louvet, propriétaire, à Fruges, } (pour Fruges.)
Fleury, id. id.
Dovergne, propriétaire, à Hesdin, (pour Hesdin.)
Dupont, Claude-Joseph, (pour Hucqueliers.)
Lécrit, propriétaire, à Montreuil, } (pour Montreuil.)
Tellier, juge, id.

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

2e Série, 1845. — MM. Dovergne, Ducroquet, Dupont, Fleury, Louvet.

2e Série, 1848. — MM. Dieppe, Lécrit, Riquier, Tellier.

VILLE DE MONTREUIL-SUR-MER. — Population : 4,215.

On fait remonter à une haute antiquité, l'origine de cette ville. En 845, les Normands la détruisirent. Un comte de Trévannes ou de St-Pol agrandit son enceinte, la fit entourer de nouvelles murailles et y construisit un château magnifique qui fut depuis remplacé par la citadelle. Vers 920, la forteresse résista aux efforts des Normands qui désolaient alors les côtes de France. Sous le règne de François Ier, Montreuil eut beaucoup à souffrir pendant les guerres continuelles de ce prince avec Charles-Quint. Prise et brûlée par les Espagnols en 1537, ils l'assiégèrent de nouveau en 1544 et la détruisirent complètement.

Située sur une colline, près de la rive droite de la Canche, cette ville est bien bâtie. Elle est ceinte de remparts, d'où l'on jouit d'une perspective agréable et variée, sur la vallée de la Canche, sur les dunes et les côtes de la mer, dont la distance est d'environ 16 kilomètres. La place par laquelle on y entre, en venant d'Arras ou d'Abbeville est spacieuse, mais irrégulière et la rue que l'on parcourt ensuite, est assez belle, malgré ses sinuosités.

MAIRIE.

M. Dobercourt, maire.

MM. Thivrier, avoué, Bardetis, commissaire-priseur, } Adjoints.

CONSEIL MUNICIPAL

(suivant l'ordre des suffrages obtenus.)

Suffrages.		
62	MM.	Chomel, propriétaire.
57		Dubocquet, ex-avoué.
54		Henneguier, père, propriétaire.
52		Delye, avoué.
51		Petit, propriétaire.
49		Levèque, juge-de-paix.
47		Dobercourt, maire.
45		Tellier, juge.
44		Boitel, propriétaire.
44		Havet, tanneur.
43		Defrance, propriétaire.
43		Thivrier, premier adjoint.
42		Colpart aîné, marchand de fer.
41		Daux, épicier.
40		Descelers, pharmacien.
39		Enlart, président.
39		Masson-Correux, médecin.
39		Dacquin, avocat.
38		Borgne, propriétaire.
34		Brulé, propriétaire.
30		Bordetis, commissaire-priseur.
29		Deroussent, chirurgien.
29		Bauclair, propriétaire.

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

1846. — MM. Chomel, Dubocquet, Delye, Petit, Dober-

COURT, DEFRANCE, THIVRIER, BORGNE, BARDETIS, DEROUSSENT, BAUCLAIR.

1849. — MM. COLPART aîné, DESCELERS, ENLART, MASSON-CORREUX, HENNEGUIER père, LEVÈQUE, TELLIER, BOITEL, HAVET, DAUX, BRULÉ, DACQUIN.

Commissaire de police : M. DUMOULIN.

Receveur de l'Hospice : M. BRAQUEHAY.

Receveur municipal et du Bureau de Bienfaisance : M. DUBROEUIL.

GARDE NATIONALE.

ÉTAT-MAJOR.

Chef de bataillon,
M. VARLET.
Adjudant-Major,
M. POULTIER, Charles.

Chirurgien-aide-major,
M. MASSON.
Porte-Drapeau,
M. DUQUESNEL.

ARTILLERIE.

Sous-lieutenant, M. DUPREY.

COMPAGNIE DE SAPEURS-POMPIERS.

Lieutenant, M. BORGNE-MALLET.
Sous-Lieutenant, M. BRUNET.

COMPAGNIE DES GRENADIERS.

Capitaine, M. DEFRANCE.
1er Lieutenant, M. DUBROEUIL. — 2e M. HACOT, Auguste.
1er Sous-Lieut., M. HAVET, Félix. — 2e M. FERON, Auguste.

1re COMPAGNIE DE CHASSEURS.

Capitaine, M. CHEVAU.
1er Lieut., M. LAGACHE. — 2e M. FUZELLIER.

2e COMPAGNIE DE CHASSEURS.

Capitaine, M. DUHAMEL.
1er Lieutenant, M. SILVESTRE. — 2e M. LEROUX.
1er Sous-lieutenant, M. DESCELERS. — 2e M. SIRE-JULBIN.

VOLTIGEURS.

Capitaine, M. ZORNINGER.
1er Lieutenant, M. GOBERT, Jules. — 2e M. QUANDALLE.

VILLE D'ÉTAPLES. — Population : 1,984.

Les sables que les tempêtes très fréquentes, sur cette partie de la Manche, font tourbillonner dans les airs et transportent sur les terres labourables, nuisent au développement des plantes ensemencées. A ce point de vue, le canton d'Etaples mérite de fixer l'attention des agronomes. La science doit lui venir en aide et lui indiquer le moyen d'anéantir l'effet délétère de cette infécondante et pernicieuse substance, lorsqu'elle est livrée à elle-même. (En Angleterre, on améliore les terrains, où il y a excès de sable, avec de l'argile, de la marne et des végétaux.)

On ne saurait, toutefois, trop louer l'administration de l'attention qu'elle a, de faire planter sur le versant occidental des dunes, de petits arbustes appelés *Oyats* (arundo arenaria), afin de fixer les sables qui tendent constamment à s'avancer vers la terre. Malgré ces précautions, ils vont encore saupoudrer le sol et il est douloureux de les voir même menacer d'envelopper des habitations. Quand, pour la première fois, on jette les yeux, à l'entrée de la baie d'Etaples, sur cette double rangée de dunes élevées, couvertes d'une couche épaisse d'un sable luisant, on ne peut se défendre d'une sorte de frémissement. Il semblerait que ce point extrême du département, vient d'éprouver une forte commotion et que tout y est encore sens dessus-dessous, par suite d'une grande catastrophe.

Les rives de la Canche où devraient se trouver des terrains

noirs et chargés d'humus, couvertes aussi de sable, dans les environs des dunes, ne sont pas cultivées.

MAIRIE.

M. Prévost, maire.
M. Souquet, adjoint.

CONSEIL MUNICIPAL

(suivant l'ordre des suffrages obtenus.)

Suffrages.		
85	MM.	Lamotte-Friocourt.
84		Morel-Ducarnoy.
81		Souquet, négociant.
73		F. Prevost, propriétaire.
77		Legay.
76		Gosselin-Lebègue.
75		Legentil, notaire.
71		Lefebvre-Leroy.
70		Auguste Lecat.
68		Andrieux, brasseur.
67		Pochet-Leleu, aubergiste.
52		Ant. Pruvost, propriétaire.
51		Quandalle, propriétaire.
49		Queneheм-Boulanger, marchand.
45		Dunant, officier de santé.
44		Pochet-Roux, boulanger.

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

1846. — MM. F Prevost, Andrieux, Ant. Pruvost, Quandalle, Quenehem, Dunant, Pochet-Roux, Pochet-Leleu.

1849. — MM. Lamotte-Friocourt, Morel-Ducarnoy, Souquet, Legay, Gosselin-Lebègue, Legentil, Lefebvre-Leroy, Lecat Auguste.

FRUGES. — Population : 2,952.

Fruges est un exemple de ce que peut faire et devenir un pays, de ce qu'il peut gagner en confortable, lorsqu'il jouit des douceurs de la paix. Fruges n'est plus aujourd'hui reconnaissable. C'était, il y a 25 ans, un endroit agreste, profondément encaissé dans une vallée où les voitures ne descendaient qu'avec beaucoup de précautions.

Les travaux que l'administration y a fait exécuter, ont aplani ces difficultés. D'un autre côté, les embellissemens, en tous genres, dont les habitans ont orné leurs propriétés, contribuèrent aussi à changer la face de Fruges, dont le séjour est devenu fort agréable.

MAIRIE.

M. Guilluy, maire.
MM. Caron, brasseur, Lecucq, teinturier, } Adjoints.

CONSEIL MUNICIPAL

(suivant le nombre des suffrages obtenus.)

Suffrages.	
40	MM. Clément Lecucq.
36	Jean-Baptiste Caron.
36	Ch. Billet.
35	Auguste Leconte.
33	Decrèquy.
34	Maurice François.
33	Auguste Legrand.
32	Monchy, capitaine retraité.
32	Auguste Lejeune.
31	Louis Caron.
31	Caron, brasseur.
30	Guilluy, maire.
29	Henri Boulanger.

21 Flamand, propriétaire.
20 Fleury, propriétaire.
20 Pimpard, officier de santé.
20 Capy, marchand de draps.
17 Delannoy, cultivateur.
17 Ph. Vasseur, cordier.
17 H. Choppin, notaire.
17 Constant, cultivateur.

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

1846. — MM. Monchy, Caron, Guilluy, maire, Flamand, Fleury, Pimpard, Capy, Delannoy, Constant, Vasseur, Choppin.

1849. — Ch. Billet, Aug. Leconte, Decréquy, François, Aug. Legrand, Henri Boulanger, Cl. Lecucq, J.-B. Caron, Aug. Lejeune, Louis Caron.

Commissaire de police : M. Ménessiez.

VILLE D'HESDIN. — Population : 3,790.

Hesdin se trouve dans un site délicieux. Ses environs, couverts de prairies verdoyantes, arrosées par les eaux de la Canche, flattent agréablement l'œil du voyageur. Tout d'ailleurs porte, à l'entour d'Hesdin, l'empreinte de l'activité et de la prospérité. Des usines, des ateliers de briqueterie et de charpenterie annoncent que le travail y abonde et qu'il est varié. La bonneterie fait aussi l'objet d'un commerce considérable dans cette charmante petite ville.

MAIRIE.

M. Prévost, ✱, membre du Conseil général, maire.

MM. Dovergne, Coffin, } Adjoints.

CONSEIL MUNICIPAL

(Suivant l'ordre des suffrages obtenus.)

Suffrages.

63 MM. Vivens, médecin.
62 Dovergne, membre du conseil d'arrondissement.
59 Delocher, propriétaire.
59 Ricard, propriétaire.
57 Prévost ✻, maire.
56 Grég. Coffin, propriétaire.
53 Adolphe Houzel, notaire.
51 Térouanne, notaire.
48 Delwaulle, propriétaire.
47 Willame-Toursel.
46 Roullet, négociant.
43 Ch. Plet.
44 Ch. Lave.
37 P.-L. Geneau.
39 F. Petit.
35 Plichon, négociant.
35 Adolphe Danvin, propriétaire.
34 Ant. Garbé, propriétaire.
33 Hallette, brasseur.
32 Thuillier, propriétaire.
29 J. Coffin, propriétaire.

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

1846. — MM. Vivens, Dovergne, Delocher, Térouanne, Roullet, Petit, Hallette, Thuillier, Houzel, Lave, Geneau.

1849. — MM. Plichon fils, Danvin, Garbé, J. Coffin, Prévost, maire, G. Coffin, Louis Ricard, Delwaulle, Willame-Toursel, Ch. Plet.

Commissaire de police : M. Petiteau.

Receveur municipal, de l'Hospice et du Bureau de Bienfaisance : M. Aigoin, fils.

TABLEAU DES MAIRES ET ADJOINTS DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL-SUR-MER.

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.
Canton de Campagne. — 23 communes. 13,345 habitans.			
Aix-en-Issart	565	Petit.	Roussel.
Beaurainville	1346	Barbier.	Danel.
Bois-Jean	716	Panet.	Moignet.
Boubers-lez-Hesm.	110	Godin.	Treunet.
Brimeux	713	Le Brun.	Masson.
Buire-le-Sec	1128	Raoult de Maintenay	Hochedé.
Campagne-lez-Hes.	1305	Lœuillet.	Bouchart.
Douriez	587	Odieuvre.	Penet.
Ecquemicourt	180	Dewamin.	François.
Gouy	976	Danvin.	Descelers.
Hesmond	420	Hermand.	Desmons fils.
Lépinoy	327	Nicolle.	Masson.
Loison	463	Mesnard.	Denoyelle.
Maintenay-Roussent	1036	Defrance ✻.	Thouret.
Marant	175	Compiègne.	Souffrin.
Marenla	342	Delattre.	Loroy.
Maresquel	568	Fasquel.	Guyot.
Marles	503	Danel ✻.	Cocu.
Offin	373	Godin.	Coeugnet.
St-Deneux	430	Tirmache.	Delattre.
St-Remy-au-Bois	293	Vallière.	Magniez.
Saulchoy	354	Sueur.	Dupont.
Sempy	435	Delienne.	Wallois.
Canton d'Étaples. — 19 communes. 8,751 habitans.			
Attin	386	Masson.	Mallet-Carpentier.
Bernieulles	372	Demarval.	Desmarets.
Beutin	143	Widehem.	Maillard.
Breuxent-Enocq	394	Forestier.	Quandalle.
Camiers	542	Magnier-Wacogne.	Gosselin.
Cormont	432	Fourdenier.	Trollé.
Estrée	172	Masson.	Trollé.
Estréelles	197	Desgardin.	Henneguier.
Etaples		Voir page 101.	
Frencq	891	Defiennes.	Dambron.
Hubersent	409	Dezoteux.	Compiègne.
Inxent	321	Denquin.	Richard.
Lefaux	299	De Rocquigny.	Dacquin.
Longuevillers	512	Pecquet.	Bataille.
Maresville	129	Debove.	Carlu.
Mont-Cavrel	599	Hoguet.	Bled.
Recques	253	Blin.	Ritaine.
Tubersent	369	Delaporte.	Rigaux.
Widehen	347	Trollé.	Vassal.
Canton de Fruges. — 25 communes. 13,676 habitans.			
Ambricourt	212	Danel.	Harduin.
Avondances	99	J. Hibon.	Lefebvre.
Canlers	307	Sénéchal.	Belguise.

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.
Coupelle-Neuve	362	Debuire.	Constant.
Coupelle-Vieille	909	Fleury.	Gillocq.
Crépy	451	Belval.	Martin.
Créquy	1477	Demagny.	Bracquart.
Embry	738	Gallet.	Ducrocq.
Fressin	1109	Louvet.	Corne.
Fruges		Voir page 103.	
Hézecques	312	Robitaille.	Piedfort.
Lebiez	549	Pruvost.	Briche.
Lugy	293	Bodescot.	Thouret.
Matringhem	357	Al. Piedfort.	Hulin.
Mencas	168	Berthe.	Cazier.
Planques	286	De Contes (baron.)	Desobry.
Radinghem	297	Boutoille.	Choquart.
Rimboval	564	J. Colin.	Dupuesnoy.
Royon	263	Delaporte.	Delepine.
Ruisseauville	283	Henneguelle.	Moronval.
Sains-lez-Fressin	244	Lefebvre.	Samier.
Senlis	242	Cousin.	Fréville.
Torcy	300	Moulart (b. de Torcy	Hermand.
Verchin	583	De Wandorme.	Porcq.
Vincly	319	Fasquel.	Bridel fils.
Canton d'Hesdin. — 23 communes. 14,606 habitans.			
Aubin-St-Vaast	845	Devoisin.	Matelin.
Bouin	173	Nocquet.	Parmentier.
Brevillers	454	Hecquet.	Joly.
Capelle	421	Ochin.	Crépy.
Caumont	686	Coulogne.	Louchez.
Cavron-St-Martin	895	Devienne.	Regnault.
Cheriennes	417	Caron.	Peuvrel.
Contes	637	Lagache.	François.
Guigny	209	Dewailly.	Cordier.
Guisy	177	Deneuville.	Lagache.
Hesdin		Voir page 104.	
Huby-St-Leu	727	Cœugnet.	Debaumy.
Labroye	347	Poissant.	Vasseur.
La Loge	293	Galland.	Lebrun.
Marconne	701	Pruvost.	Darras.
Marconnelle	933	Lecuyer.	Samier.
Mouriez	626	Froissart.	Gallet.
Plumoison	183	Guizy.	Fréville.
Raye	669	Daullé.	Dufour.
Regnauville	374	Boufflers.	Leriche.
Ste-Austreberthe	295	Nourtier.	Denoyelle.
Tortefontaine	428	Gallet.	Boubet.
Wambercourt	326	Delhoussoie.	Cousin.
Canton d'Hucqueliers. — 24 communes. 11,878 habitans.			
Aix-en-Ergny	308	Marcotte.	Gilliot.
Allette	470	Routier.	Bourdrel.
Avesnes	148	Wallois-Humières.	Wallois-Widehem.
Becourt	295	Sagot.	Merlin.
Beussent	747	Demerval.	Poret.

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.
Bezinghem	277	Libersa.	Sénécat.
Bimont	153	Gomez.	François Godin.
Bourthes	1067	Bouloy.	Dufour.
Campagne-lez-B.	1004	Deschot ✻.	Braure.
Clenleu	278	Occis.	Delattre.
Enquin	168	Morvilliers.	Candelier.
Ergny	323	Ducrocq.	Widehem.
Herly	822	Wattel.	Jourdain.
Hucqueliers	739	Mailly-Tillier.	Nicole.
Humbert	463	Ringot.	Cornuel.
Maninghem	182	Demonchaux.	Delcroix.
Parenty	765	De Bavre.	Monsigny.
Preures	741	Senlecque.	Laruelle.
Quilen	170	Haigneré.	Robart.
Rumilly	591	Cardon.	Martel.
St-Michel	250	Fournier.	Carpentier.
Verchocq	1084	De Coupigny.	Allexandre.
Wicquinghem	377	Ducrocq.	Liév. Ducrocq.
Zoteux	436	Sagot.	Debaumy.
Canton de Montreuil-sur-Mer. — 25 communes. 17,455 habit.			
Airon-Notre-Dame	250	Graveline.	Roussel.
Airon-St-Vaast	169	Le Roux	Grard.
Beaumerie	327	Demilleville	Ducatel.
Berck	1842	Barbier.	
Campigneulle-l-G.	252	Patoux.	Lamarre.
Campigneulle-l-P.	242	Barré.	Liébron.
Colline	162	Pierre-Aug. Villin.	Landrieu.
Conchil.	507	Charles.	Leblond.
Cucq	711	Godin.	Dutertre.
Ecuires	777	Varlet.	Pichonnier.
Groffliers	402	Chariot.	Lebœuf.
La Calotterie	491	Seriez de Longuev.	Ducrocq.
La Madeleine	161	Duval fils.	Dincelle.
Lépine	560	Lefebvre de la Houp.	Baurgeois.
Merlimont	765	Guilbert.	Guilbert dit Berton.
Montreuil		Voir page 97.	
Nempont	437	Deligny.	Chaussoye.
Neuville	990	Duval de Conteval.	Fossé.
St-Aubin	158	Journel.	Delacroix.
St-Josse	726	Poultier.	Caquelot.
Sorrus	466	Deneufville.	Dumont.
Tigny-Noyelle	398	Broussel.	Landrieu.
Verton	1580	De la Fontaine-Sol.	Bethouard.
Waben	332	De Paris.	Delobel.
Wailly	535	De Cossette.	Crista.

ARRONDISSEMENT DE ST-OMER.

Comprenant 109,444 habitans. — 7 cantons et 118 communes.

Electeurs : St-Omer { Ville, 404 dont 24 jurés non-électeurs.
Cant. rur. 506 dont 46 id.

Dans les environs d'Aire et jusqu'à St-Omer, le sol a une

grande affinité avec les bons terrains de l'arrondissement de Béthune. Au Nord-est de St-Omer et dans les autres cantons, hormis celui d'Aire dont on vient de parler, le sol est loin d'être aussi riche et fertile. Il participe généralement de celui du Boulonnais; les procédés agricoles, toutefois, s'y perfectionnent, chaque année.

Le canton d'Aire est surtout renommé pour ses beaux et excellents tabacs. Celui de Mametz passe pour le meilleur tabac à fumer de France.

M. de Verteillac, O ✻, sous-préfet.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

MM. Darque, propriétaire, à Quiestède.
Tharel, propriétaire, à Aire.
Francoville, juge-de-paix, à Ardres.
Delplace, maire, à Vieille-Chapelle.
Mahieu, maire, à Enquin.
Bellart, maire, à Wizernes.
Decocq, propriétaire, à Houlle.
A. Tournier, notaire, à St-Omer.
Baroux, propriétaire, à St-Omer.

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

Deuxième série, 1845. — MM. Baroux, Bellart, Decocq, Tournier.

Première série, 1848. — MM. Darque, Delplace, Francoville, Mahieu, Tharel.

VILLE DE ST-OMER. — Population : 20,661.

St-Omer ne rentra pas, sous le sceptre des rois de France, aussitôt que la ville d'Arras. Cette dernière fut reprise sur les Espagnols en 1640, par les maréchaux de Châtillon, de Chaulnes et de la Meilleraye : St-Omer ne le fut que 37 ans après. C'est au frère de Louis XIV, au duc d'Orléans, aïeul du Roi

Louis-Philippe, que cette cité doit l'honneur d'être redevenue française. En 1677, ayant été investie par ce prince, qui avait, sous ses ordres, les maréchaux d'Humières et de Luxembourg, elle fut obligée de se rendre après 17 jours de tranchée ouverte, malgré les efforts du prince d'Orange, qui perdit le 11 avril, la bataille de Cassel, dans laquelle Monsieur donna de grandes preuves de bravoure et d'intrépidité. Après sa reddition, fruit de cette victoire, St-Omer vit ses fortifications réparées et perfectionnées par Vauban.

Place de guerre de première classe, cette ville est généralement bien bâtie; la plupart de ses rues sont larges et bien percées. Des fontaines habilement distribuées dans divers quartiers, y entretiennent la fraîcheur et c'est sur la place d'Armes, qui est grande, mais non régulièrement bâtie, que se trouve la salle de spectacle à laquelle est contigu le nouvel hôtel-de-ville.

L'ancienne cathédrale mérite l'attention. Une galerie règne au-dessus des piliers qui soutiennent des voûtes fort élevées et d'une grande hardiesse. Le buffet d'orgue et la chaire suspendus, entre deux piliers, sont admirables. On y remarque, à cause de son ancienneté, une statue provenant de Thérouanne et qui a, dit-on, représenté d'abord Jupiter.

Il ne reste plus de l'antique église de St-Bertin, qu'une tour conservée pour le guet et des ruines assez imposantes, pour faire regretter ce superbe monument d'architecture gothique, dont la destruction, comme celle de tant d'autres édifices religieux, est due au vertige à jamais déplorable que souffla dans les esprits, le philosophisme du 18me siècle. C'est dans l'abbaye de St-Bertin que Childéric III, le dernier des rois de la première race, termina sa triste carrière.

Les habitans de deux faubourgs se font remarquer par leurs mœurs patriarchales, conservant l'ancien costume, ils ne parlent que le Flamand. C'est, entre ces faubourgs et le village de Clairmarais, que se trouvent les îles flottantes, petites portions de terre, liées entr'elles par des racines d'herbes, de roseaux et

d'arbrisseaux, qui se maintiennent constamment au-dessus de l'eau. Depuis quelques années, ces îlots ont beaucoup perdu de leur importance. Mais si l'on en croyait les livres des géographes qui se copient les uns les autres, elle serait toujours la même.

MAIRIE.

M. DE MONNECOVE, ✻, maire.

MM. TRUCHE, } Adjoints.
BRICHE,

CONSEIL MUNICIPAL

(Suivant le nombre des suffrages obtenus.)

Suffrages.	
123	MM. VANTROYEN, propriétaire.
114	DAMBRICOURT, négociant.
104	BONNARD ✻, avocat.
103	MOLAND, juge.
101	FIOLET, fabricant de pipes.
94	MILA, propriétaire.
86	HELLEMANS, propriétaire.
82	BAILLIART ✻, avocat.
82	HERMANT-HENNEGUIER, négociant.
78	PORION, Prosper, négociant.
74	DENEUVILLE-RENNAUX, propriétaire.
73	GOMEZ-GOMEZ, fabricant d'étoffes.
72	BRICHE-VANBAVINCHOVE, id.
70	DELAFOLLIE, vice-président.
68	PIERRET, avoué licencié.
67	Le baron LESERGEANT DE MONNECOVE, maire.
66	BIGOT, O. ✻, officier supérieur en retraite.
66	TRUCHE, avocat.
62	ARMAND ✻, député.
62	ROELS, propriétaire.
62	HERMAND, propriétaire.
59	LE ROY-ASPELLY, propriétaire.

56 DELEBARRE-LARDEUR, brasseur.
55 TOURNIER, notaire.
51 LAGAISSE, négociant.
34 GILLIERS-DOUCKER, horticulteur.
34 VITSE DE FONTAINE, avocat.

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

1846. — MM. DENEUVILLE, BAILLIART, HERMANT-HENNEGUIER, PORION, BRICHE, BIGOT, ARMAND, Al. HERMAND, LE ROY-ASPELLY, DELEBARRE-LARDEUR, TOURNIER, LAGAISSE, GILLIERS et VITSE DE FONTAINE.

1849. — MM. HELLEMANS, GOMEZ-GOMEZ, Gér. DAMBRICOURT, BONNARD, MILA-TROYE, DELAFOLLIE, Le baron DE MONNECOVE, ROELS, MOLAND, FIOLET, VANTROYEN, TRUCHE aîné, PIERRET.

Commissaire de police : M. PRÉVOST.

Receveur municipal : M. LEGRAND.

Receveur des Hospices et du bureau de bienfaisance : M. CUVELIER.

GARDE NATIONALE.

ÉTAT-MAJOR DE LA LÉGION.

Chef de bataillon,
M. BACHELET.
Adjudant-Major,
M. LOUVET, Charles-Théodore.
Porte-Drapeau,
M. PIERS, Charles-Louis.

Chirurgien-aide-major,
M. DUMOUSTIER, Antoine.
Adjudant-Sous-Officier,
M. LEFEBVRE, Jean-Paul.

ARTILLERIE.

Capitaine en 1er, M. GODEFROY. — 2e M. PIERRET.
Lieutenant en 1er, M. MILA. — 2e M. LŒUILLIEZ.
Sous-lieutenant en 1er, M. DELEHAYE. — 2e M. BROUTTA.

SAPEURS-POMPIERS.

Capitaine en 1er, M. Fiolet. — 2e M. Lemez.
Lieutenant en 1er, M. Poulain. — 2e M. Duquesnoy.
Sous-lieutenant en 1er, M. Denecker. — 2e M. Peron.

GRENADIERS.

Capitaine, M. Savary.
Lieutenant, M. Beugin.
Sous-Lieutenant, M. Delebarre.

1re COMPAGNIE DE CHASSEURS.

Capitaine, M. Dumeril.
Lieutenant en 1er, M. Musart.
Sous-lieutenant en 1er, M. Van Troyen.

2e COMPAGNIE DE CHASSEURS.

Capitaine, M. Speneux.
Lieutenant en 1er, M. Deron. — 2e M. Lecomte.
Sous-lieutenant en 1er, M. Bussy. — 2e M. Blary.

3e COMPAGNIE DE CHASSEURS.

Capitaine en 1er, M. Berteloot. — 2e M. Dupont.
Lieut. en 1er, M. N.... — 2e M. Lehaire.
Sous-Lieutenant en 1er, M. De Folard. — 2e M. Vanhende.

4e COMPAGNIE DE CHASSEURS.

Capitaine, M. Hermant-Henneguier.
Lieutenant en 1er, M. Bailly-Buret. — 2e M. Cuvelier.
Sous-lieutenant en 1er, M. Taffin. — 2e M. Tible.

5e COMPAGNIE DE CHASSEURS.

Capitaine, M. Gœneutte.
Lieutenant en 1er, M. Daman. — 2e M. Van Troyen, Charles.
Sous-lieutenant en 1er, M. M. Derbesse. — 2e M. Thilloy.

6e COMPAGNIE DE CHASSEURS.

Capitaine, M. Van Troyen, Jean.
Lieutenant en 1er, M. Vuatine. — 2e M. Van Troyen.
Sous-lieutenant en 1er, M. Leurs. — 2e M. Duniagou.

VOLTIGEURS.

Capitaine, M. COFFIN.
Lieutenant, M. BOULET.
Sous-Lieutenant, M. DENOOR.

VILLE D'AIRE. — Population : 9,591.

Soit qu'il arrive de Lillers ou de Thérouanne, le voyageur, aux abords de la ville d'Aire, contemple, avec un délicienx plaisir, tous ces jolis jardins qui charment sa vie. Le nombre en est si grand, qu'on est tenté de croire que chaque maison de la ville possède le sien propre. Ces jardins si bien soignés, qu'ornent dans la belle saison, mille fleurs diverses, prouvent que depuis long-temps l'horticulteur est en honneur, à Aire. Ils témoignent aussi des mœurs douces et paisibles de ses habitans; car la culture des fleurs a toujours révélé chez les personnes qui s'y adonnent, des cœurs honnêtes, amis du bien.

L'intérieur de la ville répond parfaitement à ce que l'extérieur peut en faire augurer. Elle est très-bien bâtie, d'un aspect riant; les rues en sont bien alignées; l'hôtel-de-ville est d'un effet grandiose; la place, sur lequel il s'élève, est vaste et régulière. On admire son beffroi qui peut avoir quarante-cinq mètres d'élévation.

On admire aussi l'église de l'ancienne collégiale de St-Pierre, magnifique morceau d'architecture, érigé vers le milieu du XVIII siècle.

A une portée de canons au nord de la place, vers la tête de Flandres, on remarque le fort St-François, composé de cinq bastions, bien revêtus. Il communique avec la ville par une chaussée et par la Lys.

Cette rivière ouvre à la ville d'Aire des débouchés indépendans de ceux que lui procure le canal, à qui elle donne son nom; nous voulons parler du canal d'Aire à Labassée. Elle la met en communication avec St-Venant, Merville, Lagorgue, Estaire, Armentières est la Belgique. Aussi le commerce de cette ville est

actif. Il consiste en huiles, grains, charbon de terre, grand nombre d'objets de consommation locale. Les blanchisseries d'alentour sont renommées, parce que les eaux de la Lys ont la propriété de blanchir promptement les toiles à l'action desquelles elles sont soumises. Il existe encore, à Aire, de fortes tanneries et raffineries de sel. Il s'y fait même des objets de charcuterie fort en vogue. Pourquoi ne le dirions-nous pas, malgré ce que le nom a de grotesque, les andouilles d'Aire sont recherchées des gastronomes ? On en fait même des exportations.

Comme toutes les villes du Pas-de-Calais, Aire a éprouvé, à diverses reprises, les effets désastreux de la guerre, auxquels les populations des frontières, sont toujours plus exposées, que celles qui habitent des départemens méditerranées.

MAIRIE.

M. D'HALEWYN ✻, propriétaire, maire.
MM. THAREL, propriétaire, } Adjoints.
TEINTURIER-GUILMANT, } Adjoints.

CONSEIL MUNICIPAL

(suivant le nombre des suffrages obtenus.)

Suffrages.	
118	MM. THAREL, 1er adjoint, membre du conseil d'arrondiss[t].
93	LE BAILLY, propriétaire.
76	MAHIEU-MILON, membre du conseil général.
76	D'ASSENOY, juge-de-paix.
73	DUFOUR, maître de poste.
66	D'HALEWYN ✻, propriétaire.
66	GONNET, receveur de l'enregistrement.
66	DUMOUTIER, docteur en médecine.
64	BRASSART. farinier.
64	ENGRAND, docteur en médecine.
64	LAY, décédé,
60	DUBOILLE, docteur en médecine.
58	TEINTURIER, 2e adjoint, propriétaire.

57 Villée, propriétaire.
56 Deslions, propriétaire.
55 Picard, suppléant du juge-de-paix.
54 Delbende, brasseur.
52 Menche, colonel en retraite.
51 Cappe, avocat.
50 Boutteaux, médecin des hospices.
50 Dumont, aîné, brasseur.
47 Desars, propriétaire.
45 Licson, négociant.

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

1846. — MM. D'Halewyn, Tharel, Gonnet, Brassart, Dumoutier, Menche, Villée, Lay, Delbende, Desars, Deslions.

1849. — MM. Picard, Boutteaux, Engrand, Teinturier, Duboille, Dufour, Hyp. Cappe, Dumont aîné, Le Bailly, Mahieu-Milon, Dassenoy, Licson.

Commissaire de police, M. Pillet.

Receveur municipal, M. Deslions.
Receveur du Bureau de bienfaisance, M. Desmarquoy.
Receveur de l'hospice, M. Legrand.

GARDE NATIONALE.

ÉTAT-MAJOR.

Chef de Bataillon,
M. Olivier-Mahieu, ✻.
Adjudant-Major,
M. Audouin, Firmin.
Chirurgien-aide-major,
M. Boutteaux.
Lieutenant-rapporteur,
M. Boulanger.

Secrétaire du Conseil de discipline.
M. Debuire.
Porte-Drapeau,
M. Brevet.
Adjudant-Sous-Officier,
M. Lanvin.

COMPAGNIE DE CANONNIERS.

Capitaine, M. LEGRAND, ✻.
Lieutenant en 1er, M. BAUEN ✻. — 2e M. GAGET ✻.

SAPEURS-POMPIERS.

Capitaine, M. LE BAILLY.
Lieutenant en 1er, M. CABOCHE. — 2e M. ENGRAND.

GRENADIERS.

Capitaine, M. BOILET ✻.
Lieutenant, M. BOURDREL.
Sous-lieutenant, M. DE SARS.

1re CHASSEURS.

Capitaine, M. MAGNIEZ.
Sous-lieutenant, M. DAUCHY.

2e CHASSEURS.

Capitaine, M. LAPLACE.
Lieutenant, M. BOURDREL.
Sous-Lieutenant, M. LEPENNE.

VOLTIGEURS.

Capitaine, M. LACHELIN-LIBOREL.
Lieutenant, M. LECOMTE.
Sous-Lieutenant, M. SIROUY.

VILLE D'ARDRES. — Population : 2,193.

Cette ville est célèbre, par l'entrevue que François Ier eut, dans ses environs, en 1520, avec Henri VIII, roi d'Angleterre. Les cours des deux monarques y déployèrent, pendant un mois, la plus grande magnificence. On dit même que des courtisans s'y ruinèrent en profusions. Le lieu où étaient dressées les tentes, couvertes de riches étoffes, fut appelé le *Champ du drap d'or*, nom qu'il conserve encore aujourd'hui. L'histoire rapporte que, dans cette entrevue, François Ier espérait

obtenir d'Henri VIII, la restitution de Calais, mais qu'il n'en obtint qu'une vague promesse d'être secouru, si Charles-le-Quint faisait quelqu'entreprise, susceptible de troubler la paix de l'Italie.

MAIRIE.

M. Castillon, ✲, maire.
M. Coolen, adjoint.

CONSEIL MUNICIPAL

(Suivant le nombre des suffrages obtenus.)

Suffrages.	
100	MM. De St-Just, Ant.-Franç.
84	Lesaffre, Jean-Nicolas.
83	Specq, notaire.
79	Guenebutte, pharmacien.
71	Cocquet, Casimir.
69	Cucheval, J.-Ant.
67	Coolen, propriétaire.
66	Clerbout, marchand de fer.
66	Desnieppe, Jean-Marie.
65	Honoré, ✲, capitaine retraité.
64	Bigourd, marchand de bois.
63	Le Baron Bousson, ✲, propriétaire.
60	Lecoutre, propriétaire.
48	Castillon, ✲, colonel retraité.
45	Picquet, Bénoni.
41	Demory, propriétaire.
18	Hénard, ✲, capitaine retraité.

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

1849. — Guenebutte, Coolen, Clerbout, Honoré, Bigourd, Le baron Bousson, Lecoutre, Castillon, Hénard.

1849. — MM. de St-Just, Lesaffre, Specq, Cocquet, Cucheval, Desnieppe, Demory, Picquet.

TABLEAU DES MAIRES ET ADJOINTS DE L'ARRONDISSEMENT DE ST-OMER.

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.
Canton d'Aire. — 14 communes. 18,357 habitans.			
Aire		Voir page 114.	
Clarques	381	Delaporte.	Obert.
Ecques	1287	Lardeur.	Potel.
Herbelle	365	Mametz fils.	Lapouille.
Heuringhem	439	Joly.	Bally.
Inghem	303	Macau.	Wavrant.
Mametz	1384	Delannoy.	Bourdrel.
Quiestède	328	Darque.	Signy.
Racquinghem	606	Menche.	Patinier.
Rebecques	357	Leleux.	Bourdrel.
Roquetoire	1334	Lemaître.	Leroy.
Thérouanne	935	Deniette.	Legrain.
Wardrecques	421	Deprey.	Montagne.
Wittes	626	Réant.	Montaigne.
Canton d'Ardres. — 23 communes. 14,371 habitans.			
Ardres		Voir page 117.	
Audrehem	603	Callart.	Martel.
Autingues	275	Tanfour.	Marcher.
Balinghem	606	Bomble.	Desseilles.
Bayenghem-lez-E.	555	Massemin.	Rosé.
Bonningue-lez-Ard.	602	Caboche.	Boulanger.
Brêmes	904	Francoville.	Randoux.
Clerques	330	Wattré.	Boulanger.
Eperlecques	1874	Decocq.	Dewintre.
Guémy	56	Declémy.	Fontaine.
Journy	292	Lay.	Dufay.
Landrethun-lez-A.	545	Harlé-Delattre.	Clerbout.
Louches	833	Brémart,	Declémy.
Mentque-Norbéc.	447	Decroix.	Dequehen.
Muntque-Nieurlet	720	Allan.	Delattre.
Nielles-lez-Ardres	196	Hochart.	Tanfour.
Nortdausque	406	De Beugny d'Hager.	Barbier.
Nort-Leulinghem	524	Dussautoir.	Zègre.
Rebergue	239	De Ponques.	Fossette.
Recques	459	Delattre.	Devendre.
Rodelinghem	283	Lemus.	Buttez.
Tournehem	963	Degrez.	Bayart.
Zouafques	466	Declémy.	Duhotoy.
Canton d'Audruick. — 13 communes. 13,954 habitans.			
Audruick	2299	Grand-Sire.	Popieul.
Guemps	743	J.-B. Way.	Way.
Nortkerque	1222	Lambert.	Evrard,
Nouvelle-Église	351	Degrez.	Mercier-Way.
Offekerque	609	Mochery.	Masset-Wagnet.
Oye	1759	Platiau.	Butez-Catrice.
Polincove	548	Lartisien.	Payelle.

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.
Ruminghem	1110	Hanotte.	Hocquette.
Ste-Marie-Kerque	1090	Léon Stocliu.	Porteman.
St-Folquin	1076	Lambert.	Lecucq.
St-Omer-Capelle	570	Derendre.	Babelard.
Vieille-Église	804	Delplace.	Coolen-Dubrœucq.
Zutkerque	1773	Sauvage.	Lesage,
Canton de Fauquembergues. — 18 com. 16, 828 habitans.			
Audincthum	944	Des Grousillers.	Bertout.
Avroult	326	Soudan.	Pochel.
Beaumetz-lez-Aire	398	Debomy.	Cleuet.
Bomy	773	Cleuet.	Palfart.
Coyecqne	681	Alexandre.	Hérent.
Dennebrœucq	441	Candelier.	Delannoy.
Enguinegatte	414	Ledonx.	Bertin.
Enquin	665	Mahieu,	Huchette.
Erny-St-Julien	387	Beaurain.	Duwez.
Fauquembergue	979	Gottiniaux.	Bonnnière.
Febvin-Palfart	911	Toffart.	Delgery.
Fléchin	575	Lagache.	Ansel.
Laires	596	Dussaussoy.	Leelercq.
Merck-St-Liévin	633	Caron.	Simon.
Reclinghem	396	Germain.	Haleine.
Renty	891	Eug. Sockel.	Lourdel.
St-Martin d'Arding.	505	Denis.	Desgardins.
Thiembronne	1083	Courtin.	Bouffe.
Canton de Lumbres. — 34 communes. 16,828 habitans.			
Acquin	780	Lardeur.	Aug. Cazin.
Affringues	173	Waringhem.	Hochart.
Alquines	837	Cucheval.	Hauttefeuille.
Bayenghem-lez-Sén.	324	Thuillier.	Dusauttoir.
Bléquin	583	Canu.	Thuillier.
Boisdinghem	258	Leuillieux.	Pacon.
Bouvelinghem	287	Vasseur.	Cucheval.
Cléty	506	Bonnières.	Baillon.
Coulomby	593	Gay.	Delengaigne.
Delette	1072	Chavin.	Bonnières.
Dohem	701	Devin.	Findinier.
Elnes	381	Soudan.	Legrand.
Escœuilles	460	Riche.	Couvois.
Esquerdes	742	Gay.	Dublaran.
Hallines	606	DeHoston (le comte)	Caron.
Hautloquin	263	Delmotte.	Guilbert.
Ledinghem	428	Lonquet.	Hanotte.
Leulinghem	261	Mille.	Lesage.
Lumbres	908	Cocquerel.	Decroix-Bourgeois.
Nielles-lez-Bléquin	790	Limousin.	Chatelain.
Ouve-Wirquin	277	Jennequin.	Houillier.
Pihem	607	Delohem.	Pruvost.
Quelmes	329	Ducamps.	Payelle.
Quercamps	362	Fichaux.	Cléty.
Remilly-Wirquin	218	Devin.	Jovenin.
Seninghem	685	Dupont.	Lecointre.

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.
Setques	233	Guilbert.	Roland.
Surques	466	Lefebvre.	Duhautoy.
Vaudringhem	465	Bernard.	Evrard.
Wavrans	793	Verdure.	Dubois.
Westbécourt	126	Gressier.	Caron.
Wismes	606	Cocquempot.	Lardeur.
Wisques	178	Decroix.	Lejeune.
Zudausques	503	Pacoud.	Marcotte.
Canton de St-Omer (nord). — 8 communes rurales et la partie nord de St-Omer. 15,837 habitans.			
Clairmarais	301	Decupper.	Bellanger.
Houlle	475	Decocq.	Roussel.
Moringhem	520	F. Decroix.	Benoit-Decroix.
Moulle	992	Degrave.	Denis.
St-Martin-au-Laërt.	943	Campagne.	Drieux.
St-Omer		Voir page 112.	
Salperwick	359	Bouvart.	Bedague.
Serques	1069	Hellebois.	Platiau.
Tilques	906	Dassonneville.	Soinne.
Canton de St-Omer (sud). — 7 communes rurales et la partie (sud) de St-Omer. 18,199 habitans.			
Arques	2601	Fauquet.	Bertout.
Blandecques	1642	Lombart.	Gendin fils.
Campagne-lez Ward.	451	Labitte.	Baussart.
Helfaut-Bilques	704	Obert.	Macrez.
Longuenesse	672	Duval.	Fromentin.
Tatinghem	620	Cadart.	Bocquet.
Wizernes	1120	Bellart.	Bourdrel.

ARRONDISSEMENT DE ST-POL,

comprenant 193 communes, 6 cantons et 81,143 habitans, 469 électeurs, dont 16 jurés non électeurs.

Aiguillonnée par les Comices, l'agriculture, dans cet arrondissement, abandonne à grands pas les erremens de la routine. Aussi les fermages et les biens-fonds y haussent-ils de prix. — La race bovine s'y améliore aussi. Des croissemens faits avec la race flamande ou hollandaise y ont parfaitement réussi. D'un autre côté, les instrumens perfectionnés d'agriculture, tels que l'Extirpateur ou Binot à cinq socs, le Semoir mécanique fonctionnent dans bien des communes, avec succès. MM. Rogez, maire de Saulty, et Carpentier-Lechon, propriétaire à Avesnes-le-Comte, à qui la Société centrale d'agriculture

d'Arras a accordé des récompenses, continuent à imprimer le mouvement. On ne saurait trop préconiser les Semoirs mécaniques qu'emploient ces cultivateurs. C'est, pour les plantes à sarcler, que l'usage de ces semoirs est mieux apprécié et que leurs bons effets sont plus palpables. Le temps n'est pas éloigné où les cultivateurs qui savent secouer le joug des préjugés voudront employer un instrument qui, en épargnant le temps, économise aussi la graine, qu'il dispose en rangées parallèles, au milieu desquelles, il est bien plus facile aux ouvriers de manier la houe, destructive des herbes parasites et nuisibles. Un autre résultat avantageux, à différens titres, que la statistique constate, à l'égard de l'arrondissement de St-Pol, c'est que sa population qui, en 1801, n'était que de 41,979 habitans, est aujourd'hui, d'après le dernier recensement, presque doublée, étant de 81,143. Nous en avons déjà fait mention.

Sous-Préfet, M. Aumassip, O. ✲.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

MM. Lefebvre, cultivateur, à Tincques, (pour Aubigny,)
Delavier, notaire, à Auxy-le-Château, } (pour Auxy-l-C.)
Thérouanne, cultivateur, à Queux, }
Petit, maire de Magnicourt, } (pour Avesn-l-C.)
Carpentier, prop., à Avesnes-le-Comte, }
Yvain, notaire, à Pernes, (pour Heuchin.)
Cappe, maire, à Maisoncelle, (pour Le Parcq,)
Dambrine de Ramecourt, à Ramecourt, } (pour St-Pol.)
Danvin, médecin, à St-Pol, }

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

Deuxième série, 1845. — MM. Cappe, Carpentier, Dambrine de Ramecourt, Danvin, Petit.

Première série, 1848. — Deslavier, Yvain, Lefebvre, Thérouanne.

VILLE DE ST-POL. — Population : 3,374.

La fondation de la ville de St-Pol se perd dans la nuit des temps. De cette absence de documens, on peut conclure que son existence est fort ancienne. On remarque encore sur une éminence dominant cette ville, des vestiges du château de ses comtes, qui occupent une place si distinguée, dans l'histoire de France.

Pris et fortifié en 1547, par les Français, repris et détruit, la même année, par les troupes de l'empereur Charles-Quint, St-Pol fut enfin cédé à la France, par le traité des Pyrénées, en 1659.

Une plante spéciale, abhorrée, pendant longtemps, dans la bonne compagnie, mais dont la consommation devient de plus en plus forte, c'est le tabac. Celui que l'on récolte, dans les environs de St-Pol, porte le nom de cette ville, parce qu'il est reconnu comme le seul et unique tabac à fumer de France, toutefois avec celui de Mametz (voir l'enquète législative.)

Il existe à Boyaval, commune distante de 15 kilomètres de St-Pol, un puits phénominal. En été, l'eau en jaillit, comme d'une source et forme un ruisseau qui rafraîchit les rues.

En hiver, reprenant son niveau normal, elle cesse de couler ainsi et le puits n'est plus qu'un puits ordinaire, avec sa mergelle que le temps seul a polie et sa vieille charpente, couverte d'un toit de chaume.

Un puits semblable, fait pour éveiller l'attention du voyageur curieux, devrait avoir des agrès qui le distinguassent des puits ordinaires de la campagne. Selon M. Harbaville, ce puits bien que remarquable, n'aurait pas d'aussi merveilleuses propriétés, que celles que nous lui attribuons, d'après ce qu'on nous en a dit, dans cette commune.

MAIRIE.

M. Bornay, médecin, maire.

M. Ricouart, pharmacien, adjoint.

CONSEIL MUNICIPAL

(suivant l'ordre des suffrages obtenus.)

Suffrages.	
60	MM. Genelle, avoué.
60	Danvin. médecin.
60	Ansart, notaire.
58	Danvin; notaire.
58	Détape, marchand de fer.
56	Lefebvre, avoué.
54	Fourdinier, président.
54	Bornay, médecin.
53	Ricouart, pharmacien.
53	Graux-Capron, avocat.
50	Lambert, greffier du tribunal.
48	Lambert, notaire.
44	Didier, commandant de la garde nationale.
44	Vasseur, propriétaire.
44	Saguet, avoué.
41	Decorbehem, juge-de-paix.
38	Prévost, propriétaire.
38	Daverdoing, propriétaire.
37	Cressent, avocat.
33	Bouilliez, fabricant de pannes
32	Maillart, propriétaire.

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

1846, — Genelle, Danvin, Ansart, Danvin, not., Lefebvre, Fourdinier. Lambert, Didier, Vasseur, Saguet, Prévost.

1849. — Bornay, Ricouart, Graux, Capron, Lambert, Decorbehem, Daverdoing, Cressent, Bouilliez, Maillart.

Receveur de l'Hospice et du Bureau de bienfaisance : M. Ansart.

GARDE NATIONALE.

ÉTAT-MAJOR DU BATAILLON.

Chef de bataillon,
M. DIDIER-CAVENEL.
Adjudant-Major,
M. LAVOINE.
Chirurgien-aide-major,
M. DANVIN.

Porte-Drapeau,
M. CAULFIELD.
Rapporteur du conseil de discipline,
M. VASSEUR.
Secrétaire dudit conseil,
M. LAMBERT.

COMPAGNIE DE SAPEURS-POMPIERS.

Capitaine, M. HÉROGUELLE.
Lieutenant, M. DUCHEMIN.
Sous-Lieutenant, M. ROUSSEL, Edouard.

1re COMPAGNIE DE GRENADIERS.

Capitaine, M. LAMBERT.
Lieutenant, M. LAMBERT, notaire.
Sous-lieutenant, M. DEGOUVES DE NUNCQUES.

2e COMPAGNIE DE GRENADIERS.

Capitaine, M. BERNARD.
Lieutenant, M. DETAPE.
Sous-Lieutenant, M. ANSART, Auguste.

1re COMPAGNIE DE CHASSEURS.

Capitaine, M. MAILLART.
Lieutenant, DELAU.
Sous-lieutenant, M. DELABY-THUILLIER.

2e COMPAGNIE DE CHASSEURS.

Capitaine, M. RAUX, Emile.
Lieutenant, M. ANSART, notaire.
Sons-Lieutenant, M. DANVIN, notaire.

AUXY-LE-CHATEAU. — Population : 2,673.

Le nom d'Auxy retentit, avec éclat, dans les fastes du moyen-

âge. L'histoire se plaît à raconter les hauts faits et les prouesses du Ber (ou Baron) d'Auxy, sous Jean-Sans-Peur, Philippe-le-Bon et Charles-le-Téméraire.

Le canton d'Auxy-le-Château est sillonné par d'assez profonds ravins. Il s'y trouve pourtant de belles plaines. On cite particulièrement Bonnières où M. Renard-Bultel qui, à une vaste exploitation agricole, réunit une fabrique de sucre indigène et fait d'abondantes récoltes, sans presque laisser de jachère. Mais il a soin de faire couvrir de marne, en tems utile, un terrain compact et froid qu'il réchauffe ainsi et qu'il stimule ensuite assez fréquemment, par de bons engrais animaux.

MAIRIE.

M. Leturgez, propriétaire, maire.

CONSEIL MUNICIPAL

(suivant le nombre des suffrages obtenus.)

Suffrages.	
40	MM. Deplanque, brasseur.
35	Dyvincourt, propriétaire.
27	Voisin, juge-de-paix.
26	Devis, pharmacien.
25	Leturgez, maire.
24	Dufossé-Morel, épicier.
24	Godard, épicier.
23	Paillard-Dubuisson, tanneur.
22	Wallart, médecin.
21	Wallart, propriétaire.
21	Truet, marchand d'eau-de-vie.
21	Delienne, cultivateur.
20	Gambier, notaire.
19	Martin, débitant de boissons.
19	Vincent, propriétaire.
18	Petit, cultivateur.

17 Deslavier, notaire.
17 Barbier, teinturier.
16 Monborgne, officier de santé.
15 Lefebvre, marchand de draps.
13 Margny, cultivateur.

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

1846. — MM. Dufossé-Morel, Paillard-Dubuisson, Wallart, Gambier, Martin, Petit, Deslavier, Barbier, Lefebvre, Margny, Vincent.

1849. — MM. Deplanque, Dyvincourt, Voisin, Leturgez, Godard, L. Wallart, Truet, Devis, Monborgne, Delienne.

Commissaire de police : M. Foubert.

FRÉVENT. — Population : 3,049.

Ce bourg doit, sans doute, à son heureuse position, sur la Canche, d'être le plus intéressant du département par son industrie et son commerce. Il possède d'importantes tanneries, plusieurs belles fonderies, une filature de lin à la mécanique. Mais l'établissement qui doit fixer et qui y fixe plus particulièrement l'attention, c'est celui de Cercamps. En fondant cette belle filature, une des plus considérables de l'Europe, M. le baron de Fourment a fait voir que le génie commercial et industriel, ne le cédait pas, chez lui, à l'aptitude qu'il montra à à la carrière administrative, dans laquelle il débuta et à l'énergie qu'il déploya, lorsqu'étant, en 1814, sous-préfet de Rhetel, il repoussa bravement une horde étrangère qui voulait investir son chef-lieu d'arrondissement.

L'ordre le plus parfait règne dans la magnifique manufacture de Cercamps, qui emploie 400 ouvriers. Les personnes qui la visitent, gardent un souvenir flatteur de l'aménité avec laquelle elles sont accueillies par le chef et les employés.

Ce n'est pas tout : cette filature a deux annexes, situées à Boubers-sur-Canche et à Roellecourt, près St-Pol.

Si M. de Fourment, fondateur et propriétaire de ces trois établissements, n'est pas le plus fort contribuable du Pas-de-Calais, il doit, sans doute, être rangé parmi les plus hauts imposés : car, pour 1844-45, son cens électoral s'élève à 11,316 13.

Pour montrer combien une réforme était nécessaire, dans les juridictions ecclésiastiques, nous ferons remarquer qu'il existait autrefois, à Frévent, deux paroisses, *St-Hilaire* et *St-Vaast ;* la première dépendait du diocèse d'Amiens, et la seconde, de celui de Boulogne et le bourg faisait partie de l'Artois.

MAIRIE.

M. DEMORCOURT, maire.

MM. POULAIN, notaire, François GORLIER, propriétaire. } Adjoints.

CONSEIL MUNICIPAL

(suivant l'ordre des suffrages obtenus.)

Suffrages.		
59	MM.	Ch. HAVRANSART, propriétaire.
52		Le baron DE FOURMENT, ✯, manufacturier.
51		Ch. DÉCROIX, farinier.
45		Aimé SAMIER, propriétaire.
39		DEMORCOURT, maire.
38		HOUBART-HALLETTE, propriétaire.
37		POULAIN, 1er adjoint.
36		GORLIER, 2e adjoint.
36		RÉVILLION, fabricant de pannes.
35		CHANTARD, licencié en droit.
35		LOCQUET-CORNU, brasseur.
32		DESLAVIER, brasseur.
29		F. AGEZ, entrepreneur.
27		CORNE, notaire.
27		LANDRY-DESMARETZ, propriétaire.

27	Thélu-Cressent, brasseur.
25	Havransart, propriétaire.
23	Dupand, cultivateur.
18	Asselin, propriétaire.
16	Delattre, aîné, propriétaire.
15	Carré-Furne, tanneur.

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

1846. — MM. Decroix, Demorcourt, Houbart-Hallette, Poulain, Gorlier, Locquet, Révillion, Chantard, Deslavier, Landry, Havransart.

1849. — MM. Ch. Havransart, de Fourment, Samier, Agez, Corne, Dupand, Asselin, Thélu, Delattre, Carré.

TABLEAU DES MAIRES ET ADJOINTS DE L'ARRONDISSEMENT DE ST-POL.

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.
Canton d'Aubigny. — 30 communes. — 11,614 habitans.			
Agnières-lez-Aub.	129	Laly.	Fenet.
Ambrines	273	De Valicourt.	Leroux.
Aubigny	641	Desaulty.	Thilloy.
Averdoingt	372	Mouton.	Viart.
Bailleul-aux-Corn.	588	Viart.	Bécourt.
Bajus	135	Thilloy.	Richebé.
Berles	455	Hermant.	Delion.
Béthonsart	281	Cuvelier.	Poiteau.
Cambligneul	306	Chabé.	Lesieux.
Camblain-Labbé	412	Mathieu.	Lavigne.
Capelle-Fermont	79	Havart.	Florent.
Chelers	377	Boutleux.	Dupuich.
Frévillers	365	Duez.	Balenbois.
Frévin-Capelle	245	Goudemand.	Truffier.
Gouy-en-Ternois	341	Bouilliez.	Dumont.
Hermaville	519	Beaucourt.	Lebas.
Izel-lez-Hameaux	702	Deligne.	Deleury.
La Comté	445	Brasme.	Hachin.
La Thieuloye	368	Genelle.	
Magnicourt-en-C.	568	Delmotte.	Leclercq.
Maizières	433	Locquet.	Sallon.
Mingoval	294	Capet.	Brayelle.
Monchy-Breton	410	De Risbourg.	Thellier.
Penin	603	Delœuvaque.	Poulain.
Savy-Berlette	635	Bouilliez.	St-Leger.
Tilloy-lez-Hermav.	247	Morel.	Deusy.
Tincques	715	Carré.	Delombre.
Villers-Brulin	384	Annebicque.	Bouchendomme.
Villers-Chatel	132	Candelier.	Cochet.
Villers-Sir-Simon	160	Legru.	Rœux.
Canton d'Auxy-le-Château. — 28 communes. 15,473 habitans.			
Aubrometz	224	Deboffles.	Leclercq.
Auxi-le-Château		Voir page 125.	
Boffles	123	Cléret ❄.	Fauconnier.
Bonnières	1065	Thorel.	Obé.
Boubers	774	Thelliez.	Hoez.
Bouret-sur-Canche	323	Tempetz.	Gay.
Buire-au-Bois	800	Masson.	Hainaut.
Canteleux	103	Tempetz.	
Conchy-s-Canche	456	Lebel.	Ch. Lebel.
Erquières	220	Hoyer.	Brullé.
Fontaine-L'Étalon	308	Lecomte.	Thorillon.
Fortel	352	Fay.	Desnaux.
Frévent		Voir page 127.	
Genne-Ivergny	385	Lefebvre.	Boistel.
Haravesnes	179	Malbranque.	Roussel.
Haut-Maisnil	233	Faroux.	Doliger.

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.
Le Ponchel	400	Duquesnoy.	Pruvost.
Ligny-sur-Canche	411	Thélu.	Lecherf.
Monchel	141	Legrand.	Monvielle.
Nœux	386	De Cacheleux.	Ad. Roussel.
Quœux	451	Thérouanne.	Bréelle.
Rougefay	265	Hainaut.	Pruvost.
Tollent	254	Rohart.	Warin.
Vacquerie-le-B oucq	231	Graincourt.	Fay.
Vaulx	372	Godard.	Parmentier.
Villers-Lhôpital	668	Potier.	Andrieu.
Wavans	399	De Beaulaincourt.	Perdu.
Willencourt	188	Soudain.	Vasseur.
Canton d'Avesnes-le-Comte. — 35 communes. 14,359 hab.			
Avesnes-le-Comte	1335	Grégoire.	Bize.
Barly	494	Deneuville.	Goudemand.
Baudricourt	231	Ransson.	Couppet.
Bavincourt	532	Vaillant.	Dehée.
Beaufort	309	Petit.	Delmotte.
Berlencourt	585	Bracquart.	Carpentier.
Blavincourt	334	Bocquillon ✽.	Petit.
Canettemont	106	Debert.	Dujarin.
Coullemont	280	Tilloy.	Hémery.
Couturelle	191	Delafontaine.	Leprêtre.
Dénier	159	Durant.	Dumont.
Etrée-Wamin	473	Edmond.	Leturgez.
Givenchy-le-Noble	236	Flour.	Corriez.
Grand-Rullecourt	655	Servatius.	Dupont.
Hauteville	401		
Houvigneul	287	Flahaut.	Engrand.
Houvin	304	Soissons.	Brulin.
Ivergny	541	Ransson.	Ficquet.
Lattre-St-Quentin	277	Legris.	Carpentier.
Lesouich	534	Barbier.	Petain.
Liencourt	241	Nizart.	Doal.
Lignereuil	255	Bultel.	Courcelles.
Magnicourt-sur-C.	225	Petit.	Citerne.
Manin	327	De Richoufftz.	Allart.
Mondicourt	518	Ybled.	Blin.
Noyellette	143	Mahieux.	Desailly.
Noyelle-Vion	446	Roussel.	Al. Briois.
Pommera	572	Tabary.	Delgorgue.
Rebreuve-sur-C.	370	Deboffe.	Cléret.
Rebreuviette	541	Deruelle.	Briois.
Sars-le-Bois	169	Hanot.	Lefebvre.
Saulty	806	Rogez.	Pécourt.
Sombrin	443	Fardel.	Lefebvre.
Sus-St-Leger	665	Deruelle.	Lefebvre.
Warluzel	374	Cuvilliez.	Vermesse.
Canton d'Heuchin. — 33 communes. 13,294 habitans.			
Anvin	446	Masse.	Marquant.
Bailleul-lez-Pernes	232	Foulon.	Desgrogillier.
Bergueneuse	297	Rollin.	Delvallé.

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.
Bours	636	Hermary.	Desmolin.
Boyaval	220	Pigouche.	Rolland.
Conteville	139	Cogé.	Deslozières.
Diéval	783	Crépin.	Cossart.
Eps	409	Lombart.	Darque.
Equirres	184	De Partz.	Boyaval.
Erin	411	Ledé.	Durlin fils.
Fiefs	871	Lecoutre.	Davion.
Fleury	209	Hucquedieu.	Petit.
Floringhem	440	Saligot.	Brasset.
Fontaine-lez-Boul.	264	Blanpain.	Courbet.
Fontaine-lez-Her.	168	Leprêtre.	Pauchet.
Hestrus	530	Lombart.	Depretz.
Heuchin	552	Yvain.	Rolland.
Huclier	129	Beugin.	Leclercq.
Lisbourg	1117	De Febvin.	Obeuf.
Marest	193	Quentin.	Delahaye.
Monchy-Cayeux	365	Bellinguez.	Lacaille.
Nédon	311	Bourgois.	Leprêtre.
Nédonchel	433	De Boffe.	Miennée.
Pernes	952	Salmon.	Carré.
Prédéfin	369	Carnel.	Moronval.
Pressy-lez-Pernes	222	Douriez.	Salmon.
Sachin	191	Vast.	Flamant.
Sains-lez-Pernes	433	Delaire.	Wallart.
Teneur	372	Brocquet.	Lagache.
Tangry	327	Flament.	Maillet.
Tilly-Capelle	329	Debuire.	Cailliez.
Valhuon	547	Neuvéglise.	Boulanger.

Canton du Parcq. — 24 communes. — 11,370 habitans.

Auchy-lez-Hesdin	1603	Grivel ✱.	Carré.
Azincourt	411	Decontes.	Bailleul.
Béalencourt	426		
Blangy-sur-Tern.	918		
Blingel	273	Carlu.	Julien.
Eclimeux	264	Renaut.	Libessart.
Fillièvre	951	Coache.	Ducroquet.
Frenoy	145		
Galametz	243	Petit.	Martin.
Grigny	473	Decroix.	Bellenguez.
Incourt	208	Brisset.	Dewisme.
Le Parcq	820	Viollette.	Hannedouche.
Le Quesnoy	574	Patin.	Coulogne.
Maisoncelle	303	Cappe.	Evrard.
Neulette	99	Trouart.	Bailleul.
Noyelle-lez-Hum.	120		
Rollencourt	431	De Remetz	Theret.
St-Georges	474	Ledain.	Fontaine.
Tramecourt	172	Debuire.	Lescuyer.
Vacqueriette	362	Brunet.	
Vieil-Hesdin	526	Lavé.	Collet.

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.
Wail	515	Mabille.	Bodet.
Wamin	455	Fossette.	Lœuillet.
Willeman	604	Martin.	Hecquet.
Canton de St-Pol. — 43 communes. 15,033 habitans.			
Beauvois	193	De Ramecourt.	Puchois.
Bermicourt	289	G. Paillart.	Réné Pailliart.
Blangermont	106	Dautremer.	Attagnant.
Blangerval	169	Lesenne.	Mortier.
Brias	344	Petit.	Cardon.
Buneville	238	Fleury.	Vasseur.
Croisette	539	Penet.	Willerval.
Croix	281	Caron.	Boudry.
Ecoivres	177	Desmoncheaux.	Beaucourt.
Flers	508	Dhostrel.	Deboffe.
Foufflin-Ricametz	230	Le Baron Soyez.	Lecherf.
Framecourt	156	Parmentier.	Lamiot.
Gauchin-Verloingt.	321	Barbier.	Dhersin.
Guinecourt	78	Fardel.	Caron.
Hautecloque	279	Pruvost.	Sombret.
Hautecote	154	Attagnant.	Lemaire.
Héricourt	183	Bellinguez.	Deboffle.
Herlincourt	195	Darré.	Dourlens.
Herlin-le-Sec	162	Bonnières.	Ch. Darré.
Hernicourt	511	Lamiot.	Devismes.
Humereuil	260	Lhomme.	Hanneguelle.
Humières	457	Hutin.	Lhomme.
Ligny-St-Flochel	333	Poidevin.	Catelain.
Linzeux	375	Lesot.	
Maisnil	302	Briois.	Foulon.
Marquay	176	Finet.	Brissat.
Monchaux	206	Laigle.	Pomart.
Mont-en-Ternois	169	Petain.	Moynier.
Neuville-au-Cornet	135	Renault.	Cauwet.
Nuncq	405	Pelet.	Sacleux.
Œuf-en-Ternois	510	Danvin.	Lejosne.
Ostreville	296	Caron.	Duchemin.
Pierremont	537	Danvin.	Poillion.
Ramecourt	248	Devaux.	Fournet.
Roellecourt	390	Duchemin.	Bracquart.
St-Michel	341	Duchemin.	Prin.
St-Pol		Voir page 123.	
Séricourt	71	Willerval.	François.
Sibiville	434		
Siracourt	181	Bonnières.	Const. Bonnières.
Ternas	168	H. Briois.	Huleux.
Trois-Veaux	283	De Boffe.	Poubel.
Wavrans	236	Dewisme.	Mouton.

CHAPITRE IV.

ORGANISATION RELIGIEUSE.

DIOCÈSE D'ARRAS.

Le département du Pas-de-Calais forme l'arrondissement du diocèse, qui est suffragant de l'archevêché de Cambrai.

Monseigneur HUGUES-ROBERT-JEAN-CHARLES DE LA TOUR D'AUVERGNE LAURAGUAIS, Grand-Officier de la Légion-d'Honneur, né au château d'Auzeville, diocèse de Toulouse, le 14 août 1768, nommé à l'évêché d'Arras, le 19 avril 1802, sacré le 26 mai suivant, installé le 5 juin, même année, promu au cardinalat, le 23 décembre 1839.

Vicaires-généraux, agréés par le roi.

MM. Bailly et Wallon-Capelle.

Secrétariat de l'Évêché.

MM. Terninck, secrétaire-général, et Ringot, secrétaire-particulier.

Officialité.

MM. Liévin, official.
Dubois, vice-gérant.
Parenty, théologal.

MM. Lequette, promoteur.
Terninck, secrétaire.

Vicaires-généraux honoraires.

MM. Lefebvre de Palme.
Scott, curé-doyen d'Aire, camérier secret de S. S.
Maës, curé-doyen de Béthune.
De Boiry, prévôt du chapitre et écolâtre.
Dumetz, curé-doyen de St-Sépulcre, à St-Omer.
Lecomte, grand-doyen, curé de St-Nicolas, à Boulogne.
De Garsignies, vicaire-général d'Amiens et de Soissons.
Robitaille, curé-doyen de St-Pol.
De Guerry, chanoine, curé de St-Eustache, à Paris.

Dissaux, chanoine et ancien curé de St-Nicolas, à Boulogne.
Cœur, chanoine de Paris.
Comballot, chanoine de Rouen.
Occis, curé, grand-doyen de Montreuil.

Chapitre de la Cathédrale, Notre-Dame et Saint-Vaast.

MM. De Boiry, écolâtre et prévôt du chapitre, chanoine honoraire.
Legentil, doyen du chapitre, chanoine titulaire.
Roche, chanoine honoraire.
Dubois, grand pénitencier, chanoine titulaire.
St-Jean, chanoine honoraire.
Wallart, chanoine titulaire.
Dissaux, archidiacre, chanoire titulaire.
Herbet, ancien principal du collége, chanoine honoraire.
François, chanoine titulaire.
Parenty, théologal, chanoine titulaire.
Proyart, sous-chantre, grand maître des cérémonies,
Wallon-Capelle, vicaire-général.
Fréchon, chanoine titulaire.
Moffait, archiprêtre, curé de la Cathédrale.
Liévin, chanoine honoraire.
Planque, id. id.
Vantroyen, id. id.
Terninck, id. id.
Braquehay, id. id.
Lequette, id. id.
Radez, vicaire, chanoine honoraire.

MM. les vicaires de la Cathédrale sont chanoines honoraires.

Chanoines honoraires non-résidants.

MM. De Valicourt, prêtre habitué de Blairville.
Joyez, chef d'institution, à Dohem.
Deligny, ancien curé d'Ardres.
Ducourroy, doyen de Fruges.
Carpue, prêtre de Londres.
Podevin, prêtre habitué de St-Omer.
Dufour, vicaire de St-Nicolas, à Boulogne.
Paschal, desservant du Haut-Pont, à St-Omer.

Godard, ancien desservant de Saint-Jean-Baptiste, à Arras.
Dumetz, directeur de St-Bertin, à St-Omer.
Delahaie, id. id. id.
Haffreingue, chef d'institution, à Boulogne.
Deligne, curé de Saint-Paulet, (département de l'Aude.)
Marin, vicaire de Béthune.
Delwaulde, chef d'institution, à Montreuil.
De Garsignies, vicaire-général d'Amiens et de Soissons.
De Guerry, vicaire-général et curé de St-Eustache, à Paris.
Cœur, vicaire-général d'Arras et chanoine de Paris, Bordeaux et Nantes.
Favarel, prêtre d'Alby, professeur de philosophie et aumônier du collége du Havre.
Comballot, vicaire-général d'Arras.
Bôniface, desservant de St-Jean-Baptiste, à Arras.
Delannoy, vicaire de Calais.
Delrue, directeur du pensionnat de M. Haffreingue et aumônier de la prison, à Boulogne.
Fenet, desservant de St-Venant.
Sergeant, Aumônier des Ursulines, à Boulogne.
Bernardon, prêtre, à Alby.
Facien, curé de St-Benoit, à Castres.
Lamort, vicaire d'Aire.
Derguesse, desservant de Dainville.
Parel, desservant de Bertincourt.
Hanquez, desservant de Lumbres.
Delval, desservant d'Inchy.
Dumetz, directeur à Dohem.
Mailly, aumônier de la chapelle française, à Londres.

MM. les curés de cantons et tous les curés en titre du diocèse, sont chanoines honoraires.

Fabrique de la Cathédrale tout ecclésiastique.

MM. Dubois, chanoine, président.
Bailly, vicaire-général.
Wallart, chanoine.
Parenty, trésorier.
MM. Dissaux, chanoine.
Wallon-Capelle, vicaire-général.
Moffait, archiprêtre.

Vicaires et Bénéficiers de la Cathédrale.

MM. Fauchison, bénéficier, vicaire honoraire.
Radez, 1er vicaire.
Planque, vicaire.
Bayart, chanoine et vicaire.
Ringot, chanoine et vicaire.
Le Roy, id. id.

MM. Lambert, chan. et vicaire.
Thomas, bénéficier.
Fauchison, *Charles*, bénéficier et vicaire secondaire.
Davrillon, bénéficier, sacristain de la Cathédrale.

Séminaire diocésain d'Arras.

Supérieur, M. Dubois, chanoine titulaire.

Professeur de Dogme, M. Fréchon, chanoine titulaire.

Professeur de Morale, M. Liévin, chanoine honoraire.

Professeur d'histoire ecclésiastique et d'Ecriture sainte, M. Vantroyen, chanoine honoraire.

Professeur de Physique et Mathématiques, M. Lequette, chanoine honoraire. — Elèves (terme moyen) 100.

Ecole secondaire ecclésiastique.

MM. Wallon-Capelle, supérieur.
Braquehay, directeur.
Thomas, id.

Delflie, directeur.
Delatre.
Elèves (terme moyen) 180.

Maîtrise de la Cathédrale.

MM. Davrillon, directeur.
Calmette, maître de musique.
} huit enfans de chœur.

Conseil privé d'administration diocésaine.

MM. De Boiry.
Legentil.
Bailly.
Dubois.
Lefebvre de Palme.

MM. Parenty.
Dissaux.
Wallon-Capelle.
Terninck, secrétaire.

Commission d'administration de la caisse de secours pour les prêtres infirmes, confirmée par ordonnance royale du 22 *juillet* 1844.

S. Em. Monseigneur le Cardinal, Évêque d'Arras, président;

MM. Bailly, vicaire-général.
Moffait, archiprêtre.

MM. Terninck, chanoine, trésor.
Derguesse, desservant.

DIVISION DU DIOCÈSE.

Le diocèse est divisé en trois archidiaconés, un archiprêtré, pour l'arrondissement d'Arras et cinq grands décanats, pour les autres arrondissements.

ARCHIDIACONÉS.

Grand archidiaconé d'Arras.

M. Bailly, grand archidiacre d'Arras.

Les arrondissements d'Arras et de St-Pol relèvent de lui.

Archidiaconé de Boulogne.

M. Dissaux, archidiacre de Boulogne.

Les arrondissements de Boulogne et de Montreuil relèvent de lui.

Archidiaconé de St-Omer.

M. Wallon-Capelle.

Les arrondissements de St-Omer et de Béthune en relèvent.

Archiprêtré d'Arras.

M. Moffait, archiprêtre.

GRANDS DÉCANATS DES CINQ AUTRES ARRONDISSEMENTS.

Les grands décanats s'étendent chacun sur tout l'arrondissement de sous-préfecture et ils sont, en entier, sous la surveillance générale du grand doyen.

Grand décanat de St-Pol.

M. Robitaille, curé, vicaire-général.

Grand décanat de St-Omer.

M. Dumetz, vicaire-général, curé de St-Sépulcre, à St-Omer.

Grand décanat de Béthune.

M. Maës, vicaire-général, curé.

Grand décanat de Boulogne.

M. Lecomte, vicaire-général, curé de St-Nicolas.

Grand décanat de Montreuil.

M. Occis, vicaire-général, curé.

DÉCANATS.

Chaque curé de canton est doyen et a une surveillance spéciale sur son canton.

CURES, SUCCURSALES ET VICARIATS DU DIOCÈSE D'ARRAS.

Ce diocèse se compose de dix cures de 1re classe, 39 de 2me, de 616 succursales et de 56 vicariats, payés par le Trésor royal.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Canton d'Arras (nord.)

Cathédrale, M. Moffait, archiprêtre.
St-Géry, curé, M. Portenaërt, chanoine honoraire.

10 Succursales.

St-Jean-Baptiste d'Arras, M. Boniface.
Dainville, M. Derguesse.
Duisans, M. Andrieux.
Etrun, M. Herman.
Marœuil, M. Bodelot.
Roclincourt et Ecurie, M. Vasseur.
St-Aubin, M. Bucquet.
Ste-Catherine, M. Cochon.
St-Nicolas, M. Envent.
St-Laurent-Blangy, M. Decherf.

Canton d'Arras (sud).

St-Nicolas-en-Cité, M. Debray.

9 Succursales.

St-Sauveur, M. Fayolle.
Achicourt, M. Andrieu.
Agny, M. Moronval.
Beaurains, M. Dupond.
Fampoux, M. Tellier
Feuchy et Athies, M. Alavoine.
Neuville-Vitasse, M. Walle.
Thilloy-lez-Mofflaines, M. Roger.
Wailly, M. Hollande.

Canton de Bapaume.

Curé-doyen, M. Coquel, à Bapaume.

14 Succursales.

Achiet-le-Grand, M. Cretel.
Achiet-le-Petit, M. Cavrois.
Beaulencourt, M. Bonnet.
Bihucourt, M. Desruelles.
Favreuil et Beugnâtre, M. Lanvin.
Frémicourt et Bancourt, M. Fontaine.
Grévillers et Biefvillers, M. Béru.
Le Transloy, M. Dumarquet.
Ligny-Tilloy, M. Froment.
Martinpuich, M. Drocourt.
Morval, M. Obled.
Sapignies et Béhagnies, M. Legault
Villers-au-Flos et Riencourt-lez-Bapaume, M. Hocquet.
Lesart et Warlencourt, M. Havransart.

Canton de Beaumetz-lez-Loges.

Curé-doyen, à Rivière, M. Rambure, chanoine honoraire.

17 Succursales.

Agnez-lez-Duisans et Gouves, M. Bultel.
Bailleulmont et Bailleulval, M. Gayet.
Beaumetz-lez-Loges et Basseux, M. Engrand.
Berles-au-Bois, M. Bracquart.
Boiry-Ste-Rictrude et Boiry-St-Martin, M. Herlemont.
Blairville, M. Brodel.
Berneville et Warlus, M. Flour.
Ficheux, M. Coulon.
Gouy-en-Artois, M. Caboche.
Habarcq et Montenescourt, M. Panet.
Hendecourt et Adinfer, M. Fouquart.
La Cauchie et Laherlière, M. Acloque.
Monchy-au-Bois, M. Seuron.
Mercatel, Delemailly.
Ransart, M. Théry.
Simencourt et Monchiet, M. Allart.
Wanquetin, M. Théret.

Canton de Bertincourt.

Curé-doyen, à Havraincourt, M. Reyt, chanoine honoraire.

13 Succursales.

Barastre, M. Biausque.
Bertincourt, M. Parel.
Beaumetz-lez-Cambrai, M. Lemire.
Beugny, M. Dupas.
Bus et Lechelle, M. Briois.
Haplincourt, M. Le Roux.
Hermies et Demicourt, M. Decaudin.
Metz-en-Couture, M. Depret.
Morchies, M. Dupuich.
Rocquigny, M. Dauchez.
Ruyaulcourt et Neuville-Bourjonval, M. Galant.
Trescaut, M. Desgardin.
Vélu et Lebucquière, M. Brocq.

Canton de Croisilles.

Curé-doyen, M. Fournier, à Croisilles.

21 Succursales.

Ablainzevelle, M. Boitel.
Ayette et Douchy, M. Templus.
Boiry-Becquerelle et Boyelle, M. Leblanc.
Boisleux-au-Mont et Boisleux St.-Marc, M. Gruson.
Bucquoi, M. Serre.
Bullecourt, M. Picavet.
Chérisy et Fontaine, M. François.
Ecoust-St-Mein, M. Leblond.
Courcelles-le-Comte, M. Deparis.
Ervillers, M. Delevacque.

Gomiecourt, M. Fievet.
Guémappe, M. Verdel.
Hamelincourt, M. Dambrine.
Hénin-sur-Cojeul, M. Hellot.
Mory, M. Bouhez.
Moyenneville, M. Chevalier.
Noreuil, M. Dellarre.
St-Leger, M Davion.
St-Martin et Héninel, M. Hermand.
Vaulx-Vraucourt, M. Dhinaut.
Wancourt, M. Mai.

Canton de Marquion.

Curé-doyen, à Oisy, M. Foulon.

15 Succursales.

Baralle et Buissy, M. Carlier.
Bourlon, M. Demory.
Ecourt-St-Quentin, M. Marteau.
Epinoy, M. Damiens.
Graincourt-lez-Havraincourt, M. Leger.
Inchy, M. Delval.
Lagnicourt, M. Petit.
Marquion, M. Lefebvre.
Palluel, M. Pomart.
Pronville, M. Paris.
Quéant, M. Peugnet.
Rumaucourt, M. Capon.
Sains-lez-Marquion, M. Bacquart.
Sauchy-Cauchy, M. Vahé.
Sauchy-Lestrée, M. Desmaretz.

Canton de Pas.

Curé-doyen, M. Ledru, à Pas.

17 Succursales.

Bienvillers-au-Bois, M. Danel.
Couin, M. Dupont.
Foncquevillers, M. Debuire.
Gaudiempré, M. Haudoux.
Gommecourt, M. Coquel.
Halloy, M. Cadet.
Hanescamps, M. Balavoine.
Hébuterne, M. Thilloy.
Hénu, M. Vallet.
Orville et Amplier, M. Havransart.
Pommier et Humbercamps, M. Leclercq.
Puisieux, Serre et Baillescourt, M. Cuvilliez.
Sailly-au-Bois, M. Duchesne.
Sarton, M. Evrard.
Souastre et St-Amand, M. Toursel.
Thièvres et Famechon, M. Foulon.
Warlincourt et Grincourt, M. Virel.

Canton de Vimy.

Curé-doyen, M. Beaurain, à Vimy.

21 Succursales.

Ablain-St-Nazaire, M. Detève.
Acq et Haute-Avesnes, M. Hanescamps.

Arleux et Fresnoy, M. Lallart.
Avion et Eleu - dit - Leauwette, M. Depret.
Bailleul-sir-Berthoult, M. Dransart.
Beaumont, M. Platel.
Bois - Bernard et Acheville, M. Galand
Carency, M. Delattre.
Gavrelle, M. Dollet.
Givenchy-en-Gohelle, M. Capron.
Izel-lez-Equerchin, M. Bucquet.
Méricourt, M. Delepouve.
Mont-S-Eloy et Ecoivre, M. Debret.
Neuville-St-Vaast, M. Rishebourg.
Oppy et Neuvireuil, M. Dollet.
Quiéry-Lamotte, M. Lecouffe.
Rouvroy et Drocourt, M. Mouquet.
Souchez, M. Hélart.
Thélus, M. Dediéval.
Villers-au-Bois, M. Ivain.
Willerval et Farbus, M. Maniez.

Canton de Vitry.

Curé doyen, M. Videlenné, à Vitry.

24 Succursales.

Bellonne, M. Graulx.
Biache-St-Vaast, M. Debret.
Boiry-Notre-Dame, M. Cresson.
Brébières, M. Bloëme.
Cagnicourt et Villers, M. Hauwelle.
Corbehem, M. De St-Aubert.
Dury, M. Caron.
Etaing, M. Bouchendomme.
Eterpigny et Remy, M Averland.
Fresnes-lez-Montauban, M. Goudemand.
Gouy-Sous-Bellonne, M. Danthin.
Hamblain-lez-Prés, M. Andrieu.
Haucourt, M. Piétri.
Hendecourt-lez-Cagnicourt, M. Devaquez.
Monchy-lez-Preux, M. Piot.
Noyelle-sous-Bellonne, M. Lephay.
Pelves, M. Desseine.
Plouvain, M. Deletrée.
Riencourt, M. Lagache.
Rœux, M. Demory.
Sailly-en-Ostrevent, M. Duvauchel.
Saudemont et Recourt, M. Bauduin.
Tortequenne et Bellonne, M. Cottel.
Vis-en-Artois, M. Brissez.

VICAIRES RECONNUS PAR LE GOUVERNEMENT.

Bapaume { M. Delannoy. M. Catelain.
Oisy, M. Desponchaux.
Vitry, M. Bresselle.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Canton de Béthune.

Curé-doyen, M. Maës, à Béthune.

14 Succursales.

Allouagne, M. Miennée.
Annezin, M. Maniez.

Ghocques, M. Hanicotte.
Essart, M. Vicart.
Fouquières et Fouquereuil, M. Dilly.
Hinge, M. Defonte.
Labeuvrière, M. Caboche.
Lacouture, M. Delassus.
Lapugnoy, M. Obirr.
Le Locon, M. Flajollet.
Vendin et Oblinghem, M. Cohet.
Verquigneul, M. Penin.
Verquin, M. Thoumin.
Vieille-Chapelle, M. Delmotte.

Canton de Cambrin.

Curé-doyen, à Beuvry, M. Ohyer.

13 Succursales.

Annequin et Noyelle, M. Decamps.
Auchy-lez-Labassée, M. Théry.
Billy-Berclau, M. Cornet.
Cambrin, M. Caron.
Cuinchy, M. Pomart.
Douvrin, M. Didier.
Festubert, M. Vilain.
Givenchy-lez-Labassée, M. Delrue.
Haisnes, M. Salingue.
Richebourg-St-Vaast et Richebourg-l'Avoué, M. Dollet.
Sailly-la-Bonrse, M. Desprey.
Vermelles, M. Thelliez.
Violaines, M. Martin.

Canton de Carvin.

Curé-doyen, M. Roussel, à Carvin.

16 Succursales.

Courcelles-lez-Lens, M. Thuillier.
Courrières, M. Guilbert.
Dourges, M Crespin.
Evin-Malmaison, M. Lavallé.
Hénin-Liétard, M. Cloët.
Leforêt, M Dutailly.
Libercourt, M. Pauchet.
Montigny-en-Gohelle, M. Cadart.
Noyelles-Godault, M. Sauvage.
Oignies, M. Dubois.

Canton d'Houdain.

Houdain et Beugin, Curé-doyen, M. Cousin, à Houdain.

22 Succursales.

Barlin, M. Dausque.
Bouvignies-Boyeffles, M. Delfolie.
Bruay, M. Douriez.
Calonne-Ricouart et Marle, M. Catouillart.
Camblain-Chatelain, M. Quillet.
Caucourt, M. Dutailly.
Divion, M. Bonne.
Estrée-Cauchy, M. Plumion.
Fresnicourt, M. Descamps.

Gauchin-Legal, M. Bricquet.
Gouy-Servin, M. Delassus.
Haillicourt, M. Delahaie.
Hermin, M. Hernu.
Hersin-Coupigny, M. Lelong.
Hesdigneul et Gosnay, M. Capy.
Houchain, Drouvin et Vaudricourt M. Pruvost.
Labuissière, M. Ruet.
Nœux, M. Fouquenelle.
Ourton, M. Dujardin.
Rebreuve, Maisnil et Ranchicourt, M. Gouillart.
Ruits, M. Savoy.
Sains-en-Gohelle, M. Clairbout.

Canton de Laventie.

Curé-doyen, M. Warenghem, à Laventie.

5 Succursales.

Fleurbaix, M. Charlet.
Lestrem, M. Garnier.
Lorgies, M. Delforge.
Neuve-Chapelle, M. Beghin.
Sailly-sur-la-Lys, M. Choisy.

Canton de Lens.

Curé-doyen, M. Crespin, à Lens.

17 Succursales.

Aix-Noulette, M. Pruvost.
Angres, M. Dœuve.
Annet, M. Cloët.
Billy-Montigny, M. Hacherez.
Bully et Grenay, M. Hochedé.
Fouquières-lez-Lens, M. Cousin.
Harnes, M. Penin.
Hulluch et Bénifontaine, M. Caron
Liévin, M. Bonvarlet.
Loison, M. Delory.
Loos, M. Poillon.
Mazingarbe, M. Gallet.
Meurchin, M. Lefer.
Noyelles et Sallau, M. Delangle.
Pont-à-Vendin, M. Diévart.
Vendin-le-Vieil, M. Virel.
Wingles, M. Capron.

Canton de Lillers.

Curé-doyen, M. Beghin, à Lillers.

8 Succursales.

Busnes, M. Fourcroix.
Calonne-sur-la-Lys, M. Dautricourt.
Gonnehem, M. Bonnière.
Guarbecque, M. Rollin.
Montbernanchon, M. Dubois.
Robecq, M. Martel.
St-Floris, M. de Gruson.
St-Venant, M. Fenet.

Canton de Norrent-Fontes,

Curé-doyen, M. Bucaille, à Norrent.

23 Succursales.

Ames, M. Allart.
Amettes, M. Decroix.
Auchel, M. Delplace.
Auchy-au-Bois, M. Anselin.
Berguette, M. P. Toursel.
Blessy, M. Théry.
Bourecq, M. Beaurains.
Burbure, M. Tételin.
Cauchy-à-la-Tour, M. Lamiot.
Ecquedecques, M. A. Toursel.
Estrée-Blanche et Liétre, M. Bultel
Ferfay, M. Delforge.
Ham, M. Sagebien.
Isbergue, M. Boursin.
Lambres, M. Doye.
Lières et Lespesses, M. Sterkeman.
Ligny-lez-Rely et Westrehem, M. Dausse.
Lozinghem, M. Ringot.
Mazinghem, M. Bresselle.
Molinghem, M. Poirriez.
Rely, Linghem et Rombly, M. Danel.
St-Hilaire-Cottes, M. Bucaille.
Witternesse et Querne, M. Paris.

VICAIRES RECONNUS PAR LE GOUVERNEMENT.

Beuvry, M. Cailleret.
Calonne-sur-la-Lys, M. Dambrine.
Carvin, M. Branquart.
Courrières, M. Descamps.
Fleurbaix, M. Behin.
Fouquereuil, M. Charles.
Harnes, M.
Hénin-Liétard, M. Vandrival.
Gonnehem, M. Desprey.
Lacouture, M. Rappe.
Laventie M. Blondel.
M. Decroix.
Lens, M. Dussautier.
Lestrem, M. Anselain.
Lillers M. Desautier.
M. Demont.
Richebourg, M. Pauchet.
Sailly-sur-la-Lys, M. Bertoux.
St-Venant, M. Lamort.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Canton de Boulogne.

Curé-doyen, M. Lecomte, à Boulogne.
Curé, M. Delcroix, id.

4 Succursales.

Baincthum et Echinghem, M. Fache.
Pernes, M. Létendard.
St-Martin, M. Beugin.
Wimille, M. Boutoille.

Canton de Calais.

Curé-doyen, M. Predhomme, à Calais.

Curé, M. Charles, à St-Pierre-lez-Calais.

8 Succursales.

Coquelle, M. Renaud.
Coulogne, M. Mesmacre.
Fréthun, M. Vendiesse.
Les Attaques, M. Dewintre.
Marck, M. Bouverne.
Peuplingues et Écailles, M. Lavoine.
Sangatte, M. Selingue.
Saint-Tricat et Nielles-lez-Calais, M. Macaire.

Canton de Desvres.

Curé-doyen, M. Le Roy du Royer, à Desvres.

14 Succursales.

Alincthun et Bellebrune, M. Bochent.
Bainghen, M. Caron.
Belle, Lewast et Houllefort, M. Wissocq.
Bournonville, M. Bouclet.
Colembert, M. Baude.
Crémaret, M. Cazin.
Henneveux et Longueville, M. Hache
Longfossé et Courset, M. Lemaire.
Lottinghem, M. Louchet.
Menneville et St-Martin-Choquel, M. Delhaie.
Quesques, M. Defosse.
Selles et Brunembert, M. Petit.
Senlecques et Vieil-Moutier, M. Defrance.
Wirwignes, M. Magniez.

Canton de Guînes.

Curé-doyen, M. Montuuis, à Guînes.

10 Succursales.

Alembon et Sanghem, M. Govart.
Andres, M. Quandalle.
Bouquehaut et Campagne, M. Morgant.
Fiennes et Caffiers, M. Mahieux.
Hames-Boucres, M. Dupont.
Hardinghem, M. Rosé
Herbinghem et Hocquinghem, M. Dautriau.
Hermelinghem et Boursin, M. Crendal.
Licques, M. Boulan.
Pihen et Boningues-lez-Ardres, M. Lattaignant.

Canton de Marquise.

Curé-doyen, M. Papegay, à Marquise.

14 Succursales.

Ambleteuse, M. Crépy.
Audembert et Leubringhem, M. de Musnier d'Avinquerque.
Audinghem et Tardinghem, M. Haffreingue.
Audresselles, M. Routtier.
Bazinghem, M. Souquet.
Beuvrequen et Offrethun, M. Carné.
Ferques et Elingh, M. Mercier.
Hervelinghem et St-Inglevert, M. Dufour.
Landrethun, M. Martin.
Maninghem, Wacquinghem et Pittefaux, M. Flour.
Réty, M. Louchet d'Héronval.
Rinxent, M. Dely.
Wierre-Effroy, M. Blaquart.
Wissant, M. Clément.

Canton de Samer.

Curé-doyen, M. Masset, à Samer.

12 Succursales.

Carly et Verlincthun, M. Martel.
Condette et Hesdigneul, M. Becquet.
Doudeauville, M. Hache.
Halinghem et Videhem, M. Provins.
Hesdin-Labbé et Isques, M. Noël.
Le Portel, M. Deltour.
Neufchâtel et Nesles, M. Tellier.
Outreau, M. Crendal.
St-Etienne, M. Dupont.
St-Léonard, M. Letendard.
Tingry et Lacres, M. Vassal.
Wierre-au-Bois et Questrecques, M. Grebet.

VICAIRES RECONNUS PAR LE GOUVERNEMENT.

Audinghem, M. Tintillier.
Desvres, M. Destrez.
Guînes, M. Mallet.
Licques, M.
Marquise, M. Thilloy.
Samer, M. Châtillon.
St-Pierre-lez-Calais, M. Macquet. M. Dutertre.
Wimille, M. Caron.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Canton de Montreuil.

Curé-doyen, M. Occis, à Montreuil.

16 Succursales.

Airon-Notre-Dame et Airon-Saint-Vaast, M. Radenne.
Berck, M. Derain.
Campigneules-lez-Grandes et Campigneules-lez-Petites, M. Delarue.
Conchil et Colline, M. Ducrocq.
Cucq, M. Gillet.
Ecuire et Beaumerie, M. Tillier.
La Caloterie et La Madelaine, M. Lenne.
Lépine, M. Martel.
Merlimont, M. Holleville.
Nempont et Tigny, M. Courtin.
Neuville, M. Vallart.
St-Josse et St-Aubin, M. Monborgne.
Sorus, M. Trollé.
Verton, M. Souffrin.
Waben et Groffliers, M. Leblond.
Wailly, M. Vasseur.

Canton de Campagne.

Curé-doyen, M. Duflos, à Campagne.

13 Succursales.

Aix-en-Issart et Marans, M. Lefebvre.
Beaurainville, M. Branquart,
Bois-Jean et St-André-au-Bois, M. Meurice.
Brimeux et Lépinoy, M. Boucry.
Buire-le-Sec, M. Basset.
Douriez et Saulchoy, M. Hatté.
Gouy-St-André et Remy, M Hanocq.
Hesmond et Boubers, M. Royer.
Loison, M. Hoyez.
Maintenay-Roussent, M. Ducrocq.
Marenla et Marles, M. Toulouse.
Maresquel et Ecquemicourt, M. Blondel.
Sempy et St-Denœux, M. Prompt.

Canton d'Étaples.

Curé-doyen, M. Ledieu, à Étaples.

12 Succursales.

Attin et Beutin, M. Feuillade.
Bernieulles et Inxent, M.
Brexent-Enocq, M. Ritaine.
Camiers et Dannes, M. Quehen,
Cormont, M. Duval.
Estréelles et Estré, M. Cousin.
Frencq, M. Ducrocq.
Hubersent, M. Merlin.
Longvillers et Maresville, M. Delrue
Montcavrel et Recques, M. Pinset.
Tubersent, M. Delattre.

Canton de Fruges.

Curé-doyen, M. Dénin, à Fruges.

14 Succursales.

Ambricourt et Crépy, M. Fossé.
Canlers et Ruisseauville, M. Lecigne.
Coupelle-Neuve et Avondances, M. Pérard.
Coupelle-Vielle, M. Niquet.
Créquy, M. Delattre.
Embry, M. Vassal.
Fressin et Planque, M. Bonhomme.
Hézecques, Senlis et Lugy, M. Chevalier.
Lebiez et Royon, M. Boudry.
Matringhem et Vincly, M. Guyot.
Radinghem et Mencas, M. Théret.
Rimboval, M. Guyot.
Sains-lez-Fressin et Torcy, M. Randoux.
Verchin, M. Adam.

Canton d'Hesdin.

Curé-doyen, M. Bonnière, à Hesdin.

16 Succursales.

Aubin-St-Vaast, M. Selingue.
Bouin et Plumoison, M. Thuillier.
Capelle, Brévillers et Guigny, M. Guidon.
Cavron, Saint-Martin et Wambercourt, M. Delacauchie.
Caumont, M. Laurent.
Chérienne, M.
Contes, M. Dewailly.
Labroye, M. Matton.
Laloge, M Guilbart,
Marconne et Ste-Austreberthe, M. Bouchet.
Marconnelle, M. Carle.
Mouriez, M. Defourdrinoy.
Raye, M. Boubet.
Regnauville, M. Vasseur.
St-Leu et Guisy, M. Bracquart.
Tortefontaine, M. Levrin.

Canton d'Hucqueliers.

Curé-doyen, M. Dourdron, à Hucqueliers.

15 Succursales.

Alette, M. Blondel.
Beussent, M. Bedlé.
Bourthes, M. Caboche.
Campagne-lez-Boulonnais, M. Bayard.
Clenleu et Bimont, M. Brébion.
Ergny et Aix-en-Ergny, M. Lavoisier.
Herly et Avesnes, M. Cousin.
Humbert et St-Michel, M. Soyez.
Maninghem et Quilen, M. Bridenne
Parenty et Bézinghem, M. Cozétte.
Preures et Enquin, M. St-Omer.
Rumilly, M. Ducrocq.
Verchocq, M. Roussel.
Werquinghem, M. Longavesnes.
Zoteux et Bécourt, M. Willame.

VICAIRES RECONNUS PAR LE GOUVERNEMENT.

Montreuil, M. Mailly.
M. Boyaval.
Campagne, M. Varet.
Étaples, M. Longuety.
Fruges, M. Lefel.
Hesdin, M. Guillaume.
M. Merlin.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Canton de St-Omer (nord.)

Curé-doyen, M. Dumetz, à St-Sépulcre, de St-Omer.

6 Succursales.

Houlle, M. Thuillier.
Moringhem et Difques, M. Ansel.
Moulle, M. Dusautoir.
Saint-Martin-au-Laërt, M. Lefebvre.
Serques, M. Wacquet.
Tilques, M. Gilles.

Canton de St-Omer (sud.)

Curé-doyen, M. Duriez, à Notre-Dame.
Curé, M. Chevalier, à St-Denis.

8 Succursales.

Arques et Clairmarais, M. Sokeel.
Blendecques, M. Selingue.
Campagne-lez-Wardrèques, M. Ténar.
Le Haut-Pont, M. Pascal.
Longuenesse, M. Beaurain.
Salperwick, M. Cauche.
Tatinghem, M. Terlutte.
Zudausque et Leulinghem, M. Guyot.

Canton d'Aire.

Curé-doyen, M. Scott, à Aire.

12 Succursales.

Clarques et Rebecques, M. Vigneron.
Ecques, M. Bonnière.
Herbelles et Inghem, M. Boulinguez.
Heuvringhem, M. Cousin.
Mametz, M. Cuviliez.
Racquinghem, M. Verne.
Rincq, M. Dubois.
Roquetoire et Quiestède, M. Danel,
St-Quentin, M. Boutenel.
Thérouanne, M. Cattin.
Wardrecques, M. Varlet.
Wittes, M. Hamy.

Canton d'Ardres.

Curé-doy n, M. Paques, à Ardres.

14 Succursales.

Audrehem et Clerques, M. Brebion.
Balinghem, M. Lombart.
Bayenghem et Nortleulinghem, M. Charpentier.
Boningues-lez-Ardres, M. Héam.
Bresmes, M. Beaudraps.
Eperlecques, M. Martin.
Journy et Rebergues. M. Dubois.
Louches, M. Derincquebier.
Landrethum et Rodelinghem, M. Deldrève.
Muncq-Nieurlet et Mentque Norbécourt, M. Delattre.
Nielles-lez-Ardres et Autingues, M. Mauffet.
Nordausques et Recques, M. Bloëme
Tournehem, M. Pidoux.
Zouasques et Guémy, M. Delvart.

Canton d'Audruick.

Curé-doyen, M. Dewintre, à Audruick.

10 Succursales.

Guemps, M. Tilliez.
Nortkerque, M. Wilquin.
Offekerque, M. Ledoux.
Oye, M. Fourcroy.
Polincove, M. Lemaire.
Ruminghem, M. Hacot.
St-Folquin et St-Omer-Capelle, M. Dewèvre.
Ste-Mariekerque et St-Nicolas, M. Paque.
Vielle-Église et Nouvelle-Église, M. Hochart.
Zutkerque, M. Orain.

Canton de Fauquembergue.

Curé-doyen, M. Bayart, à Fauquembergue.

14 Succursales.

1re Section.

Audincthun, M. Desombre.
Avroult, M. Delmaire.
Coyecques, M. Pecquet.
Merck-St-Liévin, M. Robert.
Reclinghem et Dennebreucq, M. Stève.
Renty et St-Martin, M. Delmotte.
Thiembronne, M. Frementin.

2e Section.

Bomy, M. Gremand.
Enguinegatte, M. Campagne.
Enquin, M. Vigreux.
Erny-St-Julien, M. Briois.
Febvin-Palfart, M. Corroyette.
Fléchin, M. Dallongeville.
Laires et Beaumetz, M. Thirand.

Canton de Lumbres.

Curé, M. Lenglet, à Dohem.

23 Succursales.

1re Section.

Cléty, M. Cocquerelle.
Delette, M. Blin.
Esquerdes et Setques, M. Leclercq.
Hallines et Wisques, M. Saison.
Helfaut et Bilques, M. Legrand.
Pihem, M. H. Toursel.
Remilly-Wirquin et Ouve-Wirquin, M. Milliot.
Upen (les deux), M. Barbier.
Wismes, M. Labbé.
Wavrans et Elnes, M. Herby.
Wizernes, M. Ducrocq.

2e Section.

Acquin et Westbécourt, M. Butez.
Alquines et Haut-Loquin, M. Dussautoir.
Bayenghem et Affringues, M. Puchois.
Bouvelinghem et Quercamps, M. Mouton.
Blequin et Ledinghem, M. Capron.
Coulomby, M. Lannoy.
Lumbres, M. Hanquer.
Nielles-lez-Blequin, M. Guyot.
Quelmes et Boisdinghem, M. Lefebvre.
Seninghem, M. Magrez.
Surques et Escœuilles, M. Occis.
Vaudringhem, M. Hanquer.

VICAIRES RECONNUS PAR LE GOUVERNEMENT.

Ardres, M.
Arques, M. Caron.
Audruick, M. Gamain.
Dohem, M. Bourgois.
Eperlecques, M. Grebert.
Fauquembergue, M. Bailly.
Haut-Pont, MM. Bouquillon. Fournier. Marcant.
Roquetoire, M. Risbourg.
Thiembronne, M. Labbe.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Canton de St-Pol.

Curé-doyen, M. Robitaille, à St-Pol.

21 Succursales.

Briois et Ostreville, M. Depret.
Croisette et Héricourt, M. Decroix
Croix et Siracourt, M. Vasseur.
Flers et Écoivres, M. Hutin.

Foufflin-Ricametz et Ternas, M. Blondel.
Haûtecloque, Framecourt et Herlincourt, M. Deslyon.
Herlin et Ramecourt, M. Lemaître.
Hernicourt et Gauchin, M. Coquempot.
Humereuil et Bernicourt, M. Mathelin.
Humières, M. Robart.
Ligny-St-Flochel et Marquay, M. Caron.
Linzeux, Blangermont et Blangerval, M. Demombert.
Maisnil, Neuville et Buneville, M. Herbelle.
Mont et Montchaux, M. Hautecœur.
Nuncq et Hautecote, M. Bilot.
OEuf, Guinecourt et Beauvois, M. Blondel.
Pierremont, M. Roguet.
Roëllecourt et St-Michel, M. Anselin.
Sibiville et Séricourt, M. Leprêtre.
Troisveaux, M. Lefebvre.
Wavrans, M. Waille.

Canton d'Aubigny.

Curé-doyen, M. Langlois, à Aubigny.

20 Succursales.

Ambrines et Villers-sir-Simon, M. Bayart.
Averdoingt, M. Lefebvre.
Bailleul-aux-Cornailles, M. Pruvost.
Berles et Monchel, M. Lagache.
Bethonsart et Villers-Brulin, M. Brullé.
Camblin et Cambligneul, M. Blanchant.
Chelers, M. J.-B. Gibaux.
Frévillers, M. Miélet.
Frévin-Capelle et Capelle-Fermont M. Capron.
Hermaville et Thilloy, M. François.
Izel-lez-Hameaux, M. Penet.
La Comté et Bajus, M. Cazier.
La Thieuloie, M. Poulain.
Magnicourt-en-Comté, M. Villy.
Maizières et Gouy, M. J. Gibaux.
Mingoval et Villers-Châtel, M. Depret.
Monchy-Breton, M. Decroix.
Penin, M. Lefèvre.
Savy, M. Lobry.
Tincques, M. Lefèvre.

Canton d'Auxy-le-Château.

Curé-doyen, M. Petit, à Auxy-le-Château.

Curé, M. Mallet, à Frévent.

12 Succursales.

Bonnières et Canteleux, M. Coutre
Boubers et Ligny-sur-Canche, M. Delétoille.
Buire-au-Bois et Rougefay, M. Neuville.
Conchil, Aubrometz et Monchel, M. Veniel.
Fontaine-l'Étalon et Erquières, M. Wallet.
Fortel, Boffles et Vacquerie-le-Boucq, M. Briois.
Genne-Ivergny et Tollent, M. Neuvéglise.
Haravesnes et Vaulx, M. Puchelle.
Leponchel et Willencourt, M. Ansel.
Nœux et Wavans, M. Lebel.
Quœux et Haut-Maisnil, M. Deneuville.
Villers-l'Hôpital, M. Brément.

Canton d'Avesnes-le-Comte.

Curé-doyen, M. Bernard, à Avesnes.

21 Succursales.

Barly et Fosseux, M. Ducrocq.
Bavincourt, M. Dorlencourt.
Berlencourt, Cauroy et Denier, M. Caron.
Estrée-Wamin et Beaudricourt, M. Delaire.
Grand-Rullecourt, M. Lefin.
Hauteville, M. Jennequin.
Houvin et Houvigneul, M. Talleux.
Ivergny, M. Rouzé.
Lattre et Noyellette, M. Blatrel.
Lesouich, M. Horin.
Lignereuil et Givenchy, M. Martin.
Manin, Beaufort et Blavincourt, M. Brunet.
Mondicourt, Pommera et Grena, M. Glaçon.
Magnicourt et Sars, M. Attaignant.
Noyelle-Vion, M. Théry.
Rebreuve et Canettemont, M. Vanquem.
Rebreuviette, M. Delmotte.
Saulty et Couturelle, M. Rattel.
Sombrin, M. Briois.
Sus-St-Leger, M. Ducrocq.
Warluzel et Coullemont, M. Eloy.

Canton d'Heuchin.

Curé-doyen, M. Decroix, à Pernes.

19 Succursales.

Anvin, M. Bloquetz.
Bailleul-lez-Pernes et Aumerval, M. Lebel.
Bergueneuse et Equirres, M. St-Leger.
Bours et Marest, M. Dandre.

Diéval, M. Petain.
Eps et Boyaval, M. Noël.
Evin, M. Vignacourt.
Fiefs, M. Fievé.
Floringhem, M. Campagne.
Heuchin, M. Guilbert.
Hestrus et Conteville, M. Braure.
Lisbourg, M. Darras.
Monchy - Cayeux et Fleury, M. Toursel.
Nédonchel, Nédon et Fontaine-lez-Herman, M. Boutoille.
Prédefin et Fontaine-lez-Boulan, M. Moronval.
Sachin et Pressy, M. Debret.
Sains et Tangry, M. Dhinnin.
Teneur et Tilly-Capelle, M. Cochon
Valhuon et Huclier, M. Ansart.

Canton du Parcq.

Curé, M. Mallette, à Fillièvres.

15 Succursales.

Auchy-lez-Hesdin, M. Thirant.
Azincourt et Tramecourt, M. Décobert.
Béallencourt et Maisoncelle, M. Polet.
Blangy, M. Laisne.
Eclimeux, Noulette et Incourt, M. Masson.
Grigny, M. Tellier.
Le Parcq, M. Delahaye.
Lequesnoy, M. Lens.
Rollencourt et Blingel, M. Courtin.
St-George, M. Delpierre.
Vacqueriette, M. Nourtier.
Vieil-Hesdin et Fresnoy, M. Mille.
Wail et Galametz, M. Feroux.
Wamin, M. Pecquet.
Willeman et Noyelles-lez-Humières, M. Ansart.

VICAIRES RECONNUS PAR LE GOUVERNEMENT.

Auxy-le-Château, M. Goubet.
Frévent, M. Wallart.
St-Pol M. Bunard.
M. Gérard.
Bucamps, M. Coubronne.

Aumônier de la Préfecture : M. Callart.
Notaire de l'Évêché : M. Cuvillier.
Avocat du Conseil : M. Luez.
Archiviste : M. Godin.

Culte protestant,

MM. Cailliatte, pasteur, à Arras.
Fuzier, pasteur, à Wanquetin.

Chapelle française, à Boulogne.

M. Poulain, pasteur.

Chapelle épiscopale Anglaise, (Haute-Ville).

Ministre : Le rév. M. Carter.

(Basse-Ville).

Ministre : Le rév. M. W. Hynaston Groves.

Chapelle Wesleyenne.

Ministre : Le rév. M. Lyon, à Capécure.

Chapelle Ecossaise.

Ministre : Le rév. M. Carr, à Boulogne.

CHAPITRE V.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

Cour Royale. — Cour d'assises. — Tribunaux civils et correctionnels. — Avocats. — Avoués. — Justices de paix. — Tribunaux de simple police. — Notaires. — Commissaires-priseurs. — Huisssers. — Tribunaux de Commerce. — Conseils de Prud'hommes.

COUR ROYALE DE DOUAI.

Le ressort de cette cour comprend les départements du Nord et du Pas-de-Calais (loi du 18 mars 1800, décret du 6 juillet 1810.)

Sa population est de 1,770,319 justiciables, dont 1,085,298, dans le Nord et 685,021, dans le Pas-de-Calais.

COMPOSITION DE LA COUR.

M. Leroux de Bretagne, O. ✠, premier président.

MM. Gosse de Gorre, O. ✠, Petit, ✠, Maurice, ✠, Le Roy de Falvy, — Présidents de Chambre.

Conseillers. — MM. Dubrulle, Gavelle, Durand d'Élecourt, ✠, Piéron, Bigant ✠, Benoit, Cahier, Tailliar, ✠, Souquet, Minart, de Waringhem, Vanderwallen, Francoville, Duriez, Pillot, Dumoulin, ✠, Lenglet, Lagarde fils, Buffin, Binet, Dewinck, Grimbert, Lebihan, Marilhat.

Conseiller auditeur. — M. Cotteau.

Procureur général. — M. Rouland ✠.

Avocats généraux. — MM. Danel, ✠, Pouillaude et de Meyer

Substituts. — MM. de Guerne et Bourdon.

Greffier en chef. — M. Lagarde père.

Commis-greffiers. — MM. Braine, Danel, Debonte, Dupuis, Lenglin.

Huissiers-audienciers. — MM. Boniface, Biencourt, Bracq, Cuny, Sailly, Heaulme.

Composition des Chambres de la Cour Royale. — Année judiciaire 1844-1845.

PREMIÈRE CHAMBRE CIVILE.

Audiences, les lundis, mardis et mercredis, à dix heures du matin.

Premier président, M. Leroux de Bretagne.

Président, M. Le Roy de Falvy.

Conseillers. — MM. Dubrulle, Gavelle, Bigant, Cahier, Franco-ville, Buffin, Dewinck et Marilhat.

DEUXIÈME CHAMBRE CIVILE.

Audiences, les jeudis, vendredis et samedis, à dix heures du matin.

Président, M. Petit.

Conseillers. — MM. Durand d'Elecourt, Piéron, Tailliar, Benoit, Souquet, Lenglet, Minart, Lagarde, Binet et Grimbert.

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION.

Ses audiences ne sont pas publiques.

Président, M. Maurice.

Conseillers. — MM. Dewinck, Cotteau, Couture et Marilhat.

Substituts de M. le procureur-général, MM. Bourdon et De Guerne.

CHAMBRE DES APPELS DE POLICE CORRECTIONNELLE.

Audiences, les vendredis et samedis, à dix heures du matin.

Président, M. Gosse de Gorre.

Conseillers. — MM Dumoulin, de Warenghem, Vanderwallen, Pillot, Lebihan, Cotteau et Couture.

AVOCATS.

Conseil de l'Ordre.

M. Huré, bâtonnier.

MM. Honoré, Talon, Dumon, Pellieux, Parmentier, secrétaire, Dupont, Deledicque.

Avocats. — MM. Roty, Le Roy de Béthune, Honoré, Wagrez, Huré, Talon, Dumon, Dennetier, Peltier, Le Roy, Pellieux, Delebecque, Maurice, de Bonijol-Dubrau, Parmentier, Dupont, Thery, Chedieu, Plichon, Dubus, Deledicque, Lemaire, de Marne, Lucas, Capon,

d'Esclaibes, Vr Imbert de la Phalèque, Houzel, Lepeuple, Laloux, Desart, Eug. Imbert de la Phalèque, Tréca, Cornaille, Lestoquoy, Dubrulle, Allart, Duquesne, Prevost.

Avocats admis au stage. — MM. Scrive, Duhem, Morand, H. Bagneris, Verdavaisne, L'Espagnol, Flament, Demont, Frémaux, Debeaumont, Vilette, Kién, Cirier, Demoulin, Ch. Honoré, J. Le Roy, Dubus, Lenoir, de Staplende, de Bailliencourt dit Courcol.

Avoués. — MM. Delegorgue, de Beaumont, Rolland, Deusy, Cuvelle, Pla-Wacrenier, Lavoix, Estabel-Luce, Huret, Denis, Regnier et N.

COUR D'ASSISES.

La Cour d'assises est une juridiction supérieure qui siége, par intervalle, dans chaque département, pour juger les accusés que la cour royale lui a renvoyés. Les assises doivent se tenir, tous les trois mois, mais elles peuvent se tenir plus souvent, si le besoin l'exige. De là, la dénomination de *sessions ordinaires* et *sessions extraordinaires*.

Dans le Pas-de-Calais, la cour d'assises siége à St-Omer, chef-lieu judiciaire de ce département.

Elle est composée 1° d'un conseiller à la cour royale, président ; 2° de deux juges, pris parmi les présidens ou juges du tribunal de Saint-Omer.

Les fonctions de ministère public et de greffier sont remplies par les officiers ordinaires de ce tribunal.

Les magistrats qui ont voté sur la mise en accusation, ainsi que le juge d'instruction, ne peuvent faire partie de la cour d'assises.

Le président a des devoirs à remplir, dès l'instant même de sa désignation. Il doit interroger les accusés dans les vingt-quatre heures de leur arrivée, en la maison de justice ; convoquer les jurés et faire les actes d'instruction qu'il suppose jeter quelque jour nouveau sur les affaires soumises au jury.

Mais c'est pendant les débats, devant la cour d'assises, que ses fonctions prennent une importance majeure. C'est lui qui est chargé de diriger les jurés dans l'exercice de leurs fonctions, de leur rappeler leurs devoirs et de veiller à l'ordre de l'audience.

Il est investi d'un pouvoir discrétionnaire, et ce pouvoir n'a presque pas de limites, car la loi ne les a pas tracées et la jurisprudence ne les a pas établies d'une manière claire et précise.

TRIBUNAUX CIVILS ET OFFICIERS MINISTÉRIELS.

Arrondissement d'Arras.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

M. Thimothée Cornille, membre du Conseil général du département, président.

Juges : MM. Ansart (d'instruction), Gamot, Dorlencourt.

Juges suppléans : MM. Delair, Dauchez et H. Colin.

PARQUET.

MM. Lallier, procureur du Roi, Ch. Boutry, substitut.

MM. Henri, greffier, Campagne, commis-greffier.

Les audiences s'ouvrent à 11 heures. Lundis, opérations de la Chambre du conseil. Mardis, mercredis, jeudis, affaires civiles. Vendredis, affaires correctionnelles. Les samedis, criées, instance d'ordre.

AVOCATS.

Conseil de l'Ordre.

M. Dauchez, bâtonnier.

MM. Perrot, Leducq, Colin, Lecesne, secrétaire.

AVOCATS INSCRITS AU TABLEAU.

1811	MM. Monel père.	1838	MM. Develle.
1812	Liger père.	1838	Duriez.
1812	Lefebvre.	1838	Lecesne.
1815	Luez.	1839	Lenglet.
1816	Billet.	1840	Monel fils.
1816	B. Dauchez.	1840	L. Hovine.
1822	Leducq.	1841	H. Colin.
1824	Perrot.	1841	Ch. Le Roux.
1827	Delair.	1841	Blondel.
1830	Vaast.	1842	Dauchez, J.-B.
1831	Wartelle.	1842	Leviez.
1835	Liger (Ursman).	1843	Boistel.
1836	De Grandval.		

STAGIAIRES.

MM. Trannoy, Clément, Bourgois, Legentil, Guffroy L.-J.-B.

Avoués. — MM. Louis Delair, Aubron, Poitart, Fl. Billet, Galvaire, Allart, Cabuil, Hubert.

Huissiers-audienciers. — MM. Baccuez père, Deplanque, Saloppe et Durlin.

JUSTICES DE PAIX.

Canton d'Arras (nord.) — MM. Vahé, juge-de-paix, Demadre, 1er suppléant, Louis Hovine, 2e suppléant, Dehée, greffier.

Audiences, les lundis, à neuf heures.

Arras (sud.) — MM. Boutry, juge-de-paix, Lobez, 1er suppléant, N. 2e suppléant, Masson, greffier.

Audiences, les lundis et vendredis, le matin.

Canton de Bapaume. — MM. Demory, juge-de-paix, à Bapaume, Lancien, 1er suppléant, N.... 2e suppléant, Croisilles, greffier.

Audiences, les jeudis, à 9 heures.

Canton de Beaumetz-lez-Loges.—Lebeuffe ✠, juge-de-paix, Brogniart, 1er suppléant, à Rivière, Hautecœur, 2e suppléant, Dorlet, greffier,

Audiences, les vendredis, à 9 heures.

Canton de Bertincourt. — MM. Cornaille ✠, juge-de-paix, à Bertincourt, Boniface, 1er suppléant, à Ruyaulcourt, Bancourt, 2e suppléant, à Ruyaulcourt, Desaint, greffier.

Audiences, les mercredis, à 10 heures.

Canton de Croisilles. — MM. Herdebaut, juge-de-paix, à Ecoust-St-Mein, Defontaine, 1er suppléant, à Chérisy, D'Hamelincourt, 2e suppléant, à Boiry-Becquerelle, Deffuse, greffier, à Croisilles.

Audiences, les lundis, à 10 heures.

Canton de Marquion. — MM. Hary, juge-de-paix, au Verger, N. Lanthiez, 1er suppléant, à Baralle, de Cormont, 2e suppléant, à Sauchy-Cauchy.

Audiences, les jeudis, à 10 heures.

Canton de Pas. — MM. Delacroix, juge-de-paix, à Pas, Songeons, 1er suppléant, à Amplier, N.... 2e suppléant, Boursin, greffier.

Audiences, les jeudis, à 10 heures.

Canton de Vimy. — MM. Defontaine, juge-de-paix, à Vimy, Dubron, 1er suppléant, Willerval, 2e suppléant, Joncqué, greffier, à Vimy.

Audiences, les jeudis, à 9 heures.

Canton de Vitry — MM, Florent, juge-de-paix, à Cagnicourt, Mazy, 1er suppléant, à Cagnicourt, Damiens, 2e suppléant, à Monchy-lez-Preux, Vaillant, greffier, à Vitry.

Audiences, les mercredis, à 9 heures.

TRIBUNAL DE POLICE MUNICIPALE, A ARRAS.

Le siège de ce tribunal est établi dans une salle contigüe à celle des Concerts. Ses audiences sont présidées, tous les trois mois, à tour de rôle, par un de MM. les juges-de-paix.

Ministère public, l'un de MM. les commissaires de police d'Arras.

Greffier, M. Dominique Pottier.

Audiences, les mardis.

NOTAIRES.

Canton d'Arras. — M. BRAINE, rue du collége, a les minutes ou les registres de MM. Deladerière, Deleville, Delecour, Fauchison, Letombe, Bocquet, Advielle, Pallette, Grenier et Wattebled.

M. HOVINE fils, rue de l'Abbaye, a les minutes ou les registres de son père, de Delavallée, Debout, Crépieux, Simencourt.

M. BECTHUM, rue Poitevin-Maissemy, a les minutes ou les registres de Lenglet, Letierce, Carrault, Lebrun, Lenglet père, Mansion, Delacroix, Desprets, Lescardé et Allart.

M. CUVELIER, rue Poitevin-Maissemy, a les minutes ou les registres de Bigour, Lantoine fils, Minet, Lantoine père, Lebas, Douez, Hazard, Payen, Develle, De Retz, Bossu, Ridon, Gellé, Debailleul, Carault, Camus, Baillet, Jouenne, Fourmault, Husson, Denis et Pillain.

M. DAVERDOING, rue des Récollets, a les minutes ou les registres de Toursel, Bocquet, Nepveu, Gamand, Lefebvre, Cocquel.

M. BOLLET fils, rue St-Aubert, a les minutes ou les registres de Bollet père, Leclercq jeune, Bellier, Hauwel, Flippe.

M. FAUVEL, rue St-Jean-en-Ronville, a les minutes ou les registres d'Isambard, Delocre fils, Thomas neveu, Thomas oncle, Manessier, Lebrun, Henri Doué, Prevost, Deshorties, Palette, Février, Delocre père, Grossemy fils, Grossemy père, Bailleul.

M. DAUCHEZ, rue des Balances, a les minutes ou registres de Jean-Baptiste Dauchez, Deron, Taillandier, Lenglet.

M. PILLONS, rue St-Jean-en-Ronville, a les minutes ou les registres de Arnouts fils, Arnouts père, Roseau, Brazier, Fauchison, Prévost, Mannessier, Lefetz, Pruvost, Cordier, Botte, Bouttemy, Ansart.

M. Hirache, rue du Puits-St-Josse, a les minutes ou les registres de Furne, Regnault, Fromentin, Louis Clabaut, Leclercq aîné, Merlin.

Canton de Bapaume. — M. Deusy, Michel-Joseph, à Bapaume.

M. Prévost, à Bapaume, a les minutes ou les registres de Croisilles fils, Danel fils, Danel aïeul, Leclercq, Croisilles père, Lefebvre fils, Lefebvre père, Delsaux.

M. Théry, à Bapaume, a les minutes ou les registres de Tabuy, Fauvel, Boniface, Derœux F., Derœux Alp., Derœux Antoine, Théry, Doudan fils, Doudan père.

Canton de Beaumetz-lez-Loges. — M. Brongniart, Constant, à Rivière.

M. Legrand, à Beaumetz, a les minutes de Hirache, Nepveu, Bocquet, Toursel.

Canton de Bertincourt. — M. Baudet, à Bertincourt, a les minutes ou les registres de Desprets fils, Desprets père, Prévost fils, Becthum, Haudouart, Prévost père, Leclercq, C. Leclercq.

M. Savary, à Vélu, a les minutes de Doudan et Famechon.

Canton de Croisilles. — M. Delegrange, à Croisilles, a les minutes de Delegrange oncle et Delestré.

Canton de Marquion. —M. Moreau, à Oisy, a les minutes de Vanbavinchove, de Denoyelle, Houzé, Mille fils, Caron, Mille père, Desplanques.

M. Candelier, à Inchy, a les minutes de Lejosne et Lesoing.

Canton de Pas. — M. Delaporte, à Pas, a les minutes de Legrand, Wattebled, Delaporte, Proyart, Ch. Delaporte, Louis Delaporte.

M. Legrand, à Pas, a les minutes ou les registres de Delacroix, Tholomé, Delacroix, Corne, Delacroix fils, Delacroix père.

M. Monchain, à Foncquevillers, a les minutes de Ganthier et Legrand.

Canton de Vimy. — M. Dufour, à Neuville-St-Vaast, a les minutes de Delattre.

M. Petitpret fils, à Vimy, a les minutes de son père.

Canton de Vitry. — M. Florent, à Cagnicourt, a les minutes de Cuvillier.

M. Daix, à Vitry, a les minutes de Foulon et Debout.

Notaires honoraires : MM. Bollet père et Petitpret père.

COMMISSAIRES-PRISEURS.

MM. Lancel, Emile, et Libersalle.

HUISSIERS.

Canton d'Arras. — MM. Baccuez père, Baccuez fils, Leborne, Fayet, Déplanque, Bras, Durlin, Saloppe, Sueur, Briand.

Canton de Bapaume. — MM. Debeugny, et Lefebvre, à Bapaume.

Canton de Beaumetz. — M. Laffineur, à Beaumetz.

Canton de Bertincourt. — MM. Corbiez, à Bertincourt, et Duflos, à Ruyaulcourt.

Canton de Croisilles. — M. Capron, à Croisilles.

Canton de Marquion. — M. Delsaux, à Oisy.

Canton de Pas. — MM. Gorriez et Cavalier, à Pas.

Canton de Vimy. — M. Tilloy, à Vimy.

Canton de Vitry. — MM. Coppin et Boniface, à Vitry.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE.

M. Lefebvre-Dupré, ✠, président, membre du Conseil général.

Juges : MM. Capelle, Dubrulle, Le Roy.

MM. Top, procureur du Roi, Gardin, substitut, Hulleu père, greffier, Hanicotte, commis-greffier.

Jours d'audiences: Les criées ont lieu les lundis. Les mardis, à 9 heures du matin, affaires à bureau ouvert. Jeudis et vendredis, affaires civiles et commerciales, mais plus particulièrement ces dernières. Les vendredis, mercredis et samedis, affaires correctionnelles.

Avocats. — MM. Dupré, Hulleu jeune, Chabé, Ch. Cuvelier, Vincent, Halloy, Delamatherie.

Avoués. — MM. Boulogne, Héquet, Hulleu aîné, Masclef, Maindron.

JUSTICES DE PAIX.

Canton de Béthune. — MM. Leclercq, Juge-de-paix, à Béthune, Blin, 1er suppléant, Herreng, 2e suppléant, Labitte, greffier.

Audiences, les lundis et samedis, à 10 heures.

Canton de Cambrin. — Maniez, juge-de-paix, à Beuvry, Mouquet, 1er suppléant, Hoyez, 2e suppléant, Jourdain, greffier, à Festubert.

Audiences, les mercredis et samedis, à 1 heure l'été et à 9 h., l'hiver.

Canton de Carvin. — MM. Garez, juge-de-paix, à Carvin, Lestienne, 1er suppléant, Caullet, 2e suppléant, Declercq, greffier.

Canton d'Houdain. — MM. Frémaux, juge-de-paix, Lemaire, 1er suppléant, N..,. 2e suppléant, Augez, greffier, à La Buissière.

Audiences, les jeudis, dans la matinée.

Canton de Laventie. — MM. Le Roy, juge-de-paix, Devaux, 1er suppléant, N.... 2e suppléant, Salomé, greffier.

Audiences, les mardis et samedis, à 9 heures.

Canton de Lens. — MM. Varlet, juge-de-paix, Roussel, 1er suppléant N.... 2e suppléant, Lecaffette, greffier.

Audiences, les vendredis, dans la matinée.

Canton de Lillers. — MM. Menche, juge-de-paix, à Busnes, Béghin, notaire, 1er suppléant, Hulleu, 2e suppléant, Dorge, greffier.

Audiences, les mercredis et samedis, à 9 heures.

Canton de Norrent-Fontes. — MM. Candelier, juge-de-paix, Hanotte, 1er suppléant, Wallart, 2e suppléant, Devise, greffier.

Audiences, les mardis et jeudis, le matin.

NOTAIRES.

Canton de Béthune. — M. Hurtrel, à Béthune, a les minutes d'Engrand, Grégoire, Malard, Manessier, Leroux, Minart, Utasse, Jacquemont, Leclercq et Hurbiez.

M. Hurbiez, a les minutes de MM. Héreng père et fils.

M. Calonne, a les minutes de Saison, de Dufresne père et fils.

M. Richebez, a les minutes de Deplanque, Le Roy, Wavrin et Hulleu.

M. Merlin, a les minutes de Denoyelle, Denissel, Delebarre et de Beillencourt, dit *Courcol*.

Canton de Cambrin. — M. Bavière, a les minutes de Mannier.

M. Duquesnoy, à Beuvry, a les minutes de Lequien.

M. Becquart, à Richebourg-l'Avoué, a les minutes de Dubois et de Tenturier.

Canton de Carvin. — M. Dubois, à Carvin, a les minutes de Beaucourt.

M. Reuflet, à Carvin, a les minutes de Haccart et de M. Baggio.

M. Gauwain, à Carvin, a les minutes de Loth, Tourtois et Chocquet.

Dancoisne, à Hénin-Liétard, a les minutes de Platel et de M. Beharelle.

Canton d'Houdain. — M. Fauquette, à Hersin-Coupigny, a les minutes de J.-B. Bavière et de Ch. Bavière.

M. Lequien, à Houdain, a les minutes de Mathon, J.-B. De Remetz, L. De Remetz et Aug. Lequien.

M. DUBRON, à Fresnicourt, a les minutes de J.-B. Caudron, de Ph. Caudron. de Richebez et de Candelier.

Canton de Laventie. — M. DETOURMIGNIES, à Laventie, a les minutes de Crespin, Leclercq, Hurbier, Bavière, Devaux, Goudal.

M. BECQUART, à Laventie, a les minutes de Romon, Bourdon, Loison, Devaux.

M. DACQUIN, à Lestrem, a les minutes de Bourdon, Hulleu, Wavrin.

M. D'HAISNE, à Fleurbaix, a les minutes de Warluzel, Plouvier, Decourcelle.

Canton de Lens. — M. Boudry, à Lens, a les minutes de Machet, Prévost, Delcourt, Roussel, De Retz, Lanson, Roussel, Bellier, Roussel, Barbier, Delilles, Leroy et Leclercq.

M. CAILLE, à Lens, a les minutes de Maurice et de Beaucourt.

M. GOUBET, à Lens, a les minutes de Hovine, Delavallée et Le Brun.

Canton de Lillers. — M. LECLERCQ, à Lillers, a les minutes de Toffart et de Pronier.

M. HULLEU, à Lillers, a les minutes de Deruit, Florent, De Marthe, Joseph Berode et François Berode.

M. ARNOUTS, à Lillers, a les minutes de Ch. Guille, de Polyc. Guille et Ph. Guille.

M. LISSACQ, à St-Venant, a les minutes de son père.

M. BEGHIN, à Gonnehem, a les minutes de Debaillencourt, Béharelle et Caille.

Canton de Norrent-Fontes. — M. COUBRONNE, à Norrent-Fontes, a les minutes de Maton, Aug., et de Maton, Aimé.

M. MONPETIT, à Norrent-Fontes, a les minutes de Guille et d'Adam.

M. DAMOUR, à St-Hilaire-Cottes, a les minutes de Roussel et d'Annebicque.

COMMISSAIRE-PRISEUR.

M. Delesalle, à Béthune.

HUISSIERS.

Canton de Béthune. — MM. Vallage aîné, Bachelez, Vienne, Vallage jeune, Deruelle, Davernay, Caron, à Béthune.

Canton de Cambrin. — M. Caron, à Beuvry.

Canton de Carvin. — MM. Heaulme et François, à Carvin, Hurez, à Hénin-Liétard.

Canton d'Houdain. — M. Veret, à Houdain.

Canton de Laventie. — M. Dhennin, à Laventie.

Canton de Lens. — MM. Sauvage et Wantier, à Lens.

Canton de Lillers. — MM. Baron et Callart, à Lillers.

Canton de Norrent-Fontes. — M. Baude, à Norrent.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE.

M. Decaudavaine, président.

Juges : MM. Caron de Fromentel, Buisson (d'instruction), Coilliot, juge honoraire.

Juges suppléans : MM. Deslandes, Carmier, Martinet, ✠.

MM. De Poucques d'Herbinghem, procureur du Roi, de Coussemaker, substitut, Duflos, greffier, Desombre, commis-greffier.

Jours d'audiences : Elles s'ouvrent à dix heures. Jeudis et vendredis, affaires civiles. Mercredis, affaires correctionnelles.

Avocats à Boulogne. — MM. Ballin, Carmier, Dramard, Dutertre fils, Gérard, Gros, Auguste Lardeur, Lemattre, Leporcq, Marteau, Martinet, ✠, Morand-Delalleau, Sénélard.

Avocats à Calais. — MM. Tetut, Ern. Lebeau, L. Rebier, A. Mouron, E. Vaillant.

Avoués à Boulogne. — MM. Leducq, Caux, François, Deslandes, Bourée, Quenehem, Pierre-Ant., Noël, J.-B.-Ant.

JUSTICES-DE-PAIX.

Canton de Boulogne. — MM. Hamy, juge-de-paix, Henri Faudier ✠, 1er suppléant, Morand, 2e suppléant, Butez, greffier.

Audiences, les lundis, à 10 heures.

Canton de Calais. — MM. Isaac, juge-de-paix, Rebier, 1er suppléant, Michel, 2e suppléant, Wimet, greffier.

Audiences, les vendredis, à 11 heures.

Canton de Desvres. — MM. Poulain-Sta, juge-de-paix, Havelle, 1er suppléant, Desienne, 2e suppléant, Sannier, greffier.

Audiences, les mardis et vendredis, à 10 heures.

Canton d'Hucqueliers. — MM. Delhomel, juge-de-paix, Roubier, 1er suppléant, Dupont, 2e suppléant, Leclercq, greffier.

Audiences, les vendredis, à 10 heures.

Canton de Montreuil. — MM. Lévêque, juge-de-paix, Dobercourt, 1er suppléant, Delye, 2e suppléant, Dumoulin, greffier.

Audiences, les mardis, à 10 heures.

NOTAIRES.

Canton de Campagne-lez-Hesdin. — M. Moitier, à Campagne, a les minutes de Dieppe et Moitier père.

M. Brassart, à Aix-en-Issart, a les minutes de Petit.

M. Poiré, à Beaurainville, a les minutes de Théry, d'Hecquet, de Claustre, de Tellier.

Canton d'Étaples. — M. Legentil, à Étaples, a les minutes de Tellier, Fusillier, Bossu, Becquet, Prévost, Lebas, Belart, Becquet père et fils, Gressier, Lefèvre, Beau-Fils, Lartizien, Mesgnot père et fils.

M. Legay, à Montçavrel, a les minutes de Minet et de Bléret.

Canton de Fruges. — M. Choppin, à Fruges, a les minutes de Ducherly, Gouy, Dufour, Barbault, Limosin, Duval, Duflos, Decroix, Courtois et de St-Jean.

M. Brasseur, à Fruges, a les minutes de Graux, de Gosselin père et fils, Gallet, Vadart, Delrue.

M. Violette, à Fressin, a les minutes de J. Violette, Louvet, Gallet, Herbert, J.-M. Violette, de St-Jean, Pierlay, Cornuel et F. Violette.

Canton d'Hesdin. — M. Térouanne, Edmond, à Hesdin, a les minutes de Flament fils et d'Herbert.

M. Houzel, Adolphe, à Hesdin, a les minutes de son père et de son aïeul.

M. Leducq, à Hesdin, a les minutes de Ousselin, Bouchu, Ousselin père, Imbertrier, Dufour, Cornuel, Legrand et Petit.

Canton d'Hucqueliers. — M. Nicole, à Hucqueliers, a les minutes de Dupont, d'Eug. Nicole, de F. Nicole, de Sta.

M. Harlé, à Hucqueliers, a les minutes de Rembert, Pillain, Miellet, Ant. Guignard, Sta, Dupont, Renard, Victor Guignard, Harlé et Lefèvre.

Canton de Montreuil. — M. Poultier, à Montreuil, a les minutes de Boitel, Poultier son père, Delespine, Pecquet, Baillon, François

Boitel, Lesage, Wezelier père, Marcotte, Despré, Bocquillon, Langaigne, Patté, Duquenel, Bloquel, Denguinchaut, Triquet, de Caudavaine, de la Fresnoye, Dupré, Wezelier fils, Martin, Dutertre, Lefevre, Belin, Belart, Bourdon, Renaut, Allain, Houzé, Letellier, Deleau, Courtrel, Malingre, Duquesnel, Vasseur, Debergues, François, Nédonchel, Pecquet, de Granges, Fossart, Le Roy, Hacot, Poultier père et Poultier le jeune.

M. Elluin, à Montreuil, a les minutes de Lhotellier, de Longuemaux, de Deroussent et de Brulé.

M. Delhomel, à Montreuil, a les minutes de Barré. On ne parle pas de celles de M. Haudiquet, qui ont été transférées vers 1774 à Abbeville, chez Me Hecquet, gendre de ce dernier.

M. Delafosse, à Neuville, a les minutes de Crendalle père et fils, de François François et de Claude Papin.

M. Barré, à Verton, a les minutes de Barré père et fils.

COMMISSAIRE-PRISEUR.

M. Bardetis, à Montreuil.

HUISSIERS.

Canton de Campagne-lez-Hesdin. — M. Cabry, à Brimeux.

Canton d'Étaples. — M. Capet, à Etaples.

Canton de Fruges. — MM. Pruvost et Bihet, à Fruges.

Canton d'Hesdin. — MM. Raux et Douchet, à Hesdin.

Canton d'Hucqueliers. — MM. Delhaye et Poulain, à Hucqueliers.

Canton de Montreuil. — MM. Protin, Degardin, Grenu, Pontier, Hocque, à Montreuil

ARRONDISSEMENT DE ST-OMER.

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE.

M. Quenson, ✠, membre du Conseil général, président.

M. Delafollye, vice-président.

Juges : MM. Wattringue (d'instruction), Dekeisère, Moland, Defrance fils, Delattre.

Juges-suppléants : MM. Boubert, Bonnart, Tournier.

PARQUET.

MM. Prévost, procureur du Roi, Caron et Pagard, substituts,

Seguineau de Préval, greffier, Lecapelin et Lecoutre, commis-greffiers.

CHAMBRE CORRECTIONNELLE.

Président, M. Quenson, ✠.
Juges, MM. Dekeisère, Moland et Delattre.

CHAMBRE CIVILE.

Vice-Président, M. Delafollye.
Juges, MM. Wattringue et Defrance.

Mardis et mercredis, à 9 heures du matin, affaires civiles. Jeudis, appels de police correctionnelle. Vendredis, affaires correctionnelles portées au tribunal, en premier ressort.

Lundis et samedis, affaires à bureau ouvert et criées.

Avocats. — MM. Boubert, Bonnart, Daman, Eudes, Bailliart, Bachelet, Martel, Legrand, Vanheeghe, Delmotte.

Avoués. — MM. Bailly, Dubrœucq, Vitse, Tible, Devillers, Vantroyen, Broutta, Pérollet, Cossart.

JUSTICES DE PAIX.

Canton d'Aire. — MM. Dassenoy, juge-de-paix, Deslyons, 1er suppléant, Picart, 2e suppléant, Desmarquoy, greffier.

Audiences, les lundis, à 9 heures et vendredis, à 2 heures.

Canton d'Ardres. — MM. Francoville, juge-de-paix, Trouille, 1er suppléant, Lesaffre, 2e suppléant, Haigniéré, greffier.

Audiences, les jeudis, à 10 heures.

Canton d'Audruick. — MM. Haen, juge-de-paix, Evérard, 1er suppléant, Hamy, 2e suppléant, Aniéré, greffier.

Audiences alternativement les mardis et mercredis.

Canton de Fauquembergue. — MM. Braure, juge-de-paix, Bonnière, 1er suppléant, Hochat, 2e, Desanglois, greffier.

Audiences, les mardis, le matin.

Canton de Lumbres. — MM. Bourgois, juge-de-paix, Matteau, suppléant, Bonnières, 2e suppléant, Germain, greffier.

Audiences, les mercredis, à 9 heures.

Canton de St-Omer (nord). — MM. Baroux, juge-de-paix, Waternau et Obry, suppléans, Félix Warenghem, greffier.

Audiences, les lundis, à neuf heures.

Canton de St-Omer (sud). — MM. Roëls, juge-de-paix, Dubroeucq, avoué et N. Lefebvre, ✠, suppléans, Cheveux, greffier.

Audiences, les mercredis à neuf heures et les samedis à deux heures de l'après-midi.

NOTAIRES.

Canton d'Aire. — M. BOURDRELLE, à Aire, a les minutes de Tharel, Hermand, Hamy.

M. CAPPE, à Aire, a les minutes de Wambergue et Martel.

M. COSSART, à Aire, a les minutes de Desrumeaux et Boucquerot.

M. LAMBERT, à Aire, a les minutes de Bailly et Top.

M. AMAS, à Aire, a les minutes de Vanhoucke.

Canton d'Ardres. — M. ALLÈGRE, à Ardres, a les minutes de Ponthieu et Lorgnier.

M. LESAFFRE, à Ardres, a les minutes de Garnier ~~de St-Just~~.

M. QUEVAL, à Ardres, a les minutes de Masson et Facon Guislain.

M. SPECQ, à Ardres, a les minutes de ~~Pruvost et~~ Specq.

Canton d'Audruick. — M. DUFAY, à Audruick, a les minutes de Dufay et Lecouffe.

M. HACOUX, à Vielle-Eglise, a les minutes de ~~Zédé~~ et Dufay.

M. HAMY, à Audruick, a les minutes de Hamy.

Canton de Fauquembergue. — M. ALLOY, à Fauquembergue, a les minutes de Bonnière et Top.

M. BRASSART, à Fléchin, a les minutes de Gottiniaux et Top.

Canton de Lumbres. — M. BONNIÈRE, à Dohem, a les minutes de Vantroyen ~~père et fils~~.

M. CATHOIRE, à Lumbres, a les minutes de Cadet et Dupont.

M. MARTEAU, à Lumbres, a les minutes de Geneau et Debove.

Canton de St-Omer. — M. BAROUX, à St-Omer, a les minutes de Le Maire fils et Le Maire père.

M. BRET, a les minutes de Fournier et Eudes père.

M. CLÉMENT, a les minutes de Roëls et Lemairekindt.

M. OBRY, a les minutes de Vanvincq.

M. PRUVOST, a les minutes de Potterie.

M. TOURNIER, ~~*~~ a les minutes de Thuillier fils et Thuillier père.

M. VAN TROYEN fils, a les minutes de Van Troyen père, Van Troyen aïeul.

M. ~~WATERNAU~~, a les minutes de Truche et de M. Lefebvre-Hermant.

~~* Notaire de la ville et des hospices.~~

COMMISSAIRES-PRISEURS

Canton d'Aire. — MM. Boulanger, à Aire.

Canton de St-Omer. — MM. Mallet et Réveillon, à St-Omer.

HUISSIERS.

Canton d'Aire. — MM. Dauchy et Mayo, à Aire.

Canton d'Ardres. — MM. Masson et Devys, à Ardres.

Canton d'Audruick. — MM. Dubrœucq, Ch. Casella, à Audruick, Calbat, à St-Folquin.

Canton de Fauquembergue. — MM. Caron et Réant, à Fauquembergue.

Canton de Lumbres. — MM. J. Casella et Fagot, à Lumbres.

Canton de St-Omer.—MM. Geoffroy, Boulet, Bourdais, Caron, Vandembosche, Robbe, Hochart, à St-Omer.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

M. Fourdinier, président.

Juges : MM. Lorel et Devenne.

Juges-suppléants : MM. Cressent, Lefebvre et Détape.

M. Lenglet, procureur du roi ; M. Legrand, substitut ; Lambert, greffier ; MM. Crépin et Cadet, commis-greffier.

Ses audiences s'ouvrent à 9 heures du matin jusqu'à une heure.

Les jeudis, affaires civiles ; vendredis, correctionnelles et d'expropriation ; samedis, civiles et de bureau.

Avocats. — MM. Graux et Guffroy.

Avoués. — MM. Saguet, Lefeuvre, Genelle, Prouvost, Courtois, Delacroix.

JUSTICES DE PAIX.

Canton d'Aubigny. — MM. Candelier, juge-de-paix, à Frévin-Capelle, Mathieu, membre du conseil général, à Camblain, 1er suppléant, Chabé, 2e suppléant, à Cambligneul, Martin, greffier.

Audiences, les jeudis, à 9 heures.

Canton d'Auxy-le-Château. — MM. Voisin, juge-de-paix, à Auxy, Corne, 1er suppléant, à Frévent, Deslavier, 2e suppléant, à Frévent, Darcy, greffier.

Audiences, les mardis et vendredis, à 10 heures.

Canton d'Avesnes-le-Comte. — MM. Scheppers, juge-de-paix, à Aves-

nes-le-Comte, Deruelle, suppléant, N.... suppléant, Courcol, greffier.

Audiences, les mercredis, à 10 heures.

Canton d'Heuchin. — MM. Paternelle, juge-de-paix, à Pernes, Vasseur, 1er suppléant, à Eps, Yvain, 2e suppléant, à Heuchin, Labre, greffier.

Audiences, les mardis, à 10 heures.

Canton de Le Parcq. — MM. Demagny, juge-de-paix, De Remetz et Delambre, suppléans, Collet, greffier.

Audiences, les vendredis, à 10 heures.

Canton de St-Pol. — MM. de Corbehem, juge-de-paix, Prevost et Cavenel, suppléans, Bacqueville, greffier.

Audiences, mardis et vendredis, à 9 heures.

NOTAIRES.

Canton d'Aubigny. — M. Delombre, Hippolyte, à Aubigny, a les minutes de Delombre, Hippolyte-Joseph.

M. Mayeur, à Aubigny, a les minutes d'Autrique et d'Etape.

M. Casier, à Tincques, a les minutes d'Abel Delombre.

Canton d'Avesnes-le-Comte. — M. Deshayes, à Avesnes, a les minutes de Denoyelle, Lechon, Louis, Lechon, Louis-Joseph, Lechon, François-Guislain.

M. Grégoire, à Avesnes, a les minutes de Ledoux et Grégoire, Théodore.

M. Deruelle, à Sus-St-Leger, a les minutes de Dubron, Locquet et Pecqueur.

Canton d'Auxy-le-Château. — M. Beaussart, à Auxy-le-Château, a les minutes de Leturgez et Leguay.

M. Gambier, à Auxy-le-Château, a les minutes de Vincent et Dumas.

M. Deslavier, à Auxy-le-Château, a les minutes de Tellier, Le François et Engramelle.

M. Corne, à Frévent, a les minutes de Hus.

M. Poulain, à Frévent, a les minutes de Herbout et Mazy.

Canton d'Heuchin. — M. Leclercq, à Pernes, a les minutes de Paternelle et Bigan.

M. Carré, à Pernes, a les minutes de Casier André, et Casier, Jean-André.

M. Leborgne, à Heuchin, a les minutes de Guyot, François et Guyot, Martin,

M. Yvain, à Heuchin, a les minutes de Baudry, Gallet et Baudry.

Canton du Parcq. — M. Viollette, au Parcq, a les minutes de Lefrançois et Didier.

M. Deremetz, à Rollencourt, a les minutes de Hermel.

M. Danvin, à Wail, a les minutes de Gosselin, Cousin-Duchêsne, Capron, Mazy, Herbout et Casier.

Canton de St-Pol. — M. Ansart, à St-Pol, a les minutes de Ansart.

M. Détape, à St-Pol, a les minutes de Détape, Henri, et Détape, Guislain.

M. Lambert, à St-Pol, a les minutes de Didier.

M. Degouve de Nuncques, à St-Pol, a les minutes de Maillart, Charles, Maillart, Aristide, et Maillart, Antoine.

M. Danvin, à St-Pol, a les minutes de Capron, Locquet et Delattre.

COMMISSAIRE-PRISEUR.

M. Didier, à St-Pol.

HUISSIERS.

Canton d'Aubigny. — MM. Busiaux fils, à Aubigny.

Canton d'Auxy-le-Château. — M. Wimart, à Auxy.

Canton d'Avesnes-le-Comte. — M. Busiaux père, à Warluzel.

Canton d'Heuchin. — M. Canlers, à Pernes.

Canton de St-Pol. — MM. Dussaussoy, Hinaux, Parmentier, Poillion, Surgeon, Trennet, à St-Pol.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Il y a quatre tribunaux de commerce dans le Pas-de-Calais. Ils sont situés à Arras, Boulogne, Calais et St-Omer.

Tribunal de Commerce d'Arras.

M. Hurtrel-Letombe ✠, président.

Juges : MM. Camille-Gaudermen, Braine Alexandre, Périn, Deleau.

Juges suppléants : MM. Crépieux-Billon ✠, Leconte-Delecœuillerie, Dehée-Bollet, Lemaire-Défontaine, Greffier : M. Molin.

Huissiers audienciers : MM. Fayet et Bras.

Audiences, le lundi, à 11 heures.

Nota. — Le tribunal de commerce d'Arras n'a point d'agréés accrédités auprès de lui : ce sont MM. les avocats et avoués qui en tiennent lieu.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOULOGNE-SUR-MER.

Ce tribunal étend sa juridiction sur les cantons de Boulogne, Desvres et Samer.

M. Fontaine, président.

Juges : MM. Bonnet-Sauvage, Alex. Croy, Pamart-Lebeau, H[te] Sire.

Juges suppléans : MM. Duchochois-St-Gest, Chauveau-Soubitez, Watbled-Henin, Ch. Ternaux.

Greffier, M. Gautier, commis-greffier, M. Boidin.

Audiences, les mardis, à 10 heures.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CALAIS.

Ce tribunal comprend dans sa juridiction les cantons de Calais, Guînes et Marquise.

M. Champallier fils aîné, président.

Juges : MM. Etienne Lengaigne, Abel Choisnard, Louchez, D. Le Roy.

Juges-suppléans : MM. Ed. Mayer, Chartier.

Il tient ses audiences, les mardis, à dix heures du matin.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-OMER.

Ce tribunal a été créé le 5 janvier 1791 et maintenu le 6 octobre 1809.

M. Lagaisse, président.

Juges : MM. Briche-Van Bavinchove, Delebarre-Drias, Delebarre-Lardeur et Populaire.

Juges-suppléans : MM. Porion, J. Dambricourt, Deneuville et Haighiéré. Greffier : M. Serdobbel.

Audiences, les lundis, à 9 heures du matin.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES DE BAPAUME.

Ce conseil, institué par ordonnance royale du 8 avril 1832, étend sa juridiction sur les cantons de Bapaume, Bertincourt, Croisilles et Pas. Dans un de ses derniers rapports au roi, M. le garde-des-sceaux l'a cité avec éloge; car sur un grand nombre d'affaires, portées devant lui en 1841, trois seulement ont été soumises à l'appel.

Composition de ce conseil.

M. Sellier-Delimal, président.

Juges : MM. Parel-Gamot, Magniez-Boniface, Lepland, Goffinet Tournant fils, à Bertincourt, Simon Louis.

Suppléants : MM. Beaumont et Lequette.

Il tient, chaque jeudi, deux audiences, l'une de conciliation, à 9 heures du matin et l'autre de jugement, à onze heures.

Greffier : M. Croisilles-Gamot.

Huissier : M. Lefebvre-Neveux.

Les appels des affaires jugées en premier ressort par ce conseil, sont portées au tribunal de commerce d'Arras.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES DE CALAIS.

Ce conseil comprend dans son ressort les cantons de Calais, Guînes, Ardres et Audruick. Il fut créé par ordonnance du 15 janvier 1825, pour statuer sur toutes les contestations s'élevant entre les fabricans et les ouvriers tullistes.

Président, M. Denempont.

Vice-Président, M. Hermant.

Membres, MM. Debelle-Wissocq, Herbelot fils, Jacquette, Bruxelles, Deleglise.

Suppléans, MM. A. Bigot, Dagbert. Secrétaire, M. Lebeau.

Les appels sont portés au tribunal de commerce de Calais.

Ces deux conseils ne sont régis par d'autres dispositions réglementaires que celles de la loi du 18 mars 1806 et des décrets du 11 juin 1809 et 3 août 1810.

CHAPITRE VI.

ORGANISATION MILITAIRE.

État-Major général de la division. — Intendance militaire de la division. — Etat-Major départemental. — Des places. — Sous-Intendances militaires. — Directions de l'artillerie, du génie. — Ecole régimentaire du génie. — Gymnase divisionnaire. — Recrutement et réserve. — Administration militaire. — Gendarmerie.

Le département du Pas-de-Calais est compris, dans la 16e division militaire, dont le quartier-général est à Lille.

Elle est composée, outre le Pas-de-Calais, des départements du Nord et de la Somme.

État-Major général.

MM. de Négrier, C. ✱, lieutenant-général, commandant la division.

Lebrun ✱, capitaine au corps royal d'état-major, aide-de-camp.			
Michaud, O. ✱,	lieutenant-colonel	id.	chef d'état-major.
De Rivière, O. ✱,	chef d'escadron,	id.	attaché à l'état-major.
Copineau, ✱,	capitaine,	id.	id.
Bernard, ✱,	id.	id.	id.
Péquignot, ✱,	id.	id.	id.
Péchin, ✱,	id.	id.	id.

INTENDANT MILITAIRE DE LA DIVISION.

M. Bénard, O. ✱, Intendant militaire, à Lille.

2e SUBDIVISION, A ARRAS.

État-Major.

M. le baron de l'Étang, C. ✱, maréchal-de-camp, commandant la subdivision.

M. Taisson, ✱, capitaine d'état-major de 1re classe, aide-de-camp.

État-Major des places.

Le département comprend onze places fortes, dont trois de 1re classe, une de 2e et cinq de 3e classe. Deux cependant viennent d'être déclassées, quoiqu'elles soient toujours ceintes de fortifications. Ce sont Ardres et Bapaume.

Arras, (ville et citadelle), M. Thoumini de la Haulle, O. ✠, colonel, commandant de place de 1re classe.

MM. Pigeon, ✠, capitaine de place.
Caillaud, lieutenant, archiviste.
Trompette, lieutenant adjoint de place.

St-Omer, M. Maroniez, O. ✠, colonel, commandant de place, de 1re classe.

Calais, M. Guigou, O. ✠, colonel, commandant de place, de 1re classe.

Aire, M. Delannoy, O. ✠, chef de bataillon, commandant de place, de 2e classe.

Béthune, M. Vanlerberghe, O. ✠, capitaine, commandant de place, de 3e classe.

Boulogne, M. Barthélémy, ✠, capitaine, commandant de place, de 3e classe.

Montreuil, M. Mac Egan, ✠, capitaine, commandant de place, de 3e classe.

St-Venant, M. Landois, ✠, capitaine, commandant de place, de 3e classe.

Ardres, M. N.... Bapaume, M. N....

CORPS ROYAL D'ARTILLERIE.

Direction de St-Omer.

Cette direction comprend toutes les places du Pas-de-Calais, à l'exception d'Arras et de Bapaume, qui font partie de celle de Douai.

A Esquerdes, près de St-Omer, se trouve l'une des onze poudreries royales, d'où sortent les poudres de guerre et du commerce.

M. Piron O. ✠, colonel d'artillerie, directeur, à St-Omer.

M. Vergniaud O. ✠, chef d'escadron d'artillerie, inspecteur de la poudrerie.

M. Barbier ✠, chef d'escadron, commandant l'artillerie, à Saint-Omer.

M. Pauzié ✠, chef d'escadron, commandant l'artillerie, à Calais.

M. Charvet ✠, capitaine, commandant à Aire.

M. Biber, capitaine, en résidence à Béthune.

M. Boilly ✠, chef d'escadron d'artillerie, à Boulogne.

M. Mareschal ✠, capitaine, commandant, à Boulogne.

M. Pujade, capitaine en résidence fixe, à St-Omer.

M. Tardy ✠, chef d'escadron d'artillerie, à Arras (direction de Douai.)

M. Roger ✠, capitaine en résidence fixe, à Arras.

GÉNIE.

Il existe, dans le Pas-de-Calais, deux directions du génie, dont les chefs-lieux sont Arras et St-Omer.

Direction d'Arras.

M. Jacquin de Cassières, O. ✠, colonel, directeur, à Arras.

Les 4 chefferies suivantes composent cette direction :

Arras et Bapaume, M: Duché, O. ✠, chef de bataillon, à Arras.

Boulogne et les côtes. M. N....

Béthune et Hesdin, M. Lebleu, capitaine du génie, de 1re classe.

Montreuil, M. Vasseur, capitaine du génie de 1re classe.

Direction de St-Omer.

M. Guillemain, O. ✠, colonel, directeur, à St-Omer.

Outre plusieurs places du département du Nord, cette direction comprend les places du Pas-de-Calais, ci-après désignées :

St-Omer et le canal de l'Aa, M. Challaye, ✠, chef de bataillon.

Calais et fort Nieulaye, M. Gageot, O. ✠, chef de bataillon.

Aire et fort St-François, M. Dubard, O. ✠, capitaine de 1re classe.

Ardres et St-Venant, M. N....

ÉCOLE RÉGIMENTAIRE DU GÉNIE, A ARRAS.

Ainsi qu'à Metz et à Montpellier, un des trois régimens du génie tient garnison à Arras. — Comme dans ces villes, il y est établi une école régimentaire pour l'instruction théorique et pratique des troupes de cette arme.

M. Challaye, O ✠, chef de bataillon, commandant l'école.

M. Trœtschler ✠, capitaine du génie, adjoint au commandant de l'école.

M. N.... professeur de mathémathiques.

M. Grandguillaume, professeur de dessin.

M. Audibert, professeur de grammaire et d'écriture.

SOUS-INTENDANCES MILITAIRES.

M. Hippolyte Bourgeois ✠, sous-intendant militaire de première classe (1) à Arras.

M. Legentil, commis-entretenu, chef de bureau.

M. Largillière O ✠, sous-intendant militaire de 2e classe, (2) à Arras.

M. Wagner, commis-entretenu, chef de bureau.

M. Mazour ✠, sous-intendant militaire de 2e classe, à Calais.

M. Peltier, commis-entretenu, chef de bureau.

M. Rolland ✠, sous-intendant militaire de 2e classe, à St-Omer.

M. Vannihuse, chef de bureau.

GYMNASE DIVISIONNAIRE.

Les villes de garnison des trois régimens du génie, Arras, Metz et Montpellier, ainsi que Lyon et Strasbourg, possèdent des gymnases, pour l'instruction de sujets, qui vont ensuite propager la connaissance des exercices gymnastiques dans tous les régimens de l'armée.

M. Visto, lieutenant détaché du 14e léger, directeur du gymnase d'Arras.

RECRUTEMENT ET RÉSERVE.

M. Larrodé ✠, capitaine détaché du 66e de ligne, commandant le dépôt.

M. Noël, lieutenant détaché du 39e de ligne.

---

(1) Surveillance administrative du 1er régiment du génie, vivres, fourrages, chauffages et hôpitaux du département.

(2) Service du recrutement et de marche; versemens dans les caisses des receveurs dans le département et dans celles du domaine; solde et revues des officiers sans troupes (du département); convois militaires; transports de la guerre, du matériel de l'artillerie et du génie; pensions militaires pour le département; police administrative du régiment de cavalerie et de la compagnie de gendarmerie du Pas-de-Calais.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

Service de santé. — Hôpital militaire d'Arras.

M. Miennée ✠, chirurgien-major.
M. Toursel-Dewaquez, chirurgien-aide-major.

Hôpital militaire de Calais.

M. Gœrdorp, médecin ordinaire.
M. Bonard, chirurgien-major.
M. Noiret, officier comptable.

Hôpital militaire de St-Omer.

M. Bertrand ✠, chirurgien principal.
M. Pallas, médecin ordinaire.
M. Boullanger, officier d'administration comptable.

Subsistances militaires.

M. Renier, ✠,	officier	comptable,	à Arras.
Grivot,	id.	id.	à Aire.
Rousseau,	id.	id.	à Hesdin
Grangé,	id.	id.	à St-Omer.

Magasin de campement à St-Omer.

M. Perret, officier comptable.

GENDARMERIE ROYALE.

La compagnie du département du Pas-de-Calais fait partie de la 24e légion de cette arme, dont le chef-lieu est Arras. Cette légion comprend, en outre, les départemens de l'Aisne et du Nord.

Les fonctions propres à la gendarmerie sont de faire des patrouilles et tournées sur les routes et chemins, à l'effet de recueillir et prendre des renseignements, sur les crimes et délits publics et d'en donner connaissance aux autorités compétentes ;

De rechercher et poursuivre les malfaiteurs et de saisir toutes personnes surprises en flagrant délit ou poursuivies par la clameur publique ;

De saisir et arrêter les brigands et voleurs de grands chemins, des bois et récoltes, ceux qui exercent des voies de fait ou violences contre les personnes ou les propriétés, les militaires déserteurs, les individus voyageant sans passeports, etc.

De protéger le commerce intérieur et la libre circulation de subsis-

tances, et de surveiller les foires et marchés, ainsi que les auberges, cafés, cabarets et autres maisons ouvertes au public, dans lesquelles la gendarmerie peut faire des visites, même pendant la nuit ;

De surveiller les mendians, vagabonds et gens sans aveu, à l'effet de quoi les maires sont tenus de donner connaissance à la gendarmerie des listes sur lesquelles sont portés les individus à surveiller ;

De dresser des procès-verbaux de tous crimes, délits ou contraventions quelconques, soit qu'ils lui soient désignés par la clameur publique, soit sur la déclaration des fonctionnaires ou habitants ;

Enfin de prêter main-forte, lorsqu'elle leur est demandée par réquisition légale, aux préfets, sous-préfets, maires, adjoints et commissaires de police, pour le maintien ou le rétablissement de la tranquillité publique et aux procureurs du roi près les tribunaux, pour l'exécution des jugemens et ordonnances de justice. Les réquisitoires des autorités administratives doivent être faits par écrit.

La maison de chaque citoyen étant un asile inviolable, pendant la nuit, la gendarmerie ne peut alors y entrer que dans le cas d'incendie, d'inondation ou de réclamation, venant de l'intérieur de la maison.

En cas de besoin, la gendarmerie royale peut, pour le rétablissement de la tranquillité publique, requérir main forte de la garde nationale sédentaire et des gardes forestiers ou champêtres. En ce cas, les demandes sont adressées aux maires qui font les réquisitions. (Ordonnance du 29 octobre 1820.)

M. Foutreau de Jallais O ✠, lieutenant-colonel, à Arras.

M. Vernot, O. ✠, chef d'escadron, à Arras.

Trésorier.

M. Blocaille, capitaine, à Arras.

Arrondissement d'Arras.

M. Laurent ✠, capitaine, commandant la lieutenance, à Arras.

M. Blanchard, maréchal-des-logis, à Arras.

M. Briet, brigadier, à Arras.

M. Bazelis, maréchal-des-logis, à pied, à Arras.

Brigade à cheval de Bapaume, M. Parmentier.

de Villers-lez-Cagnicourt, M. Leger.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

MM. Delhaye, ✠, lieutenant-commandant, à Béthune.

Dieu, maréchal-des-logis, à Béthune.
Brigade à cheval de Lens, M. Fiévet, brigadier.
de Lillers, M. Coplo, brigadier.
Brigade à pied de Laventie, M. Foulon, brigadier.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

M. Laforest, lieutenant-commandant, à Boulogne.
M. Dujardin, maréchal-des-logis, à Boulogne.
Brigade à cheval de Calais, M. Tordeux, maréchal-des-logis.
— de St-Pierrre-lez-Calais, M. Bonneville, brigad.
— de Samer, M. Hesdin, brigadier.
— de Marquise, M. Valmaque, brigadier.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

M. Floure, ✠, lieutenant-commandant, à Montreuil.
M. Thion, maréchal-des-logis, à Montreuil.
Brigade à cheval d'Hesdin, M. Bonjean, brigadier.
— de Fruges, M. Robin, brigadier.
— d'Hucqueliers, M. Réan, brigadier.

ARRONDISSEMENT DE ST-OMER.

M. Hochapffel, lieutenant-commandant, à St-Omer.
M. Beaugeois, maréchal-des-logis, à St-Omer.
Brigade à cheval d'Ardres, M. Delsade, brigadier.
— Escœuilles, M. Porquet, brigadier.
— Audruick, M. Flament, brigadier.
Brigade à pied de St-Omer, M. Picard, brigadier.

ARRONDISSEMENT DE ST-POL.

M. Millet, lieutenant-commandant, à St-Pol.
M. Ravin, maréchal-des-logis, à St-Pol.
Brigade à cheval de l'Arbret, Vancaizeels, brigadier.
— de Berlette, M. Pettre, brigadier.
— de Frévent, Monthuy, brigadier.

CHAPITRE VII.

ORGANISATION FINANCIÈRE.

RECETTE GÉNÉRALE.

Perceptions. — Direction des contributions directes. — Direction de l'enregistrement et des domaines. — Direction des contributions indirectes. — Administration des forêts. — Mines. — Postes aux lettres et aux chevaux. — Administration de la marine. — Direction des douanes.

Les receveurs-généraux sont principalement chargés de recevoir, pour le trésor, les versemens des receveurs particuliers, des contributions directes et des préposés des administrations de l'enregistrement et des domaines et de ceux des contributions indirectes et de la poste aux lettres. Ils remplissent dans les arrondissemens où ils sont placés, les fonctions de receveurs particuliers.

MM. Calluaud, ✵, receveur-général, Gudin, fondé de pouvoir, André, caissier.

Les bureaux sont ouverts tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), depuis neuf heures du matin, jusqu'à quatre heures du soir.

RECEVEURS PARTICULIERS.

MM. Durand de Lançon, à Béthune.
Ternaux, à Boulogne.
Chevau, à Montreuil.
Perrier, à St-Omer.
Turgot, à St-Pol.

Les bureaux sont ouverts tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), depuis neuf heures du matin, jusqu'à quatre heures du soir.

DÉPENSES.

M. Leconte, ✠, payeur du trésor royal et de la guerre, dans le Pas-de-Calais, à Arras.

M. Thiébault, caissier, à Arras.

Les bureaux sont ouverts tous les jours, (excepté les dimanches et fêtes), depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures : la caisse se ferme à deux heures, et la nuit seulement pour les coupons de route.

Préposé de 1re classe, M. Sagot, à Calais.

PERCEPTIONS.

Le Pas-de-Calais comprend 159 perceptions dont voici les chefs-lieux par ordre alphabétique.

Ablain-St-Nazaire, Acquin, Agnez-lez-Duisans, Aire, Alquines, Aix-en-Issart, Anvin, Ardres, Arques, Arras, (nord), Arras (sud), Aubigny, Aubin-St-Vaast, Audembert, Audincthun, Audruick, Auxy-le-Château, Avesnes-le-Comte, Baincthun, Bapaume, Bayenghem-lez-Eperlecques, Béalencourt, Beaumetz-lez-Cambrai, Beaumetz-lez-Loges, Berlencourt, Bertincourt, Béthune, Blangy, Boisleux-St-Marc, Bonnières, Boulogne-sur-Mer, Bourlon, Bourthes, Boyelles, Bucquoy, Buire-au-Bois, Bully, Burbure, Busnes, Calais, Calonne-sur-la-Lys, Cambrin, Campagne-lez-Hesdin, Canlers, Carvin, Chocques, Cléty, Colombert, Corbehem, Coullemont, Créquy, Croisette, Desvres, Diéval, Douvrin, Dury, Embry, Enquin, Etaples, Fauquembergue, Febvin-Palfart, Ficheux, Fiefs, Fiennes, Flers, Fleurbaix, Foncquevillers, Foufflin-Ricametz, Frémicourt, Frencq, Frévent, Fruges, Gosnay, Guemappe, Guînes, Haisnes, Harnes, Helfaut, Hendecourt-lez-Cagniçourt, Hénin-Liétard, Herricourt, Hersin-Coupigny, Hesdin, Houdain, Hucqueliers, Hullucq, Humbercamps, Izel-lez-Equerchin, La Bourse, La Couture, Lambres, Laventie, Le Forest, Lens, Le Parcq, Le Quesnoy, Le Souich, Lestrem, Le Transloy, Licques, Ligny-lez-Aire, Lillers, Longuenesse, Lottinghem, Maizières, Mametz, Marck, Marles, Marœuil, Marquise, Molinghem, Monchy-au-Bois, Mont-Cavrel, Montreuil, Moulle, Neuville-St-Vaast, Norrent-Fontes, Noyelles-Vion, Oisy, Oye, Pas, Pernes, Peuplingues, Prédefin, Quéant, Quelmes, Regnauville, Richebourg-St-Vaast, Roellecourt, Ste-Mariekerque, St-Josse, St-Laurent, St-Leger, St-Omer, St-Pol, St-Remy, St-Venant, Salperwick, Samer, Sapignies, Tincques, Tortefontaine, Tournehem, Valhuon, Vaulx-Vraucourt, Verlincthun, Verquin, Verton, Vimy, Vitry, Wail, Wailly, Wardrecques, Wierre-Effroy, Wimille, Wirvignes, Wismes.

RÉCAPITULATION.

Arrondissement d'Arras,		35 perceptions.
—	de Béthune,	31
—	de Boulogne,	18
—	de Montreuil,	22
—	de Saint-Omer,	24
—	de Saint-Pol,	29
	Total.	159

PERCEPTEURS ET COMMUNES DONT SE COMPOSENT LEURS PERCEPTIONS (1).

Arrondissement d'Arras.

M Bacqueville, (5 c.), *Arras* (sud), Achicourt, Agny, Beaurains, Thilloy-lez-Mofflaines.

M. Bancourt, (7), *Frémicourt*, Barastre, Bancourt, Beaulencourt, Haplincourt, Riencourt-lez-Bapaume, Villers-au-Flos.

M. Bertoux, (7), *Dury*, Saudemont, Etaing, Eterpigny, Haucourt, Remy, Récourt.

M. Boutry, (7), *Marquion*, Sains-lez-Marquion, Baralle, Buissy-Baralle, Inchy.

M. Briois fils, (7), *Humbercamps*, Berles-au-Bois, Bailleulmont, Bailleulval, La Cauchie, Laherlière, Pommier.

Chesneau, (4), *Monchy-au-Bois*, Bienvillers-au-Bois, Hanescamps, St-Amand.

M. Chomel, (6), *Vimy*, Avion, Acheville, Eleu dit Lhuwette, Méricourt, Rouvroy.

M. Citerne, (4), *Vaulx-Vraucourt*, Beugnâtre, Favreuil, Noreuil.

M. Cochon, (6), *Guémappe*, Monchy-lez-Preux, Boiry-Notre-Dame, Chérisy, Vis-en-Artois, Wancourt.

M. Croisilles, (5), *Hendecourt*, Cagnicourt, Fontaine-lez-Croisilles, Riencourt, Villers-lez-Cagnicourt.

M. Delair, (6), *Boyelles*, Hénin-sur-Cojeul, Boiry-Becquerelle, Héninel, Neuville-Vitasse, St-Martin-sur-Cojeul.

(1) Les percepteurs dont les noms suivent sont en même temps receveurs municipaux des communes qui composent leurs perceptions. Le chef-lieu de chaque perception est indiqué en italique et le nombre de communes entre parenthèses.

M. De Servins, (5), *Ablain-Saint-Nazaire*, Carency, Givenchy-en-Gohelle, Souchez, Villers-au-Bois.

M. Dhattecourt, (5), *Bapaume*, Avesnes-lez-Bapaume, Biefvillers, Grévillers, Ligny-Thilloy.

Dournel, fils, (8), *Beaumetz-lez-Loges*, Basseux, Berneville, Fosseux, Gouy-en-Artois, Monchiet, Rivière, Simencourt.

M. Frémicourt, (7) *St-Laurent-Blangy*, Gavrelle, Athies, Fampoux, Feuchy, Pelves, Rœux.

M. Guéry, (6), *Bucquoy*, Ablainzevelle, Achiet-le-Petit, Ayette, Douchy-lez-Ayette, Puisieux.

M. Honoré, (4), *Quéant*, Lagnicourt, Morchies, Pronville.

M. Leclercq, (5), *Vitry*, Biache-St-Vaast, Fresnes-lez-Montauban, Hamblain-lez-Prés, Plouvain.

M. Lefebvre, (4), *St-Léger*, Croisilles, Bullecourt, Ecoust-St-Mein.

M. Leflon, (6), *Marœuil*, Acq, Etrun, Haute-Avesnes, Mont-Saint-Eloy, St-Aubin-Anzin.

M. Lepant, fils, (6), *Le Transloy*, Le Sars, Martinpuich, Morval, Rocquigny, Warlencourt-Eaucourt.

M. Mehaye, (5), *Foncqnevillers*, Hébuterne, Gommecourt, Sailly-au-Bois, Souastre.

M. Membré, (8), *Agnez-lez-Duisans*, Wanquetin, Dainville, Duisans, Gouves, Habarcq, Montenescourt, Warlus.

M. Pain, (7), *Corbehem*, Brebières, Bellonne, Gouy-sous-Bellonne, Noyelles-sous-Bellonne, Sailly-en-Ostrevent, Tortequesne.

M. Petiton, (3), *Arras (nord)*, Ste-Catherine, St-Nicolas.

M. Picavet, (4), *Bourlon*, Grincourt-lez-Havraincourt, Havraincourt, Trescault.

M. Prat, (6), *Boisleux-St-Marc*, Boiry-St-Martin, Boiry-Ste-Rictrude, Boisleux-au-Mont, Hamelincourt, Moyenneville.

M. Revelard, (7), *Oisy*, Ecourt-St-Quentin, Epinoy, Palluel, Rumaucourt, Sauchy-Cauchy, Sauchy-Lestrée.

M. Ridoux, (6), *Bertincourt*, Metz-en-Couture, Bus, Lechelle, Neuville-Bourjonval, Ruyaulcourt.

M. Saudemont fils, (7), *Ficheux*, Adinfer, Wailly, Blairville, Hendecourt-lez-Ransart, Mercatel, Ransart.

M. Stenne, (7), *Neuville-St-Vaast*, Bailleul-sir-Berthoult, Ecurie, Farbus, Roclincourt, Thélus, Willerval.

M. Terninck, (9), *Izel-lez-Equerchin*, Arleux-en-Gohelle, Beau-

M. Carenaux, (5), *Guînes*, Andres, Bouquehaut, Campagne, Hames-Boucres.

M. Griset, (5), *Boulogne*, Outreau, St-Etienne, St-Léonard, St-Martin-Boulogne.

M. Héde, (8), *Peuplingues*, Bonningues, Coquelles, Escalles, Frethun, Nielles-lez-Calais, St-Tricat, Sangatte.

M, Lefebvre, (4), *Samer*, Lacres, Tingry, Wierre-au-Bois.

M. Le Roy, (6), *Colembert*, Alincthun, Bainghem, Bellebrune, Bournonville, Henneveux.

M. Pérard, (5), *Baincthun*, Echinghem, Hesdigneul, Hesdin-Labbé, Isques.

M. Sailly, (6), *Fiennes*, Caffiers, Hardinghem, Hermelinghem, Landrethun, Pihem.

M. Vasseur, (3), *Marck*, Coulogne, les Attaques.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

M. Accart, (7), *Montcavrel*, Beussent, Allette, Estrée, Estréelles, Inxent, Recques.

Barbier, (7), *Canlers*, Ambricourt, Avondances, Coupelle-Neuve, Crépy, Ruisseauville, Verchin.

M. Baudelique, (7), *Aix-en-Issart*, Clanleu, Humbert, Marant, St-Deneux, St-Michel, Sempy.

M. Bracquart, (7), *Verchocq*, Avesnes, Ergny, Herly, Rumilly, Wicquinghem, Aix-en-Ergny.

M. Bracquart, (5), *Créquy*, Fressin, Planques, Sains-lez-Fressin, Torcy.

M. Cavrois, (3), *Campagne-lez-Hesdin*, Buire, Maresquel.

M. Chomel, (6), *Montreuil-sur-Mer*, Attin, Beaumerie, La Caloterie, La Madelaine, Neuville.

M. Coulombon, (5), *Hesdin*, Huby-St-Leu, Marconne, Marconnelle, Ste-Austreberthe.

M. Duflos, (7), *St-Josse*, Airon-Notre-Dame, Airon-St-Vaast, Merlimont, St-Aubin, Sorrus, Cucq.

M. Fouquart, (6), *Wailly*, Bois-Jean, Campigneules-lez-Grandes, Campigneules-lez-Petites, Ecuire, Lépine.

M. Fournier, (5), *St-Remy*, Gouy-au-Bois, Maintenay-Roussent, Saulchoy, Douriez.

M. Fusillier, (6), *Regnauville*, Brevillers, Capelle, Caumont, Chérienne, Guigny.

M. Gilliot, (4), *Bourthes*, Bécourt, Campagne-lez-Boulonnais, Zoteux.

M. Hiot, (7), *Embry*, Boubers-lez-Hesmond, Hesmond, Lebiez, Offin, Rimboval, Royon.

M. Jousse, (9), *Aubin-St-Vaast*, Contes, Bouin, Cavron-St-Martin, Ecquemicourt, Guisy, Laloge, Plumoison, Wambercourt.

M. Leleu, (4), *Tortefontaine*, Labroye, Mouriez, Raye.

M. Le Roux, (6), *Frencq*, Bernieulles, Camiers, Cormont, Hubersent, Widehem.

M. Rose, (8), *Hucqueliers*, Parenty, Bezinghem, Bimont, Enquin, Maninghem, Preures, Quilen.

M. Routtier, (8), *Verton*, Berck, Collines, Conchil-le-Temple, Groffliers, Nempont-St-Firmin, Tigny-Noyelle, Waben.

M. Salé, (7), *Étaples*, Beutin, Brexent-Enocq, Lefaux, Longvilliers, Maresville, Tubersent.

M. Thomas, (9), *Fruges*, Coupelle-Vieille, Hézecques, Lugy, Matringhem, Mencas, Radinghem, Senlis, Vincly.

M. Varlet, (6), *Marles*, Beaurainville, Brimeux, Lépinoy, Loison, Marenla.

ARRONDISSEMENT DE ST-OMER.

M. Baclet, (4), *Enquin*, Bomy, Enguinegatte. Erny-St-Julien.

M. Bardon-Lacroze, (7), *Tournehem*, Audrehem, Bonningues-lez-Ardres, Clerques, Guémy, Mentque-Norbécourt, Nortleulinghem.

M. Baude, (4), *Ste-Mariekerque*, St-Folquin, St-Omer-Capelle, Ruminghem.

M. Beaugrand, (8), *Ardres*, Autingues, Balinghem, Brêmes, Landrethum, Louches, Nielles-lez-Ardres, Rodelinghem.

M. Bouquillon, (4), *Wardrecques*, Racquinghem, Quiestède, Roquetoire.

M. Bouquillon, (7), *Cléty*, Avroult, Delettes - Upen, Dohem, Merck-St-Liévin, Ouve-Wirquin, Remilly-Wirquin.

M. Caroulle, (4), *Audincthun*, Coyecques, Dennebrœucq, Reclinghem.

M. Decloître, (4), *Fauquembergue*, Thiembronne, Renty-Assonval, St-Martin-d'Hardinghem.

M. Decorbie, (7), *Wismes*, Affringue, Bléquin, Ledinghem, Vaudringhem, Nielles-lez-Blequin, Seninghem.

M. de Follard, (1), St-Omer.

M. Delengaigne, (9), *Alquines*, Bouvelinghem, Coulomby, Escœuilles, Haut-Loquin, Journy, Quercamps, Rebecques, Surques.

M. Dubois, (5), *Oye*, Guemps, Nouvelle-Eglise, Offekerque, Vieille-Eglise.

M. Dupond, (6), *Quelmes*, Leulinghem, Molinghem, Setques, Wisques, Zudausque.

M. Hochart, (3), *Moulle*, Houlle, Eperlecques.

M. Lefebvre, (3), *Arques*, Campagne, Clairmarais.

M. Lelest, (6), *Helfaut*, Ecques, Herbelles, Heuringhem, Inghem, Pihem.

M. Lengagne, (6), *Bayenghem-lez-Eperlecques*, Nordausque, Muncq-Nieurlet, Polincove, Recques, Zouafques.

M. Petit, (4), *Febvin-Palfart*, Beaumetz-lez-Aire, Fléchin, Laires.

M. Pruvost, (4), *Mametz*, Clarques, Rebecques, Thérouanne.

M. Roch, (3), *Audruick*, Nortkerque, Zutkerque.

M. Taffin, (7), *Acquin*, Bayenghem, Boisdinghem, Elnes, Lumbres, Wavrans, Westbécourt.

M. Villée, (2), *Aire*, Wittes.

M. Villeneuve, (4), *Salperwick*, St-Martin-au-Laërt, Serques, Tilques.

M. Wavrant, (6), *Longuenesse*, Blandecques, Esquerdes, Hallines, Tatinghem, Wizernes.

ARRONDISSEMENT DE ST-POL.

M. Anssart, (6), *Frévent*, Bouret-sur-Canche, Canettemont, Ligny-sur-Canche, Rebreuve, Séricourt.

M. Asselin, (5), *Diéval*, Bajus, La Comté, Magnicourt-en-Comté, Monchy-Breton.

M. Bécart, (8), *Flers*, Blangerval, Ecoivres, Framecourt, Hautecôte, Sibiville, Boubers-sur-Canche, Nuncq.

M. Blasard, (6), *Noyelles-Vion*, Berles, Hermaville, Noyellette, Thilloy-lez-Hermaville, Izel-lez-Hameaux.

M. Boitel, (7), *Hernicourt*, Croix, Fleury, Monchy-Cayeux, Pierremont, Troisveaux, Wavrans.

M. Bouquillion, (8), *Fiefs*, Boyaval, Fontaine-lez-Hermand, Nedon, Nédonchel, Sachin, Sains-lez-Pernes, Tangry.

M. Bréelle, (8), *Lequesnoy*, Erquières, Fontaine-l'Étalon, Genne-Ivergny, Haut-Maisnil, Quœux, Tollent, Vacqueriette.

M. Briquet, (8), *Coullemont*, Bavincourt, Couturelle, Mondicourt, Pommera-Grena, Sombrin, Saulty, Warluzel.

M. Cadot, (7), ***Buire-au-Bois***, Aubrometz, Conchil-sur-Canche, Haravesnes, Monchel, Rougefay, Vacquerie-le-Boucq.

M. Candelier, (5), ***Prédefin***, Equirres, Fontaine-lez-Boulans, Heuchin, Lisbourg.

M. Capron, (6), ***Valhuon***, Brias, Conteville, Hestrus, Huclier, La Thieuloye.

M. Deruelle, (10), ***Berlencourt***, Blavincourt, Denier, Etrée-Wamin, Houvigneul, Houvin, Liencourt, Lignereuil, Magnicourt-sur-Canche, Sars-le-Bois.

M. Flippe, (7), ***Maizières***, Ambrines, Averdoingt, Givenchy-le-Noble, Gouy-en-Ternois, Villers-sir-Simon, Pénin.

M. Hecquet, (6), ***Wail***, Galametz, St.Georges, Vieil-Hesdin, Willeman, Fillièvres.

M. Héroguelle, (3), ***St-Pol***, Gauchin, Ramecourt.

M. Hiot, (9), ***Croisette***, Beauvois, Blangermont, Guinecourt, Héricourt, Linzeux, Noyelles-lez-Humières, OEuf, Siracourt.

M. Huguet, (6), ***Blangy***, Bermicourt, Blingel, Eclimeux, Humerœuil, Humières.

M. Lagache, (5), ***Béalencourt***, Maisoncelle, Tramecourt, Wamin, Azincourt.

M. Lagache, (7), ***Le Parcq***, Auchy-lez-Hesdin, Frénoy, Grigny, Incourt, Neulette, Rollencourt.

M. Laigle, (6), ***Tincques***, Béthonsart, Chelers, Frévillers, Mingoval, Villers-Brulin.

M. Lalo, (10), ***Foufflin-Ricametz***, Buneville, Herlincourt, Herlin-le-Sec, Maisnil, Monchaux, Mont, Neuville-au-Cornet, Ternas, Hautecloque.

M. Pauchet, (6), ***Le Souich***, Baudricourt, Ivergny, Grand-Rullecourt, Rebreuve, Sus-St-Leger.

M. Potier, (6), ***Roellecourt***, Bailleul-aux-Cornailles, Ligny-St-Flochel, Marquay, Ostreville, St-Michel.

M. Roger, (5), ***Anvin***, Bergueneuse, Erin, Teneur, Eps.

M. Tabary, (6), ***Avesnes-le-Comte***, Barly, Beaufort, Hauteville, Lattre-St-Quentin, Manin.

M. Tétu, (8), ***Aubigny***, Agnières, Camblain-Labbé, Cambligneul, Capelle-Fermont, Frévin-Capelle, Savy-Berlette, Villers-Châtel.

M. Thévenon, (6), ***Bonnières***, Boffles, Canteleux, Fortel, Villers-Lhopital, Nœux.

M. Warenghem, (5), *Auxy-le-Château*, Le Ponchel, Vaulx, Wavans, Willencourt.

M. Wiart, (7), *Pernes*, Aumerval, Bailleul-lez-Pernes, Floringhem, Marest, Pressy, Bours.

Percepteurs surnuméraires : MM. Playe, Ferey, Bodart, Demailly, Lecouffe, Sénéchal, Gamot, Menier, le baron de Mersseman, Cocu.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

La direction des contributions directes est placée sous l'autorité immédiate du Ministre des finances.

Elle est chargée de la confection et du renouvellement des matrices sommaires des contributions foncière, personnelle et mobilière ;

De l'application des mutations sur ces matrices ;

De la formation des états des portes et fenêtres et des patentes ;

De la confection des rôles de ces quatre contributions;

De la formation, par arrondissement et par commune, des états du montant de ces rôles.

Toute pétition, en matière de contributions, avant d'être soumise à la décision du Conseil de préfecture, doit être accompagnée d'un avis d'un Contrôleur, de celui du Sous-Préfet et d'un rapport du directeur.

S'il y a une vérification par expert, le Contrôleur assiste à l'expertise, en dresse le procès-verbal et donne son avis.

C'est à la direction que se font les ordonnances de décharge et de réduction : c'est de là qu'elles sont adressées à MM. les Receveurs particuliers, pour être remises aux Percepteurs chargés de les faire acquitter par les parties, auxquelles le Directeur en donne avis.

Toutes les pétitions tendantes à obtenir des remises et modérations sur le fonds de non-valeurs pour pertes occasionnées par des évènemens imprévus, sont renvoyées à la direction : les Contrôleurs dressent procès-verbal des pertes et de leur évaluation, d'après l'avis des experts : le Directeur fait son rapport et rédige le projet de l'état de répartition, qui est soumis à M. le Préfet.

C'est dans les bureaux de la direction que se dresse le décompte général des patentes, d'après lequel sont réglées les taxations des Percepteurs et le montant des centimes attribués aux communes.

Le Directeur des contributions était encore chargé de diriger et de surveiller toutes les opérations et tous les Agens du cadastre.

DIRECTION DU PAS-DE-CALAIS.

MM. Marchand, directeur, De la Blanchardière, inspecteur, à Arras, Derons, 1er commis de direction.

CONTRÔLEURS ET DIVISIONS DE LEURS CONTRÔLES.

M. Jordan, contrôleur principal, à Arras, pour Arras (nord) et Beaumetz-lez-Loges.

M. Chalette, contrôleur hors classe, à Boulogne, pour les cantons de Boulogne, Desvres et Samer.

M. De Cardevacque, contrôleur de 1re classe, à Arras, pour les cantons de Vimy, Carvin et Lens.

M. Boutry, contrôleur de 1re classe, à Arras, pour les cantons de Pas, Aubigny, Avesnes-le-Comte.

M. Witasse-D'Acheux, contrôleur de 2me classe, à Bapaume, pour les cantons de Bapaume, Bertincourt et Croisilles.

M. Ventrillon, contrôleur de 3me classe, à Arras, pour les cantons d'Arras (sud), Marquion et Vitry.

M. Chocquet, contrôleur de 1re classe, à Béthune, pour les cantons de Béthune, Lillers, Norrent-Fontes.

M. Lemaire, contrôleur de 2e classe, à Béthune, pour les cantons de Cambrin, Houdain, Laventie.

M. Maury, contrôleur de 1re classe, à Ealais, pour les cantons de Calais, Guînes, Marquise et Audruick.

M. Minot, contrôleur de 3e classe, à Hesdin, pour les cantons de Fruges, Hesdin, Auxy-le-Château.

M. Lemaistre, contrôleur de 2e classe, à Montreuil, pour les cantons de Campagne, Etaples, Hucqueliers, Montreuil.

M. Regnaud, contrôleur de 2e classe, à St-Omer, pour les cantons d'Ardres, St-Omer (nord) et St-Omer (sud.)

M. Chopineaux, contrôleur de 3e classe, à St-Omer, pour les cantons d'Aire, Fauquembergue et Lumbres.

M. Leprince, contrôleur de 3e classe, à St-Pol, pour les cantons d'Heuchin, Le Parcq et St-Pol.

Surnuméraire : M. Chocquet, à Arras.

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

L'administration de l'Enregistrement et des Domaines est chargée de régir et percevoir les produits des droits de timbre, d'enregistre-

ment et d'hypothèques, ceux des permis de chasse et des passeports, de la conservation des biens de l'État et de l'aliénation de ceux mis en vente en vertu des lois.

MM. d'Herbigny ✠, directeur ; 1re classe) à Arras, E. Coquillard, premier commis.

MM. Heurtaut, garde-magasin du timbre, Toussaint, receveur du timbre extraordinaire et des ports-d'armes, Laigle père, timbreur.

Les bureaux sont ouverts tous les jours, depuis neuf heures jusqu'à quatre, les dimanches et fêtes exceptés.

INSPECTEURS.

M. Clerc, à Arras, M. Dorigny, à St-Omer.

VÉRIFICATEURS.

MM. Forel, à Arras, Laisné, à Montreuil, St-Bauzille, à Béthune, de Pelet, à St-Omer, Perrot, à Boulogne, Pertuzé, à St-Pol.

RECEVEURS ET CONSERVATEURS.

Arrondissement d'Arras.

MM. Bercq père, receveur de l'enregistrement et des actes civils, à Arras.

M. Midy, receveur de l'enregistrement des actes judiciaires et des domaines, à Arras.

M. Paradis, conservateur des hypothèques, à Arras.

M. Lalou, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Bapaume, (pour les cantons de Bapaume et de Bertincourt.)

M. Faucheux, à Beaumetz, pour le canton de Beaumetz-lez-Loges.

M. Couttolenc, à Croisilles,	id.	Croisilles.
M. Degors, à Oisy,	id.	Marquion.
M. Witasse, à Pas,	id.	Pas.
M. Laroque, à Vimy,	id.	Vimy.
M. Duponchel, à Vitry,	id.	Vitry.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

MM. Lebouc-Duval, receveur de l'enregistrement des actes civils et judiciaires, à Béthune.

M. Lereuil, conservateur des hypothèques et receveur des domaines, à Béthune.

M. Wavrin, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Beuvry, (pour le canton de Cambrin).

M. Lefebvre receveur de l'enregistremt et des domaines, à Carvin.
M. Roveron, id. id. id. à Houdain.
M. Calonne, id. id. id. à Laventie.
M. Martinot, id. id. id. à Lens.
M. Bonduelle, id. id. id. à Lillers.
M. Dhoudain, id. id. id. à Norrent-F.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

M. Flahaut, receveur de l'enregistrement et des actes civils, à Boulogne.

M. Bodros, receveur de l'enregistrement, des actes judiciaires et des domaines, à Boulogne.

M. Dangicourt, conservateur des hypothèques, à Boulogne.

M. Dupuy-Lafarge, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Calais.

M. Wallet, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Desvres.
M. Bercq fils, id. id. id. à Guînes.
M. Prat, id. id. id. à Marquise.
M. Dupont, id. id. id. à Samer.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

M. Lambruschini, receveur de l'enregistrement des actes civils et judiciaires, à Montreuil.

M. Bénard, conservateur des hypothèques et receveur des domaines, à Montreuil.

M. Boutarel, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Campagne-lez-Hesdin.

M. Molien, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Etaples.
M. Baudon, id. id. id. à Fruges.
M. Fauvelle, id. id. id. à Hesdin.
M. Grégoire, id. id. id. à Hucqueliers.

ARRONDISSEMENT DE ST-OMER.

M. Devienne, receveur de l'enregistrement et des actes civils. à St-Omer.

M. Gaddeblé, receveur de l'enregistrement des actes judiciaires et des domaines, à St-Omer.

M. Dhoudain, conservateur des hypothèques, à St-Omer.

M. Gonnet, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Aire.
M. Gombert, id. id. à Ardres.

mont, Bois-Bernard, Drocourt, Fresnoy, Neuvireul, Oppy, Quiéry-la-Motte.

M. Thuillier, (12), *Pas*, Amplier, Couin, Famechon, Gaudiempré, Grincourt-lez-Pas, Halloy, Hénu, Orville, Sarton, Thièvres, Warlincourt-lez-Pas.

M. Tonnelier fils, (8), *Sapignies*, Ervillers, Achiet-le-Grand, Béhagnies, Bihucourt, Courcelles-le-Comte, Gomiecourt, Mory.

M. Warnet, (5), *Beaumetz-lez-Cambrai*, Beugnies, Hermies, La Bucquière, Vélu.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

M. Beugin, (4), *Harnes*, Courrières, Fouquières-lez-Lens, Noyelles-sous-Lens.

M. Billion, (7), *Burbure*, Auchel, Calonne-Ricouart, Camblain-Châtelain, Lozinghem, Cauchie-à-la-Tour, Marles.

M. Caron, ✠, (7), *Hulluch*, Annay, Bénifontaine, Estevelles, Meurchin, Pont-à-Vendin, Vendin-le-Viel.

M. Caupain, (6), *Bully*, Aix-Noulette, Angres, Grenay, Liévin, Mazingarbe.

M. Costenoble, (3), *Calonne-sur-la-Lys*, Hinges, Montbernanchon.

M. Cretel, (7), *Verquin*, Barlin, Drouvin, Houchain, Nœux, Vaudricourt, Verquigneul.

M. Danel, (3), *Douvrin*, Billy-Berclau, Wingles.

M. Dhomont, (5), *Lambres*, Blessy, Mazinghem, Quernes, Witternesse.

M. Dubrulle, (4), *Richebourg-St-Vaast*, Lorgies, Neuve-Chapelle, Richebourg-l'Avoué.

M. Duvauchelle, (4), *Chocques*, Allouagne, La Beuvrière, La Pugnoy.

M. Goudemetz, (8), *Béthune*, Annezin, Fouquereuil, Fouquières-lez-Béthune, Locon, Oblinghem, Vendin-lez-Béthune, Essars.

M. Guille, (6), *Norrent-Fontes*, Estrée-Blanche, Liettres, Linghem, Rombly, St-Hilaire-Cottes.

M. Hennebelle, (4), *La Bourse*, Beuvry, Festubert, Sailly-la-Bourse.

M. Hennebelle, (1), Lestrem.

M. Lefebvre, (2), *La Couture*, Vieille-Chapelle.

M. Lefrançois, (5), *Lillers*, Bourecq, Ecquedecques, Ham, Lespesses.

M. Lemaire, (7), *Gosnay*, Bruay, Haillicourt, Hesdigneul, La Buissière, Ruits, Maisnil-lez-Ruits.

M. Lepenne, (3), *Haisnes*, Auchy-lez-Labassée, Violaines.

M. Lesage, (5), *Cambrin*, Annequin, Quinchy-lez-Labassée, Givenchy-lez-Labassée, Noyelles-lez-Vermelles.

M. Lewalle, (3), *Hénin-Liétard*, Billy-Montigny, Montigny.

M. Macaux, (8), *Ligny-lez-Aire*, Ames, Amettes, Auchy-au-Bois, Ferfay, Lières, Rély, Westrehem.

M. Masse, (2), *St-Venant*, St-Floris.

M. Norman, (4), *Molinghem*, Berguette, Guarbecque, Isbergues.

M. Roussel, (4), *Lens*, Loison, Loos, Sallau.

M. Stouder, (2), *Carvin-Epinoy*, Oignies.

M. Taffin, (1), *Laventie*.

M. Trannoy, (2), *Fleurbaix*, Sailly-sur-la-Lys.

M. Vallin, (5), *Le Forest*, Courcelles-lez-Lens, Dourges, Noyelles-Godault, Evin-Malmaison.

M. Vanberghe, (8), *Houdain*, Beugin, Divion, Gauchin-Legal, Hermin, Ourton, Ranchicourt, Rebreuve.

M. Vrau, (3), *Busnes*, Gonnehem, Robecq.

M. Wallart, (8), *Hersin-Coupigny*, Bouvigny-Boyeffles, Caucourt, Estrée-Cauchy, Fresnicourt, Gouy-Servins, Sains-en-Gohelle, Servins.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

M. Ansel, (6), *Wierre-Effroy*, Belle-Houllefort, Conteville, Pernes, Pittefaux, Rety.

M. Bedlé, (7), *Audembert*, Hervelinghem, Leubringhem, St-Inglevert, Wissant, Tardinghem et Audinghem.

M. Blaisel, (6), *Verlincthun*, Condette, Dannes, Halinghem, Nesles, Neufchâtel.

M Butor-Blamont, (4), *Marquise*, Beuvrequen, Ferques, Leulinghem, Offrethun, Rinxent, Bazinghem.

M. Butor-Blamont, (7), *Wirvignes*, Carly, Crémarest, Questrèques.

M. Campion, (5), *Desvres*, Courset, Doudeauville, Longfossé, Menneville.

M. Dhoyer, (7), *Lottinghem*, Brunembert, Quesques, St-Martin-Choquel, Selles, Senlecques, Viel-Moutier.

M. Evrard, (6), *Licques*, Alembon, Boursin, Herbinghem, Hocquinghem, Sanghem.

M. Henri, (2), Calais, St-Pierre-lez-Calais.

M. Gardére, (5), *Wimille*, Ambleteuse, Audresselles, Maninghem, Wacquinghem.

NAVIGATION.

M. Bonnefond, receveur, à Blangy.

Contrôle de garantie des ouvrages d'or et d'argent, pour les arrondissements d'Arras, Béthune et St-Pol.

M. Guérout, contrôleur, Leboucher, receveur, Brégeaut, essayeur.

Le bureau de garantie, situé à Arras, rue Ernestale, est ouvert les jeudis de chaque semaine, de dix heures du matin, à midi.

Contrôle de garantie des ouvrages d'or et d'argent, pour les arrondissements de Boulogne, Montreuil et St-Omer.

MM. Fossette, contrôleur, à St-Omer, Bévière, receveur, Damart, essayeur.

Les droits sont : par hectogramme d'or, 22 fr., subvention comprise.

Par hectogramme d'argent, 1 fr. 10 c., subvention comprise.

On peut consulter, pour connaître les contraventions et les peines prononcées, la loi du 19 brumaire, an 6 et le décret du 28 floréal, an 13.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

M. Guibert, directeur, à Béthune.

M. Delachambre, 1er commis de direction, (grade de contrôleur.)

M. Cagin, 2e commis de direction, (grade de commis-adjoint.)

M. Quennesson, 3e commis de direction, (grade de commis à pied.)

Les bureaux de la direction sont ouverts tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin, jusqu'à quatre.

M. Lomel, receveur principal, entreposeur des tabacs, à Béthune.

M. Lecouturier, contrôleur de ville, à Béthune.

M. Spycket, contrôleur de ville, à Carvin.

M. Thomas, receveur particulier, à Carvin.

M. Ridon, contrôleur-receveur, à Houdain.

M. Durand, contrôleur-recevenr, à Beuvry.

M. Barlès, contrôleur-receveur, à Lens.

M. Chollet, contrôleur-receveur, à Hénin-Liétard.

M. de Groisilliez, contrôleur-receveur, à St-Hilaire.

M. Fiévée, receveur, à Lillers.

M. Hubben, receveur, à Laventie.

M. Dubois, contrôleur-brigadier, à Béthune.

M. Plagnieu, contrôleur-brigadier, à Lens.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE-SUR-MER.

M. Lorel ✵, directeur, à Boulogne.

M. Planchez-Dumarchais, 1er commis de direction, (grade de contrôleur de ville.)

M. Bouhin, 2e commis de direction, (grade de commis à pied.)

Les bureaux de la direction sont ouverts tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin, jusqu'à quatre.

M. Charpentier-Fonclère, receveur principal, entreposeur des tabacs, à Boulogne.

M. Decool, contrôleur de ville, à Boulogne.

M. Borel, contrôleur de ville, id.

M. Bouveret, contrôleur de ville, à Calais.

M. Vilain, receveur particulier, id.

M. Paques, receveur, à Marquise.

M. Dorgeville, receveur, à Guînes.

M. Grandmont, receveur, à Samer.

M. Delsalle, receveur, à Desvres.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL-SUR-MER.

M. Imgarde de Leffemberg, directeur, à Montreuil.

M. Borei, commis de direction, (grade de commis à pied.)

Les bureaux de la direction sont ouverts tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin, jusqu'à quatre.

M. Prudhomme, receveur principal, à Montreuil.

M. Anthoine, contrôleur-receveur, à Hesdin.

M. Lefebvre, receveur, à Fruges.

M. Génin, receveur, à Montreuil.

M. Hanicle, receveur, à Hucqueliers.

M. Delefortrie, contrôleur-brigadier, à Hesdin.

ARRONDISSEMENT DE ST-OMER.

M. Zylof, directeur, à St-Omer.

M. Stappe, 1er commis de direction, (grade de contrôleur de ville), à St-Omer.

M. Anthoine, 2e commis de direction, (grade de commis à pied.)

Les bureaux de la direction, sont ouverts tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin, jusqu'à quatre.

M. Bévière, receveur principal, entreposeur des tabacs, à St-Omer.

M. Fossette, contrôleur de ville, à St-Omer.

M. Noël, contrôleur de ville, à Aire.

M. Dooghe, receveur, à Ardres.

M. Dupuich, recéveur, à Audruick.

M. Derely, contrôleur-receveur, à St-Martin-au-Laërt.

M. Faguet, receveur, à Arques.

M. Beaucourt, receveur, à Thérouanne.

M. Reboul, contrôleur-brigadier, id.

ARRONDISSEMENT DE ST-POL.

M. Dupont, directeur, à St.Pol.

M. Le Lubois de Marsilly, 1er commis de direction, (grade de commis-adjoint.)

M. Bacque, 2e commis de direction, (grade de commis à pied.)

M. Lambert, receveur principal; entreposeur des tabacs, à St-Pol.

Les bureaux de la direction sont ouverts tous les jours, depuis neuf heures du matin, jusqu'à quatre, excepté les dimanches et fêtes.

M. De Torcy, contrôleur-receveur, à Pernes.

M. Roussel, contrôleur-receveur, à Frévent.

M. Deligne, contrôleur-receveur, à Avesnes-le-Comte.

M. Fluteau, contrôleur-receveur, à Aubigny.

M. Le Louey, receveur, à Auxy-le-Château.

M. Delefortrie, receveur, à Blangy.

M. Marly, contrôleur-brigadier, à St-Pol.

SERVICE DE SURVEILLANCE DES TABACS.

M. Roy, inspecteur de la direction des départements du Nord, à Arras.

ADMINISTRATION DES TABACS.

M. Anglas, inspecteur de la culture et des magasins de tabacs, à Béthune.

Magasin établi à Aire.

MM. Le Beschu, garde magasin, Caille, contrôleur de magasin, Armand, contrôleur de la culture.

Magasin établi à Béthune.

MM. Balthasar, garde-magasin, Valley, contrôleur de magasin, Fagart, contrôleur de la culture.

Magasin à St-Pol.

MM. Rousselot, garde-magasin, Guérin, contrôleur de magasin, Gillart, contrôleur de la culture.

Relévé, par arrondissement, des produits des contributions indirectes dans le Pas-de-Calais, pendant l'exercice 1843, *comparés avec ceux de* 1842.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ARRAS.	BÉTHUNE.	BOULOGNE.	MONTREUIL.	ST-OMER.	ST-POL.	TOTAL.
Circulation.	8,542 14	3,359 72	16,887 57	2,760 63	7,710 32	1,425 03	40,685 41
Droit de détail et de consommation.	302,488 15	128,947 20	291,450 18	174,917 85	145,553 20	135,188 08	1,178,544 66
Entrée et taxe unique.	49,312 92	9,086 17	114,775 13	» »	33,830 94	» »	207,005 16
Licences.	35,020 15	19,759 30	28,843 65	11,739 20	24,341 35	12,952 50	132,656 15
Navigation.	26,262 02	» »	9,381 40	» »	79,847 50	» »	115,490 92
Bacs et bateaux.	» »	54 »	» »	90 »	281 50	» »	425 50
Pêche et francs bords.	424 »	475 »	359 »	» »	9,163 50	» »	10,421 50
Fabrication des bières.	369,382 48	262,423 18	129,711 09	72,555 28	281,772 73	106,075 74	1,221,920 50
Sucres.	716,704 32	603,701 55	» »	970 48	77,504 90	75,788 52	1,474,669 77
Voitures publiques.	12,024 49	8,701 05	24,742 17	2,856 89	17,128 44	2,689 86	68,142 90
Garantie.	623 81	» »	» »	» »	1,324 98	» »	1,948 79
Cartes à jouer.	» »	» »	» »	» »	801 75	» »	801 75
10 p. °/o des octrois.	24,430 35	7,793 46	51,431 42	2,009 15	18,384 92	1,216 83	105,266 13
Prélèvement p. frais de casernement.	20,953 66	2,605 »	4,452 68	390 03	14,981 45	» »	43,382 82
Portion du trésor sur les saisies.	1,328 74	1,709 33	42 22	168 15	625 33	846 18	4,719 95
Timbre.	12,438 30	7,496 20	23,384 70	3,734 30	16,188 60	2,881 90	66,124 »
Recettes extraordinaires.	14 36	2 94	766 91	29 42	882 21	» »	1,695 84
Tabacs.	594,873 52	583,175 96	483,170 31	254,095 26	534,671 40	241,103 20	2,691,089 65
Poudres.	7,241 50	4,225 50	12,537 80	6,985 50	8,632 50	3,187 »	42,809 80
Total de l'exercice 1843.	2,182,064 91	1,643,515 56	1,191,936 23	533,302 14	1,273,627 52	583,354 84	7,407,801 20
Total de l'exercice 1842.	2,439,673 51	1,778,038 90	1,192,201 04	566,303 09	1,373,249 32	610,715 10	7,960,180 96
Diminution *	257,608 60	134,523 34	264 81	33,000 95	99,621 80	27,360 26	552,379 76

(*) Cette diminution porte particulièrement sur les Sucres, plusieurs fabriques ayant cessé leurs travaux, en 1843.

OCTROI DE LA COMMUNE D'ARRAS (1).

M. Molroguier ✠, directeur, Beugnet, contrôleur, Pochon, brigadier. *Receveurs :* A la porte Ronville, M. Riondé. A la porte Méaulens, M. Marlé. A la porte Beaudimont, M. Mayeux, *par intérim.* A la porte Amiens, M. Copin. *Receveur de l'entrepôt de l'octroi*, M. Morel.

TARIF des droits d'octroi de la ville d'Arras, annexé à l'ordonnance royale en date du 27 décembre 1837, modifié par les ordonnances des 1er juillet 1839 et 22 février 1840.

Chapitre de Perception.	OBJETS ASSUJÉTIS AUX DROITS.	Mesures et Poids.	Droits à percevoir fr. c.
Boissons.	Vins en cercles et en bouteilles........	l'hectol.	3 60
	Alcool pur contenu dans les eaux-de-vie et esprits en cercles, eaux-de-vie et esprits en bouteilles, liqueurs en cercles et en bouteilles et fruits à l'eau-de-vie.....	id.	12 »
	Cidre, poiré, et hydromel..........	id.	1 50
Boissons et Liquides.	Bières importées................	id.	1 65
	Bières de l'intérieur.............	id.	1 30
	Vinaigre à un degré 1/2 de l'acétomètre...	id.	5 »
	Acide piroligneux réduit à un degré 1/2 de l'acétomètre...............	id.	5 »
	Huile d'olive.................	id.	20 »
Comestibles.	Bœufs..................	Par tête.	10 50
	Vaches et Genisses..............	id.	8 50
	Veaux..................	id.	2 »
	Moutons, Agneaux et Chèvres........	id.	1 10
	Porcs gras................	id.	4 50
	Cochons de lait...............	id.	» 75
	Viande fraîche dépecée *(autre que celle de porc)*...............	le kilog.	» 05
	Viande dépecée de porc frais et tout autre viande salée, préparée ou cuite.....	id.	» 10
	Poisson de mer frais destiné à la vente...	Par franc	» 09
	Poisson de mer à destination particulière. .	le kilog.	» 25
	Saumons et autres poissons salés *(la morue et le stockfish exceptés)*.........	les 100 k.	4 »
	Harengs salés et saures...........	id.	2 »
	Huîtres fraîches..............	Le mille	4 »
fourrages	Foins et toute espèce de fourrages......	les 100 k.	» 22
	Paille..................	id.	» 16

(*) Dans l'Annuaire de 1846, nous donnerons le tarif des octrois des autres localités qui y sont assujéties.

Chapitre de Perception.	OBJETS ASSUJÉTIS AUX DROITS.	Mesures et Poids.	Droits à percevoir fr. c.
Combustibles.	Bois d'orme à brûler.	Le stère	2 »
	Bois de hêtre et de charme à brûler.	id.	1 20
	Bois-Blancs et autres dits communs à brûler	id.	1 »
	Fagots de toute espèce.	id.	» 40
	Charbon de bois.	L'hectol.	» 20
	Braises.	id,	» 15
	Charbon de terre.	id.	» 05
	Chandelles fabriquées à l'extérieur.	le kilog.	» 05
	Bougies.	id.	» 20
Matériaux.	Bois d'acajou et autres bois étrangers. . . .	Le stère.	3 »
	Bois en grume de chêne, de noyer, de Pommier, Poirier, cerisier et merisier. . . .	id.	2 »
	Mêmes bois équarris..	id.	2 40
	Bois en grume d'orme et de frêne.	id.	1 50
	Mêmes bois équarris..	id.	2 »
	Bois en grume de sapin, bois-blanc, hêtre, peuplier, saule, tilleul, platane, maronnier, bouleau et tous autres bois que ceux ci-dessus indiqués.	id.	1 »
	Mêmes bois équarris.	id.	1 40
	Osiers façonnés ou non.	id.	1 50
	Lattes de chêne pour couvreurs et plafonneurs.	id.	1 »
	Lattes de tilleul pour couvreurs et plafonneurs.	id.	» 35
	Cercles.	id.	1 »
	Ardoises.	Le mille.	1 »
	Tuiles, pannes, faitières, carreaux de terre cuite de toute espèce et tous objets servant à la couverture et au pavage des maisons, venant de l'extérieur.	Le cent.	» 20
	Id. fabriqués dans l'intérieur.	id.	» 16
	Carreaux de pierre bleue ou de marbre. . .	id.	2 »
	Briques fabriquées dans l'intérieur.	id.	» 08
	id. à l'extérieur.	id.	» 10
	Chaux.	L'hectol.	» 10
	Pierres de taille.	Mètre c.	1 »
	Moëllons bruts..	id.	» 10
	Sable et argile.	id.	» 20
	Grès équarris à bâtir.	id.	2 »
	Grès d'échantillon à paver.	id.	1 »
	Bouteilles vides et neuves.	Le cent.	1 »
	Savon.	100 kilog.	1 »

MONTANT BRUT DES PRODUITS DES OCTROIS DE 1843, DANS LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS.

Arrondissement d'Arras.

Arras,	250,829 f.	22 c.	280,368 f. 69 c.
Bapaume,	29,539	47	

Arrondissement de Béthune.

Béthune,	52,439 f,	27 c.	92,289 f. 02 c.
Carvin,	13,642	97	
Lens,	8,142	81	
Lillers,	11,402	69	
St-Venant,	6,661	28	

Arrondissement de Boulogne.

Boulogne,	388,013 f.	66 c.	568,999 f. 50 c.
Calais,	141,409	13	
Desvres,	3,298	64	
Guînes,	4,995	72	
Marquise,	2,736	22	
Outreau,	3,113	92	
Saint-Pierre-lez-Calais,	22,397	89	
Wimille,	3,034	32	

Arrondissement de Montreuil.

Berck,	2,497 f.	03 c.	24,538 f. 96 c.
Fruges,	3,885	62	
Montreuil,	18,156	31	

Arrondissement de St-Omer.

Aire,	58,430 f.	44 c.	224,939 f. 80 c.
St-Omer,	166,509	36	

Arrondissement de St-Pol.

Avesnes-le-Comte,	1,295 f.	62 c.	13,866 f. 64 c.
St-Pol,	12,571	02	

Total. . . . . 1,205,002 f. 61 c.

ADMINISTRATION DES FORÊTS.

Les agents forestiers sont chargés de la surveillance et conservation des forêts royales et communales et des établissements publics, de toutes les opérations qui précèdent ou suivent les ventes, telles que, ballivages, martelages, récollement, etc., des ventes de coupes ordinaires et extraordinaires, qui se font en présence du préfet. Ils constatent, par des procès-verbaux, les contraventions commises contre les lois et ordonnances du régime forestier et les poursuivent devant les tribunaux. Ils dirigent et surveillent les exploitations.

Les déclarations à faire, par les particuliers, propriétaires de bois doivent être adressées pour les défrichemens à MM. les sous-préfets, en vertu de l'art. 219 du code forestier. Cet article est ainsi conçu :

Pendant vingt ans, à dater de la promulgation de la présente loi, (le code forestier est du 3 juillet 1827) aucun particulier ne pourra arracher ni défricher ses bois, qu'après en avoir fait préalablement la déclaration à la sous-préfecture, au moins six mois d'avance, durant lesquels l'administration pourra signifier au propriétaire son opposition au défrichement. Dans les six mois, à dater de cette signification, il sera statué, sur l'opposition par le préfet, sauf le recours au ministre des finances. Si, dans les six mois, après la signification de l'opposition, la décision du ministre n'a pas été rendue et signifiée au propriétaire du bois, le défrichement pourra être effectué.

Sont exceptés de la disposition de l'art. 219, 1° les jeunes bois, pendant les vingt premières années de leur plantation ; 2° les parcs de jardins clos et tenant aux habitations ; 3° les bois non clos d'une étendue au-dessous de quatre hectares, pourvu qu'ils ne soient pas, sur la pente d'une colline et qu'ils ne fassent pas partie d'un autre bois de la contenance de plus de quatre hectares.

Les forêts de France sont divisées en trente-deux conservations. Le département du Pas-de-Calais est compris dans la septième avec les départements de l'Aisne, du Nord et de la Somme. Le chef-lieu de la septième conservation est placé, à Douai.

MM. Robequin, conservateur, Pariset, garde général, secrétaire de la conservation, Millet, garde à cheval, sédentaire, Schmit, garde-sédentaire.

PERSONNEL DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS.

MM. Sansot, C ✠, inspecteur, à Boulogne, Marcotte fils, sous-ins-

pecteur, à Boulogne, Simon, géomètre-arpenteur forestier, à Arras, Dubois, à Boulogne.

GARDES GÉNÉRAUX.

MM. Bochent ✠, à Bainctbum, Laruelle, à Hesdin, Thibaut, à St-Omer.

MINES.

Le plus ancien monument législatif, concernant les mines, a paru en 1471. — Il est de Louis XI. Deux grands principes y dominent. Ces principes, sont : 1°. le droit du propriétaire du sol sur tout ou en partie du produit de la mine; 2°. un droit inhérent à l'administration de surveiller les exploitations, de manière qu'il n'en résulte aucun préjudice. Ces principes formèrent aussi la base de la loi du 28 juillet 1791 et se retrouvent, dans celle du 21 avril 1810, qui régit aujourd'hui tout ce qui se rapporte aux Mines, Minières et Carrières. L'analyse de cette loi nous entraînerait au-delà des bornes que nous nous sommes prescrites ; nous nous bornerons ici à tracer les devoirs qu'elle départ à l'administration.

Les ingénieurs des Mines exercent, sous les ordres des préfets, une surveillance de police, pour la conservation des édifices et la sûreté du sol. Ils observent la manière dont l'exploitation est faite, soit pour éclairer les propriétaires sur ses inconvéniens ou son amélioration, soit pour avertir l'administration des vices, abus ou dangers qui s'y trouveraient.

Si l'exploitation était restreinte ou suspendue, de manière à inquiéter la sûreté publique, le préfet, après avoir entendu les propriétaires, doit en rendre compte au ministre de l'intérieur ; et si l'exploitation compromettait la sûreté publique, la conservation des puits, la solidité des travaux, la sûreté des travailleurs ou des habitations de la surface, il y est pourvu par le préfet, ainsi qu'il est pratiqué, en matière de grande voirie, et selon les lois.

Nous ajouterons que les propriétaires de mines sont tenus de payer à l'état une redevance annuelle fixe de 10 fr. par kilomètre carré et une redevance proportionnelle au produit de l'extraction.

M. le vicomte Héricart de Thury, O. ✠, inspecteur-général des départemens de l'Aisne, de la Seine-Inférieure, de l'Eure, d'Eure-et-Loir, de Seine-et-Oise, de la Seine, de Seine-et-Marne, du Nord,

du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Oise, conseiller-d'état, membre de l'institut.

M. Blavier, ✠, ingénieur en chef dans l'arrondissement minéralogique de Valenciennes, à Douai.

MM. Dusouich, ingénieur, Leleu, conducteur, à Arras.

SERVICE DES POSTES.

Le service des postes consiste dans la distribution des lettres chargées ou non chargées, la distribution des journaux et autres ouvrages périodiques, l'affranchissement des lettres pour les départemens et l'étranger et les envois d'argent dans l'intérieur.

Il est nécessaire de remettre aux bureaux les lettres et paquets qu'on veut affranchir. Il est défendu d'envelopper des matières d'or ou d'argent dans les lettres.

Il est indispensable de faire charger tous les paquets et lettres qui renferment des effets précieux ou papiers importans. Faute de cette précaution qui n'entraîne avec elle, que l'affranchissement ou le port double, l'administration ne répond pas des pertes.

Les lettres ou paquets qui sont présentés aux bureaux, pour être chargés, doivent être sous enveloppe, bien cachetés et revêtus de trois ou cinq cachets.

Le port des lettres est payé comptant. Tout particulier est libre de refuser chaque lettre ou paquet, au moment où il lui est présenté et avant de l'avoir décacheté.

L'ordonnance du roi du 17 novembre 1844, insérée au bulletin des lois n°. 1154, désigne les dignitaires et fonctionnaires qui jouissent de la franchise et du contre-seing. Cette ordonnance, qui, avec les tableaux y sont annexés, n'a pas moins de 200 pages, divise la franchise en franchise illimitée et limitée. Nous en extrairons, quant à cette dernière, ce qui peut intéresser les administrateurs du département et commencerons par dire que les placets fermés, adressés par de simples particuliers, au Roi, à la Reine, à Madame Adélaïde, sœur du Roi, aux membres de la Famille Royale, aux dignitaires composant la maison du Roi et de LL. AA. RR. jouissent en première ligne, d'une franchise illimitée, dans tout le Royaume :

Que semblable faveur est accordée aux suppliques fermées, adressées au Chancelier de France, tant en cette qualité, que comme président de la chambre des pairs, au Président de la chambre des députés, au Grand Référendaire de la chambre des pairs, au grand

Chancelier de la légion d'honneur, aux Ministres secrétaires-d'état à département, aux Sous-Secrétaires d'état des départemens ministériels, au Président du contentieux du conseil-d'état, au premier Président de la cour de cassation, au premier Président de la cour des comptes, au Procureur-général de la cour de cassation, au Procureur-général de la cour des comptes, au commandant supérieur des gardes nationales de Paris, au commandant de la 1re division militaire, au Préfet de police, au Directeur de l'enregistrement et des domaines, au Directeur du personnel au ministère de la guerre, au Directeur général de l'administration des forêts, au Directeur-général des contributions directes et aux Directeurs des douanes, des contributions indirectes, de l'administration des tabacs, de celle des postes, de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, de la police générale du royaume, au Secrétaire général du conseil-d'état, au Président de l'ancienne liste civile, au Président de la commission d'enquête des tabacs;

Au gouverneur général de l'*Algérie* ;

Au commissaire du roi et au secrétaire-général près la commission d'indemnité des colons de St-Domingue:

FRANCHISE LIMITÉE.

Le contre-seing des préfets et sous-préfets opère la franchise et réciproquement pour les lettres sous bandes, à l'égard des autorités de leur arrondissement, dénommés ci-après :

1° Les préfets, sous-préfets et maires ;

2° Les évêques, vicaires-généraux, curés et desservans ;

Les évêques formulent leur contre-seing, au moyen des initiales de leurs prénoms, précédées d'une croix †, et suivies de l'indication de leur qualité ;

3° Les établissements d'instruction publics salariés ;

4° Les agens-voyers et les commissaires voyers ;

5° Les vérificateurs des poids et mesures ;

6° Les procureurs du roi ;

7° Les juges d'instruction ;

8° Les présidens des tribunaux civils et de commerce ;

9° Les présidens des conseils de prud'hommes ;

10° Les commandans des gardes nationales du département ;

11° Les inspecteurs divisionnaires et les ingénieurs en chef et ordinaires des ponts-et-chaussées ;

12° Les directeurs des maisons centrales de détention.

Les ingénieurs en chef des ponts-et-chaussées, pour leur correspondance, soit entr'eux, soit avec les conducteurs des ponts-et-chaussées ;

Les officiersde gendarmerie, pour leur correspondance, avec les préfets, sous-préfets et procureurs du roi ou entr'eux, dans leur arrondissement ;

Les commandans de brigade de gendarmerie, à l'égard des officiers et commandans de brigades, mais seulement dans l'arrondissement de la légion ;

Les intendans et les sous-intendans militaires, dans tous les départements, à l'égard des préfets, sous-préfets et administrateurs des hôpitaux militaires ;

Les inspecteurs et sous-inspecteurs des finances, pour leur correspondance dans l'étendue de leur arrondissement, avec les préfets et sous-préfets et les comptables de deniers publics ;

Les receveurs généraux, payeurs de département, les receveurs particuliers et les percepteurs, pour leur correspondance entr'eux, dans leur arrondissement ;

Les directeurs, inspecteurs et contrôleurs des contributions directes, pour leur correspondance entr'eux, dans le département et pour celle qu'ils ont avec les sous-préfets et maires de leur arrondissement ;

Les commissaires de police, pour leur correspondance, *par lettres sous bandes* et par *lettres fermées* soit entr'eux, lorsqu'ils écrivent aux procureurs généraux et aux procureurs du roi,

Jouissent de la franchise et du contre-seing.

La correspondance des Maires avec le Préfet de leur département et avec le Sous-Préfet de leur arrondissement pourra avoir lieu, par lettres pliées et cachetées, selon la forme ordinaire, mais non sous enveloppe et à condition :

1°. Que ces lettres ne dépasseront pas le poids légal d'une lettre simple, c'est-à-dire, sept grammes et demi ;

2°. Qu'elles ne renfermeront aucune autre lettre ou pièce quelconque ;

3°. Qu'indépendamment de son contre-seing, l'expéditeur écrira sur l'adresse et d'une manière apparente, le mot *confidentielle*.

L'omission d'une seule de ces formalités donnera lieu à l'application de la taxe.

FORMALITÉS POUR LE CONTRE-SEING.

Tous les fonctionnaires, jouissant du contre-seing, sont tenus de mettre *de leur main* sur l'adresse des lettres et paquets qu'ils expédient, leur signature, au-dessous de la désignation de leurs fonctions.

Les lettres et paquets, sauf les exceptions portées par les règlements, doivent être mis sous *bandes* qui ne peuvent excéder le tiers de la surface de ces lettres et paquets.

Les lettres et paquets contre-signés doivent être remis aux directeurs des postes. Ceux jetés à la boîte sont assujétis à la taxe.

L'omission d'une seule de ces formalités suffit pour que les lettres et paquets ne soient ni reçus ni expédiés en franchise.

Aucun fonctionnaire n'a droit de déléguer à d'autres le contre-seing qui lui est accordé. Toute dépêche ainsi contre-signée est assujétie à la taxe.

Il est défendu de comprendre dans les dépêches expédiées en franchise, des lettres, papiers ou objets quelconques étrangers au service.

En cas de suspicion de fraude, ou d'omission d'une seule des formalités prescrites, les préposés des postes sont autorisés à taxer les lettres et paquets en totalité, ou à exiger que le contenu en soit vérifié, en leur présence, par les personnes auxquelles ils sont adressés et si, de la vérification, il résulte qu'il y a fraude, ces préposés en rédigent procès-verbal dont un double est envoyé au directeur général des postes.

POSTE AUX LETTRES.

M. Granger, inspecteur des postes du département du Pas-de-Calais, chef de service, à Arras.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

M. Guérin, directeur, à Arras.

MM. Victor Barlet, 1er commis, Maniette, 2e, Tiquet, 3e, Trannoy, surnuméraire, Cléry, brigadier des facteurs ruraux.

Quatre facteurs de ville, 1 garçon de bureau, 7 facteurs ruraux, 2 boîtes supplémentaires (*).

(*) Les bureaux sont ouverts, tous les jours, de 7 h. du matin, à 8 heures du soir, depuis le 1er mars au 31 octobre et du 1er novembre au 28 février, depuis 8 heures du matin, jusqu'à 7 heures du soir.

M. de Noioberne, directeur, à Bapaume.
Mlle Remy, directrice, à Croisilles.
M. Tournant, directeur, à Bertincourt.
Mme Richard, directrice, à Vimy.
Mme Taffin, id. à Vitry.
Mme Vincent, id. à Marquion.
M. Lesage, distributeur, à Bucquoi.
Mme Locquet, distributrice, à Pas.
Mme Tartois, id, à Vis-en-Artois.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Mme Blin de Mutrel, directrice, à Béthune.
M. Deletombe, directeur, à Carvin.
M. Devaux, directeur, à Laventie.
M. Durot, directeur, à Lens,
Mme Leleu, directrice, à Lillers.
M. Fournier, directeur, à St-Venant.

1re *distribution*, routes de Paris, Montreuil et St-Omer, — 8 à 9 heures du matin.

2e *distribution*, routes de Cambrai et la Hollande, — 11 heures 1|2 du matin.

3e *distribution*, routes de Lille, Douai, la Belgique, { 5 h. du soir en été. 4 h. du soir en hiver

DÉPART.

Dernière levée.

Route de Paris, du 1er avril au 1er novembre, 3 heures 1|2 du soir.
id. du 1er novembre au 1er avril, 2 heures 1|2 du soir.
id. { de Cambrai et la Hollande, 2me expédition pour Paris, } à 4 heures 1|2 du soir.

Dernière levée.

Route de Lille et la Belgique, 5 heures 3|4 du matin.
De Montreuil, 5 heures du soir.
De Béthune et l'Angleterre, 2e expéd. pour Lille, } 5 heures du s.
De Bapaume et Péronne, 9 h. du soir.
De Douai, 5 heures 3|4 du matin.

La lèvée des boîtes supplémentaires a lieu une demi heure avant la levée de la boîte du bureau, excepté celle pour Douai, Péronne et Lille, qui se fait à 9 heures du soir.

Dernière levée de la boîte pour l'arrondissement rural, 7 heures du matin.

M. Sénéchal fils, distributeur, à Hénin-Liétard.
Mme Vaast, distributrice, à Houdain.
M. Salmon, distributeur, à Pernes.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

M. Blanquart ✠, directeur, à Boulogne.
MM. Dupont, 1er commis, Marmin, 2e, Sarron, 3e, Lerouge, 4e.
Sept facteurs de ville, 1 garçon de bureau, 14 facteurs ruraux.
M. Bienvenu, directeur, à Calais.
M. Despinoy, sous-inspecteur.
MM. Robinet, 1er commis, Ménage, 2e, Bienvenu fils, surnuméraire.
Trois facteurs, 1 garçon de bureau.
Mlle Flour, directrice, à Desvres.
M. Fréchon, directeur, à Guînes.
Mme Durot, directrice, à Marquise.
Mme Droit, directrice, à St-Pierre-lez-Calais.
Mlle Grésy, directrice, à Samer.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

M. Robinet, directeur, à Montreuil.
Mme Ve Fusier, directrice, à Campagne.
M. Campion, directeur, à Étaples.
Mme Demont, directrice, à Fruges.
Mlle Charpentier, directrice, à Hesdin.
Mlle Fauvelle, directrice, à Hucqueliers.
Mlle Billion, distributrice, à Berck.

ARRONDISSEMET DE ST-OMER.

M. Cadet ✠, directeur, à St-Omer.
MM. Thiéry, 1er commis, Rigal, 2e, Destez, 3e.
Quatre facteurs de ville, 8 facteurs ruraux.
Mlle Marc, directrice, à Aire.
Mme Cuvelier, directrice, à Ardres.
M. Bouret, directeur, à Audruick.
M. Lourdel, directeur, à Fauquembergue.
M. Cadart, distributeur, à La Recousse.

ARRONDISSEMET DE ST-POL.

Mme Ve Brouet, directrice, à St-Pol.

M. Desailly, direct., à l'Arbret, commune de Bavincourt.
M. Dericquebourg, directeur, à Aubigny.
Mlle Carpentier, directrice, à Auxy-le-Château.
Mme Fauquembergue, directrice, à Frévent.
M. Vasseur, distributeur, à Avesnes-le-Comte.

POSTE AUX CHEVAUX.

M. Granger, inspecteur, à Arras.

Maître de Poste.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

MM. Decrombecque, à Arras, Proyart, à Ervillers, Flament, à Gavrelle, Wiart, à Marquion, Delabre, à Souchez.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

MM. Legay, à Béthune, Eugène Frémaux, à Carvin, Decrombecque, à Lens, Dissaux, à Lillers.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

MM. Barbaux, à Boulogne, Parenty, à Calais, Level, à Colembert, Vincent, à Desvres, Bouclet, au Haut-Buisson, commune de St-Inglevert, Thuillier, à Lamotte-Bazynghem, commune de Bazynghem, Descelers, à Marquise, Sauvage, à Samer.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Mme Ve Cochon, à Cormont, M. Doutremer, à Fruges, Mme Ducroquet, née Leflon, à Hesdin, MM. Roussel, à Hucqueliers, Borgne, à Montreuil.

ARRONDISSEMENT DE ST-OMER.

MM. Dufour, à Aire, Drollez, à Avroult, Haigneré, à Ardres, Haigneré, à La Recousse, commune de Nordausque, Denis, à St-Omer.

ARRONDISSEMENT DE ST-POL.

MM. Célestin, à l'Arbret, commune de Bavincourt, Delienne, à Auxy-le-Château, François, à Frévent, Gottiniaux, à Pernes, Hocquet, à St-Pol, Diéval (la veuve), à Tincques.

TARIF DE LA POSTE.

NOM ET CLASSEMENT PAR DIVISION DES DIFFÉRENTES ESPÈCES DE VOITURES, A L'USAGE DES VOYAGEURS EN POSTE.	Nombre de personnes.	Nombre de chevaux.	Prix à payer par cheval et par myriam.	Prix total des chevaux par myriamètre.	Nombre de Postillons
1re DIVISION.					
Chaises ou Cabriolets.	1 2 3	2 3	2 2	4 6	1 1
Petites Calèches à un seul fond avec timon.	1 2	2	2	4	1
Il sera payé en sus 1 fr. 50 par chaque personne excédant le nombre de deux. Toutefois, s'il se trouve 4 personnes ou plus, le maître de poste est libre d'atteler 4 chevaux au prix du tarif et dans ce cas il sera payé 1 fr. 50 par myriamètre pour chaque personne excédant le nombre de quatre.					
2me DIVISION. *Limonières.*					
Voitures fermées et coupées, et Calèches avec *brancard*.	1 2 3	3	2	6	1
Il sera payé en sus 1 fr. 50 par myriamètre pour chaque personne excédant le nombre de trois.					
3e DIVISION. *Berlines.*					
Voitures fermées ou non à deux fonds égaux et calèches à deux fonds avec *timon*.	1 2 3 4	4	2	8	2
S'il y a une 5e personne, il sera payé en sus 1 fr 50 par myriamètre.					
Nota. Les voyageurs auront désormais la faculté de n'employer qu'un seul postillon au lieu de deux, à la conduite des voitures à 4 chevaux. Une modification apportée au tarif leur en donne le droit. Il n'y a d'exception à cette disposition que pour l'entrée et la sortie des villes de Paris et de Lyon. Les frais de guide seront toujours proportionnés au nombre de postillons réellement employé.					
Les mêmes voitures.	6	6	2	12	2
Il sera payé en sus 1 fr. 50 par myriamètre par chaque personne excédant le nombre de six.					

DISTANCE DES RELAIS, D'APRÈS LE LIVRE DES POSTES.

		Myria.	kilom.
d'Aire	à Hazebrouck	1	5
	à Lillers	1	3
	à St-Omer	1	9
de l'Arbret	à Doullens	1	7
	à Arras	1	8
d'Ardres	à Calais	1	8
	à La Recousse	»	8
	à Guînes	»	9
d'Arras	à Ervillers	1	5
	à Gavrelle	1	1
	à l'Arbret	1	8
	à Lens	1	7
	à Marquion	2	4
	à Souchez	1	2
	à Tincques	2	2
d'Auxy-le-Château	à Doullens	1	8
	à Hesdin	1	9
	à Frévent	1	5
	à St-Riquier	1	7
d'Avroult	à Fruges	1	5
	à St-Omer	1	6
de Béthune	à Lens	1	8
	à La Bassée	1	6
	à Lillers	1	3
	à Souchez	1	8
	à St-Pol	3	»
de Boulogne	à Colembert	1	8
	à Desvres	1	7
	à Marquise	1	3
	à Samer	1	5
de Calais	au Haut-Buisson, c^ne St-Inglevert	1	3
	à Gravelines	2	2
	à Guînes	1	2

		Myria.	kilom.
de Carvin	à Lens	1	2
	à Lille	1	9
de Colombert	à Lamotte-Bayenghem	2	«
	à Boulogne	1	8
de Cormont	à Montreuil	1	3
	à Samer	0	8
de Desvres	à Hucqueliers	1	4
	à Boulogne	1	7
d'Ervillers	à Arras	1	5
	à Sailly-en-Arrouaise	1	5
de Frévent	à Auxy-le-Château	1	5
	à Doullens	1	4
	à St-Pol	1	3
de Fruges	à Hesdin	1	8
	à Avroult	1	5
	à Hucqueliers	2	3
	à St-Pol	2	3
de Gavrelle	à Arras	1	1
	à Douai	1	6
de Guînes	à Ardres	»	9
	à Calais	1	2
	à Marquise	1	7
d'Hesdin	à Canchy	2	5
	à Fruges	1	8
	à Montreuil	2	5
	à St-Pol	2	2
d'Hucqueliers	à Fruges	2	3
	à Desvres	1	4
La Motte Bayenghem c^ne de Bayenghem	à Colombert	2	»
	à St-Omer	1	4

		Myria.	kilom.
La Recousse.	à Ardres.	»	8
	à Gravelines.	1	5
	à Lillers.	5	»
	à St-Omer.	1	8
Le Haut-Buisson, cne de Nordausques.	à Calais.	1	3
	à Marquise.	»	8
de Lens.	à Douai.	2	1
	à Arras.	1	7
	à Béthune.	1	8
	à Carvin.	1	2
de Lillers.	à Aire.	1	3
	à Béthune.	1	3
	à La Recousse.	5	»
	à Pernes.	1	1
de Marquion. . . .	à Arras.	2	4
	à Cambrai.	1	2
de Marquise.	à Boulogne.	1	3
	à Guînes.	1	7
	au Haut-Buisson.	»	8
de Pernes.	à Lillers.	1	1
	à St-Pol	1	3
de St-Omer.	à Calais, par Hazebrouck.	4	»
	à Aire.	1	9
	à Cassel.	2	»
	à La Motte Bayenghem.	1	4
	à La Recousse, cne de Nordausques	1	8
de St-Pol.	à Béthune.	3	»
	à Fruges.	2	3
	à Frévent.	1	3
	à Hesdin.	2	2
	à Pernes.	1	3
	à Tincques.	1	2

		Myria.	kilom.
de Samer.	à Boulogne	1	5
	à Cormont.	»	8
de Souchez.	à Arras	1	2
	à Béthune	1	8
de Tincques.	à Arras	2	2
	à St-Pol	1	2

ADMINISTRATION DE LA MARINE.

Les principaux fonctionnaires, dans ce service, sont le commissaire de l'inscription maritime, le trésorier de la caisse des invalides de la marine et le capitaine du port.

Dans nos anciennes ordonnances, le commissaire de l'inscription maritime se nomme chef des classes.

Une ordonnance qui a paru, le 14 juin dernier, s'exprime ainsi dans son article 45.

« Les attributions des commissaires de l'inscription maritime, res-
» tent, telles qu'elles ont été fixées par les lois, ordonnances et règle-
» ments relatifs aux différentes parties du service qui leur est confié.»

La base de l'institution de ce service se trouve dans la célèbre ordonnance de 1681; nous en analyserons le titre intitulé : des *Naufrages*. L'article 1er assure la protection due aux propriétaires de navires qui auraient été jetés sur la côte, par la tempête, lors même que les bâtimens seraient étrangers, neutres ou non neutres.

Par l'article 5 du titre IX du livre IV, il est défendu aux particuliers employés au sauvetage, et à toutes autres personnes, de porter dans leurs maisons ou ailleurs qu'aux lieux indiqués, aucun des effets naufragés, à peine de la restitution du quadruple et de punition corporelle. Il est aussi défendu, sous les mêmes peines, de rompre les coffres, ouvrir les ballots et couper les cordages ou mâtures, sauvés du naufrage.

Suivant l'article 19 de la même ordonnance, tous ceux qui tirent du fond de la mer, ou trouvent sur les flots, des effets provenant de jet, bris ou naufrage, sont tenus de les mettre en sûreté et d'en faire, vingt-quatre heures au plus tard, leur déclaration aux officiers de l'amirauté, dans l'arrondissement de laquelle ils auront abordé, à peine d'être punis comme recéleurs.

L'article 20 de cette ordonnance enjoint, sous les mêmes peines, à ceux qui trouvent sur les grèves et rivages de la mer, quelques effets échoués ou jetés par les flots, de faire une semblable déclaration, dans un pareil temps, que ces effets soient du cru de la mer ou qu'ils procèdent de bris, naufrages et échouements.

La caisse des invalides de la marine est un établissement aussi intéressant pour la marine militaire que pour celle du commerce, puisque les matelots de la marine marchande servent sur les bâtiments de l'état, quand le besoin du service l'exige ; c'est encore une fondation du grand roi. L'ordonnance qui a constitué cette caisse, est de 1674. D'autres règlements l'ont suivie.

Quant aux capitaines des ports, ce sont des officiers chargés de veiller à la liberté et à la sûreté des ports et rades du commerce et de leur navigation, à la police sur les quais et chantiers des mêmes ports, au lestage et au délestage, à l'enlèvement des cadavres et à l'exécution des lois de police des pêches et du service des pilotes. (Loi du 9-13 août 1791.)

BOULOGNE.

MM. Michelin, ✵, commissaire de la marine, à Boulogne.
Horeau, ✵, trésorier des invalides de la marine.
Legris, professeur.
Platrier, Dramard, Le Roux et Legris. commis.
Dubois, syndic.

SERVICE DU PORT.

MM. Pollet, ✵, capitaine, Cary, lieutenant, Gotrot, maître de quai.

CALAIS.

MM. Quehen, commissaire de l'inscription maritime.
Fossey, trésorier des invalides, à Calais.
Crèvecœur, syndic.

SERVICE DU PORT.

M. Margollé, ✵, capitaine, Beaugrand, lieutenant.

MOUVEMENT GÉNÉRAL DES PORTS DU PAS-DE-CALAIS, PENDANT L'ANNÉE 1843.

DÉSIGNATION DES PORTS.	ARRIVÉES.	DÉPARTS.	Mouvement général.	Passes provisoires délivrées.	Visas apposés sur les Passeports.
Boulogne.. . . .	27,762	29,214	56,976	6,057	3,782
Calais.	10,373	8,773	19,146	1,272	3,810
TOTAUX. .	38,135	37,987	76,122	7,329	7,592

DOUANES.

Les droits de douanes, se percevant sur certaines marchandises, à l'entrée ou à la sortie du royaume, rentrent dans la classe des impôts indirects, mais leur perception et la surveillance qu'elle exige, sont confiées à une administration particulière ; elle a sa législation spéciale. La source de cette législation se trouve d'abord dans les lois du 5 novembre 1790 et du 22 août 1791, qui ont, la première, aboli les droits de *traite* et décidé qu'ils seraient remplacés par un tarif unique et uniforme pour tout le royaume, et, la seconde, posé, en matière de douanes, les principes nouveaux, résultant d'un état de choses si différent.

Les droits de *traite* se percevaient généralement sur la frontière des *provinces*, en sorte que la France était divisée en divers états commerciaux, avec leurs règlements et tarifs particuliers, qui se trouvaient encore modifiés, dans l'enceinte même des différentes provinces, par les privilèges et immunités de quelques villes.

L'assemblée constituante, en détruisant cet état de choses et en reportant aux frontières du royaume, les barrières des douanes, créa véritablement l'unité commerciale et industrielle de la France, comme elle avait fondé son unité politique et administrative.

DIRECTION DE BOULOGNE.

M. Marcotté, ✠, directeur.

MM. Des Chapelles, 1er commis, Bourdin, 2e commis, Grignon, 3e commis, Bouvet, 4e commis, Capellier, 5e commis.

PRINCIPALITÉ DE BOULOGNE.

MM. Logre de Francourt, inspecteur-principal.

MM. Gilardin, sous-inspecteur.
Cassaignes, id.
Lhote, receveur principal.
Direy, contrôleur aux entrepôts.
Boudot, contrôleur à la navigation.
Boucher de Crèvecœur, contrôl^r à la balance du commerce.

MM. Cauchois, Morel, Josset, Leroux-Baulieu, Giret, Richard, Durand de Premorel, vérificateurs.

MM. Frechon, commis-principal.
Mahieu, id.

MM. Bocquet, Dutertre, Du Pasquier, Simon, Harrewyn, commis de 1re classe.

MM. Lefebvre et Hyart, commis de 2e classe.

SERVICE ACTIF.

MM. Bocquet, capitaine de 1re classe.
Andrieux et Valois, lientenants de 1re classe.
Daguebert et Boutry, lieutenans de patache.
Colbrant, garde-magasin.

CALAIS.

MM. Eudel, inspecteur principal.
Fossard, inspecteur sédentaire.
Sonolet, sous-inspecteur.
Florimont, receveur principal.

MM. Lambert, Cor, Crandin, Millavaux, Chuppin, Lefebvre, vérificateurs.

MM. Dubois-Tesselin, Ichon, Gilardin, Gadran, commis principaux.

MM. Orange, Kerst, Sanson, commis de 1re classe.

MM. Gaillon, Le Breton, Schuler, commis de 2e classe.

SERVICE ACTIF.

MM. Dosset., capitaine de 1re classe.
Chodron, lieutenant id.
Andrieu, id. id.
Horlandynio, lieutenant de patache.

ÉTAPLES.

MM. Thueux, receveur.
Millet, visiteur.
Dusevel, lieutenant de 2e classe. (Service actif.)

Mouvement du cabotage, pendant l'an

PORTS D'EXPÉDITIONS.	DANS LA MÊME MER.			
	NAVIRES.			Poids moyen de la cargaison en quintaux métriques.
	Nombre.	Tonnage.	Équipage.	Par navire.
Berck..........	»	»	»	»
Étaples.........	11	453	46	360
Boulogne.........	109	3,879	543	288
Calais.........	78	4,424	394	342
TOTAUX.....	198	8,756	983	

PORTS DE DESTINATION.	DANS LA MÊME MER.			
	NAVIRES.			Poids moyen de la cargaison en quintaux métriques.
	Nombre.	Tonnage.	Équipage.	
Berck..........	»	»	»	»
Étaples.........	43	1,772	187	390
Boulogne.........	55	2,235	244	316
Calais..........	66	3,478	325	554
TOTAUX.....	164	7,485	756	»

13, *dans les ports du Pas-de-Calais.*

D'UNE MER DANS L'AUTRE.				TOTAUX PAR PORT D'EXPÉDITION.			
NAVIRES.			Poids moyen de la cargaison en quintaux métriques	NAVIRES.			Poids de la cargaison en quintaux métriques
Nombre.	Tonnage.	équipage	Par navire.	Nombre.	Tonnage	équipage	Par navire.
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	11	453	46	360
6	721	40	215	115	4,600	853	284
5	516	32	1,111	83	4,940	426	388
11	1,237	72	»	209	9,993	525	»

D'UNE MER DANS L'AUTRE.				TOTAUX PAR PORT DE DESTINATION.			
NAVIRES.			Poids moyen de la cargaison en quintaux métriques	NAVIRES.			Poids de la cargaison en quintaux métriques
Nombre.	Tonnage	équipage		Nombre.	Tonnage	équipage	
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	43	1,772	187	390
7	844	58	1,028	62	3,079	306	396
»	»	»	»	66	3,478	325	554
7	844	58	»	171	8,329	818	»

CHAPITRE VIII.

PONTS-ET-CHAUSSÉES.

Routes royales. — Routes départementales. — Chemins de grande communication. — Chemins de petite communication. — Canaux, rivières et chemin de fer.

PONTS-ET-CHAUSSÉES.

Ce service a, dans ses attributions; la construction, la réparation et l'entretien des ponts, des routes royales et départementales; la navigation sur les fleuves, rivières et canaux; les travaux des ports maritimes de commerce et des ports militaires; les phares, fanaux et lignes télégraphiques, etc.

Les ingénieurs des ponts-et-chaussées sont chargés d'exercer et de faire exercer, par les Conducteurs, Piqueurs et autres agens employés, sous leurs ordres, la police de la grande voirie.

Le Préfet statue, d'après le rapport et l'avis de l'Ingénieur en chef, sur toutes les demandes qui lui sont présentées, pour reconstructions et réparations de maisons situées sur les routes classées; sur les demandes d'alignement pour constructions de murs de clôture, plantations d'arbres, ouvertures de fossés, toutes les fois que ces murs, arbres et fossés doivent border une route royale ou une route départementale. Il statue, de la même manière, sur toutes les demandes relatives aux constructions et plantations à faire sur le bord des rivières navigables et sur les chemins de hallage.

Les Ingénieurs sont chargés de l'établissement et de la surveillance des ponts à bascule, placés sur les routes, pour constater le poids des voitures. Les préposés sont sous leurs ordres, et doivent leur rendre compte de leurs opérations.

La conservation des arbres bordant les routes classées et le renouvellement de ces arbres font aussi partie des attributions des Ingénieurs.

Toute personne qui désire établir un pont, une chaussée perma-

nente ou mobile, une écluse ou usine, un bâtardeau, moulin, digue ou autre obstacle au libre cours des eaux, dans les rivières navigables ou flottables, dans les canaux d'irrigation ou de desséchemens généraux, doit adresser sa demande circonstanciée et motivée au préfet. L'ingénieur en chef donne son avis, sur le rapport de l'Ingénieur ordinaire, et après que les formalités prescrites par les règlemens ont été remplies, le Préfet prend un arrêté qui n'est exécuté, que quand il a été sanctionné par le gouvernement.

La petite voirie, c'est-à-dire, la voirie relative aux routes non classées, chemins vicinaux, vues, places et promenades des villes, bourgs et communes rurales, lorsqu'ils ne sont pas traversés de routes royales ou départementales, n'entre point dans les attributions des agens des ponts-et-chaussées.

Le département du Pas-de-Calais est compris dans la deuxième inspection, composée en outre, des départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise et de la Somme.

M. Defontaine ✠, inspecteur divisionnaire, rue Hillerin-Bertin, 7, à Paris.

ROUTES ROYALES (*).

La longueur totale de ces routes, dans le département, est de 687, 380 mètres. Voici le numéro et le nom qu'elles portent, avec l'indication des lieux principaux où elles passent.

N° 1	de Paris à Calais, par Montreuil, Boulogne.	86,875 m.
16	de Paris à Dunkerque, par Frévent, St-Pol, Saint-Venant.	52,478
17	de Paris à Lille.	2,456
25	du Havre à Lille, par Arras, Lens, Carvin.	58,922
28	de Rouen à St-Omer, par Hesdin, Fruges, Fauquembergue.	62,207
29	de Rouen à Valenciennes, par Bapaume.	23,728
37	de Château-Thierry à Béthune, par Bapaume, Arras.	57,654
39	de Mézières à Montreuil, par Arras, St-Pol, Hesdin.	104,822
	A reporter.	449,142

(*) Il n'existe qu'un pont à bascule, dans le Pas-de-Calais. Il fonctionne à l'avancée de la porte Méaulens, à Arras.

	Report.	449,142
40	de Calais à Dunkerque	18,007
41	de St-Pol à Lille, par Béthune	38,318
42	de Lille à Boulogne, par St-Omer	53,086
43	de Bouchain à Calais, par Lens, Béthune, Lillers, St-Omer et Ardres	108,447
50	de Douai à Arras.	20,380
	Total.	687,380 m.

ROUTES DÉPARTEMENTALES.

Numéros de ces routes, leur dénomination et indication des lieux principaux qu'elles traversent.

N° 1	de Montreuil à Boulogne, par Étaples.	34,829 m.
2	de Marquise à Ardres, par Guînes	26,569
3	de Calais à Marquise, par Guînes	21,592
4	de St-Pol à Boulogne, par Fruges, Hucquel. et Desvres	72,705
5	de Fruges à Hazebrouck, par Aire	29,312
6	de Wizernes à Setques	5,413
7	de La Recousse à Bourbourg.	11,993
8	de Montreuil a St-Omer.	23,165
9	de Samer à Desvres.	7,928
10	d'Arras à St-Laurent.	2,531
11	d'Arras à Auxy-le-Château, par Avesnes-le-Comte et Frévent	45,368
12	de Lens à La Bassée	10,665
13	d'Hesdin à Aire.	36,000
14	d'Arras à Bucquoy	17,000
15	de St-Omer à Watten.	10,854
	Total.	355,924 m.

Le crédit affecté en 1844, aux dépenses de ces routes, est de 226,952 f. 10 c., savoir :

Travaux d'entretien.	174,353 fr.	» c.
Pour réparations et améliorations	44,778	10
Traitement des agens spéciaux	4,750	»
Indemnité aux ingénieurs.	3,071	»
Total pareil.	226,952 fr.	10 c.

MM. Baumal ✻, ingénieur en chef, à Arras.
Dosse, conducteur de 2e classe, chargé de la comptabilité.

Les bureaux sont ouverts, tous les jours, depuis neuf heures du matin, jusqu'à quatre, les dimanches et fêtes exceptés.

INGÉNIEURS ORDINAIRES.

M. Victor d'Herlincourt, à Arras.

M. Lemercier, à St-Omer.

M. Brasme, à Hesdin.

M. Marguet, ✻, ingénieur en chef du port de Boulogne, a aussi dans ses attributions, le service des ponts-et-chaussées du département.

M. Néhou, ✻, ingénieur en chef du port de Calais, a de même dans ses attributions, une partie du service des ponts-et-chaussées du département.

ROUTES ROYALES, CONDUCTEURS ET PIQUEURS.

Service de M. Victor d'Herlincourt, *à Arras.*

MM. Dosse, conducteur embrigadé, à Arras.
Déquet, id. id. id.
Bourdrez, id. id. id.
Garreth, conducteur auxiliaire, id.
De Brabant, id. id. à Lens.
Ricaux, id. id. à Arras.
Dangreville, piqueur, à Arras.

Service de M. Lemercier, *à St-Omer.*

MM. Borzecki, conducteur auxiliaire, à St-Omer.
Gayet, id. id. id.
Tournant, id. id. id.
Penanille, id. id. id.
Blanpain, piqueur.

Service de M. Edouard Brasme, *à Hesdin.*

MM. Lens, conducteur embrigadé.
Grimoult père, en réserve.
Deneuville, conducteur auxiliaire.
Ballanger, id.
Dandré, id.

Service de M. Marguet ✠, *à Boulogne.*

MM. Loth, conducteur embrigadé.
Pilate, piqueur.

Service de M. Néhou, *à Calais.*

MM. Hobacq, conducteur embrigadé.
Bacquet, conducteur auxiliaire.

ROUTES DÉPARTEMENTALES, CONDUCTEURS ET PIQUEURS.

MM. J. Perreau, conducteur embrigadé, à Bapaume.
Vandembalek, conducteur auxiliaire, à Hesdin.
Coppé, id. à Béthune.
Outrebon, id. à Hesdin.
Smolinski, id. id.
Stenne, piqueur, à Arras.
Legrand, id. id.
Formé, préposé au pont à bascule, à Arras.

NAVIGATION.

Service spécial de l'Aa et du canal de Calais.

MM. Harduin, ingénieur à St-Omer.
Ponce, conducteur embrigadé.

CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION.

PERSONNEL.

M. Bourgeois, agent-voyer en chef, à Arras.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

MM. Baras, agent-voyer principal, à Arras.
Lenfant, agent-voyer adjoint, id.
Cailliéré, agent-voyer conducteur, id.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

MM. Marche, agent-voyer principal, à Béthune.
Leroy, agent-voyer adjoint, id.
Kaminski, agent-voyer conducteur, id.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

MM. Cavrois aîné, agent-voyer principal, à Boulogne.
Sieczkowski, agent-voyer adjoint, id.
Cary, agent-voyer conducteur, id.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

MM. Bobeuf, agent-voyer principal, à Montreuil.
Griset, agent-voyer adjoint, id.
Lemaire, agent-voyer conducteur, id.

ARRONDISSEMENT DE ST-OMER.

MM. Vernisson, agent-voyer principal, à St-Omer.
Battez, agent-voyer adjoint, id.
Cavrois jeune, agent-voyer, conducteur, id.

ARRONDISSEMENT DE ST-POL.

MM. Sylvestre, agent-voyer principal, à St-Pol.
Renaud, agent-voyer adjoint, id.
Caillier, agent-voyer conducteur, id.

Numéros des chemins, leur dénomination et l'étendue de leur parcours.

N° 1	de Bapaume à Douai, par l'Écluse.	26,945 m.
2	d'Arras à Amiens, par Pas.	34,475
2	(bis) d'Arras à Acheux, par Sailly-au-Bois.	9,200
3	d'Arras à Hénin-Liétard	18,399
4	de Bapaume à St-Quentin, par Metz-en-Couture. .	19,144
5	d'Houdain à Bruay.	3,195
6	de Béthune à St-Venant	11,184
7	de Chocques à Pernes	13,095
8	de Lucheux à La Bassée (2e partie).	8,750
9	de Lucheux à La Bassée (3e partie).	10,159
10	d'Aubers au pavé d'Estaires, par Laventie.	7,203
11	de Carvin à Douai.	11,480
12	de Carvin à la route départementale n° 12 de Lens à La Bassée.	9,205
13	de Carvin à Hénin-Liétard.	6,781
14	de Souverain-Moulin à Hardinghem	12,938
15	de Courteaux par Seniecques.	6,351
16	de Desvres à la route royale de Lille à Boulogne. .	8,785
17	de Guines à Marquise.	6,110
18	d'Hardinghem à la route royale de Lille à Boulogne.	10,637
19	de Colembert à Guines, par Licques.	18,043
20	de Béthune à Estaires	12,170
21	d'Aire à St-Venant, par Isbergues	11,200
	A reporter.	275,449

	Report. . . .	275,449
22	de Montreuil à St-Omer, par Hucqueliers	15,700
23	de Montreuil à Aire.	28,423
24	d'Étaples à Hucqueliers	9,718
25	de Montreuil à Rue	5,750
26	de Montreuil à Maintenay.	12,425
27	de Montreuil à Cucq.	10,636
28	de Montreuil à Berck.	13,355
29	d'Hucqueliers à Samer.	12,793
30	de Bauvin à la route départementale n° 12.	6,600
31	de Berck à Nempont.	12,355
32	d'Hucqueliers à Aire	13,240
33	de Montreuil à Desvres	15,792
34	de Douriez à Eclimeux, par Brimeux.	19,620
35	de Montreuil au Pas d'Authie.	9,014
36	de Nempont à La Broye	23,220
37	de Montreuil à Hesdin, par Campagne.	20,108
38	d'Hesdin à Hucqueliers	16,394
39	d'Hesdin à Crécy	6,155
40	d'Hesdin à Douriez	8,166
41	de St-Omer à Montreuil, par Lumbres.	15,338
42	des Attaques au Bac-St-Folquin	16,255
43	de Polincove à Audruick.	3,775
44	de la porte sud de St-Omer à St-Martin-au-Laërt . .	2,729
45	d'Ardres à Hennuin	12,410
46	d'enceinte de la ville d'Aire	4,600
47	de Moulle à Watten	7,170
48	d'Audruick à Oye	16,865
49	de St-Omer à Nabringhem.	26,543
50	de Licques à Nordausques.	14,830
51	de Fauquembergue à Coyecques	6,225
52	de Lugy à Marthes	16,716
53	d'Arques à Licques	8,710
54	de Fauquembergue à Senlecques	13,000
55	de St-Omer à St-Pol, par Thérouanne.	27,798
56	de St-Pol à Estrée-Wamin.	12,058
57	de Lucheux à La Bassée (1re partie)	22,279
	A reporter. . . .	762,214

	Report.	762,214
58	de Frévent à Hesdin	18,687
59	de Saint-Omer à Tincques, par Tangry et Monchy-Breton	23,241
60	de Doullens à Hesdin, par Auxy-le-Château.	23,127
61	de Pernes à Chocques.	907
62	de Desvres à Surques.	9,600
63	de Samer à Dannes, par Verlincthun.	12,385
64	de Guînes à la route royale n° 1.	10,500
65	d'Arras à Ferfay et à St-Hilaire	40,233
66	d'Arras à la ligne n°. 57 vers Sus-St-Leger.	22,097
67	de Bapaume à Bucquoy	11,700
68	de Bucquoy à Mailly.	5,800
69	d'Oisy à Metz-en-Couture, par Marquion.	25,405
70	d'Aire à Boulogne, par Thérouanne.	19,785
71	de St-Omer à Helfaut	3,082
72	de St-Pol à Ruisseauville.	12,600
73	d'Avesnes-le-Comte à Roellecourt	16,037
74	de St-Pol à Fillièvres	13,590
	Total.	1,030,990 m.

Voici comme se raisonne la question statistique des chemins de grande et de petite communication dans le Pas-de-Calais.

On estime qu'en moyenne, chaque commune y possède 7 chemins vicinaux, dont la longueur approximative est de 9 kilomètres.

5,426 chemins de petite communication sont classés. Leur longueur est de 7,734 kilomètres et leur superficie réduite en hectares est de 6,393.

Les revenus communaux ordinaires ont fourni en 1843.	45,876 f.
Les ressources éventuelles.	18,288
Les 5 centimes votés par le Conseil général.	235,308
Les centimes spéciaux et impositions extraordinaires. .	201,431
Les prestations évaluées en argent.	716,028
Total.	1,216,931 fr.

502,274 fr.	ont été affectés	à la grande communication.	
678,557	—	à la petite	id.
36,100	—	au traitement des agens.	
1,216,931 fr.	Total pareil.		

Depuis 1837 et y compris 1843, il a été dépensé, pour les chemins de grande communication, la somme de 2,707,758 fr. On compte en opérer le parachèvement en 7 ans, moyennant la somme de 1,993,657 f.

Au 31 décembre 1844, les 1,031 kilom. qui composent la longueur des 75 chemins de grande communication du Pas-de-Calais, se trouvaient dans l'état suivant :

Parties entièrement achevées. . . .	673 kilomètres.
— commencées	56
— restant à entreprendre. . . .	302
Somme égale.	1,031 kilomètres.

SERVICE DE LA PETITE VICINALITÉ.

Ce service nouvellement organisé est appelé à procurer un grand bien-être au département. Il a pour but de rendre d'abord les chemins vicinaux qui aboutissent à des routes royales et départementales, ainsi qu'à des chemins de grande communication, en aussi bon état de viabilité que ces derniers. Ce sera un immense avantage pour l'agriculture qui, lorsqu'elle en recueillera les inestimables fruits, se rappellera avec reconnaissance l'habile administrateur qui a su provoquer une si heureuse amélioration, le Conseil général qui s'est empressé de l'adopter, et Messieurs les Membres des commissions cantonnales qui, par leur zèle et leur dévouement, auront contribué à en assurer le succès.

Que de puissantes raisons militaient en faveur de son adoption ! Si l'on calculait approximativement les pertes qui pèsent, chaque année, sur l'agriculture, par suite du mauvais état des chemins vicinaux dont l'étendue, dans le Pas-de-Calais, est évaluée à 17,797,200 mètres, on arriverait à un chiffre exorbitant ; car ce ne sont pas seulement les piétons qui, dans ces circonstances, foulent et anéantissent les récoltes en herbe, mais aussi les cavaliers. Et souvent même alors les voitures sont réduites à se frayer un passage à travers champs. Quelles pertes pour les cultivateurs riverains ! l'exem-

ple des propriétés situées sur le chemin d'Arras, à Achicourt, quoiqu'un peu excentrique, peut être cité. Il était à peu près inutile de les ensemencer, à l'automne, avant l'empierrement de ce chemin. Quelle admirable transformation s'est faite, depuis que cette voie est achevée ! les récoltes de ces propriétés, n'étant plus foulées, parviennent à maturité, jusque sur les rives de la crête extérieure des fossés qui les bordent, sans qu'il ait été nécessaire de faire un nouvel ensemencement au printemps.

Chacun sentira que les sacrifices exigés par la mesure actuelle profiteront aussi bien aux contemporains qu'à la postérité. Au surplus, un pays qui est parvenu à une haute civilisation, ne doit-il pas avoir de bons chemins ? L'Angleterre l'a bien senti. Aussi tous ses chemins sont-ils, en général, excellents.

Outre ces motifs que nous nous bornons à énoncer, il en est d'autres que nous passons sous silence, parce que nous les avons développés dans notre introduction et ailleurs.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Commissions cantonnales.

Canton (nord) d'Arras. — MM. Deladerière, président du conseil d'arrondissement, à Arras, Delavallée, membre du conseil municipal, à Arras, Laroche, maire, à Duisans, Répécaud, O. ✠, ancien colonel du génie, à Arras, Watelet, directeur du mont-de-piété, à Arras.

Canton sud d'Arras. — MM. Dhébécourt ✠, officier supérieur retraité, à Arras, De Retz, Célestin, membre du conseil municipal, à Arras, Monel fils, avocat, à Arras, Wartelle, Constant, membre du conseil d'arrondissement, à Arras, Bécu, maire, à Fampoux.

Canton de Bapaume. — MM. Capon-Sellier, maire, au Transloy, Carlier, maire, à Achiet-le-Petit, Delorme, secrétaire de la mairie, à Bapaume, Duriez-Hénocq, adjoint, à Bapaume, Sellier-Delimal, propriétaire, à Bapaume, Triboulet, maire à Grévillers.

Canton de Beaumetz-lez-Loges. — MM. Bouthors, maire, à Monchy-au-Bois, de Beaumetz, maire, à Beaumetz, Dubois de Fosseux, maire à Fosseux, Hautecœur, membre du conseil d'arrondissement, à Agnez-lez-Duisans, Hocedé, maire, à Basseux, Vaillant, Auguste, maire, à la Herlière.

Canton de Bertincourt. — MM. Bachelet, propriétaire, à Beugny,

Bancourt, maire, à Ruyaulcourt. Legentil, maire, à Bus, marquis d'Havrincourt, maire, à Havrincourt, Peugniez, cultivateur, à Barastre, Proyart, maire, à Morchies, Tournant, maire, à Bertincourt.

Canton de Croisilles. — MM. Defontaine, maire, à Chérisy, Delegrange, maire, à Hamelincourt, Dewaquez, maire, à Ablainzeville, Herdebaut, juge-de-paix, à Ecoust-St-Mein, Payen, maire, à Boiry-Becquerelle, Proyart, maire, à Ervillers, Trannin, maire, à Norœuil.

Canton de Marquion. — MM. Brisse, propriétaire, à Oisy, de St-Aubert, adjoint, à Sains-lez-Marquion, Dhenin, maire, à Quéant, Lanthiez, maire, à Baralle, Varlet, propriétaire, à Ecourt-Saint-Quentin.

Canton de Pas. — MM. le baron Lallart, ✠, maire à Gommecourt, Delacroix, juge-de-paix, à Pas, Delaporte, maire et notaire, à Pas, Delestré, maire, à Puisieux, Saugeon, maire, à Amplier, Wattebled, membre du Conseil d'arrondissement, à Arras.

Canton de Vimy. — MM. Demadre, propriétaire, à Mont-St-Eloy, Goudemez, ✠, membre du Conseil général et maire, à Fresnoy, Legentil, maire, à Méricourt, Saudemont, membre du Conseil d'arrondissement et maire, à Arleux, Tamboise, maire, à Vimy.

Canton de Vitry. — MM. Florent, notaire, à Cagnicourt, Mazy, membre du Conseil d'arrondissement, à Cagnicourt, Moullart, cultivateur, à Vitry, Parent, maire, à Hamblain-lez-Prés, Trannin, cultivateur, à Villers-lez-Cagnicourt.

AGENS-VOYERS CANTONNAUX.

MM. Normand, Louis, à Arras, pour Arras (nord) et Vimy.
Huret, Gustave, à Arras, pour Arras (sud) et Croisilles.
Dersigny, Antoine, à Beaumetz, pour Pas et Beaumetz.
Fouquesolle, à Vis-en-Artois, pour Vitry et Marquion.
Delannoy, Jean, à Bapaume, pour Bapaume et Bertincourt.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Commissions cantonnales.

Canton de Béthune. — MM. Raparlier, membre du Conseil d'arrondissement, à Béthune, Delelis-Goudemez, membre du Conseil d'arrondissement, à Fouquières-lez-Béthune, Leclercq, juge-de-paix, à Béthune, Poitevin, maire, à Allouagne, Dacquin, maire, à Vieille-Chapelle.

Canton de Cambrin. — MM. Bavière, membre du conseil d'arrondissement et notaire, à Haisnes, Mathon, maire, à Auchy-lez-Labas-

sée, Becquart, maire, à Richebourg-l'Avoué, Duquesnoy, maire, à Beuvry, Brehon, maire, à Vermelles.

Canton de Carvin. — MM. Baggio ✠, membre du Conseil général, à Carvin, Béharelle, membre du Conseil d'arrondissement, à Hénin-Liétard, Sénéchal, maire, à Hénin-Liétard, Delaby, maire, à Courcelles-lez-Lens, Dujardin, maire, à Evin-Malmaison.

Canton d'Houdain. — MM. Desvachaux, membre du Conseil d'arrondissement, à Labuissière, Fremeaux, juge-de-paix, à Camblain-Châtelain, Lequien, maire, à Houdain, Héringuez, maire, à Hersin-Coupigny, Delory, maire, à Hesdigneul.

Canton de Laventie. — MM. Lebleu, membre du conseil d'arrondissement, à Sailly-sur-la-Lys, Becquet, ancien maire, à Laventie, Cuvelier, maire, à la Neuve-Chapelle, Dacquin, maire et notaire, à Lestrem.

Canton de Lens. — M. Blondel d'Aubers ✠, membre du conseil général, à Vendin-le-Vieil, Decrombecque, membre du conseil d'arrondissement, à Lens, Brasme, maire, à Grenay, Béharelle, Floride, propriétaire, à Mazingarbe, Boudry, maire et notaire, à Lens.

Canton de Lillers. — MM. de Foulers, membre du conseil général, à Lillers, Guille, membre du conseil d'arrondissement, à Lillers, Lissacq, notaire, à St-Venant, Ivain, maire, à Guarbecques, Béghin, maire, à Gonnehem,

Canton de Norrent-Fontes. — MM. Damour, maire et notaire, à St-Hilaire, Boulanger, maire, à Berguettes, Hermary, maire, à Mazinghem, Risbourgues, maire et propriétaire, à Ligny-lez-Aire, Wambergues, propriétaire, à Norrent-Fontes.

AGENTS-VOYERS CANTONNAUX.

MM. Leclercq, Louis, à Cambrin, pour Cambrin et Laventie.
Gouillard, Adolphe, à Béthune, pour Béthune et Houdain.
Dumont, Adolphe, à Lillers, pour Lillers et Norrent-Fontes.
Cailleret, Alex.-Joseph, à Lens, pour Carvin et Lens.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Commissions cantonnales.

Canton de Boulogne. — MM. Fontaine, propriétaire, à Wimille, de Lattaignant, de Ledinghem, propriétaire, au même lieu, Griset, maire, à St-Martin-Boulogne, Mantel, maire à Pittefaux, Marck, propriétaire à Baincthum.

Canton de Calais. — MM. Legros-Devot ✠, membre du conseil général, à Calais, Pigault de Beaupré, propriétaire, à Calais, Dupont, maire à Coquelles, Trouille, maire, à Sangatte, Brunet, Auguste, propriétaire, aux Attaques, Mouron, maire à Coulogne, Parenty, maire, à St-Tricat.

Canton de Desvres. — MM. Pillain, maire, à Desvres, Moleux-Devot, maire, à Crémarest, Briche (Pierre-Louis), propriétaire, à Bournonville, Bernard, maire, à Brunembert, le baron de Coupigny, propriétaire, à Courset.

Canton de Guînes. — MM. de Foucault, maire, à Hames-Boucres, de Guizelin, membre du Conseil général, à Guînes, Mallot, maire, à Licques, Hénon, maire, à Bouquehault, Podevin, membre du Conseil d'arrondissement, à Pihen.

Canton de Marquise. — MM. Dubos, maire, à Marquise, Haffreingue, maire, à Audinghem, Lemaître, propriétaire, à Wierre-Effroy, Leducq, conseiller d'arrondissement, à Marquise, Bouclet, maître de poste, à St-Inglevert.

Canton de Samer. — MM. Cazin, médecin, à Samer, Noël-Bonnet, maire, à Questrèques, Destrée, membre du conseil d'arrondissement, à Outreau, Ternaux-Devot, maire, à Condette, Sauvage, maître de poste, à Samer.

AGENTS-VOYERS CANTONNAUX.

MM. Boutoille, Adolphe, à Boulogne, pour Marquise et Boulogne.
Bihet, Jean-Baptiste-Eugène, à Guînes, pour Calais et Guînes.
Becquet, Clément, à Samer, pour Desvres et Samer.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Commissions cantonnales.

Canton de Campagne. — MM. Petit, maire, à Aix-en-Issart, Danel, maire, à Marles, de Maintenay, maire, à Buire-le-Sec, Penet, propriétaire, à Douriez, Duhamel, propriétaire et fabricant à Marenla, Demilleville, propriétaire, à Hesmond, Panet, maire, à Bois-Jean.

Canton d'Étaples. — MM. Souquet, adjoint à Étaples, Dezoteux, maire, à Hubersent, d'Hérembault, député, à Montcavrel, de Montbrun, propriétaire, a Recques, Poultier, notaire, à Montreuil, Defiennes fils, maire, à Lefaux, Masson, maire, à Attin.

Canton de Fruges. — MM. Fleury, propriétaire, à Fruges, Louvet,

maire, à Fressin, de Hautecloque, propriétaire, à Royon, de Monnecove, propriétaire, à Radinghem, de Wandonne, maire, à Verchin, Gallet, maire, à Embry, Corne, propriétaire, à Fressin.

Canton d'Hesdin. — MM. Duval de Haut-Marest, propriétaire, à Brévillers, Gallet, maire, à Tortefontaine, le baron du Châtelet, propriétaire, à Huby-St-Leu, Dovergne, adjoint, à Hesdin, Froissart, maire à Mourrier.

Canton d'Hucqueliers. — MM. le baron de Coupigny, maire, à Verchocq, Cardon, maire à Rumilly, Mailly-Tillier, maire, à Hucqueliers, Deschood, maire, à Campagne-lez-Boulonnais, Dutertre, maire, à Wicquinghem, Dutertre, directeur de la bergerie royale, à Montcavrel, Fournier, maire, à St-Michel.

Canton de Montreuil. — MM. de la Houplière, maire, à Lépine, Seriez, maire, à la Caloterie, de la Fontaine-Solare, maire, à Verton, Alyon, propriétaire, à Cucq, Duval de Conteval, maire, à Neuville, Poultier, maire, à St-Josse, Deneufville, maire, à Sorrus.

AGENTS-VOYERS CANTONNAUX.

MM. Jongleux, pour Fruges et Hucqueliers.
Leurant, François, à Montreuil, pour Montreuil et Étaples.
Colle, Jacq.-Edouard-Ern., à Hesdin, pour Campagne et Hesdin.

ARRONDISSEMENT DE ST-OMER.

Commissions cantonnales.

Canton d'Aire. — MM. Tharel, membre du conseil d'arrondissement, adjoint, à Aire, Darques, membre du conseil d'arrondissement, maire, à Quiestède, de Rants, Henri, propriétaire, à Roquetoire, Réant, maire, à Wittes, Menche, maire, à Racquinghem.

Canton d'Ardres. — MM. Francoville, juge-de-paix, à Rodelinghem Degrez, maire à Tournehem, Castillon ✠, lieutenant-colonel en retraite, à Ardres, Harlé-Delattre, maire, à Landrethun, Decocq, maire à Éperlecques.

Canton d'Audruick. — MM. Delplace, membre du conseil d'arrondissement, maire, à Vieille-Église, Hanotte, maire, à Ruminghem, Degez, Hilaire, maire, à Nouvelle-Église, Lambert, maire, à Nortkerque, Platiau, maire, à Oye.

Canton de Fauquembergue. — MM. Mahieu, membre du Conseil d'arrondissement, maire, à Enquin, Beaurains (François), maire, à

Ergny-St-Julien, Cappe (François-Marie), propriétaire, à Audincthun, De Bomy, brasseur, à Coyecques, Maucau, ancien maire, à Braure, juge-de-paix, à Fauquembergue, De Bomy, maire, à Beaumetz-lez-Aire.

Canton de Lumbres. — MM. Bourgois, juge-de-paix, à Lumbres, Zunequin, maire, à Ouve-Wirquin, Le comte de Hoston, maire, à Hallines, Ducamps, maire, à Quelmes, Roche, maire, à Escœuilles, Quenson, ✠, président du tribunal civil, à St-Omer.

Canton de St-Omer (nord). — MM. de Greve, maire, à Moulle, Hellebois, maire, à Serques, Campagne, maire, à St-Martin-au-Laërt, Bouvart, maire, à Salperwick, Decroix, maire, à Moringhem.

Canton de St-Omer (sud). — MM. Lefebvre-Hermant, ✠, membre du Conseil général, à St-Omer, Bellart, membre du Conseil d'arrondissement et maire, à Wizernes, Dupont, ancien maire, à Tatinghem, Duval, maire, à Longuenesse, Bellanger-Blondel, propriétaire, à Arques.

AGENS-VOYERS CANTONNAUX.

MM. Deprez, Jean, pour Fauquembergue et Lumbres.
Leclercq, Auguste, à St-Omer, pour St-Omer et Aire.
Wissocq, Joseph, à Audruick, pour Ardres et Audruick.

ARRONDISSEMENT DE ST-POL.

Commissions cantonnales.

Canton d'Aubigny. — MM. Mathieu, membre du Conseil général, maire, à Camblain-Labbé, Damour, (Alexis-François), brasseur, à Tincques, Bouilliez, maire, à Gouy, Thellier, adjoint, à Monchy-Breton, Autricque, ancien notaire, à Aubigny, Petit, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Douai, Largillière, O. ✠, sous-intendant militaire, à Arras.

Canton d'Auxy-le-Château. — MM. de Cacheleu, maire, à Nœux, de Carbonnet, propriétaire, à Auxy-le-Château, Tempetz, maire, à Bouret, Legrand, maire, à Monchel, Pottiez-Demophile, propriétaire, à Villers-l'Hôpital, Thérouanne, membre du Conseil d'arrondissement, à Quœux.

Canton d'Avesnes-le-Comte. — MM. Deruelle, maire et notaire, à Sus-St-Leger, Ibled fils, fabricant, à Mondicourt, Carpentier, membre du Conseil d'arrondissement, à Avesnes-le-Comte, Flahaut, maire, à Houvigneul, De la Fontaine Solare, maire, à Couturelle,

Grégoire, maire et notaire, à Avesnes-le-Comte, Servatius, maire, à Grand-Rullecourt.

Canton d'Heuchin. — MM. Paternelle, juge-de-paix, à Pernes, Le marquis de Partz de Pressy, maire, à Equirres, Yvain, maire, à Heuchin, Brocquet, maire, à Teneur, Neuvéglise, maire, à Valhuon.

Canton du Parcq. — MM. Grivet, ✠, maire, à Auchy-lez-Hesdin, Decontes fils (Eugène), propriétaire, à Azincourt, Ledain, maire, à St-Georges, Coache, maire, à Fillièvres, Violette, maire, au Parcq.

Canton de St-Pol. — MM. Graux-Capron, avocat et propriétaire, à St-Pol, Le marquis d'Humières, propriétaire, à Humières, Caron, maire, à Croix, Poitevin, propriétaire et maire, à Ligny-St-Flochel, Demonchaux, maire, à Ecoivres, Lalo, percepteur, à Foufflin-Ricametz.

AGENS-VOYERS CANTONNAUX.

MM. Guidez, Alphonse, à Fillièvres, pour Auxy-le-Château et le Parcq.

Lefebvre, Victor, à St-Pol, pour St-Pol et Heuchin.

Stenne, Louis, à Avesnes-le-Comte, pour Avesnes-le-Comte et Aubigny.

Il existe dans le département du Pas-de-Calais 9,850 chemins vicinaux ayant ensemble une longueur de 17,797,200 mètres, dont nous avons déjà parlé.

CANAUX ET RIVIÈRES NAVIGABLES.

Étendue de la navigation dans le département.

Canal d'Aire à La Bassée	38,524 mètres.
— d'Ardres	4,700
— Calais à St-Omer	29,542
— de la Deûle	18,000
— de Guînes	6,120
— du Neuffossé	10,500
— de St-Michel	374
Rivière de Scarpe	24,041
— de Lys	10,470
— de Lawe	14,000
— d'Aa	31,015
— de Canche	12,000
Total	199,286 mètres.

CHEMIN DE FER DE PARIS A LA FRONTIÈRE DE BELGIQUE.

3e Section, 1er arrondissement.

MM. Busche, ingénieur en chef, à Lille, chargé de la 3e section.
Barreau, ingénieur à Arras, chargé du 1er arrondissement.

CONDUCTEURS ET PIQUEURS.

MM. Vilmant, conducteur-embrigadé.
Malet, conducteur-auxiliaire.
Nicolas, id.
Boyet, id.
Beauvisage, id.
Godard, id.
Moronval, id.
Jacquart, piqueur.
Leduc, id.
Périn, id.
Delbé, id.

La longueur de ce chemin dans le Pas-de-Calais, est de 36 kil. 45, dont 7 kil. 42 ne sont pas encore en construction.

Récapitulation de la longueur des différentes voies de communication dans le Pas-de-Calais.

Routes royales	687,380 mètres.
Routes départementales	355,924
Chemins vicinaux de grande communication	1,030,990
Chemins vicinaux	17,797,200
Canaux et rivières	199,286
Chemin de fer	36,450
Total général	20,107,230 mètres.

CHAPITRE IX.

ANALYSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1844.

En vertu de l'ordonnance royale de convocation, du 3 août, le Conseil général s'est réuni le 26 de ce mois.

M. Dudouit, comme doyen d'âge a occupé provisoirement le fauteuil de la présidence et M. le comte de Foulers, comme le plus jeune, a rempli les fonctions de secrétaire.

M. Al. Adam, maire de Boulogne-sur-Mer, fut élu président et M. Quenson, président du tribunal civil de St-Omer, secrétaire.

La session fut close le 7 septembre suivant.

La séance du 26 août fut consacrée à l'audition de la lecture du rapport de M. le Préfet, sur la situation du département.

Ce magistrat l'a divisé en quatre parties qu'il a fait précéder des considérations suivantes :

» Messieurs, depuis trois ans, la situation administrative du département a reçu de nombreuses et importantes améliorations. Les routes ont été achevées ; la vicinalité a été complètement organisée ; le placement des aliénés, si long-temps incertain, a été heureusement résolu ; les abus des expositions qui, en blessant la morale publique, compromettaient l'avenir du budget, ont cessé ; l'instruction primaire, soumise à une surveillance plus exacte, a été dotée de secours plus nombreux ; la statistique des communes est commencée : enfin, plusieurs encouragemens ont été consacrés aux diverses branches de l'industrie agricole. Toutes ces améliorations ont été réalisées par vos délibérations, sans que vous ayez voulu demander aux contribuables, aucun sacrifice additionnel. C'est là, un progrès véritable dû à votre sagesse, mais dû aussi à l'appui protecteur que vous avez trouvé dans ce système d'ordre et de paix, réunis à la liberté, qui caractériseront, dans l'avenir, le règne du souverain dont le courage et le génie ont préservé la France de tant de périls. »

» Quant à moi, Messieurs, heureux de la confiance que vous avez bien voulu me témoigner, heureux de m'associer au bien que vous faites, c'est toujours avec empressement et gratitude que je consacre mes efforts à seconder vos vues. L'exposé que j'ai à vous soumettre, sera pour vous, je l'espère, une preuve nouvelle de cette assurance que j'aime à vous offrir. »

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Répartement.

Le Conseil général adopte, d'accord avec sa Commission, le répartement des contributions directes, tel qu'il a été proposé par M. le Préfet, Savoir :

Contribution foncière, (séance du 29 août.)

Arras	782,269 fr.	3,012,824 fr.
Béthune	600,696	
Boulogne	416,986	
Montreuil	310,906	
St-Omer	510,294	
St-Pol	391,673	

Contribution des portes et fenêtres, (séance du 1er septembre.)

Arras	159,468 fr.	611,950 fr.
Béthune	105,599	
Boulogne	118,953	
Montreuil	62,153	
St-Omer	100,055	
St-Pol	65,722	

Contribution personnelle et mobilière, (même séance.)

Arras	151,058 fr.	607,300 fr.
Béthune	109,346	
Boulogne	108,573	
Montreuil	65,112	
St-Omer	105,912	
St-Pol	67,299	

Sur l'exposé qui lui est fait que le travail relatif à la révision des

bases matricielles renferme des difficultés très graves, le Conseil général décide d'en ajourner l'examen à 1845.

Il ajourne également le vœu émis par le Conseil d'arrondissement de St-Pol de voir établir une égale répartition de l'impôt, entre tous les arrondissements du Pas-de-Calais.

Il ajourne encore à 1845 la demande faite par le Conseil d'arrondissement de Béthune de réviser les opérations du cadastre dans les cantons de cet arrondissement où elles remontent à plus de 30 ans.

VOIES DE COMMUNICATION.

Chemins de fer.

Dans la séance du 28 août, M. le préfet avait donné au Conseil général communication d'une lettre de M. le ministre des finances, rappelant la situation qu'a faite aux départements et aux communes, traversées par le chemin de fer, la loi du 11 juin 1842 et invitant ce magistrat à provoquer du Conseil général une délibération relative au remboursement des 2|3 que le département du Pas-de-Calais et ses communes auront à effectuer, à partir de 1845, dans les dépenses faites pour l'acquisition des terrains et bâtimens nécessaires à l'exécution des lignes de fer.

Dans la séance du 31, M. le Préfet a communiqué au Conseil général un rapport de M. l'Ingénieur sur cette affaire. Attendu que M. le Ministre des finances avait limité l'estimation actuelle des sommes à rembourser à 280,000 fr. M. le Préfet émit l'avis qu'il ne fallait pas dépasser ce chiffre. Il proposa, en conséquence, de voter pendant six années, à partir de 1846 jusqu'en 1852 exclusivement, à raison d'un centime par année, six centimes additionnels produisant une somme de 282,000 fr. Ce magistrat proposa, en outre, au Conseil général, de prier M. le Ministre des finances de vouloir bien, en raison de la situation financière du département, ne pas exiger des sacrifices plus prompts et plus considérables.

Il ajouta : quant au recours à exercer par le département sur les communes intéressées, qu'il croyait qu'il serait, au moins, prématuré d'user, dès à présent, de ce droit. Il proposa d'ajourner l'examen de la question, jusqu'au moment ou l'achèvement des chemins de fer aura pu permettre d'apprécier les avantages obtenus ou les sacrifices supportés par chaque localité.

Dans la séance du 2 septembre, le Conseil général, sur l'avis de sa commission, a voté les six centimes dont il s'agit, pour six années et à raison d'un centime par année, à partir de 1846.

Dans sa séance du 7 du même mois, le conseil émet le vœu, 1° :

Débarcadère à Arras.

Que la station extérieure du chemin de fer, destinée à desservir la ville d'Arras, soit établie dans le rentrant formé par les fortifications de ladite ville et de la citadelle ;

Débarcadère à Calais.

2°. Que l'emplacement du débarcadère de Calais, soit conformément à la demande faite par la Chambre de Commerce et le Conseil municipal de cette ville, établi sur l'esplanade de la citadelle;

Débarcadère à Montreuil.

3°. Que dans la ligne d'Amiens à Boulogne, il soit construit à Montreuil, une station qui serait utile, non seulement à cette ville, mais aussi à tout l'arrondissement ;

Chemin de fer de Fampoux à Hazebrouck.

4°. Enfin le Conseil adopte les conclusions d'un rapport très détaillé sur la nécessité d'une ligne de fer de Fampoux à Hazebrouck.

Il décide, en outre, que ce rapport sera inséré, au procès-verbal et qu'il sera immédiatement imprimé à 500 exemplaires.

Nous regrettons que les bornes dans lesquelles nous sommes obligés de nous renfermer, ne nous permettent pas de le reproduire ici ; se fondant sur de lumineuses et de puissantes considérations parfaitement développées, il entraîne après soi la conviction.

ROUTES ROYALES.

Dans la séance du 7 septembre, il est donné lecture d'un rapport qui signale les améliorations que les routes royales ont reçues, de même que celles dont elles sont encore susceptibles.

Conformément au vœu exprimé par les conseils d'arrondissement et suivant les conclusions de sa commission, le Conseil général renouvelle, avec les plus vives instances, le vœu par lui émis, dans ses précédentes sessions, savoir : que le crédit destiné à l'entretien annuel

des routes royales soit porté à 500,000 f. et prie M. le Préfet de le transmettre au gouvernement, dans les termes les plus pressans.

Il recommande à MM. les ingénieurs de prendre en grande considération les intérêts de nombreuses usines dont l'exploitation se trouve entravée par les barrières de dégel, établies sur les routes royales n° 28 et 42.

Il invite M. le Préfet à solliciter auprès de M. le Ministre des finances le remboursement d'une somme de 1572 fr. 72 c., dont la dépense a été occasionnée par l'élagage des arbres de l'État, plantés le long des routes royales, dans l'arrondissement d'Arras.

Sur la recommandation de divers conseils d'arrondissements, il renvoie à M. le Préfet les vœux suivans :

Côte de Vimy.

Que le contournement de la côte de Vimy soit promptement exécuté;

Pont de la Glissoire.

Que des modifications soient apportées, sur la route royale n° 43, au pont de la Glissoire, où des inondations désastreuses affligent les communes d'Avion et de Lens ;

Ponts de Busnes et de St-Venant.

Que les ponts de Busnes et de St-Venant soient reconstruits ;

Côtes de Souchez et d'Aix.

Que les côtes de Souchez soient contournées, et que la pente d'Aix route n° 37, soit redressée;

Côtes d'Ourton et de Diéval.

Que les côtes d'Ourton et celles de Diéval, route n° 41, soient aussi contournées ;

Côtes de Beuvry.

Que les pentes à l'entrée et à la sortie de Beuvry (route n°. 43) soient adoucies ;

Matériaux d'approvisionnement.

Qu'un mode régulier soit adopté pour le dépôt des matériaux d'approvisionnement des routes;

Ponts sur la Traxène.

Que les ponts situés sur la Traxène, dans le parcours de la route

royale n° 28 et de la route départementale n° 5, traverse de Fruges, soient reconstruits ;

Que les rampes de la route n° 28 soient adoucies ;

Pont St-Antoine.

Que le projet d'élargissement du Pont St-Antoine, sur la route royale n° 43, soit exécuté ;

Côtes des Bruyères.

Que la côte des Bruyères, près St-Omer, route royale n° 28, soit adoucie ;

Ponts de Valhuon.

Que les banquettes des abords des ponts de Valhuon, Hautecloque et Frévent, soient consolidées et qu'il leur soit donné une plus grande élévation ;

Pont de Cantareine.

Qu'une chaussée pavée soit établie au pont de Cantareine ;

Entrée de Pernes.

Que des mesures soient prises pour la sécurité des voyageurs, à l'égard de la source d'eau vive, existant à l'entrée de Pernes, du côté de St-Pol ;

Rampes de Hautavesnes, ponts de Savy et du Parcq.

Que la rampe de Hautavesnes soit adoucie, que le pont de Savy-Berlette soit reconstruit et celui du Parcq amélioré ;

Arbres à Roellecourt, Aubigny et Berlette.

Que les arbres existant, dans la traverse de Roellecourt, près du pont établi dans cette commune, soient abattus, et que l'élagage de ceux qui croissent entre Aubigny et Berlette, soit fait avec plus de soin ;

Garde-corps à St-Michel.

Que des travaux de réparation soient exécutés au garde-corps existant dans la traverse de St-Michel, sur le bord de la Ternoise ;

Banquettes à établir.

Que des banquettes de la plus grande hauteur possible, soient établies aux abords des ponts et autres points qui offrent du danger ;

Côtes de Roellecourt.

Enfin que la côte de Roellecourt, tant du côté de ce village que du côté de St-Pol, soit contournée ou adoucie.

ROUTES DÉPARTEMENTALES.

Un rapporteur expose que, d'après le travail de M. l'Ingénieur en chef et l'avis de M. le Préfet, les routes départementales classées peuvent être considérées comme entièrement terminées, que le Conseil général n'aura, dès-lors, à pourvoir en 1845, qu'à l'entretien des 15 routes départementales, ainsi qu'à l'exécution des travaux d'amélioration, de grosses réparations et de constructions, imposables sur les fonds facultatifs ordinaires et sur le produit des centimes extraordinaires, votés dans la session de 1843; que le crédit nécessaire, à cet effet, s'élèverait à la somme totale de 335,323 fr. 38 c., savoir :

Pour entretien des 15 routes.	177,504	»
Pour améliorations.	39,380	66
Pour constructions et grosses réparations. . . .	118,438	72
Total égal.	335,323	38

Le Conseil général d'accord avec M. l'Ingénieur en chef et M. le Préfet répartit ensuite pour l'entretien desdites routes la somme de 177,504 fr.

Route N°. 1 de Montreuil à Boulogne.	14,000 fr.
2 de Marquise à Ardres.	13,000
3 de Calais à Marquise.	13,200
4 de St-Pol à Boulogne.	29,000
5 de Fruges à Hazebrouck.	13,000
6 de Wizernes à Setques.	3,000
7 de la Recousse à Bourbourg.	5,873
8 de Montreuil à St-Omer.	6,500
9 de Samer à Desvres.	4,200
10 d'Arras à St-Laurent.	2,300
11 d'Arras à Auxy-le-Château.	29,000
12 de Lens à Labassée.	2,000
13 d'Hesdin à Aire.	16,600
14 d'Arras à Bucquoy.	10,000
15 de St-Omer à Watten.	7,300
Traitement des agens spéciaux.	5,750
Indemnité aux Ingénieurs (décision du 12 juill. 1817)	2,781
Total égal.	177,504 fr.

Le Conseil général vote ensuite la somme de 39,380 fr. 66 c. qu'il répartit également de la manière suivante :

Route n° 2 de Marquise à Ardres, grosses réparations	13,000 fr.	» c.
Substitution d'une partie de la route n° 2 au chemin de grande communication n° 17	10,265	28
Route n° 3 de Calais à Marquise, grosses réparations des chaussées entre Guînes et la route n° 2 . . .	8,000	»
Route n° 4 de St-Pol à Boulogne, grosses réparations, entre la forêt et la route royale n° 42.	3,000	»
Traitement des agens spéciaux.	3,750	»
Indemnités aux ingénieurs.	465	38
Frais de levée de plans, d'expertises et d'impressions	900	»
Total égal.	39,380 fr.	66 c.

Il répartit, en outre, ainsi qu'il suit, la somme de 118,438 fr. 72 c., à laquelle s'élève le produit des deux centimes et demi additionnels, à percevoir en 1845.

Route n° 1 de Montreuil à Boulogne, construction d'un pont sur le ruisseau de Wittrepin, à Frenoy, et d'un aqueduc sur le ruisseau de la Cassaigne, à Audisque.	29,000 fr.	» c.
Route n° 3 de Calais à Marquise, élargissement de cette route entre St-Pierre-lez-Calais et Coulogne et du pont de l'écluse carrée qui franchit le canal des Pierrettes	12,158	»
Route n° 5, de Fruges à Hazebrouck, construction d'un ponceau à Delettes	6,850	»
Elargissement du pont au même endroit	2,700	»
Restauration des deux ponts sur la Laquette.	2,300	»
Route n° 7, de la Recousse à Bourbourg, élargissement entre Hennuin et le Pont-Rouge.	17,351	64
Route n° 12, de Lens à La Bassée, construction en prolongement, jusqu'à Estaires.	46,906	43
Indemnités aux ingénieurs.	1,172	65
Total égal.	118,438 f.	72 c.

Il alloue à l'état d'emploi une somme de 220 fr., pour couvrir l'in-

suffisance du crédit voté au budget de 1843, pour indemnités aux ingénieurs et conducteurs.

Il vote la vente de sept parcelles de terrains situées aux territoires de Maninghem, Herly ou Quilen et Créquy, reconnues sans utilité pour la route départementale n° 4 de St-Pol à Boulogne.

Le Conseil général vote une somme de 18,000 fr. pour la construction de la route départementale de Doullens à Albert (Somme) sur le territoire du Pas-de-Calais, mais à condition que cette route traversera les communes d'Orville, Sarton et Amplier et que l'entretien de ce tronçon sera, à perpétuité, à la charge du département de la Somme.

Dans sa séance du 4 septembre, il avait demandé que les trois chemins de grande communication, n°. 3 et 13 d'Arras, à Carvin, n°. 58 de Frévent, à Hesdin, n°. 42 des Attaques, au bac St-Folquin, fussent classés comme routes départementales, mais en laissant diverses sommes à la charge des communes que ces routes traversent.

Dans sa séance du 6 septembre, il a voté un centime extraordinaire pendant 1846 et 1847, pour faire face à toutes les réparations des routes et à répartir ainsi qu'il suit :

Sur 1846, pour les trois routes départementales dont il est question au § précédent..	47,369
Sur 1847, pour la route départementale n°. 6. . . .	3,300
Pour la route de Doullens à Albert.	18,000
Pour le pavage de la traverse de Fruges, route départementale, n°. 4.	12,000
Sur 1847, pour la traverse de Desvres, même route.	4,000
Réserve pour les besoins des diverses routes.	10,069
Total.	94,738

Le Conseil général ajourne la demande de la construction d'un ponceau au fonds des Flaquettes, jusqu'après l'examen des réclamations élevées par les propriétaires riverains et tant qu'une instruction ait été faite et le plus tôt possible, relativement aux inondations qu'occasionne la rivière de Hautbanc, par l'obstruction que lui fait la route départementale n°. 2.

Il rejette la demande faite par plusieurs Conseils d'arrondissement du classement de sept chemins de grande communication en routes départementales.

Il renvoie à l'autorité compétente :

1°. Le vœu émis par le Conseil d'arrondissement de St-Pol, pour que désormais sur les routes royales et départementales, les propriétaires riverains soient tenus de couvrir les nouvelles constructions, en matières incombustibles.

2° La demande faite itérativement par le même conseil, de la formation, de banquettes sur toutes les routes et sur les chemins de grande communication dans le voisinage des fossés et des pentes dangereuses ;

3° L'invitation faite par le conseil d'arrondissement de St-Omer, de continuer d'apporter la plus active surveillance, pour assurer sur les routes, la circulation des voyageurs et les protéger contre l'entêtement des rouliers.

Le Conseil général recommande à l'attention toute particulière de M. l'Ingénieur en chef :

1° La demande faite par le Conseil d'arrondissement de St-Omer de l'abattage des arbres plantés le long de la route départementale n° 5;

2° Semblable demande faite par le Conseil d'arrondissement de St-Pol, relativement à la route départementale n° 11, entre Lattie et Noyellette, ainsi que près de Ligny-St-Flochel.

Le Conseil d'arrondissement de St-Pol avait réclamé une meilleure disposition des matériaux d'approvisionnement, sur la route départementale n° 4, afin d'en rendre la circulation plus facile et avait émis le vœu que les riverains fussent indemnisés, lorsque des éboulements surviendraient le long des rives d'encaissement ; le Conseil général ajourne l'examen de cette affaire et prie M. le Préfet de demander un rapport, sur ce sujet, à MM. les ingénieurs, pour la prochaine session.

Le Conseil général renvoie à M. le Préfet, en les recommandant à son attention, les vœux suivans, émis par le même Conseil d'arrondissement :

1° Que des travaux soient exécutés aux abords du pont de Cercamps, et que des caniveaux soient établis dans la traverse de Rollepot ;

2° Que la route départementale n° 13 soit promptement achevée.

Le Conseil général appuie le vœu formé par le même Conseil d'arrondissement, qu'en matière de grande voirie, il soit permis aux condamnés de se pourvoir contre les décisions qui les frappent, sur simples mémoires, comme en matière de contributions indirectes.

Le Conseil général vote une somme de 2,319 f. 89 c. destinée au paie-

ment d'indemnités dues pour cessions de terrains, faites sur les routes départementales et réparties ainsi qu'il suit :

A la veuve Brasseur de Rebreuvielte.......	338 fr.	99 c.
Au sieur Delahaie, d'Aix-en-Issart, (intérêts compris)................	193	»
Au sieur Duhays, d'Erin.............	453	32
Au conservateur des hypothèques de Montreuil.	1,177	81
Au conservateur des hypothèques de St-Omer..	33	17
A MM. Tierny, Chanvin, Lemaire, imprimeurs, et Casella, huissier............	124	50
Total égal.......	2,319	89

Le Conseil général vote des remercîmens à M. l'Ingénieur en chef Drappier pour les nombreux services qu'il a rendus au département.

Il donne acte à M. le Préfet de la présentation du compte relatif aux dépenses départementales, pour l'exercice 1843 et déclare, après examen, en approuver le contenu.

CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION.

Le Conseil général, séance du 7 septembre, sur le rapport de sa Commission, après avoir rendu hommage à la haute et intelligente direction que M. le Préfet a généralement imprimée à la vicinalité du département, demande que, parmi les lignes de grande communication qui sont classées, il reste le moins de lacunes possible à l'état de sol naturel et que la prévoyance des agens-voyers soit stimulée, pour assurer l'approvisionnement de matériaux nécessaires à l'entretien des parties construites.

Il maintient le nouveau tarif fixé, l'année précédente, pour la conversion en argent des diverses journées de prestation en nature, imposées par la loi du 21 mai 1836.

Il adopte, d'accord avec M. le Préfet, la réunion des lignes de grande communication n°s. 7 et 61 de Pernes à Chocques, ainsi que celle des lignes n°s 8 et 9, de Lucheux à Labassée et décide de les désigner désormais sous les n°s 7 et 9.

Il reconnaît que l'intervalle accordé pour exécuter les travaux de prestation en nature, est trop restreint et que le mois d'août et la première quinzaine de septembre doivent toujours être laissés libres,

afin que les cultivateurs puissent satisfaire aux besoins de l'agriculture.

Il constate ensuite toute l'importance de la reconnaissance des chemins vicinaux et invite M. le Préfet à faire poursuivre ce travail avec persévérance et à veiller à ce que les chemins d'une utilité secondaire ne puissent être classés, afin de ne point trop surcharger les communes de frais d'entretien.

Il désire que la police des rues, comme celle des chemins vicinaux reste dans la main des Maires, sauf à eux à se faire aider, au besoin, par les agens-voyers.

Il approuve le compte d'emploi de la subvention départementale de 1843 et le tableau des impositions établies d'office, dans les communes du département, pendant la même année.

Il ajourne le classement de 33 chemins de grande communication, proposé par les conseils d'arrondissement de Béthune, Boulogne, Montreuil, St-Omer et St-Pol.

Il ajourne pareillement l'examen du classement d'un chemin d'Anvin à Pernes.

Il demande que le chemin de grande communication de Bucquoy à Mailly, continue à longer Puisieux et que le chemin n° 66, allant à la ligne 57, passe, après Wanquetin, le long du bois d'Hauteville et traverse Fosseux.

Il rejette le vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Boulogne, pour qu'il soit laissé aux communes au moins un tiers de centime sur les fonds spéciaux, par le motif que garantie suffisante a été donnée aux communes par la loi, ainsi que par l'arrêté de M. le Préfet, du 8 septembre 1843, sur la petite vicinalité.

Il n'accueille point la demande formée par les membres du Conseil municipal et les plus forts contribuables de Warluzel, à l'effet d'obtenir le passage, dans leur localité, du chemin de grande communication n° 66, par ce motif que la commune de Warluzel n'est pas comprise dans le tracé déterminé en 1843 ; mais il recommande cette commune à la sollicitude de M. le Préfet, pour les secours de petite vicinalité.

Il renvoie à M. le Préfet plusieurs vœux concernant les chemins de grande communication, émis par divers conseils d'arrondissement.

Sur la demande formée par diverses communes de l'arrondissement de St-Pol, à l'effet d'obtenir le tracé de la ligne de grande communication

n° 65, par la basse chaussée, traversant la commune de Camblain-Labbé et devant rejoindre la haute chaussée par le sentier de la Goulée et le chemin de Béthune. Le Conseil général adopte cette direction.

Il appuie la proposition faite par le Conseil d'arrondissement de St-Pol, de comprendre dans les rôles de prestation en nature les chevaux de poste, dans la proportion du nombre de ceux que les maîtres de poste doivent employer pour la culture de leurs terres.

Il demande 1° que le pont d'Estrée-Wamin soit prômptement reconstruit et que le département contribue aux frais nécessités par ces travaux ;

2° Que ceux à exécuter entre Valhuon et Tincques, soient continués, sans désemparer et que la commune de Berles soit appelée à contribuer à la confection de cette ligne, au lieu de celle d'Avesnes-le-Comte à Roellecourt;

3° Que les pentes du Ponchel, du bois Robert et du bois des Haies, soient adoucies sur la route d'Auxy-le-Château à Hesdin.

Il renvoie à M. le Préfet la demande faite par le Conseil d'arrondissement d'Arras, tendante à faire contribuer les communes de Bailleulmont, Bailleuval et Basseux, à la dépense du chemin de grande communication n° 2 et celle d'Ablain-St-Nazaire à la dépense du chemin n° 8.

Il n'admet pas le vœu formulé par le Conseil d'arrondissement de Béthune, tendant à établir une pénalité contre le prestataire qui, malgré sa déclaration d'option, n'acquitte pas sa côte en nature ; mais il reconnaît qu'il y a quelque chose à faire à ce sujet.

Il signale les inconvéniens des prestations commandées à de trop longues distances. C'est alors occasionner des frais extraordinaires au prestataire qui peut encore être exposé à de graves inconvénients, car l'éleveur de chevaux, obligé de s'absenter une journée entière, ramène, le soir, sa jument nourricière avec un lait vicié qui peut bientôt donner la mort au jeune poulain qu'elle allaitait.

M. le préfet remercie MM. les Membres du Conseil de cette utile communication et déclare qu'il s'empressera de donner suite à toute réclamation qui lui paraîtra fondée.

Le Conseil général vote cinq centimes spéciaux à ajouter au principal des quatre contributions directes de 1845 et dont le produit devant s'élever à 236,877 46, sera appliqué aux dépenses du service vicinal.

Il fixe ensuite, sur les propositions de M. le Préfet et de sa commission, le traitement des agents-voyers pour 1845, ainsi qu'il suit :

Traitement de l'agent voyer en chef.	**4,000 fr.**
Frais de tournée du même agent.	**1,500**
Traitements des six agents principaux d'arrondissement	**12,000**
Traitements des six agents-voyers adjoints.	**10,200**
Traitements des six agents conducteurs	**6,600**
Fonds de gratifications	**3,000**
Complément du traitement des 21 agents cantonnaux.	**600**
Total	**37,900 fr.**

Il décide, en outre, qu'au fur et à mesure des extinctions, le traitement de chacun des agents-voyers adjoints, sera abaissé à 1,600 fr. et par suite, celui des agents-voyers conducteurs porté de 11 à 1,200 fr.

NAVIGATION INTÉRIEURE.

La Scarpe.

Le Conseil général demande que le crédit annuel accordé pour l'entretien de la Scarpe soit porté désormais à 25,000 fr.; la somme de 16,000 fr. allouée en 1844, étant notoirement insuffisante.

Rivière d'Aa.

Il prie M. le Préfet de porter à M. le Ministre des travaux publics l'expression de sa gratitude pour les améliorations opérées dans le régime des eaux de l'Aa.

Rivière de Lawe, à Béthune.

Il apprend avec intérêt que les études du projet général d'amélioration de la rivière navigable de Lawe se poursuivent avec activité; que l'on s'occupe également de la partie non-navigable et demande que le crédit annuel d'entretien de cette rivière soit porté à 10,000 fr.

Curage de la Lys.

Il demande, en outre, le curage de la Lys, afin de prévenir les inondations.

Digues de la Nave.

Que des mesures soient prises, pour prévenir la rupture des digues de la Nave.

La Laquette.

Un projet de règlement relatif à la Laquette est à l'étude.

Canal de Calais.

Un crédit est alloué pour l'amélioration de la partie du canal de Calais entre Hennuin et l'Aa. Une deuxième partie dudit canal, comprise entre la citadelle et le pont du Crucifix est l'objet d'un projet de restauration des plus utiles.

Canal de Mardick.

Le curage du canal de Mardick est en cours d'exécution.

Canal de Guînes.

Le Ministre autorise l'étude du projet complet de perfectionnement du canal de Guînes.

L'avant projet d'un bassin et d'un quai dans cette ville, au lieu de deux étabonnes, est, en ce moment, à l'enquête.

Canal de Labassée.

La décision du Ministre, relativement aux réclamations élevées par les communes riveraines du canal de Labassée, tant contre l'insuffisance des orifices, que pour le rétablissement des communications interceptées, est attendue.

Ponts de Berclau et de Labassée.

Le projet de redressement du pont de Berclau est à l'enquête, l'élargissement du pont de Labassée est demandé.

Projets d'embranchement de canaux entre Lillers et Lens.

Les projets de canaux d'embranchement destinés à lier Lillers au canal d'Aire à Labassée et Lens à la Deûle sont en voie d'instruction.

Port de Boulogne.

Le Conseil général, vu l'état défectueux qui retient les eaux de la Liane à Boulogne et l'insuffisance des ouvertures de ce barrage, demande que le nouveau barrage soit promptement exécuté et que l'on approfondisse le port de ladite ville.

Anse du Portel.

Il recommande de nouveau à la sollicitude du gouvernement le projet d'agrandissement de l'anse du Portel.

Port de Calais.

La restauration de ses anciennes jetées sera complètement achevée dans un bref délai, le bassin à flot, livré au commerce, depuis un an, recevra ses derniers accessoires, lorsque la ville de Calais aura payé son contingent dans les dépenses. L'écluse de chasse fonctionne avec succès, les fonds qui restent à dépenser en 1845 achèveront les travaux complémentaires. En conséquence, il vote, en faveur du port de Calais, l'allocation annuelle de 25,000 fr.

Il émet le vœu de voir promptement réaliser le projet de prolongement des jetées de cette ville.

Port d'Étaples.

Le projet de construction d'un quai en charpente, au port d'Étaples, a été approuvé par M. le Ministre des travaux publics. Il émet le vœu que des fonds soient alloués pour la réalisation d'une amélioration si vivement désirée.

Phares sur la Canche.

Il mentionne au procès-verbal l'avis de la construction, en 1845, de deux phares de premier ordre à feu fixe, sur la rive gauche de la Canche et à l'embouchure de cette rivière.

Baie de Wissant.

Il mentionne encore au même acte que des études relatives à l'amélioration de la baie de Wissant, sont commencées, d'après le rapport de M. le Préfet, et qu'elles seront achevées en 1845.

Signaux de jour et de nuit.

Il demande, sur une étendue de 12 kilomètres au moins, l'établissement de signaux de jour et de nuit, à l'ouest et à l'est de Boulogne, semblables à ceux qui ont été placés dans des points analogues, à Calais.

Digue de Sangatte.

Il vote 200 fr. pour l'entretien de la digue de Sangatte.

Redressement des rivières.

Il demande que les règles posées par la loi du 21 mai 1836, soient appliquées pour l'expropriation des terrains nécessaires au redressement des rivières.

Clôture des canaux.

Sur l'observation faite par le Conseil d'arrondissement de St-Omer, que la clôture simultanée de plusieurs canaux est très préjudiciable aux intérêts du commerce, le Conseil général exprime le vœu que cette clôture n'ait lieu qu'alternativement sur les divers canaux dont l'état nécessiterait cette mesure.

Canal de Neuf-Fossé.

Il réclame le piquetage du bord du canal de Neuf-Fossé, aux Fontinettes.

Il sollicite de l'autorité supérieure l'adoption d'un règlement des usines sur les rivières non navigables ;

Le rechargement et le rehaussement de la rive gauche de l'Aa ;

Le prompt achèvement des réparations de cette rivière, près le pont tournant de Gravelines ;

Le redressement incessant de cette même rivière, depuis St-Nicolas jusqu'à ladite ville.

BATIMENS.

Assurance des bâtimens départementaux.

Pour complément de la prime de 1844.	200 fr.
Allocation pour 1845.	950
Pour établissement de puits et réservoirs dans les combles de la Préfecture..	4,492
Traitement des architectes adjoints.	1,600
Traitement fixe de l'architecte du département.	4,000
Pour indemnités variables.	1,500
Archives départementales (crédit de prévision).	150

Préfecture, reconstruction.

Sur le rapport qui est fait au Conseil général, (séance du 29 août), qu'un nouveau secours de 16,000 a été accordé par M. le Ministre d l'intérieur pour solde du prix des travaux de reconstruction de la Préfecture, mais que le Conseil des bâtimens civils n'a pas encore fait connaître sa délibération, concernant les réclamations de l'entrepreneur, le Conseil général prie M. le Préfet de faire de nouvelles instances auprès du gouvernement, pour obtenir la solution de cette affaire.

Ancien bailliage de St-Omer.

Le Conseil général autorise M. le Préfet 1°. à faire transactionnel-

lement la cession dudit bailliage à la ville de St-Omer, moyennant une somme de 16,000 francs; 2°. subsidiairement, et en cas de refus de cette offre, dans un delai de trois mois, à poursuivre la vente de cette propriété, sur la mise à prix de 22,000 fr., comme aussi à défendre contre toute action de la ville de St-Omer, à l'effet de s'opposer à ladite vente; 3°. et enfin à lui accorder les facultés de se liquider sur les exercices 1845 et 1846, sans payer aucun intérêt pour la somme due.

Caserne de gendarmerie, à St-Pol.

Il ajourne, sur la proposition de M. le Préfet, la vente des bâtimens destinés à l'établissement d'une caserne de gendarmerie à St-Pol, en attendant une occasion favorable de vente et inscrit au budget une somme de 200 fr. comme produit de la location,

Reconstruction du tribunal civil de Boulogne.

D'après M. l'architecte, il ne serait pas impossible, à l'aide du rétablissement d'un pignon qui coûterait 14,000 fr. d'assurer temporairement la solidité de cet édifice dont l'état devient de plus en plus menaçant; mais le Conseil général convaincu que cette restauration n'aurait, en définitive, d'autre résultat qu'une dépense sans profit, est d'avis qu'on s'occupe immédiatement de la reconstruction du palais-de-justice de Boulogne et propose, en conséquence : 1°. de donner à M. le Préfet tout pouvoir pour acquérir quatre maisons comprises dans le projet de reconstruction; 2°. de décider que ce magistrat ne donnera aucune suite nouvelle à cette affaire, jusqu'à ce qu'il ait obtenu de la ville de Boulogne, l'engagement formel de concourir à l'exécution de ce projet pour une somme égale au prix des trois petites maisons à acquérir, à la condition, toutefois, pour le département de céder à la voirie de cette ville, le terrain inoccupé, d'après le plan de M. l'architecte.

Maison de St-Venant.

Le Conseil général vote une somme de 10,000 fr. pour faire les travaux les plus urgens à cette maison, en attendant que la question de propriété soit décidée;

Il vote, en outre, un crédit de 31,140 fr. destiné à assurer le service des aliénés, pour 1845.

Casernes de gendarmerie.

Eclairage desdites casernes.	250	»
Loyers et frais de baux.	10,250	»
Indemnité de literie.	750	»
Loyer de deux nouvelles casernes, en 1844.	640	»
Indemnité de literie aux nouveaux gendarmes.	200	»
Réparations à faire aux huit casernes appartenant au département (crédit de prévision).	2,722	18
Maison d'arrêt de St-Pol.	91	81
— de Montreuil.	374	75
— de Béthune.	101	87
Dépôt de sûreté d'Ardres.	50	40

Magasin à poudre.

Le Conseil général renouvelle le vœu, déjà émis, au sujet d'un projet d'établissement d'un magasin à poudre dans la partie ouest de la citadelle d'Arras. (Emplacement désigné par M. le Ministre de la guerre.)

Réparations à divers palais-de-justice.

Il vote, (séance du 1er septembre), une somme de 2,680 fr. 68 c. pour réparations à effectuer aux Palais-de-Justice d'Arras, Béthune, St-Omer et St-Pol, Savoir :

Tribunal d'Arras	941	96
— de Béthune.	787	33
— de St-Omer.	634	11
— de St-Pol.	317	28
Total.	2,680	68

Ecole de médecine d'Arras.

Il alloue une somme de 531 fr. 59 c. pour réparations du bâtiment affecté à l'école de Médecine d'Arras.

Ancienne Cathédrale de St-Omer.

Il propose de voter au budget facultatif de 1845, une allocation de 6,356 fr. 91 c. jugée nécessaire pour l'exécution des travaux à l'ancienne cathédrale de St-Omer et de solliciter de M. le Ministre de l'intérieur un nouveau secours de 12,000 fr. pour le même objet.

Diverses Sous-Préfectures.

Il vote, (séance du 4 septembre), les crédits suivans pour réparations extraordinaires à faire en 1845, aux sous-préfectures de Boulogne, Montreuil et St-Pol, Savoir :

Pour Boulogne..	451 16
Pour Montreuil.	722 14
Pour St-Pol.	1,739 36

Il alloue pour la sous-préfecture de Béthune :

A titre de solde définitif des travaux exécutés	1,092 70
De travaux supplémentaires.	3,461 36

Eglise Notre-Dame, à Calais.

Il propose d'insister auprès du gouvernement pour obtenir, le plus promptement possible, que le maître-autel de l'église Notre-Dame, a Calais, soit classé au nombre des monumens historiques.

Travaux divers à la Préfecture.

Il vote 1°. pour l'entretien de la Préfecture.	1,500 »
2° Pour travaux opérés, en 1840, dans les bureaux (dépenses arriérées)	1,667 76
3° Pour peinture des bois extérieurs de la Préfecture. . .	500
4° Pour les travaux nécessités par la création d'une 3e division et le placement des agents-voyers dans les bâtimens de la Préfecture	1,205 48

Mobilier.

Entretien du mobilier de la cour d'assises et des tribunaux	1,000
Pour acquisition d'objets mobiliers, destinés au tribunal civil de St-Omer	280
Pour renouvellement de mobilier du tribunal de commerce de Boulogne.	115
Pour celui de Calais.	50
Pour le tribunal civil de Montreuil	170
Pour celui d'Arras	649

Le Conseil général rejette l'allocation de 120 fr., demandée pour le greffe du tribunal civil de St-Omer, ainsi que le crédit de 522 f., destiné à l'achat de divers objets mobiliers, pour le tribunal civil de Boulogne, ces demandes n'en étant pas suffisamment instruites.

Il renvoie à M. le préfet, comme irrégulièrement présentée, la de-

mande d'une somme de 1,772 fr., formée pour le mobilier du parquet de St-Omer.

Il ouvre un crédit de 13,380 fr., pour menues dépenses et frais de parquet de la cour d'assises, des tribunaux et des justices-de-paix.

Il vote pour frais d'illumination de la préfecture.	300
Pour chauffage et éclairage du corps-de-garde dudit hôtel.	300

Le Conseil d'arrondissement de St-Pol avait réclamé des dispositions législatives qui rendissent obligatoire pour les communes, l'assurance des bâtimens municipaux, le Conseil général ne s'associe point à ce vœu, par ce motif: que les frais d'assurance imposeraient aux communes rurales, des dépenses presque toujours supérieures à leurs ressources ordinaires.

Il vote pour entretien du mobilier de la préfecture.	1,000
Pour complément de ce mobilier (crédit de prévision). . .	1,812
Pour installation des bureanx de la sous-préfecture de Béthune	129 50
Pour complèter l'ameublement du cabinet de M. le sous-préfet de Montreuil.	550
Entretien des mobiliers des sous-préfectures.	300
Pour frais de vente du mobilier de la Préfecture, ainsi que des bureaux des sous-préfectures	60

Frais de translation et de route.

Le Conseil vote une somme de 6,700 fr. semblable à celle votée l'an passé, pour frais de translation des prisonniers, forçats libérés et secours aux voyageurs indigens.

Prisons départementales. — Dépenses ordinaires

Traitements, salaires et frais de greffe	14,700
Nourriture des valides, vêtemens, coucher, blanchissage, chauffage, éclairage, etc.	58,000
Service des chapelles et des écoles, des ateliers et travaux d'entretien	4,000
Dépenses des chambres ou dépôts de sûreté	2,950
Frais de capture des prisonniers évadés	800

Plantation des dunes.

Le Conseil général vote un crédit de 3,500 fr., destiné à encourager l'utile plantation d'oyats, dans l'arrondissement de Montreuil.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

École d'accouchement d'Arras.

Cet établissement, qui continue de mériter le bienveillant intérêt du Conseil général, est gratifié, pour 1845, d'un crédit de 4,800 fr.

École préparatoire de médecine et de pharmacie, à Arras.

Une discussion s'engage : on conteste l'utilité de cette école. On répond qu'elle n'est pas seulement utile à Arras, mais que son maintien présente un intérêt réel pour le département. En conséquence, le Conseil général remplace la subvention de 1,600 fr. qu'il votait précédemment, par celle de 3,000 fr. et renonce à toute participation au produit des frais d'inscriptions, payées par les élèves qui suivent les cours de l'établissement.

Instruction primaire.

Un membre lit au Conseil un rapport plein d'érudition et d'intérêt, sur l'état, en ce département, de l'instruction primaire, dont les succès de chaque jour ajoutent de plus en plus aux garanties de son avenir. Il signale l'abus que de jeunes instituteurs font parfois des bienfaits du département, en allant porter au dehors, malgré leurs engagements, des connaissances dont on les avait dotés, pour en enrichir le pays. Il pense que l'établissement des caisses d'épargne, particulières aux instituteurs, est chose inutile, à côté des caisses d'épargne publiques. En conséquence, le Conseil général en s'unissant aux pensées si justes de sa Commission, vote, conformément à la loi du 4 août 1844, l'imposition de deux centimes additionnels au principal des quatre contributions directes, auxquels viendra se joindre un reliquat de 715 fr. 49 c., provenant de l'exercice 1843 et reporté sur 1845, — de tout quoi, il fait la répartition, comme il suit :

Pour traitements et logements des instituteurs	56,000 fr.	»
Pour 12 bourses et 6 demi-bourses, à l'école normale de Douai et pour la part contributive du département, dans cet établissement	14,500	»
Menues dépenses et frais d'impressions pour la caisse d'épargne, les comités d'arrondissement, etc.	1,500	»
Subvention pour achat et renouvellement du mobilier des		
A reporter. . . .	72,000	»

Report. . . .	72,000	»
écoles.	3,500	»
Achat et distribution de livres aux écoles des communes pauvres.	1,800	»
Subvention aux communes, pour acquisitions, constructions ou réparations de maisons d'école.	8,186	47 c
Traitement d'un 3e sous-inspecteur.	1,200	»
Ecole normale primaire des filles.	2,000	»
Encouragement pour l'instruction des filles	3,000	»
Subvention pour l'établissement et l'entretien des salles d'asile	3,000	»
Encouragements, prix et récompenses aux instituteurs qui se sont le plus distingués.	600	»
Achat d'exemplaires de l'*Instituteur du Nord et du Pas-de-Calais*	180	»
Total.	95,466 f.	47 c

Le Conseil général émet ensuite les vœux suivans :

1° Que les caisses d'épargne particulières aux instituteurs, soient supprimées ;

2° Que M. le Préfet poursuive, selon le droit, les instituteurs anciens boursiers, qui vont s'établir hors du département ;

3° Que le Pas-de-Calais soit désormais représenté dans la Commission administrative de l'école normale, à Douai ;

4° Que M. le recteur fasse dorénavant connaître à M. le Préfet, dans les premiers six mois de chaque année, les noms des nouveaux élèves boursiers qui ne donneraient que peu ou point d'espoir d'avenir ;

5° Que la condition des instituteurs primaires communaux, soit améliorée, et que le minimum de leur traitement soit porté à 300 fr. ;

6° Que la quête du pain soit supprimée ;

7° Qu'il ne soit accordé de secours, par les bureaux de bienfaisance, qu'aux parents dont les enfans fréquentent les écoles.

AFFAIRES COMMUNALES.

Le Conseil général, (séance du 30 août), rejette comme non fondées, les demandes en réduction de contingent, dans la contribution mobilière, formées par les communes de Gouves et d'Eperlecques, dont, au surplus, les réclamations avaient été rejetées dans deux précédentes sessions.

Mais il accorde 1° à la Commune de Beugnâtre dont la réclamation est fondée, un dégrèvement de 70 fr. à supporter par les communes ci-après désignées et dans les proportions suivantes :

Achiet-le-Petit	3 fr.	50	70 francs.
Beaulencourt.	3	86	
Béhagnies	8	04	
Favreuil	4	83	
Frémicourt.	»	23	
Lesars.	10	26	
Ligny	9	93	
Sapignies	16	50	
Villers-au-Flos	4	25	
Warlencourt.	8	60	

2° A la commune de Beuvrequen, dont la réclamation qu'il trouve juste, est relative à la contribution foncière, un dégrèvement de 200 f. à répartir par le Conseil d'arrondissement sur les communes, par lui désignées et dans les proportions qu'il déterminera.

Il renvoie à M. le Préfet, (séance du 31 août), comme n'étant pas suffisamment étudiée, la demande en dégrèvement sur la contribution foncière, formée par la commune de Lambres.

Puits Artésien, à Calais.

Les travaux de ce puits sont arrivés à une profondeur de 320 mètres et la ville a dépensé 66,971 fr. dans cette situation et à la veille sans doute, d'atteindre le but, elle est venue faire un appel à l'intérêt du département. Car il s'agit ici d'un travail d'utilité publique qui intéresse la ville de Calais, mais en même temps l'humanité, le commerce et la science. Il doit, non seulement fournir de l'eau potable, à une population qui en est complètement privée, mais encore aux navires qui viennent s'approvisionner sur les lieux. En conséquence, le Conseil général vote un crédit de 12,000 fr., avec application de 4,000 fr. seulement au budget de 1845 et sous la restriction, toutefois, que si l'on parvenait à atteindre l'eau, avant la dépense de 12,000 fr., il n'en serait alloué à la ville de Calais qu'une partie proportionnelle au nombre de mètres perforés, chaque mètre estimé à raison de 450 fr.

Flot de Wingles.

Sur la demande réitérée du Conseil d'arrondissement de Béthune,

que le flot de Wingles soit desséché, parce que cette opération aurait, pour résultat, l'assainissement de la contrée et la mise en culture d'une grande étendue de terre, aujourd'hui couverte par les eaux, le Conseil général s'associe de nouveau à ce vœu et invite M. le Préfet à lui préparer, pour la session prochaine, un rapport sur les raisons qui peuvent s'opposer à ce desséchement.

Circonscriptions communales.

La section de Roussent continue à être dans la plus vive mésintelligence avec Maintenay. Cependant Roussent compte aujourd'hui 253 habitans qui occupent un territoire de 443 hectares; ses centimes additionnels sont évalués à 62 fr. 82 c. et ses revenus divers à 1,126 f. 42 c. Quelques communes ne sont pas aussi bien dotées, néanmoins elles s'administrent sans difficulté. D'après ces considérations, le Conseil général émet le vœu que Roussent soit distrait de Maintenay et érigé en commune.

Circonscriptions cantonnales.

Formation d'un nouveau canton, à Frévent.

Sur la délibération du Conseil municipal de Frévent, en date du 26 juillet 1844, qui a, pour objet, la formation d'un nouveau canton dont cette commune serait le chef-lieu, le Conseil général estime qu'il est convenable, avant de prendre une décision si importante, d'instruire l'affaire à fond. Il renvoie, en conséquence, cette demande à l'administration, pour qu'elle soit étudiée avec tout le soin qu'elle réclame et qu'il puisse, à sa première session, délibérer en connaissance de cause.

Projet de transférer d'Heuchin à Pernes, le chef-lieu de canton.

Même décision que la précédente, basée sur des motifs homogènes.

ENCOURAGEMENS ET SECOURS.

Belles actions.

Allocation pour gratifications. 1,500

Filature de Rollepot.

Le Conseil général vote la 3e annuité de.. 1,000

Sociétés humaines et des naufrages.

Le Conseil général vote 1,500 fr. destinés par tiers aux sociétés de Boulogne, Calais et Montreuil.

Lazaret de l'Anse au beurre.

Il émet le vœu qu'il soit insisté auprès du gouvernement, afin d'en obtenir une allocation nécessaire à la mise en bon état du service du lazaret de *l'Anse au beurre* : cet établissement se recommandant sous un rapport d'humanité générale.

Naufrages.

Sur le vœu renouvelé par le Conseil d'arrondisssement de Boulogne, touchant l'organisation d'un système complet de moyens propres à prévenir les naufrages et à donner de prompts secours aux naufragés, depuis la baie de la Somme jusqu'au cap Grinez, le Conseil général appuie ce vœu auprès de l'administration qui a déjà beaucoup fait, pour atteindre ce but et auprès du gouvernement qui a aussi montré les dispositions les plus favorables, pour prévenir et adoucir les tristes résultats des naufrages.

Ecole vétérinaire d'Alfort.

Sur le rapport du Directeur de cette école, que les élèves du Pas-de-Calais se sont montrés dignes par leur application et leurs progrès de la constante sollicitude du Conseil général, il vote l'allocation ordinaire de 2,400 fr.

Ecole des arts et métiers de Châlons.

Le Conseil général alloue la subvention de 3,000 fr.

Toitures incombustibles.

Il vote la somme de 6,000 fr. pour être distribuée aux habitans peu aisés des communes rurales, qui font couvrir leurs maisons en tuiles ou pannes.

Vaccine.

Il accorde 5,000 fr. pour encourager la propagation de cette opération, préservatrice d'un fléau destructeur.

Conseil de salubrité.

Il consent l'inscription de 36 fr. destinés aux frais du Conseil départemental de salubrité.

Maladies syphilitiques.

Il vote l'allocation annuelle de 1,200 fr. pour le traitement des indigens attaqués des maladies syphilitiques ou psoriques.

Pompes à incendie.

Il maintient la subvention ordinaire de 1,500 fr. destinés à aider les communes, dans les achats de pompes à incendie.

Caisses d'épargne.

Il maintient également la subvention annuelle de 1,200 fr. pour encourager les communes dans la propagation des caisses d'épargne;

Il prie M. le Préfet de mettre sous les yeux de l'administration supérieure la proposition faite dans une précédente séance, de modifier la loi sur les caisses d'épargne, le vœu émis par le Conseil d'arrondissement d'Arras, pour que les dépôts, dans ces caisses, ne puissent être effectués que par des domestiques ou des gens de travail, munis de leurs livrets.

Secours aux communes pour réparations d'église.

Le conseil général vote un crédit de 3,000 fr. et prie M. le Préfet de solliciter du gouvernement une subvention plus en rapport avec les besoins des communes, en ce qui concerne leurs églises.

Amélioration de la race bovine.

Le Conseil général vote la somme de 6,000 fr. qui se compose d'un crédit de 4,000 fr. et du produit éventuel des taureaux qu'il porte à 2,000 fr. Il vote de plus une autre somme de 162 fr. 75 c. provenant du déficit sur la dernière acquisition de taureaux ; cette dernière somme imputable, sur le produit de la vente de ces animaux, effectuée, cette année.

Il réclame en outre de la bienveillance de M. le ministre de l'Agriculture une subvention au moins égale à l'allocation départementale et il insiste vivement sur cette réclamation, pour qu'il n'ait pas le regret d'apprendre qu'elle soit restée sans résultat, comme celle de l'année dernière.

Amélioration de la race ovine.

Un de MM. les rapporteurs fait connaître au Conseil général que, suivant le désir manifesté à M. le Préfet, dans la dernière session, de faire coordonner par l'une des sociétés agricoles du département, tous les documens recueillis sur la race ovine et de faire imprimer ce travail, pour qu'il devienne le *vade mecum* de l'éleveur, ce magistrat a chargé de ce soin le zèle si éclairé de la Société d'Agriculture d'Arras. Il ajoute que cette société s'en est activement occupée ; que le travail

qu'elle a produit sur ce point, mérite les éloges du Conseil général, et qu'en résumé, la commission propose au conseil :

1° De voter un crédit de 2,400 fr. pour achat de béliers de New-Kent;

2° D'autoriser le prélèvement des frais d'impression sur la partie du crédit ouvert au budget de 1844, pour l'amélioration de la race ovine et resté sans emploi ;

3° D'exprimer des remercîmens à la Société centrale d'Agriculture d'Arras ;

Ces conclusions sont adoptées.

Amélioration de la race chevaline.

Un de MM. les rapporteurs, dans des développemens pleins d'intérêt, démontre qu'il y a nécessité de continuer à primer les jumens, et conclut à ce que le Conseil maintienne l'allocation de la prime. Quant au concours de Fauquembergue, il propose, d'accord avec M. le Préfet et la commission, de voter l'allocation ordinaire, laquelle réunie à la précédente, forme en somme, un crédit de 9,000 fr.

Le Conseil général adopte.

Etalons du Yorck-Shire.

La commission départementale dont M. le Préfet a pris soin de s'entourer, avait reconnu, en règle générale, que c'est à l'industrie particulière qu'il faut s'adresser pour avoir de bons reproducteurs. Cependant elle a réclamé, en faveur de deux étalons de demi-sang, originaires du Yorck-Shire, fortement membrés et possédant toutes les qualités du bon reproducteur, deux nouvelles primes, l'une de 6,000 fr. l'autre de 4,000 fr., payables, toutes deux, en quatre annuités, dont moitié pour la première et accordées à l'étalon de quatre ans qui, attelé ou monté, aurait, au trot, parcouru l'espace de 12 kilomètres en 40 minutes.

Après de nombreuses réflexions de la commission, sur les difficultés que devrait rencontrer la mesure dont il s'agit, mais sur l'observation que pour résoudre définitivement la question, il fallait attendre que le recensement des chevaux ait été fait, le Conseil général la renvoie à la session prochaine.

Étalons pensionnés.

Une commission avait proposé d'augmenter le nombre trop restreint des étalons *modèles*, et avait proposé, à cet effet, de créer dix primes

ou pensions annuelles, savoir : cinq de 100 fr. et cinq autres de 150 f. et, pour éviter toute supercherie, d'appliquer à la cuisse du montoir de chaque étalon pensionné, la marque P. C.

Sur les motifs que la prime proposée est trop minime, pour qu'un propriétaire consente à laisser tarer son cheval, par la marque indiquée et qu'il peut suffire, pour arriver à combler la lacune signalée, d'augmenter les étalons approuvés, le Conseil général n'a pas adopté.

Courses au trot.

Le Conseil général vote une somme de 2,000 fr. pour prix à décerner, dans les courses de chevaux, instituées dans les villes du Pas-de-Calais, pour la moitié de cette somme, être attribuée aux courses au trot, avec attelage. Attendu que les avantages attachés à ces courses, sont désormais constants, il décide qu'à partir de 1846, ces dernières auront seules, droit à ses encouragements.

Il vote la somme de 77 fr. 20 c. à l'effet de combler le déficit de pareille somme, existant sur l'exercice 1843, pour prix et port d'une médaille en or et autorise M. le Préfet à prélever cette somme, sur le produit des ventes de taureaux et béliers, centralisé à la recette générale.

Etalons anglais.

Il confie à la sollicitude de M. le Préfet d'adresser à M. le Ministre, avec le rapport de la Commission sur l'amélioration de la race chevaline, la demande formelle de plusieurs chevaux du Yorck-Shire, fortement établis et capables d'améliorer la race boulonnaise, sans lui faire perdre ses qualités.

Station d'Etalons.

Il demande encore que le nombre des chevaux envoyés par le gouvernement soit augmenté et que les chevaux primés au concours central de Fauquembergue, soient désormais approuvés par la Commission de ce concours.

Il renouvelle ses regrets, touchant les mauvais choix des étalons envoyés par le dépôt d'Abbeville, dans le département;

Studbook.

L'établissement du Studbook, demandé par le Conseil général et prescrit par arrêté de M. le Préfet de 1843, a fait connaître que le département renferme 36,065 jumens, ainsi que 411 étalons et que dans

ces nombres, 10,424 jumens et 61 étalons seraient propres à la reproduction.

Le résultat de ce travail, bien que ne méritant qu'une confiance limitée, ont cependant fait reconnaître au Conseil général que le recensement est d'une haute utilité; c'est pourquoi il exprime le desir qu'il soit renouvelé au moins tous les deux ans, qu'on n'y comprenne que les jumens et étalons, propres à l'amélioration de la race boulonnaise et qu'enfin le résultat de cette opération soit soigneusement inscrit sur un registre à souche, duquel des cartes seraient détachées et délivrées aux propriétaires de jumens, dignes d'y figurer. Sur le vœu émis par le Conseil d'arrondissement d'Arras, il exprime le desir que les étalons du gouvernement ne saillissent à l'avenir que les jumens inscrites sur le registre à souches et que le propriétaire de la jument ne soit admis à la présenter au garde-étalon, que sur l'exhibition de la carte qui lui aurait été délivrée, lors de l'inscription de cette jument.

Remonte de cavalerie.

Il appuie la demande formée par la Commission départementale :

Que le gouvernement déclare qu'à l'avenir, les remontes soient exclusivement faites en France;

Que les prix d'achat soient augmentés et fixés d'après la valeur du cheval et non tarifés, suivant l'arme à laquelle il est propre;

Qu'une succursale du dépôt de Villers soit établie dans le département;

Qu'enfin les poulains étrangers, introduits par la frontière belge, soient frappés du même droit que les chevaux faits.

Etalons tarés et d'une conformation vicieuse.

La Commission départementale a réclamé une disposition législative, qui défendît l'usage d'étalons tarés ou d'une conformation vicieuse. Elle a, de plus, émis le vœu de voir prendre des mesures administratives, pour défendre le parcours des pâturages communaux, aux poulains entiers, âgés de plus d'un an : les accouplemens prématurés étant, à son avis, une des causes les plus actives de la dégénération des races.

Quoique la proposition relative à la tare, soit trop générale dans ses termes, puisqu'il est des degrés divers de tare, le Conseil général appuie ces vœux.

Concours d'étalons.

On avait demandé de déclarer que les étalons, passé dix ans, ne pussent plus être présentés au concours et que ceux qui auraient obtenu trois primes, fussent acquis au département, c'est-à-dire, qu'ils ne pussent en sortir, sans l'autorisation de M. le Préfet. — Le Conseil général rejette.

Stations d'étalons, à Lens et à Lillers.

Il appuie la demande faite par le Conseil d'arrondissement de Béthune, d'une station d'étalons à Lens et à Lillers, parce que les avantages qui doivent en résulter, sont notoires pour le département.

Admission des indigens dans les hospices.

Sur le vœu du Conseil d'arrondissement de Boulogne que les pauvres des communes, soient admis dans les hospices des villes et qu'il soit alloué, à cet effet, un secours de 1,800 fr.

Le Conseil général renvoie cette proposition à M. le Préfet et le prie de la soumettre, de même que celle des médecins cantonnaux, à un examen et une étude simultanés.

Médecins cantonnaux.

Le Conseil d'arrondissement de Boulogne et M. Casin, médecin à Samer, avaient exprimé le vœu qu'il soit établi un ou deux médecins cantonnaux, avec la mission de donner leurs soins aux malades pauvres, de vacciner les enfans, de visiter chaque village de leur canton, au moins une fois par mois et de provoquer les mesures qu'ils jugeraient utiles à la santé publique. Ce Conseil avait de plus demandé l'allocation au budget départemental d'un crédit suffisant pour que l'on puisse accorder à chacun des médecins cantonnaux une somme de 100 fr. au moins, non à titre de traitement, mais comme indemnité de frais et de déboursés.

Le Conseil général, en s'associant à cette pensée d'un intérêt particulier, renvoie cette affaire à M. le Préfet, avec prière de la faire étudier, pour qu'elle puisse être, à la session prochaine, l'objet d'une proposition nouvelle.

Enfans trouvés.

Le nombre de ces enfans momentanément réduit par la mesure des échanges, avait repris un mouvement ascensionnel. Le budget départemental était grévé d'une dépense annuelle de 106,000 fr. qu'al-

lait encore accroître l'augmentation du salaire des nourrices : la clôture des tours du département du Nord menaçait le Pas-de-Calais de l'invasion des enfans, provenant de la nombreuse population indigente de ce département. Le fâcheux état des mœurs publiques était attesté par le chiffre excessif des naissances d'enfans naturels; dans la ville d'Arras, la proportion observée, à Paris même, était dépassée. Le tour des enfans trouvés destiné par la pensée de son saint auteur, à être le refuge d'infortunes exceptionnelles, était devenu en même temps, un abus de la charité publique et un encouragement à la débauche. Dans les villes où il était ouvert, la mère ne croyait plus au devoir sacré d'élever son enfant.

Sans jamais rendre l'exposition impossible, on s'est efforcé par tous les moyens licites de rattacher l'enfant à la mère, en donnant à celle-ci les secours nécessaires pour remplir son devoir naturel et social.

D'après les mesures prises, la mortalité de 13 p. °I₀ qui avait affligé les enfans trouvés, en 1841, est descendue au-dessous de 7 1[2, en 1843.

Pas un infanticide n'a été constaté ; un fait de nature à inspirer la crainte d'un pareil crime, a été seulement observé. Ainsi des mesures présentant des difficultés graves et pouvant donner lieu à des actes d'une nature bien triste, n'ont produit qu'un effet généralement favorable. Attentive et prudente dans l'accomplissement d'un devoir pénible, l'administration règlera son action, d'après les faits constamment et soigneusement observés.

Par suite de cet exposé, le Conseil général arrête, ainsi qu'il suit, la dépense :

1° Pour 675 enfans, à 80 fr. par tête.	54,000 fr.
2° Pour indemnités à accorder aux mères indigentes qui conservent leurs enfans.	1,800
3° Pour traitemens et indemnités à accorder aux inspecteurs	1,700
	57,500

La recette :

1° Pour le produit des amendes.	1,500	13,000
2° Pour le contingent des communes	11,500	
Et le reste à acquitter, par le département.		44,500 fr.

Le Conseil général vote ensuite la somme de 8,000 fr., applicable uniquement à l'hospice dépositaire de St-Omer, celui d'Arras, qui est en bénéfice, ne reçoit pas d'allocation semblable.

Convient-il 1°. de fermer le tour d'Arras, ainsi que celui de St-Omer, et d'ouvrir un seul tour sur un point plus central et plus éloigné de la côte ?

2° De dispenser les hospices dépositaires, d'avances de fonds, pour le paiement des enfans trouvés ?

3° De renvoyer dans les hospices, chefs-lieux d'arrondissement, les enfans abandonnés, assimilés aux enfans trouvés ?

Quoique l'utilité de la création d'un seul tour sur un point plus éloigné de la côte, soit incontestable, mais attendu que la mesure est subordonnée à l'existence d'un troisieme hospice, pourvu d'un revenu assez considérable, pour que les dépenses intérieures du service des enfans trouvés, ne viennent pas retomber, contre le vœu de la loi, à la charge du budget départemental, quoiqu'un pareil établissement manque à la mesure et que cette circonstance rende impraticable le moyen indiqué, le Conseil général émet l'avis qu'il y a convenance de remplacer les tours d'Arras et de St-Omer, par un seul, sur un point plus éloigné de la côte, mais non dans le chef-lieu du département.

En ce qui concerne la deuxième proposition, M. le Préfet ayant fait connaître que le versement qu'il a ordonné de la subvention départementale, par anticipation, au commencement de chaque trimestre, prévient désormais tout motif de réclamation, le Conseil général décide qu'il en sera fait mention au procès-verbal.

Quant à la troisième question, sur l'avis de M. le Préfet, le Conseil général estime qu'il y a lieu d'émettre le vœu que la loi sur les enfans trouvés soit modifiée dans ce sens : que les enfans trouvés ou abandonnés, qui auront atteint l'âge de douze ans, soient, à cette époque, renvoyés dans leurs arrondissements respectifs.

M. le Ministre de l'intérieur, par sa circulaire du 3 août 1844, ayant réclamé l'avis des Conseils généraux sur la convenance d'appeler tous les hospices sans distinction, à prendre part aux dépenses intérieures du service des enfans trouvés, attendu qu'il s'agit ici d'une dette départementale, plusieurs fois contestée, mais, en définitive, toujours reconnue et à laquelle le département ne peut, sans véritable injustice, vouloir se soustraire, le Conseil général émet le vœu que les dépenses intérieures des hospices dépositaires, ne soient pas exclusivement à la

charge de ces derniers, mais bien de tous les hospices du département, sans-distinction.

Vétérinaires départementaux.

Le Conseil général vote, comme les années précédentes, un crédit de 3,900 fr. pour le traitement de ces artistes.

Sociétés et comices agricoles.

Le Conseil général vote la somme de 8,200 fr. en faveur des six sociétés et des six comices agricoles du département.

Secours à d'anciens employés de la préfecture.

Le Conseil général vote, à cette fin, la somme de 3,265 fr.

Il maintient au budget l'allocation annuelle de 800 fr., accordée aux employés de la préfecture pour les travaux qu'occasionne la session du Conseil général.

Il règle de la manière suivante diverses pensions :

1°. Celle de M. Crespel, ancien expéditionnaire, en raison de ses 28 ans de service, dans les bureaux de la Préfecture.	403 fr.
2°. Celle de M. Tartois, ancien chef du bureau militaire, à raison de ses 28 ans, 9 mois et 12 jours de service	959
3°. M. Goudemetz, Ferdinand, sous-chef au bureau pour ses 39 ans et 3 mois de service.	800
4°. M. Derysse, employé de la sous-préfecture de St-Omer, pour ses 41 ans, 9 mois, 9 jours de service. . .	800
Total.	2,962

Sourds-Muets.

Il émarge au budget de 1845, en faveur de l'institution des sourds et muets d'Arras, la somme de 8,460 fr., destinée à l'entretien des seize bourses départementales, ainsi que de leurs trousseaux.

Il renouvelle le vœu par lui exprimé en 1842, de voir le nombre des bourses de l'État, augmenté à cette école et prie M. le Préfet d'en réitérer l'expression auprès du gouvernement.

Jeunes aveugles.

Le Conseil général vote l'allocation de 3,600 fr. destinés à assurer 1°. l'entrée de quatre jeunes garçons à l'école d'apprentissage, fondée

à Paris; 2°. de procurer l'entrée de deux jeunes filles, à l'institution royale et exprime, en outre, le vœu que le choix de ces enfans soit fait parmi les plus pauvres et dans chacun des arrondissements du département.

Tours de St-Éloy.

Il vote une somme de 500 fr. pour faire les réparations les plus urgentes à ces monuments.

Société humaine de Boulogne.

Il renvoie à M. le Préfet la demande de cette société, tendant à obtenir une subvention spéciale, afin de couvrir les dépenses extraordinaires qu'elle fait pour la construction d'une nouvelle maison de secours.

Ecoles de natation.

Il prie M. le Préfet de recommander à la sollicitude de l'administration supérieure l'établissement d'écoles de natation, principalement dans les villes maritimes.

OBJETS DIVERS.

Sociétés savantes d'Arras et de St-Omer.

Le Conseil général vote, comme les années précédentes, une subvention de 1,000 fr. à chacune de ces sociétés.

Colonne Blanchard (*).

La ville de Guînes avait demandé que, comme complément du crédit voté précédemment, pour réparation de la colonne *Blanchard*, qu'il lui fût accordé une allocation nouvelle, à l'effet d'abriter ce monument contre les attaques de la malveillance ou d'une indiscrète curiosité, à l'aide d'un grillage en fer, le Conseil général, après une assez longue discussion sur la position de la question, a renvoyé purement et simplement l'affaire à M. le préfet, pour être étudiée.

(*) Le 7 janvier 1785, l'aréonaute Blanchard, accompagné du docteur Jefferies, après avoir traversé le détroit du Pas-de-Calais, descendit à son retour d'Angleterre, à l'endroit où cette colonne fut érigée par les habitans du pays, frappés d'un spectacle si nouveau pour eux. La descente d'un aérostat est d'un effet bien plus impressionnable que ne l'est son ascension.

Monumens historiques.

Le Conseil général vote la somme de 1,000 fr. dont l'emploi qui devra être justifié, chaque année, sera destiné :

A l'exécution des fouilles que nécessiteraient des découvertes archéologiques ;

A la copie des documens historiques qui peuvent se rencontrer dans les archives communales, et qu'il serait utile de déposer aux archives du département ;

A l'exécution, selon les dimensions uniformes adoptées par le comité historique des arts et monumens, de tous les dessins dignes de figurer ultérieurement, dans un album historique départemental.

Archives départementales.

Il ouvre au budget de 1845, les crédits suivants :

Pour le traitement de M. Godin, archiviste du département	1,800
Pour celui des expéditionnaires.	1,000
Pour salaire dn concierge.	150
Pour dépouillement extraordinaire des archives, achat de cartons, etc.	400
Pour frais de vente de papiers de rebut.	100
Pour gratification à accorder aux expéditionnaires archivistes	200
Pour achat de chaises, ...	50
Ponr entretien des bâtimens des archives, (crédit de prévision)	150
Total.	3,850

Il émet un vœu favorable à la vente des papiers de rebut, conformément à la circulaire ministérielle du 24 juin 1844.

Jury d'expropriation.

Il arrête le tableau des jurés d'expropriation, ainsi que le prescrit l'art. 29 de la loi du 3 mai 1841.

Brigades de gendarmerie.

Il renouvelle avec instance le vœu de la création de brigades de gendarmerie, à Auxy-le-Château, à Houdain, à Guînes, à Étaples, à Heuchin et à Carvin.

Il rejette le vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de Béthune, pour que la gendarmerie passe des attributions du Ministre de la guerre, dans celles du Ministre de l'intérieur et renvoie à l'examen

du Conseil d'arrondissement d'Arras, la proposition d'établir une brigade de gendarmerie, à Vitry.

Bois et forêts.

Il renvoie à M. le Préfet, afin qu'il avise à ce qu'il convient de faire, relativement à une prétention de l'administration forestière, d'interdire aux propriétaires riverains la faculté de se servir des chemins ouverts dans les bois de l'État et dont les communes sont en possession, depuis un temps immémorial.

Défrîchemens.

Le Conseil général, persistant dans la résolution par lui prise, l'an dernier, recommande à l'attention particulière de l'administration, le vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de St-Pol, tendant à restreindre les défrîchemens de bois et à provoquer la révision du code forestier, notamment de son art. 219.

Plantations.

Il renvoie à M. le Préfet le vœu formé par le Conseil d'arrondissement de Boulogne, pour que des primes soient accordées aux cultivateurs des cantons de Calais, Guînes et Marquise, qui justifieront avoir fait des plantations dans l'intérêt du reboisement du pays.

Le Conseil d'arrondissement de St-Pol réclame une disposition législative qui astreigne les communes à planter les terrains vains et vagues et à les replanter après l'abattage ou la mort des arbres. Il voudrait anssi que l'administration municipale fît extraire annuellement les chardons qui croissent sur les terrains communaux et dont la propagation est nuisible aux champs dans lesquels le vent en disperse la semence.

Poste aux lettres.

Le Conseil général exprime le vœu que la construction de trois steamers, destinés au service de la correspondance, entre Douvres et Calais, soit promptement exécutée et que l'établissement si remarquable de M. Hallette, entre, pour une part au moins, dans les commandes de l'Etat, relatives à ces travaux.

Il sollicite l'établissement d'un bureau de distribution, à Heuchin et à Fléchin et d'un service quotidien pour la commune de Lisbourg, d'un service direct entre St-Pol et Aire, entre St-Pol et Avesnes-le-Comte, entre St-Pol et Béthune, et enfin, entre St-Pol et Fruges.

Il renvoie à M, le Préfet la demande d'un bureau de distribution, à Norrent-Fontes.

Il demande que le service rural soit quotidien et la suppression du décime ainsi qualifié.

Sur les vœux exprimés 1°. par le Conseil d'arrondissement de Montreuil que la taxe des lettres, circulant dans un même arrondissement, soit fixée à 10 centimes; 2°. par le Conseil d'arrondissement de Boulogne, que cette taxe soit fixée à 20 c., pour toute la France, le Conseil général considérant que tous les gouvernements adoptent successivement ce système et que les nations qui jouissent de cet avantage, préféreraient se soumettre à de grands sacrifices, plutôt que de s'en voir privées, arrête que le gouvernement sera instamment prié de solliciter des chambres une loi qui détermine que toutes les lettres seront assujetties à une taxe unique de 20 centimes qui sera réduite de moitié, pour les lettres circulant, dans un même arrondissement.

Secours aux noyés, brûlés, etc.

M. le docteur Hue, a rédigé un tableau, indiquant les premiers secours à donner aux noyés, brûlés, empoisonnés ou asphyxiés. Ce tableau qui a été revu par M. Orfila, doyen de la faculté de Paris, a reçu la sanction du Conseil royal de l'instruction publique. Le Conseil général, reconnaissant l'utilité de ce tableau destiné à combattre les plus funestes accidents, vote une somme de 300 fr. pour l'achat de plusieurs de ces tableaux dont on dotera les communes qui, par l'insuffisance de leurs ressources, ne pourraient elles-mêmes en faire l'acquisition.

Dépôt de mendicité.

Le Conseil général vote une somme de 10,000 fr., destinée à couvrir les premiers frais d'acquisition du mobilier d'un dépôt de mendicité qui serait établi au château d'Annezin, près Béthune, et ceux de location dudit immeuble. Il est d'avis d'obtenir de la part du propriétaire de souscrire, par acte en dehors du bail, l'engagement (irrévocable pendant 10 années, quoique non accepté) de céder au département, s'il le juge convenable, le domaine d'Annezin, moyennant 110,000 fr. payables en quatre annuités.

Gardes-Champêtres.

Divers Conseils d'arrondissement avaient demandé l'embrigadement

des gardes-champêtres, l'augmentation de leur traitement, l'allocation d'un crédit de 1,800 fr. pour primer ceux qui se seraient distingués par leur zèle, des revues trimestrielles et le logement de ces agens dans les maisons d'école, le Conseil général, après une longue discussion, adopte les revues trimestrielles et la stricte exécution des lois existantes et rejette les autres propositions.

Cathédrale de St-Omer.

Il ordonne que mention soit faite au procès-verbal du rapport de M. le Préfet annonçant que MM. les Ministres de l'intérieur et des cultes se sont associés à l'œuvre du Conseil général, relative à la restauration de l'ancienne cathédrale de St-Omer et ont accordé deux subventions de 12,000 fr. Ces ressources réunies permettront de commencer incessamment la première série de travaux.

Ecole des beaux-arts.

Il inscrit au budget départemental une somme de 600 fr. en faveur du jeune Legris de St-Omer, qui s'est distingué jusqu'ici par sa conduite, son travail et ses brillantes dispositions.

Annuaire départemental.

Il vote une allocation de 300 fr. pour encouragement à la publication d'un ouvrage de ce genre.

Bataille d'Isly.

Un Membre du Conseil général, M. d'Hérembault, après avoir exprimé combien les hauts faits d'armes qui ont signalé les derniers évènements d'Afrique, sont glorieux pour la France, propose la résolution suivante :

« Le Conseil général du Pas-de-Calais s'associant au sentiment de » joie et d'orgueil qu'ont fait naître dans la nation tout entière les » évènemens récens du Maroc, éprouve le besoin d'exprimer haute- » ment sa reconnaissance et son admiration à l'armée et à la marine.»

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Carte géologique.

Le Conseil général qui a toujours manifesté un intérêt particulier à cette œuvre si importante, vote :

1°. Pour gravures de 150 exemplaires, coloriage compris, une somme de.	3,824 fr.	
2°. Pour coloriage et collage de la carte-modèle. . .	92	
3°. Pour l'impression du mémoire que M. l'Ingénieur joint à cette carte.	1,400	
Total.	5,316	

Tulles.

Dans la session de 1843, le Conseil général, dans la vue d'arriver à empêcher plus facilement l'introduction des tulles Anglais, avait appuyé le vœu du Conseil des Prud'hommes de Calais, relatif à la visite corporelle, pourvu toutefois que cette visite fût faite avec les précautions et les égards propres à lui ôter tout caractère humiliant pour les personnes qui en seraient l'objet.

Dans la session de 1844, il demande que les droits d'importation, qu'il appartient au gouvernement d'établir sur les produits de fabrication étrangère, soient augmentés relativement aux métiers à tulle anglais ;

Que dans la vue de neutraliser la fraude, on adopte une mesure relative à l'estampillage du tulle;

Que le mode fixé par la loi du 2 septembre 1835, reconnu insuffisant, soit remplacé par un mode plus sûr;

Que les apprêteurs de tulles soient obligés de marquer d'un timbre particulier, chaque pièce sortant de leurs ateliers;

Que d'anciens fabricans soient admis au nombre des membres du jury spécial d'examen, afin de pouvoir mieux constater l'existence de la fraude;

Que les dispositions de la loi qui obligent les fabricans à l'apposition de leur marque sur les pièces par eux fabriquées, soient soigneusement exécutées et les contrefaçons sévèrement réprimées;

Qu'un *Drawback* soit établi en faveur des tulles français, soumis à la réexportation;

Que les droits d'entrée, imposés sur les cotons filés anglais, soient diminués de moitié;

Que le prix des passeports à l'étranger soit réduit d'une manière notable.

Pêches maritimes.

Il demande que le traité du 5 juillet 1839 qui a fixé entre les gou-

vernemens de France et d'Angleterre, les limites de la pêche maritime, soit annulé ou tout au moins révisé comme entièrement désavantageux aux pêcheurs français, qui, placés sur une côte beaucoup moins poissonneuse que celle de l'Angleterre, se trouvent ainsi trop resserrés dans l'espace qui leur a été assigné.

Pêches étrangères.

Sur le vœu exprimé par la chambre de commerce et le Conseil d'arrondissement de Boulogne, il demande que le poisson frais de pêche étrangère introduite par terre, soit frappé du même droit que celui qui est importé par les frontières de mer.

Tribunaux.

Le Conseil général renouvelle le vœu qu'il a émis en 1842 et 1843, de voir rétablir au tribunal du chef-lieu judiciaire du département, les deux siéges supprimés en 1835 et reporté à neuf le nombre de ses juges;

Qu'un quatrième juge soit ajouté au personnel du tribunal de Boulogne;

Que révision soit faite du décret du 24 messidor, an XII sur les préséances.

VOEUX GÉNÉRAUX.

Impôts sur les chiens.

Le Conseil général appelle les méditations du gouvernement sur la question de l'impôt sur les chiens, pour la moitié de produit, être attribué aux communes.

Réduction de la rente.

Que la rente 5 p. 0/0 soit réduite.

Fonds d'abonnement.

Il demande que le fonds d'abonnement de la préfecture et des sous-préfectures, soit augmenté.

Voitures suspendues.

Il demande qu'un impôt soit aussi établi sur les voitures suspendues.

Servitudes militaires.

Que la législation sur les servitudes militaires soit révisée.

Bestiaux. — Impôts.

Que les droits établis sur les bestiaux étrangers ainsi que sur les laines, soient maintenus;

Que ces droits, en tant qu'ils ont trait aux bestiaux, soient perçus non par tête, mais au poids;

Que l'introduction frauduleuse des laines étrangères soit surveillée plus efficacement.

Agriculture.

Le Conseil général prenant en considération les nombreux intérêts qui se rattachent à l'agriculture si étendue dans le Pas-de-Calais, émet le vœu que le nombre des Membres du Conseil général d'agriture soit augmenté et que le Pas-de-Calais y soit représenté par des agriculteurs;

Que la législation sur les droits de vaine pâture et de parcours, soit révisée;

Qu'il soit fondé, dans le département, une école de l'agriculture théorique et pratique;

Il demande que les procès-verbaux de ce Conseil ainsi que ceux du Conseil général du Commerce soient désormais imprimés et publiés;

Que des récompenses honorifiques soient plus largement accordées aux cultivateurs qui auraient bien mérité de leur pays, par des découvertes ou des améliorations vraiment utiles.

Tabacs.

Il exprime le vœu tendant à ce qu'une expertise nouvelle soit faite, pour prouver que la qualité des tabacs de l'arrondissement de Béthune est égale à la qualité de ceux de Saint-Omer et de St-Pol et pour qu'ils soient tarifés de la même manière.

Sur le vœu émis par le Conseil d'arrondissement d'Arras qui exprime un sentiment de regret, pour le refus fait par le gouvernement d'autoriser la culture du tabac dans cet arrondissement où elle a eu jadis du succès,

Le Conseil général appuie ce vœu.

Culture du Maïs.

Sur la demande du Conseil d'arrondissement de St-Omer, tendant à ce que la sollicitude du gouvernement soit appelée sur la nouvelle culture du maïs, dont les avantages reconnus par la science et vérifiés par les expériences du docteur Pallas, en ce qui concerne ses produits saccharins, promettent une véritable rivale à la canne à sucre,

Le Conseil général reconnaissant que tout ce qui tend au bien-être

de l'agriculture et de l'industrie est du plus haut intérêt, appuie ce vœu.

Industrie linière.

Il exprime le vœu que l'industrie linière soit encouragée et que le tarif d'importation des lins et fils soit également appliqué à la Belgique.

Contrebande.

Les conséquences de la contrebande qui, plus active, chaque jour, augmente chaque jour aussi les pertes du trésor et la démoralisation de la société, sont déplorables. Une discussion approfondie s'engage: M. le Préfet expose que c'est moins dans ses effets, que dans son principe, qu'il faut poursuivre la fraude. C'est à prévenir la contrebande, à empêcher ou entraver la circulation du fraudeur, avant qu'il ait exécuté l'action, qu'il faut s'efforcer de l'atteindre et ce sont dès-lors des mesures préventives, plutôt que répressives, qu'il importe de solliciter, à cet effet, du législateur.

En conséquence, le Conseil général demande au gouvernement qu'une disposition législative ajoute à l'état actuel de la loi, des mesures qui soient de nature à arrêter la fraude, à son point de départ.

Usages locaux.

M. le Ministre de l'intérieur, dans une circulaire, en date du 26 juillet 1844, a demandé l'utilité qu'il pourrait y avoir à constater et à recueillir, dans l'intérêt des services de l'administration et des tribunaux, les usages locaux auxquels se réfèrent diverses dispositions législatives. Le Conseil général pense qu'un recueil bien conçu et religieusement écrit dans le but d'énumérer et de définir les usages locaux, serait d'une grande utilité dans un pays aussi riche que le nôtre en souvenirs et en monumens historiques, concernant l'administration locale et prie M. le Préfet d'examiner, d'ici à la session prochaine, s'il y a lieu de lui soumettre quelque proposition sur ce sujet.

Effets de commerce.

Echet-il d'édicter une loi qui frapperait de nullité tout effet de commerce, créé sur papier libre et refuser toute action, à son égard, devant les tribunaux?

Quoique cette proposition se présente aujourd'hui, sous le patronage d'une haute capacité commerciale, la Commission, vue la gravité

de la question, croit devoir prier le Conseil de l'autoriser à remettre à 1845, la présentation de son rapport.

Ce que le Conseil général adopte.

Graines oléagineuses. — Sésame.

Un de MM. les rapporteurs, l'honorable M. Mathieu de Camblain-L'Abbé, au nom de la 3e Commission, lit un rapport plein de force et de détails curieux, dans lequel il démontre les effets déplorables, occasionnés dans ce département, par l'importation des graines étrangères et établit par la comparaison entre les produits de ces dernières et du Sésame surtout, que 100 kilog. provenant de graines indigènes coûtent aux fabricans du Pas-de-Calais la somme de. . . . . . . 112 fr.

Que, pour les expédier à Marseille, les frais sont de. . . 15

Ce qui forme, en total, un revient de. 127

Tandis que les 100 kilog. d'huile de Sésame ne coûtent à Marseille que.. . . . . 93 80

Ce qui constitue, en définitive, une perte de. 33 20

pour le fabricant du Pas-de-Calais.

Il ajoute que, pour concilier ces intérêts divers, à l'aide du droit protecteur annoncé, il faudrait que ce droit fût au moins de 16 fr. par navires français et de 19 par navires étrangers; Que touchée de ces résultats. la 3e Commission propose d'appuyer les vœux émis par cinq Conseils d'arrondissement et d'insister auprès du gouvernement, pour que le droit protecteur soit élevé aux chiffres de 18 fr. par navires français et 21 fr. par navires étrangers, ce moyen seul pouvant empêcher la ruine d'une grande partie des cultivateurs de ce département et un bouleversement déplorable à travers la France.

Le Conseil général appuie ces conclusions.

Biens communaux.

Le Conseil général prie M. le Préfet de vouloir bien examiner la question de la jouissance des communaux, au point de vue de la circulaire ministérielle du mois de juin 1844.

Refonte des monnaies.

Il demande que le gouvernement donne suite au projet de loi, relatif à la refonte des monnaies.

Chasse.

Dans un rapport, plein de curieux détails, un Membre de la 5e

Commission expose que la loi du 3 mai 1844, en réglant l'exercice de la chasse dans ses modes ordinaires, en admet d'autres encore, mais moins généraux, moins usités et qui rentrant dans des cas exceptionnels, devaient être abandonnés à la voie réglementaire. Il en fait l'énumération.

Après un mur examen des réflexions produites par les Conseils d'arrondissement et une discussion approfondie sur les divers points à réglementer, le Conseil émet l'avis suivant :

Quant aux oiseaux de passage, il pense qu'il est plus prudent de ne pas admettre la nomenclature que lui avait proposée sa Commission, parce que cette nomenclature pourrait se trouver, au moins, incomplète.

Il émet l'avis que le temps de chasse pour ces oiseaux soit fixé, du 15 juillet au 15 avril, dans les marais, lacs, étangs, rivières, bois, forêts, dunes et garennes et que la journée de chasse comprenne l'espace qui s'écoule entre le lever et le coucher du soleil.

En ce qui concerne le mode de chasse, il désigne le fusil. Mais comme cette chasse est, dans les arrondissements de Boulogne et de Montreuil, un genre d'industrie dont il importe de ne point dépouiller les habitans de la côte, il joint au mode indiqué et par exception et pour ces arrondissements seuls, le lacet en crin.

Quant à la question de savoir : ce qu'on entend par marais ? Il décide que ce sont les terrains défoncés, actuellement couverts d'eau ; les propriétés non susceptibles d'être livrées à la culture et ne produisant que des joncs ou des herbes aquatiques. Il fixe le temps de cette chasse du 1er août au 15 avril. Quant au mode, il désigne le fusil et les autres modes légaux jusqu'ici employés.

Il croit que la chasse sur les rivières navigables ou non navigables, doit être permise dans les mêmes termes et que la chasse à la canardière, à la hutte, et à la mer, doit être autorisée suivant les procédés usités, à partir du 1er août au 15 avril, mais en limitant cette dernière à la ligne séparative des terrains frappés de la contribution foncière.

Attendu que d'après l'article 9 de la loi de 1844, le fusil ne peut être employé que pour les bêtes fauves, le Conseil général est d'avis que l'on ne peut faire usage de cette arme, pendant la clôture de la chasse, pour la destruction des animaux malfaisans ou nuisibles, tels que, parmi les volatiles, tous les oiseaux de proie, la pie, la pie grié-

che, le geai, le corbeau et le moineau; parmi les quadrupèdes, le loup, le sanglier, la loutre, le blaireau, le renard, le putois, la fouine, la martre, la belettte, le chat sauvage et le chien errant.

Chasse du lapin de garenne.

Considérant que dans les arrondissements de Boulogne et de Montreuil il existe de nombreuses garennes que l'on afferme et dont le produit unique consiste en lapins; considérant, au surplus, qu'une restriction trop étendue causerait un dommage des plus grands aux propriétaires et tendrait, d'autre part à développer d'une manière dangeureuse à l'agriculture voisine, la multiplication des lapins, le Conseil général fixe l'époque de cette chasse du 1er août au 15 mars.

Destruction des petits oiseaux.

Le Conseil général pense qu'il importe à l'agriculture de prohiber la destruction de tous les petits oiseaux, autres que le moineau, de l'étendre aux œufs, ainsi qu'aux couvées et de reproduire, à cet effet, les dispositions d'un règlemeut de la Table de Marbre de Paris, du 13 avril 1600.

Chiens lévriers.

Attendu que cette sorte de chiens nuit à la conservation du gibier, le Conseil général est d'avis que l'on doit en prohiber formellement la circulation dans les champs.

Chasse en temps de neige.

Que doit-on entendre par temps de neige? Le Conseil général résout ainsi la question : « ce sera chaque fois que la neige sera tom-» bée avant le lever du soleil, que la terre se trouvera uniformément » blanchie et que l'empreinte des pas pourra y rester formée. »

Il est d'avis que lorsque le sol sera dans cet état, la chasse soit défendue en plaine, d'une manière absolue, mais que la chasse au marais, dans les garennes, la chasse de l'alouette sur la côte et dans le rayon de 2 kilomètres, à partir du flot de la mer, ne soient pas assujetties à cette restriction.

TROISIÈME PARTIE.

Instruction publique. — Sciences et arts. — Etablissemens de charité et de bienfaisance. — Associations de charité et de bienfaisance. — Artistes vétérinaires, Agriculture, etc. — Chambres de Commerce. — Vérification des poids et mesures. — Ateliers de construction. — Fabriques de sucre indigène, Arras. — Liste des principaux négociants, etc., du Pas-de-Calais. — Foires et marchés. — Secours contre les incendies.

CHAPITRE Ier.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Académie de Douai. — École de médecine, à Arras. — Colléges et pensions. — Instruction primaire. — Établissements religieux d'instruction. — Salles d'asile. — Institution des sourds-muets, à Arras. — Société du Chant-Sacré.

ACADÉMIE DE DOUAI.

Le ressort académique de Douai comprend les départemens du Nord et du Pas-de-Calais.

Recteur, M. Crémarest ✠.

Inspecteur, MM. Le Bailly et Vincent.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE, A ARRAS.

La fondation de cette école est déjà ancienne, son cours d'anatomie fut établi en 1757 et celui de chirurgie en 1772. Ils furent réorganisés, en 1801, par le ministre de l'intérieur et confirmés par décret impérial du 21 octobre 1809. Cette école éprouva depuis d'importantes et diverses modifications, jusqu'à ce qu'enfin (au 26 juin 1841) une or-

donnance royale, en étendant les cours de son enseignement, lui donna une organisation nouvelle, sous le titre d'*école préparatoire de médecine et de pharmacie*.

Un beau matériel scientifique, un jardin botanique, placé dans le terrain en face duquel s'élève l'édifice magnifique qui renferme la bibliothèque et le musée de la ville ; plusieurs amphithéâtres pour les cours d'anatomie, de chimie et de clinique, un vaste hôpital civil et militaire où sont reçus de nombreux malades de tous âges, de tout sexe et présentant les cas les plus variés pour l'étude des maladies ; un salle de maternité où les femmes indigentes viennent faire leurs couches et où les élèves s'exercent à la pratique des accouchements ; un personnel d'habiles et savants professeurs, voilà les avantages offerts par cette institution, pour procurer aux elèves une instruction approfondie.

Directeur, M. Leviez.

COURS D'HIVER, TOUS LES JOURS.

Chimie et pharmacie, par M. Dassonneville, de 1 heure 1[2 à 3 h.

Anatomie et physiologie, par M. Ledieu, de 3 heures à 4 h. 1[2.

Pathologie interne, par M. Leviez, de 10 heures 1[2 à midi.

Hygiène, maladies de la peau, par M. Maurice, adjoint, de 4 heures 1[2 à 6 heures.

Clinique interne, par M. Mercier ✠, } visite à 7 h. du matin, le cours
Clinique externe, par M. Lestoquoy, } d'une heure immédiat. après.

COURS D'ÉTÉ, TOUS LES JOURS.

Histoire naturelle, matière médicale et therapeutique, par M. Brégeaut, d'une heure 1[2 à 3 heures.

Pathologie externe, par M. Plichon, de 3 heures à 4 heures 1[2.

Accouchemens, maladies des femmes et des enfans, par M. Dupuich, de 4 heures 1[2 à 6 heures du soir.

Clinique interne, par M. Mercier, } visite à 6 h. du matin, le cours
Clinique externe, par M. Lestoquoy, } d'une heure immédiat. après.

M. Trannoy, professeur-adjoint, chef des travaux anatomiques.

La bibliothèque est ouverte aux élèves tous les jours, de 6 heures à 8 heures du soir, excepté les dimanches et fêtes.

COLLÊGE D'ARRAS.

La fondation du collége d'Arras est attribué à un célèbre abbé de St-Vaast, appelé Philippe de Gavrelle, homme d'un rare mérite. Un an-

naliste grave a avancé que cet abbé, qui était fort attaché aux jésuites, perdit un domaine nommé *onzain*, dans une partie de quilles qu'il fit avec le principal du collége qu'il avait fondé. Ce fait est invraisemblable, pour ne pas dire impossible, non pas pour le jeu de quilles, mais quant à la perte qui s'en serait résultée. Comment cet abbé aurait-il pu aliéner ainsi un bien dont il n'était que l'usufruitier?

Le collége d'Arras fut tenu par les jésuites jusqu'au moment de leur suppression, en 1762. Ils furent alors remplacés par des membres de la congrégation de l'oratoire. Le fameux Fouché, que l'impartiale et inflexible histoire commence à frapper de son stigmate réprobateur, y professa la philosophie, peu d'années avant la révolution. Ayant permuté avec M. Delétoille, qui alors professait aussi la philosophie à l'Université de Nantes, Fouché retourna occuper la même chaire dans sa ville natale.

Quelques années après, la main ferme du jeune premier consul ramena l'ordre en France. Le collége d'Arras fut alors rétabli dans les bâtimens de l'ancienne abbaye du Vivier. Il y est resté jusqu'en 1823, époque où il fut transféré à l'*Abbatiale*, magnifique hôtel, disposé pour la réception des abbés commandataires de St-Vaast.

L'habile et disert M. Herbet, qui a long-temps dirigé le collége d'Arras, en résignant ses fonctions pour des motifs qui honorent sa piété filiale, a emporté des regrets et laissé l'établissement dans la voie de la prospérité. Cet établissement se maintiendra immanquablement dans cette direction, M. Herbet ayant pour successeur le savant M. Ozouf, ecclésiastique qui, à une sage fermeté, joint la douceur, les manières conciliantes et un zèle, garants du succès.

BUREAU D'ADMINISTRATION DU COLLÉGE.

MM. le maire d'Arras. O ✠, président.
Ozouf, principal, officier de l'Université.
Baron d'Herlincourt ✠, propriétaire.
Dudouit ✠, membre du Conseil général.
Ch. Wartelle ✠, adjoint.
Monel père, conseiller de préfecture.

PERSONNEL.

MM. L'abbé Ozouf, principal et aumônier du collége, O. A.
Delbecq, régent de philosophie.
Braive, régent de physique.

Valada, licencié ès-lettres, régent de rhétorique.
Broy, régent de seconde, O. A.
Caron, régent de troisième.
Delamarque, régent de mathématiques.
De Roode, régent de quatrième.
De Savary, régent de cinquième.
Châtelain, régent de sixième.
Lallart, régent de septième.
Elliot, maître de langue anglaise.
Accart, maître de rhétorique française.
Goubet, maître de huitième.
Catelain, maître de neuvième.

MAÎTRES D'AGRÉMENS.

MM. Bertrand, V. Hecquet, Grigny, H. Coche, professeurs de musique.
Demory, professeur de dessin.
Fry, professeur de modelure.
Boniface, professeur d'escrime.

Nombre d'élèves : Pensionnaires, 58 ; *Externes*, 268.

COLLÉGE COMMUNAL DE BÉTHUNE.

MM. Cayet, principal et régent de seconde et de troisième.
De Mendoca, régent de mathématiques.
Mannessier, régent de quatrième et de cinquième.
Remant, régent de sixième et de septième.
Vandersippe, régent de huitième.
Dautremer, maître d'étude.

Nombre d'élèves : Pensionnaires, 29 ; *Externes*, 90.

COLLÉGE COMMUNAL DE BOULOGNE-SUR-MER.

MM. Dardenne, principal, officier de l'Université.
Regnault, Hector-Félix-Candide, régent de mathématiques, en congé d'un an, suppléé par M. Toussaint.
Regnault, Gustave, régent de mathématiques élémentaires.
Thiébaud, régent d'histoire.
Henri, régent de rhétorique.
Déprés, régent de seconde.
Chatain, régent de troisième, O. A.
Reverard, régent de quatrième.

Leclercq, régent de cinquième.
Leprince, régent de sixième.
Thiesset, régent de septième, en congé, suppléé par M. Mariette.
Davenport, maître de langue anglaise.

MAÎTRES D'ÉTUDE.

MM. Bonnaire, Oblin, chargé de la huitième.
Lefebvre, chargé d'une classe de français.
Grésillon et Wagon, pour les élèves anglais.
Nombre d'élèves : pensionnaires, 99; externes : 136.

COLLÉGE COMMUNAL DE ST-OMER.

MM. Faverot, principal.
Noël, régent de philosophie.
Boniface, régent de mathématiques supérieures.
Judas du Souich, régent de mathématiques.
Couvelaire, régent de réthorique.
Malard, régent de seconde.
Dallongeville, régent de troisième.
Vandalle, régent de quatrième.
Delaporte, régent de cinquième.
Colin, régent de sixième.
Doutriaux, régent de septième.
Beugnet, maître de langue anglaise.

MAÎTRES D'ÉTUDE.

MM. Dutertre, chargé de la 8e, Duwez, Delbart et Demart.
Nombre d'élèves : Pensionnaires, 80; Externes, 164.

COLLÉGE COMMUNAL D'AIRE.

MM. L'abbé Devin, principal et aumônier.
Picques, régent de rhétorique et de seconde.
Boulanger, régent de mathématiques.
Vigneron, régent de troisième et de quatrième.
Herman, régent de cinquième et de sixième.
Bruge, régent de septième.
Sergent, répétiteur, chargé de la quatrième.
Mortreux, répétiteur, chargé de la cinquième.
Lacroix, maître d'études.
Nombre d'élèves : Pensionnaires, 71; externes, 46.

CHEF D'INSTITUTION.

A Boulogne, M. Haffreingues, O. A.

MAÎTRES DE PENSION.

A Arras, M. Blondel; à Auxy-le-Château, M. Duquesnoy; à Bapaume, M. Decauquy; à Boulogne, MM. Bird et Gibson; à Calais, M. Crassier; à Carvin, M. Ricoul; à Coulomby, M. Vandomme; à Dohem, M. Soyez, O. A,; à Hesdin, M. Joseph; à Méricourt, M. Levecque; à Montreuil, M. Delwaulle; à Sibiville, M. Dadier; à St-Omer, M. Dumetz-Tordeux; à St-Pol, M. Delobel.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Inspecteur des écoles du département.

M. Prunier, (1re classe), à Arras. Il surveille tous les établissemens d'instruction primaire, y compris les salles d'asile et les classes d'adultes.

Sous-inspecteurs.

MM. Choquet, (1re classe), Guillemain, (1re classe), suppléant de M. Flament, Didier, (2e classe).

Commission d'examen pour le département (*).

MM. Un inspecteur d'Académie, président, Ozouf, principal du collége, Bailly, vicaire général, Ch. Wartelle ✠, adjoint, Porcher, propriétaire, Benj. Dauchez, avocat, Prunier, inspecteur, secrétaire.

Comités supérieurs.

En conformité de l'arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, du 11 décembre 1839, il existe, dans le Pas-de-Calais, six comités supérieurs, c'est-à-dire, un, dans chaque arrondissement.

Le président du comité de l'arrondissement d'Arras est M. le Préfet qui préside de droit les autres, lorsqu'il se trouve dans les lieux où ils tiennent leurs séances ; hors ce cas, le président est le sous-préfet. Les autres membres sont : Le Maire du chef-lieu ; le juge-de-paix ou le plus ancien des juges-de-paix du chef-lieu ; le curé ou le plus ancien des curés de la circonscription ; un ministre de chacun des au-

---

(*) La commission se réunit deux fois l'année. Les jours sont indiqués par M. le recteur et avis en est donné dans les communes.

tres cultes reconnus, s'il y a lieu ; un proviseur ou principal du collége, chef d'institution ou maître de pension ; un instituteur primaire ; trois membres du Conseil d'arrondissement ; les membres du Conseil général, ayant leur domicile dans la circonscription du comité.

ÉCOLE NORMALE PRIMAIRE DES DÉPARTEMENS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS, ÉTABLIE A DOUAI.

M. Giroud, directeur économe.

Le directeur enseigne les mathématiques, les sciences physiques, chimiques et naturelles.

Maîtres adjoints.

MM. Descamps, — histoire, géographie, grammaire, méthode.
Vasse, — horticulture.
Choquet, — écriture.
L'abbé Fournet. — religion, histoire sainte.
Mortreux, — dessin linéaire, arpentage, levée des plans.
Heisser jeune, — chant.
Decandt et Collart, maîtres d'études, surveillans.

Nombre d'élèves : boursiers de l'état du département du Pas-de-Calais, 18; demi-boursiers, 6.

CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE DES INSTITUTEURS COMMUNAUX.

Comité de surveillance.

M. le Préfet, président;

M. le Recteur, ou son délégué;

Trois Membres du Conseil général;

Un Membre de chacun des Conseils d'arrondissement, désignés par ces Conseils;

Un Instituteur primaire communal par chaque arrondissement;

M. l'Inspecteur des écoles primaires, secrétaire;

M. le Directeur des contributions directes remplit les fonctions de commissaire-liquidateur.

Au 30 juin 1844, le montant des dépôts des Instituteurs du département dans la caisse d'épargne qui les concerne, était de 91,582 fr. 72 c,

ÉCOLES PRIMAIRES COMMUNALES.

Frères des écoles chrétiennes (1).

Il existe, dans le Pas-de-Calais, onze établissemens dirigés par les Frères des écoles chrétiennes, répartis en 22 écoles et divisés en 65 classes, y compris huit classes d'adultes.

Arras, 4 écoles du jonr et 1 du soir	800	élèves.
Bapaume, 1 école du jour et 1 du soir	270	
Béthune, 1 école du jour	360	
Laventie, 1 école du jour	160	
Boulogne, 4 écoles du jour.	1,050	
Calais, 1 école du jour.	400	
Desvres, 1 école du jour.	140	
St-Pierre-lez-Calais, 1 école du jour	180	
Montreuil, 1 école du jour et 1 école du soir.	300	
Aire, 1 école du jour.	360	
St-Omer, 4 écoles du jour et 1 du soir.	1,100	
Total.	5,120	élèves.

FRÈRES DE MARIE.

Ces frères ont une école à Carvin et une à St-Pol.

(*) Chaque jour le mérite de ces bons et zélés instituteurs est mieux apprécié. Depuis plusieurs années, la cour de Rome s'occupe activement de la béatification de leur savant et vertueux fondateur, Jean-Baptiste Delassalle, prêtre et docteur en Sorbonne

TABLEAU ALHABÉTIQUE DES COMMUNES

Avec indication de l'arrondissement, le nom de l'Instituteur et le Bureau de poste.

Communes.	Arrond.	Instituteurs.	Bur. de poste.
Ablain-St-Nazaire	Arras	Millot	Vimy
Ablainzevelle	id.	Goilliot	Bucquoy
Acheville	id.	Lucas	Vimy
Achicourt	id.	Hauttecœur	Arras
Achiet-le-Grand	id.	Leclercq	Bapaume
Achiet-le-Petit	id.	Miette	Bapaume
Acq	id.	Compagnon	Arras
Acquin	St-Omer	Domain	Lumbres
Adinfer	Arras		Bucquoy
Affringues	St-Omer	Loy	Lumbres
Agnez-lez-Duisans	Arras	Hérenguel	Arras
Agnières	St-Pol	Réuni à Aubigny	Aubigny
Agny	Arras	Legrand	Arras
Aire	St-Omer	Baillez, Leverd	Bureau
Airon-Notre-Dame	Montreuil	J.-B. Delacroix	Montreuil
Airon-St Vaast	id.	Ch. Delacroix	id.
Aix-en-Ergny	id.	Loisel	Hucqueliers
Aix-en-Issart	id.	Lens	Montreuil
Aix-Noulette	Béthune	Lebas	Lens
Alembon	Boulogne	Berguez	Guines
Alette	Montreuil	Cordier	Montreuil
Alincthun	Boulogne	Lecoutre	Desvres
Allouagne	Béthune	Lanvin	Lillers
Alquines	St-Omer	Coquerel	Lumbres
Ambleteuse	Boulogne	Hecquet	Marquise
Ambricourt	Montreuil	Lefebvre	Fruges
Ambrines	St-Pol	Pierron	Aubigny
Ames	Béthune	Foulon	Lillers
Amettes	id.	Jonart	id.
Amplier	Arras	Crépin	Pas
Andres	Boulogne	Darré	Guines
Angres-Liévin	Béthune	Manessier	Lens
Annay	id.	Duflos	id.
Annequin	id.	Urtrel	Béthune
Annezin	id.	Harduin	id.
Anvin	St-Pol	Caron	St-Pol
Ardres	St-Omer	Raiff	Bureau
Arleux-en-Gohelle	Arras	Leroy	Vimy
Arques	St-Omer	Bocquillon	St-Omer
Arras	Chef lieu	*	Bureau
Athies	Arras	Millot	Arras
Attaques (les)	Boulogne	Doret	St-Pierre

* MM. Hermant, Deruy, Robillard, Vanderbergue, Brisse.

Communes.	Arrond.	Instituteurs.	Bur. de poste.
Altin	Montreuil	Baillieu	Montreuil
Aubigny	St-Pol	Roussel	Bureau
Aubin-St-Vaast	Montreuil	Comartin	Hesdin
Aubrometz	St-Pol	Defer	Frévent
Auchel	Béthune	Duval	Lillers
Auchy-au-Bois	Béthune	Dondaine	id.
Auchy-lez-Labass.	Béthune	Plouvier	Labassée
Auchy-lez-Hesdin	St-Pol	Porier	Hesdin
Audembert	Boulogne	Sergeant	Marquise
Audincthun	St-Omer	Davroult	Fauquember
Audinghem	Boulogne	Pittfield	Marquise
Audrehem	St-Omer	Thorel	Larecousse
Audresselles	Boulogne	Dupont	Marquise
Audruick	St-Omer	Casin A.	Bureau
Aumerval	St-Pol		St-Pol
Autingues	St-Omer		Ardres
Auxi-le-Château	St-Pol	Dubois	Bureau
Averdoing	id.	Duhautois	Pernes
Avesnes	Montreuil	Flageollet à Herly.	Hucqueliers
Avesnes-le Comte	St-Pol	Bouttemy	Bureau
Avesnes-lez-Bap.	Arras.	Réuni à Bapaume	Bapaume
Avion	id.	Letombe	Lens
Avondances	Montreuil	Réuni à Coupelle	Fruges
Avroult	St Omer	Villain	Fauquember.
Ayette	Arras	Templus	Bucquoy
Azincourt	St-Pol	Tramecourt	Hesdin
Bailleul-aux-Cor.	id.	Jonquet	St-Pol
Bailleul-lez-Pernes	id.	Payel	Pernes
Bailleul-sire-Bert.	Arras.	Allart	Vimy
Bailleulmont	id.	Gorin	Larbret
Bailleulval	id.	Fourmeaux N.	id.
Baincthun	Boulogne	Dubois	Boulogne
Bainghem	id.	Widehem	Desvres
Bajus	St-Pol	Réuni à La Comté	St-Pol
Balinghem	St-Omer	Pinset	Ardres
Bancourt	Arras	Delarousée	Bapaume
Bapaume	id.	Les Frères de la d.	Bureau
Baralle	id.	Cuvellier	Marquion
Barastre	id.	Henocq	Bertincourt
Barlin	Béthune	Déplanque	Béthune
Barly	St-Pol	Cuvillier	Avesnes-l-C.
Basseux	Arras	Fourmeaux H.	Arras
Baudricourt	St-Pol	Damiens	Frévent
Bavincourt	St-Pol	Desailly	Larbret
Bayenghem-lez-E.	St-Omer	Masset	La Recousse
Bayenghem-lez-Se.	id.	Goidin	Lumbres
Bazinghem	Boulogne	Frère	Marquise
Béalencourt	St-Pol	Delannoy	Hesdin
Beaufort	id.	Leroy	Avesnes-le-C.
Beaulencourt	Arras	Lusson	Bapaume
Beaumerie-St-M.	Montreuil	Devillier	Montreuil
Beaumetz-lez-Aire	St-Omer	Caillier	Fruges
Beaumetz-lez-Camb	Arras	Delannoy	Bertincourt
Beaumetz-lez-Log.	id.	Wavelet	Arras
Beaumont	id.	Bachelet	Vitry
Beaurains	id.	Huret	Arras
Beaurainville	Montreuil	Dussart	Campagne

Communes.	Arrond.	Instituteurs.	Bur. de poste.
Beauvois	St-Pol	Bodescot	St Pol
Bécourt	Montreuil	Boulet	Hucqueliers
Béhagnies	Arras	Défontaine	Bapaume
Bellebrune	Boulogne	Parmentier	Desvres
Belle-et-Houllefort	id.	Ducloy	id.
Bellonne	Arras	Grosdecœur	Vitry
Bénifontaine	Béthune	Réuni à Hulluch	Lens
Berck	Montreuil	Carpentier	Bureau
Bergueneuse	St-Pol	Mariel	St-Pol
Berguette	Béthune	Morel	St-Venant
Berlencourt	St-Pol	Lesieux	Frévent
Berles	id.	Debuissy	Aubigny
Berles-au-Bois	Arras	Basseux	Larbret
Bermicourt	St-Pol	Seuron	St-Pol
Berneville	Arras	Lepot	Arras
Bernieulles	Montreuil	Gronier	Montreuil
Bertincourt	Arras	Neveux	Bureau
Béthonsart	St-Pol	François	Aubigny
Béthune	Chef-lieu	Mordacq, et les Frè.	Bureau
Beugin	Béthune	Capron	Béthune
Beugnâtre	Arras	Bodin	Bapaume
Beugny	id.	Hennebicque	Bertincourt
Beussent	Montreuil	Lecerf	Montreuil
Beutin	id.	Réuni à Attin	id.
Beuvrequen	Boulogne	Dubois	Marquise
Beuvry	Béthune	Vaast	Béthune
Bézinghem	Montreuil	Vieillard	Hucqueliers
Biache-St-Vaast	Arras	Allart	Vitry
Biefvillers-lez-B.	id.		Bapaume
Bienvillers-au-Bois	id.	Descamps	Larbret
Bihucourt	id.	Danthieu	Bapaume
Billy-Berclau	Béthune	Caulet	Labassée
Billy-Montigny	id.	Baron	Lens
Bimont	Montreuil	Réuni à Clanleu	Hucqueliers
Blairville	Arras	Houriez	Arras
Blandecques	St-Omer	Daman	St-Omer
Blangermont	St-Pol		Frévent
Blangerval	id.	Zedde	id.
Blangy-sur-Tern.	id.	Lhomme	Hesdin
Blavincourt	id.	Lesur	Avesnes
Bléquin	St-Omer	Lambert	Lumbres
Blessy	Béthune	Laurent	Aire
Blingel	St-Pol		Hesdin
Boffles	id.	Paris	Auxi-le Chât
Boiry-Becquerelle	Arras	Delahaye	Arras
Boiry-notre-Dame	id.	Mazingues	Vitry
Boiry-St-Martin	id.	Flochel	Bucquoy
Boiry-St-Rictrude	id.	Denœux	id.
Bois-Bernard	id.	Allart	Vimy
Boisdinghem	St-Omer	Piquet	Lumbres
Bois-Jean	Montreuil	Larue	Montreuil
Boisleux-au-Mont	Arras	Gossart	Croisilles
Boisleux-St-Marc	id.	Réu. à Boisl-au-M.	id.
Bomy	St-Omer	Vinois	Aire
Boningues-lez-Ard	id.	Coquerel	Larecousse
Boningues-lez-Cal.	Boulogne	Ringot	St-Pierre-l-C.
Bonnières	St-Pol	St-Aubin	Auxi-le-Chât.

Communes.	Arrond.	Instituteurs.	Bur. de poste.
Boubers-lez-Hesm.	Montreuil	Morel	Campagne
Boubers-sur-Canche	St-Pol	Wattier	Frévent
Bouin	Montreuil	Deboffe	Hesdin
Boulogne	Chef-lieu	*	Bureau
Bouquehault	Boulogne	Quenette	Guines
Bourecq	Béthune	Vedeuse	Lillers
Bourel-sur-Canche	St-Pol	Hauchart	Frévent
Bourlon	Arras	Cattiaux	Marquion
Bournonville	Boulogne	Hautefeuille	Desvres
Bours	St-Pol	Clairbout	St-Pol
Boursin	Boulogne	Dutertre	Marquise
Bourthes	Montreuil	Michault	Hucqueliers
Bouvelinghem	St-Omer	Level	Lumbres
Bouvigny-Boyeffles	Béthune	Dupuich	Béthune
Boyaval	St-Pol	Danel	St-Pol
Boyelles	Arras	Morel	Croisilles
Brebières	id.	Bartier	Vitry
Brêmes	St-Omer	François	Ardres
Brévillers	Montreuil	Réuni à Capelle	Hesdin
Brexent-Enocq	id.	Mailly	Etaples
Brias	St-Pol	Quillet	St-Pol
Brimeux	Montreuil	Lemaître	Montreuil
Bruay	Béthune	Souilliart	Béthune
Brunembert	Boulogne	Ducloy	Desvres
Bucquoy	Arras	Dubois	Bureau
Buire-au-Bois	St-Pol	Robart	Auxi-le-Chât
Buire-le-Sec	Montreuil	Lecomte P.-F.	Campagne
Buissy-Baralle	Arras	Beaucamp	Marquion
Bullecourt	id.	Carlier	Croisilles
Bully	Béthune	Clément	Lens
Buneville	St-Pol	Caunet	Frévent
Burbure	Béthune	Vincent	Lillers
Bus	Arras	Legrand	Bertincourt
Busnes	Béthune	Sergeant	St-Venant
Caffiers	Boulogne	Hochard	Guines
Cagnicourt	Arras	Tavernier	Vis-en-Art.
Calais	Boulogne	Hénocq et Masse	Bureau
Calonne-Ricouart	Béthune	Hauttecœur	Houdain
Calonne-sur-la-Lys	id.	Lelong	St-Venant
Camblain-Châtel.	Béthune	Guillemant	Houdain
Camblain-Labbé	St-Pol	Leroux	Aubigny
Cambligneul	id.	Boutemy	id.
Cambrin	id.	Fruchart	Béthune
Camiers	Montreuil	Jean	Etaples
Campagne	Boulogne	Saison	Guines
Campagne-lez-Boul.	id.	Dumont	Hucqueliers
Campagne-lez-H.	Montreuil	Lens F.	Bureau
Campagne-lez-W.	St-Omer	Larivière	St-Omer
Campigneul.-lez-G	Montreuil	Sailly	Montreuil
Campigneul-lez-P.	id.	Sueur	id.
Canettemont	St-Pol	Polart	Frévent
Canlers	Montreuil		Fruges
Canteleux	St-Pol	Paris	Doullens
Capelle	Montreuil	Regnault	Hesdin.

* Cary, Regnault, directeur de l'école supérieure.

Communes.	Arrond.	Instituteurs.	Bur. de poste,
Capelle-Fermont	St-Pol	Réuni à Frev.-Cap.	Aubigny
Carency	Arras	Vasseur	Vimy
Carly	Boulogne	Talleux	Samer
Carvin-Epinoy	Béthune	Frères de Marie	Bureau
Cauchie-à-la-Tour	id.	Dassonville C.-L	Lillers
Caucourt	id.	Lenoir	Houdain
Caumont	Montreuil	Grenu	Hesdin
Cavron-St-Martin	id.	Gillard	id.
Chelers	St-Pol	Bouvet	Aubigny
Chérienne	Montreuil	Halot	Hesdin
Chérisy	Arras	Duhamel	Croisilles
Choques	Béthune	Goulliard	Béthune
Clairmarais	St-Omer		St-Omer
Clarques	id.	Beauval	Aire
Clenleu	Montreuil	Delayen	Hucqueliers
Clerques	St-Omer	Réuni à Audrehem	Licques
Cléty	id.	Bronquart	Fauquemb.
Colombert	Boulogne	Pocques	Boulogne
Colline-Beaumont	Montreuil	Sailly	Montreuil
Conchil-le-Temple	id.	Delachambre	Berck
Conchy-sur-Canche	St-Pol	Lemaire	Frévent
Condette	Boulogne	Flageollet	Samer
Contes	Montreuil	Delbé	Hesdin
Conteville	St-Pol	Belbure	St-Pol
Conteville	Boulogne	Compiègne	Boulogne
Coquelles	id.	Boulanger	St-Pierre-l-C
Corbehem	Arras	Quéant	Vitry
Cormont	Montreuil	Fasquel	Etaples
Couin	Arras	Molon	Pas
Coullemont	St-Pol	Petit	Larbret
Coulogne	Boulogne	Boulanger J.-M.	St-Pierre-l-C
Coulomby	St-Omer	Lavoisier	Lumbres
Coupelle-Neuve	Montreuil	Vasseur	Fruges
Coupelle-Vieille	id.	Martel	id.
Courcelles-le Comte	Arras	Caron	Bucquoy
Courcelles-lez-Lens	Béthune	Envent	Hénin-Liét.
Courrières	id.	Lecocq	id.
Courset	Boulogne	Heumetz	Desvres
Couturelle	St-Pol	Soulisse	Larbret
Coyecque	St-Omer	Delcroix	Fauquemb.
Crémarest	Boulogne	Demarest	Desvres
Crépy	Montreuil	Thuillier	Fruges
Créquy	Montreuil	Bracquart	Fruges
Croisette	St-Pol	Leroux	St-Pol
Croisilles	Arras	L. Bigotte	Bureau
Croix	St-Pol	Ricart	St-Pol
Cucq	Montreuil	Delacroix	Berck
Cuinchy-lez-Lab.	Béthune	François	Labassée
Dainville	Arras	Prangère	Arras
Dannes	Boulogne	Féraud	Samer
Delette	St-Omer	Depoix	Fauquemb.
Denier	St-Pol		Frévent
Dennebrœucq	St-Omer	Blondel	Fauquemb.
Desvres	Boulogne	Telliez et les Frér.	Bureau
Diéval	St-Pol	Vasseur	St-Pol
Divion	Béthune	Grimbert	Houdain
Dohem-Maisnil	St-Omer	Cousin	Fauquemb.

Communes.	Arrond.	Instituteurs.	Bur. de poste
Douchy-les-Ayette	Arras	Dingreville	Bucquoy
Doudeauville	Boulogne	Louchez	Samer
Dourges	Béthune	Houssin	Hénin-Liét.
Douriez	Montreuil	Sallé J.-J.	Campagne
Douvrin	Béthune	Dardenne	Labassée
Drocourt	Arras		Vimy
Drouvin	Béthune	Desprez	Béthune
Duisans	Arras	Ledru	Arras
Dury	id.	Drapier	Vis-en-Art.
Echinghem	Boulogne		Boulogne
Eclimeux	St-Pol	Lemaire	Hesdin
Ecoivres	id.	Pernet	Frévent
Ecourt-St-Quentin	Arras	Viart	Marquion
Ecoust-St-Mein	id.	Pronier	Croisilles
Ecquedecques	Béthune	Dusaussoy	Lillers
Ecquemicourt	Montreuil	Réuni à Maresquel	Campagne
Ecques	St-Omer	Patin	Aire
Ecuires	Montreuil	Tuncq	Montreuil
Ecurie	Arras	Réuni à Roclinc.	Arras
Eleu-dit-Leauw.	Arras	Réuni à Avion	Lens
Elnes	St-Omer	Laisné	Lumbres
Embry	Montreuil	Moren	Fruges
Enguinegatte	St-Omer	Derisbourg	Aire
Enquin	id.	Dhomont	id.
Enquin	Montreuil	Lemaître	Hucqueliers
Eperlecques	St-Omer	Tanfin	Larecousse
Epinoy	Arras	Mailliez	Cambrai
Eps-Herboval	St-Pol	Delwalle	St Pol
Equirres	St Pol	Collart	St-pol
Ergny	Montreuil	Morin	Hucqueliers
Erin	St-Pol	Lavisse	St Pol
Erny.St-Julien	St-Omer	Carpentier	Aire
Erquières	St-Pol	Delbé	Hesdin
Ervillers	Arras	Dhénin	Bucquoy
Escailles	Boulogne	Lacroix	St Pier lez C.
Escœuilles	St-Omer	Level J.	Ardres
Esquerdes	St-Omer	Huguet	St Omer
Essart	Béthune	François	Béthune
Estevelles	id.	Réuni à Pont-à-V.	Lens
Estrée	Montreuil	Justin	Montreuil
Estrée-Blanche	Béthune	Derisbourg	Aire
Estrée-Cauchy	id.	Deligny	Houdain
Estréelles	Montreuil	Justin	Montreuil
Etaing	Arras	H. Péru	Vis-en-Artois
Etaples	Montreuil	Caron	Bureau
Eterpigny	Arras	Vasseur	Vis-en-Artois
Etrée-Wamin	St-Pol	Hesdin	Frévent
Etrun	Arras	Boubers	Arras
Evin-Malmaison	Béthune	Druon	Carvin
Famechon	Arras	Luce	Pas
Fampoux	id.	Brassart	Arras
Farbus	id.	Franqueville	Vimy
Fauquembergue	St-Omer	Leverd	Bureau
Favreuil	Arras	Lusson	Bapaume
Febvin-Palfart	St-Omer	Lasalle	Aire
Ferfay	Bethune	Degand	Lillers
Ferques	Boulogne	Pouilly	Marquise

Communes.	Arrond.	Instituteurs.	Bur. de poste.
Festubert	Béthune	Wallet	Béthune
Feuchy	Arras	Bigotte	Arras
Ficheux	id.	Laloux	id.
Fiefs	St-Pol	Pruvost	St Pol
Fiennes	Boulogne	Bedelé	Guînes
Fillièvre	St-Pol	Bué	Hesdin
Fléchin	St-Omer	Lenglart	Aire
Flers	St-Pol	Bens	Frévent
Fleurbaix	Béthune	Dassonville	Laventie
Fleury	St-Pol	Morgand	St Pol
Floringhem	id.	Truffier	Pernes
Foncquevillers	Arras	Raison	L'Arbret
Fontaine-l'Etalon	St-Pol	Godet	Auxy le C.
Fontaine-lez-Boul.	id.	Dubois	St Pol
Fontaine-lez-Crois.	Arras	Sy Louis	Croisilles
Fontaine-lez-Herm.	St-Pol	M... ..	Pernes
Fortel	id.	Furcy	Auxy le C.
Fosseux	Arras	Delacourt	L'Arbret
Foufflin-Ricametz	St-Pol	Hecquet	St Pol
Fouquereuil	Béthune	Delpouve	Béthune
Fouquières-lez-Bét.	id.	Hauttecœur	id.
Fouquières-lez-Lens	id.	Fournier	Lens
Framecourt	St-Pol	M... .	St Pol
Frémicourt	Arras	Serré	Bapaume
Frencq	Montreuil	Gressier	Etaples
Frénoy	Arras	Gérard	Vimy
Frenes-lez-Mont.	id.	Drouvin	Vitry
Fresnicourt	Béthune	Alexandre	Houdain
Fresnoy	St-Pol	Droyère	Hesdin
Fressin	Montreuil	Canu	id.
Fréthun	Boulogne	Berthou	St Pierre l C
Frévent	St-Pol	Leprêtre	Bureau
Frévillers	id.	Cagniart	Aubigny
Frévin-Capelle	id.	Dufour	id.
Fruges	Montreuil	Caron	Bureau
Galametz	St-Pol	Carbonnel	Hesdin
Gauchin-Legal	id.		Béthune
Gauchin-Verloing	St Pol	Finet	St Pol
Gaudiempré	Arras	Tilloy	Pas
Gavrelle	id.	Hennedouche	Vimy
Genne-Ivergny	St-Pol	Barbe	Auxy le C.
Givenchy-lez-Lab.	Béthune	Rivelois	Labassée
Givenchy-en-Goh.	Arras	Fréville	Vimy
Givenchy-le-Noble	St-Pol	Allart	Avesnes l C.
Gomiecourt	Arras	Bultel	Bucquoy
Gommecourt	id.	Dupuis	id.
Gonnehem	Béthune	Boulinguez, Grenier	Béthune
Gosnay	id.	Réuni à Hesdigneul	Houdain
Gouves	Arras	Crépin	Arras
Gouy	Montreuil	Cordier	Camp.-l-H.
Gouy-en-Artois	Arras	Dingreville	L'Arbret
Gouy-Servin	Béthune	Charlet	Houdain
Gouy-en-Ternois	St Pol	Citerne	St Pol
Gouy-sous-Bellonne	Arras	Dumont	Vitry
Graincourt-lez-Hav	id.	Lesage	Cambrai
Grand-Rullecourt	St Pol	Candelier	L'Arbret
Grenay	Béthune	Deletoille	Lens

Communes.	Arrond.	Instituteurs.	Bur. de poste.
Grevillers	Arras	Lesage	Bapaume
Grigny	St Pól	Lhomme	Hesdin
Grincourt-lez-Pas	Arras	Létocart	Pas
Groffliers	Montreuil	Gauduin	Berck
Guarbecque	Béthune	Poulain	St Venant
Guémappe	Arras	Pavy	Arras
Guemps	St Omer	Obry	Audruick
Guémy	id.	Réu. à Zouafques	La Recousse
Guigny	Montreuil	Réuni Capelle	Hesdin
Guinecourt	St Pol		St Pol
Guînes	Boulogne	Petit	Bureau
Guisy	Montreuil	M. . . .	Hesdin
Habarcq	Arras	Manessier	Arras
Haillicourt	Béthune	Fourcy	Béthune
Haisnes	id.	Baron	Labassée
Halinghem	Boulogne	Lambert	Samer
Hallines	St Omer	Oval	St Omer
Halloy	Arras	Druon	Pas
Ham	Béthune	Thomas	Lillers
Hamblain-lez-Prés	Arras	Grosdecœur	Vitry
Hamelincourt	Arras	Molon	Bucquoy
Hames-Boucres	Boulogne	Sauvage	Guines
Hanescamps	Arras	Lemaître	L'Arbret
Haplinc urt	id.	Locquet	Bapaume
Haravesnes	St Pol	Guyot	Auxy le Ch.
Hardinghem	Boulogne	Watel	Marquise
Harnes	Béthune	Caillier	Lens
Haucourt	Arras	Ceillier	Vis-en-Artois
Haute-Avesnes	id.	Rivelois	Arras
Hautecloque	St Pol	Damiens	St Pol
Hautecôte	id.	Réuni à Nuncq	Frévent
Hauteville	id.	Leclercq	Avesnes le C
Hautloquin	St Omer	Devigne	Ardres
Haut-Maisnil	St Pol	Lachambre	Auxy le Ch.
Havrincourt	Arras	Lupart	Masnières
Hébuterne	id.	Rémont	Bucquoy
Helfaut	St Omer	Briche	St Omer
Hendecourt-lez-C.	Arras	Danel	Vis-en-Artois
Hendecourt-lez-R.	id.	Vaast	Bucquoy
Héninel	Arras	Podevin	Croisilles
Hénin-Liétard	Béthune	Coille	Bureau
Hénin-sur-Cojeul	Arras	Sy, J.	Croisilles
Henneveux	Boulogne	Lewintre	Desvres
Hénu	Arras	Grébert	Pas
Herbelle	St-Omer	Toursel	St Omer
Herbinghem	Boulogne	Rohart	Ardres
Héricourt	St-Pol	Henneguelle	St Pol
Herlincourt	id.	Dalongeville	id.
Herlin-le-Sec	id.	Matissart	id
Herly	Montreuil	Flageollet	Hucqueliers
Hermaville	St-Pol	Henri	Aubigny
Hermelinghem	Boulogne	Bacquet	Guines
Hermies	Arras	Malderet	Bertincourt
Hermin	Béthune	Fontaine	Houdain
Hernicourt	St-Pol	Décobert	St Pol
Hersin-Coupigny	Béthune	Daniel	Béthune
Hervelinghem	Boulogne	Fayeulle	Marquise

Communes.	Arrond.	Instituteurs.	Bur. de poste.
Hesdigneul	Béthune	Wavrin	Béthune
Hesdigneul	Boulogne	Geneau	Samer
Hesdin	Montreuil	Dufour	Bureau
Hesdin-Labbé	Boulogne	Quéval	Samer
Hesmond	Montreuil	Fauquembergue	Campagne
Hestrus	St-Pol	Deremetz	St Pol
Heuchin	St Pol	Fardel	id.
Heuringhem	St-Omer	Pentel	St Omer
Hézecques	Montreuil	Ratel	Fruges
Hinges	Béthune	Derond	Béthune
Hocquinghen	Boulogne	Rohart	Ardres
Houchain	Béthune	Lemaire	Béthune
Houdain	id.	Vaast, F.	Bureau
Houlles	St-Omer	Dubuisson	St Omer
Houvigneul	St-Pol	Franqueville	Frévent
Houvin	id.	Franqueville	id.
Hubersent	Montreuil	Fourrier, J.-L.	Etaples
Huby-St-Leu	id.	Donneger	Hesdin
Huclier	St-Pol	Aliotte	St Pol
Hucqueliers	Montreuil	Berthe	Bureau
Hulluch	Béthune	Grard	Lens
Humbercamps	Arras	Delval	L'Arbret
Humbert	Montreuil	Bailleux	Hucqueliers
Humerœuil	St-Pol	Torchy	St Pol
Humières	St Pol	Delarre	St Pol
Inchy	Arras	Sevette	Marquion
Incourt	St-Pol	Boileau	Hesdin
Inghem	St-Omer	Martel	St Omer
Inxent	Montreuil	Hottier	Etaples
Isbergues	Béthune	Foulon, André	Aire
Isques	Boulogne	Serret	Desvres
Ivergny	St-Pol	Becquet	Frévent
Izel-lez-Equerchin	Arras	Théry	Vitry
Izel-lez-Hameaux	St-Pol	Fortez	Aubigy
Journy	St Omer	Lenglet	Ardres
La Beuvrière	Béthune	Galot	Béthune
La Bourse	id.	Cochet	id.
La Broye	Montreuil	Rembauville	Hesdin
La Buissière	Béthune	Lenfant	Béthune
La Caloterie	Montreuil	Quénu	Montreuil
La Cauchie	Arras	Dournel	L'Arbret
La Comté	St-Pol	Padiez	Aubigny
La Couture	Béthune	Petitpas	Béthune
Lacres	Boulogne	Henotte	Samer
Lagnicourt	Arras	Pays	Marquion
La Herlière	id.		L'Arbret
Laires	St-Omer	Codevelle	Fruges
La Loge	Montreuil	Nayer	Hesdin
La Madelaine	id.		Montreuil
Lambres	Béthune	Haloucherie	Aire
Landrethun	St-Omer	Lefebvre	Ardres
Landrethun	Boulogne	Gerbault	Marquise
Lapugnoy	Béthune	Jourdain	Béthune
La Thieuloye	St-Pol	Diennart	St Pol
Lattre-St-Quentin	id	Déplanque	L'Arbret
Laventie	Béthune	Verquin	Bureau
Lebiez	Montreuil	Haultecœur	Fruges

Communes.	Arrond.	Instituteurs.	Bur. de poste.
Le Bucquière	Arras	Decamps	Bapaume
L'Échelle	id.	Petit	Bertincourt
Ledinghem	St-Omer	Decques	Lumbres
Lefaux	Montreuil	Margollé	Etaples
Le Forest	Béthune	Demarquette	Carvin
Lens	id.	N....	Bureau
Linzeux	St-Pol	Gambier	Frévent
Le Parcq	id.	Delbé	Hesdin
Lépine lez Bruyères	Montreuil	Parmentier	Montreuil
Lépinoy	Montreuil	Lenne	Campagne
Le Ponchel	St-Pol	Ringard	Auxi le C.
Lequesnoy	id.	Dominois	Hesdin
Le Sars	Arras	Gouilleux	Bapaume
Le Souich	St-Pol	Briois	Frévent
Lespesses	Béthune	Godar	Lillers
Lestrem	id.	Blaringhem	Estaires
Le Transloy	Arras	Martin	Bapaume
Leubringhem	Boulogne	Delcloy	Marquise
Leulinghem	St-Omer	Duflos J.-F.	St Omer
Leulinghem	Boulogne	Duflos	Marquise
Le Waast	id.	Lemaire	Boulogne
Licques	id.	Lemaire	Ardres
Liencourt	St-Pol	Deneuville	Avesnes l C.
Lières	Béthune	Godart	Lillers
Liettres	id.	Laurent	Aire
Liévin	id.	Caron	Lens
Lignereuil	St-Pol	Puchois	Avesnes l C.
Ligny sur Canche	id.	Chabé	Frévent
Ligny Tilloy	Arras	Toulet	Bapaume
Ligny lez Aire	Béthune	Flant	Aire
Ligny St Flochel	St-Pol	Cottrant	St Pol
Lillers	Béthune	Brevart	Bureau
Linghem	id.	Ferton	Aire
Lisbourg	St-Pol	Vaillant	Fruges
Locon	Béthune	Baringhin	Béthune
Loison	id.	Bacuez	Lens
Loison	Montreuil	Piquet	Campagne
Longfossé	Boulogne	Lemaire L.	Desvres
Longuenesse	St-Omer	Wintrebert F.	St Omer
Longueville	Boulogne	Bouverne	Desvres
Longvillers	Montreuil	Lheureux	Etaples
Loos	Béthune	Brongnart	Lens
Lorgies	id.	Villain	Labassée
Lottinghem	Boulogne	Lecoutre	Desvres
Louches	St-Omer	Reisenthel	Ardres
Lozinghem	Béthune	Flament	Lillers
Lugy	Montreuil	Lefebvre	Fruges
Lumbres	St-Omer	Casin	Bureau
Magnicourt sur C.	St-Pol	Derisbourg	Frévent
Magnicourt en C.	St-Pol	Janquin	Aubigny
Maintenay	Montreuil	Hanquiez	Campagne
Maisnil	St-Pol	Bacqueville	St Pol
Maisnil lez Ruit	Béthune	Gallot	Béthune
Maisoncelle	St-Pol	Allart	Hesdin
Maizières	id.	Brazier	St Pol
Mametz	St-Omer	Philippe	Aire
Manin	St-Pol	Truffier	Avesnes-le-C

Communes.	Arrond.	Instituteurs.	Bur. de poste.
Maninghem au M.	Montreuil	Dumanoir	Hucqueliers
Maninghem Wim.	Boulogne	Fasquel	Marquise
Marant	Montreuil	Leurant	Montreuil
Marck	Boulogne	Ringot	St-Pierre-l-C.
Marconne	Montreuil	Berthe	Hesdin
Marconnelle	id.	Mouret	id.
Marenla	id.	Lecomte J.-B.	Montreuil
Maresquel	id.	Doûrnel	Çampagne
Maresville	id.	Fourrier J.-M.	Étaples
Maretz	St-Pol	Tailliez	Pernes
Marles	Béthune	Boulet	Béthune
Marles	Montreuil	Croisier	Montreuil
Mareuil	Arras	Lagache	Arras
Marquay	St-Pol	Derisbourg	St Pol
Marquion	Arras	Mercier	Bureau
Marquise	Boulogne	Serret	id.
Martinpuich	Arras	Baroux	Bapaume
Matringhem	Montreuil	Couvreur	Fruges
Mazingarbe	Béthune	Hocque	Lens
Mazinghem	id.	Diéval	Aire
Mencas	Montreuil	Lefebvin	Fruges
Menneville	Boulogne	Delhaye	Desvres
Mentque-Norbec.	St-Omer	Halluin	La Recousse
Mercatel	Arras	Desailly	Arras
Merck St Liévin	St Omer	Damary	Fauquember.
Méricourt	Arras	Leveque	Vimy
Merlimont	Montreuil	Delacroix	Berck
Metz en Couture	Arras	Martin	Bertincourt
Meurchin	Béthune	Sion	Lens
Mingoval	St-Pol	Gallet	Aubigny
Molinghem	Béthune	Lemaire	Aire
Monchaux	St-Pol	Benoist	Frévent
Monchel	id.	St-Aubin	id.
Monchiet	Arras	Plaisant	Arras
Monchy au Bois	id.	Froment	L'Arbret
Monchy Breton	St-Pol	Tilloy	St Pol
Monchy Cayeux	St-Pol	Huilliez	St-Pol
Monchy le Preux	Arras	Olive	Vitry
Mondicourt	St-Pol	Doisemont	Pas
Mont en Ternois	id.	Sy	St Pol
Mont Bernanchon	Béthune	Dassonville	St Venant
Mont Cavrel	Montreuil	Lavisse	Montreuil
Montenescourt	Arras	Havet	Arras
Montigny en Goh.	Béthune	Péru	Hénin-Liét.
Montreuil	Chef-lieu	Adrian et les Frèr.	Bureau
Mont St Éloy	Arras	Desaintleger	Arras
Morchies	id.	Potier	Bertincourt
Moringhem	St-Omer	Talleux	St Omer
Morval	Arras	Bonard	Bapaume
Mory	id.	Barbier	id.
Moulle	St-Omer		St Omer
Mouriez	Montreuil	Coppez	Hesdin
Moyenneville	Arras	Legrand	Bucquoy
Muncq Nieurlet	St-Omer	Masset	Audruick
Nabringhem	Boulogne	N	Desvres
Nédon	St-Pol	N	Pernes
Nédonchelle	id.	Boutin	id.

Communes.	Arrond.	Instituteurs.	Bur. de poste.
Nempont St Firmin	Montreuil	Blondel	Montreuil
Nesles	Boulogne	Soudain	Samer
Neufchâtel	id.	Dubautois	id.
Neulette	St Pol	Vaillière	Hesdin
Neuve Chapelle	Béthune	François	Labassée
Neuville	Montreuil	Pinghem	Montreuil
Neuville au Cornet	St-Pol	Levray	St Pol
Neuville Bourjonval	Arras	Anecamps	Bertincourt
Neuville St Vaast	id.	Leflon	Vimy
Neuville Vitasse	id.	Dingreville	Arras
Neuvireuil	id.	Delarue	Vimy
Nielles lez Ardres	St-Omer	Buscot	St Omer
Nielles lez Bléquin	id.	Turlutte	Lumbres
Nielles lez Calais	Boulogne	Sauvage	St Pierre l C
Nœux	Béthune	Leroy	Béthune
Nœux	St-Pol	Quillet	Auxy le Châ
Nordausques	St-Omer	Varo	La Recousse
Norrent Fontes	Béthune	Bleuzet	Lillers
Nortkerque	St-Omer	Casin F.-M.	Audruick
Nort Leulinghem	id.	N	Ardres
Noreuil	Arras	Dubuisson	Croisilles
Nouvelle Église	St-Omer	Carré	Audruick
Noyelles Godault	Béthune	Carré	Hénin-Liét.
Noyelles lez Hum.	St-Pol	Réuni à Willeman	Hesdin
Noyelles lez Verm.	Béthune	Hanot	Béthune
Noyelles sous Bel.	Arras	Mazure	Vitry
Noyelles sous Lens	Béthune	Druon	Lens
Noyelles Vion	St-Pol	Couvreur	Avesnes le C.
Noyellette	id.	Pruvost	id.
Nuncq	id.	Leprêtre	Frévent
Oblinghem	Béthune	Leblanc	Béthune
OEuf	St-Pol	Bonvarlet	St Pol
Offekerque	St-Omer	Prince	Audruick
Offin	Montreuil	N	Campagne
Offrethun	Boulogne	Malle	Marquise
Oignies	Béthune	Demarquette	Carvin
Oisy	Arras	Cramette	Marquion
Oppy	id.	N....	Vimy
Orville	id.	Ménage	Pas
Ostreville	St-Pol	Cailly	St Pol
Ourton	Béthune	Behin	Houdain
Outreau	Boulogne	Sergeant	Boulogne
Ouve Wirquin	St-Omer	Houilliez P.	Lumbres
Oye	id.	Chatiliez	Gravelines
Palluel	Arras	Blondel	Marquion
Parenty	Montreuil	Carpentier	Hucqueliers
Pas	Arras	Leroux	Bureau
Pelves	id.	Drapier	Vitry
Penin	St-Pol	Lemaire	Aubigny
Pernes	Boulogne	Lavoisier	Boulogne
Pernes	St-Pol	Fanien	Bureau
Peuplingue	Boulogne	Daudruy	St Pierre l C.
Pierremont	St-Pol	Danel	St Pol
Pihem	St-Omer	Coquempot	St Omer
Pihen	Boulogne	Avenard	Guines
Pittefaux	id.	Réuni à Maningh.	Boulogne
Planques	Montreuil	Billet	Fruges

Communes.	Arrond.	Instituteurs.	Bur. de poste.
Plouvain	Arras	Poiteau	Vitry
Plumoison	Montreuil	Réuni à Bouin	Hesdin
Polincove	St-Omer	Lagaisse	Audruick
Pommera	St-Pol	Noiret	Pas
Pommier	Arras	Digoire	L'Arbret
Pont à Vendin	Béthune	Demarquette	Lens
Prézlefin	St Pol	Chavatte	St Pol
Pressy	St-Pol	Mayeur	Pernes
Preures	Montreuil	Lemaître	Hucqueliers
Pronville	Arras	Deleau	Marquion
Puisieux	id.	Flament	Bucquoy
Quéant	id.	David	Marquion
Quelmes	St-Omer	Houilliez A.-F.	Lumbres
Quercamp	id.	Bouffart	id.
Quernes	Béthune	Serniclay	Aire
Quesques et Verval	Boulogne	Ellart	Desvres
Questrecques	id.	Gambier	id.
Quiéry la Motte	Arras	Duflos	Vitry
Quiestède	St-Omer	N	Aire
Quilen	Montreuil	Lefebvre	Hucqueliers
Quœux	St-Pol	Balavoine	Auxi le Chât.
Racquinghem	St-Omer	Regniez	Aire
Radinghem	Montreuil	Playoult	Fruges
Ramecourt	St-Pol	Herlin	St Pol
Ranchicourt	Béthune	Varet	Houdain
Ransart	Arras	Bocquillon	Arras
Raye	Montreuil	Fiet	Hesdin
Rebecq	St-Omer	Pruvost	Aire
Rebergues	id.	Lefebvre	Ardres
Rebreuve	Béthune	Réuni à Ranchic.	Houdain
Rebreuve	St-Pol	Bouilly	Frévent
Rebreuviette	id.	Briois	id.
Réclinghem	St-Omer	Richard	Fauquember.
Récourt	Arras	Guilbert	Vis-en-Artois
Recques	Montreuil	Golliot	Montreuil
Recques	St-Omer	Reniez	La Recousse
Regnauville	Montreuil	Lamory	Hesdin
Rely	Béthune	Godart	Aire
Remilly-Wirquin	St-Omer	Bellenguez	Lumbres
Remy	Arras	Hollande	Vis-en-Artois
Renly	St-Omer	Douriez	Fauquember.
Rety	Boulogne	Bertoux	Marquise
Richebourg l'Avoué	Béthune	Dehuissère	Béthune
Richebourg St V.	id.	Barbry	id.
Riencourt lez Bap.	Arras	Réuni à Beaulenc.	Bapaume
Riencourt lez Cag.	id.	Lepoivre	Vis-en-Artois
Rimboval	Montreuil	N....	Fruges
Rincent	Boulogne	Berquez	Marquise
Rivière	Arras	Copin	Arras
Robecq	Béthune	Ducourant	St Venant
Roclincourt	Arras	Sevin	Arras
Rocquigny	id.	Rosez	Bertincourt
Rodelinghem	St-Omer	Boyaval	Ardres
Rœllecourt	St-Pol	Godart	St Pol
Rœux	Arras	N	Vitry
Rollencourt	St-Pol	Soulisse	Hesdin
Rombly	Béthune	Réuni à Linghem	Aire

Communes.	Arrond.	Instituteurs.	Bur. de poste.
Roquetoire	St-Omer	Bailly	id.
Rougefay	St-Pol	Dufour	Auxy le Châ
Rouvroy	Arras	Baccuez	Vimy
Royon	Montreuil	Caron	Fruges
Ruisseauville	id.	Chartier	Fruges
Ruit	Béthune	Cousin	Béthune
Rumaucourt	Arras	Demarez	Marquion
Rumilly	Montreuil	Tafin	Hucqueliers
Ruminghem	St-Omer	Courbot	Audruick
Ruyaulcourt	Arras	Hodé	Bertincourt
Sachin	St-Pol	Letombe	Pernes
Sailly au Bois	Arras	Hémery	Bucquoy
Sailly en Ostrevent	id.	Péru, H,	Vitry
Sailly la Bourse	Béthune	Dubois	Béthune
Sailly sur la Lys	id.	Delavalle	Armentières
Sains en Gohelle	id.	Manessier	Béthune
Sains lez Fressin	Montreuil	Leclercq	Fruges
Sains lez Marquion	Arras	Deloffre	Marquion
Sains lez Pernes	St-Pol	Blocquel	St Pol
Saint Amand	Arras	Dignoire, P.	Larbret
Saint Aubin	id	Dufeutrel	Montreuil
Saint Aubin Anzin	Arras	Delacourt	Arras
Sainte Austreberthe	Montreuil	Noel	Hesdin
Saint Denœux	id.	Maquaire	Montreuil
Sainte Catherine	Arras	Wache	Arras
Sainte Marie Kerq.	St-Omer	Dominique	Audruick
Saint Etienne	id.	Malahieude	Boulogne
Saint Floris	Béthune	Dassonville J.-B.	St Venant
Saint Folquin	St-Omer	Dewèvre	Audruick
Saint Georges	St-Pol	Mahutte	Hesdin
Saint Hilaire Cottes	Béthune	Duplessis	Lillers
Saint Inglevert	Boulogne	Robbe	Marquise
Saint Josse	Montreuil	Fourrier L.-M.	Montreuil
Saint Laurent	Arras	Moncomble	Arras
Saint Léger	id.	Lollivier	Croisilles
Saint Léonard	Boulogne	Macrez	Boulogne
Saint Martin au L.	St-Omer	Boulart	St Omer
Saint Martin Boul.	Boulogne	Cordier	Boulogne
Saint Martin Choq.	id.	Malahieude	Desvres
Saint Martin d'Ha.	St-Omer	Leverd	Fauquemb.
Saint Martin s Co.	Arras	N	Arras
Saint Michel	Montreuil	Delannoy	Hucqueliers
Saint Michel	St-Pol	Wallet	St-Pol
Saint Nicolas	Arras	Rucquoy	Arras
Saint Omer	Chef-lieu	*	Bureau
Saint Omer Capelle	St-Omer	Mametz	Audruick
Saint P. lez Calais	Boulogne	Leroy et les Frères	Bureau
Saint Pol	Chef-lieu	Carette et les Frères	id.
Saint Remy au Bois	Montreuil	Nicquet	Campagne
Saint Tricat	Boulogne	Delclay	St Pierre l C
Saint Venant	Béthune	Dubois, Larbelest.	Bureau
Sallau	id.	Pétillon	Lens
Salperwick	St-Omer	Leleu	St Omer
Samer	Boulogne	Boyaval	Bureau
Sangatte	id.	Dutertre	St Pierre l C
Sanghen	id.	Leroy	Ardres

* Colin, Coquempot.

Communes.	Arrond.	Instituteurs.	Bur. de poste.
Sapignies	Arras	Bigotte F.	Bapaume
Sars le Bois	St-Pol	N	Frévent
Sarton	Arras	Jourdain	Pas
Sauchy Cauchy	id.	Barbet	Marquion
Sauchy Lestrée	id.	Lamandin	id.
Saudemont	id.	Duroyon	Vis-en-Artois
Saulchoy	Montreuil	Vallé L.	Campagne
Saulty	St-Pol	Haultecœur	L'Arbret
Savy Berlette	id.	Lefebvre	Aubigny
Selles	Boulogne	Duminy	Desvres
Sempy	Montreuil	Hourdez	Montreuil
Séninghem	St-Omer	Alloy	Lumbres
Senlecques	Boulogne	Choichoy	Desvres
Senlis	Montreuil	Moronval	Fruges
Séricourt	St-Pol	Cottrant, P.-F.	Frévent
Serques	St-Omer	Lœuillette	St Omer
Servin	Béthune	Cochet	Houdain
Setques	St-Omer	Lannoy	St Omer
Sibiville	St-Pol	Cottrant, P.-F.	Frévent
Simencourt	Arras	Cuvellier	Arras
Siracourt	St-Pol	Guilbert	St Pol
Sombrin	id.	Brocq	L'Arbret
Sorrus	Montreuil	Gobert	Montreuil
Souastre	Arras	Caron	L'Arbret
Souchez	id.	Leroy	Vimy
Surques	St-Omer	Widehem	Desvres
Sus St Leger	St-Pol	N	Frévent
Tangry	id.	Contard	Pernes
Tardinghem	Boulogne	Butez	Marquise
Tatinghem	St-Omer	Dubois	St Omer
Teneur	St-Pol	Puchois	St Pol
Ternas	id.	Detœuf	id.
Thélus	Arras	Bigotte	Vimy
Thérouanne	St-Omer	Robbe	Aire
Thiembronne	id.	Buron	Fauquemb.
Thièvres	Arras	N	Pas
Tilloy lez Herm.	St-Pol	Billot	Aubigny
Thilloy lez Moffl.	Arras	Froment	Arras
Tigny Noyelle	Montreuil	Pocholle	Montreuil
Tilly Capelle	St-Pol	Cottrand	St Pol
Tilques	St-Omer	Caron	St Omer
Tingry	Boulogn	Manier	Samer
Tinques	St-Pol	Barlet	Aubigny
Tollent	id.	Venier	Auxy le chât
Torcy	Montreuil	Legrand	Fruges
Tortefontaine	id.	Verure	Hesdin
Tortequesne	Arras	Denoyelle	Vitry
Tournehem	St-Omer	Duchêne	La Recousse
Tramecourt	St-Pol	Hibon	Hesdin
Trescault	Arras	Duhamel	Bertincourt
Trois Veaux	St-Pol	Théret	St Pol
Tubersent	Montreuil	Lansoy	Etaples
Vacquerie le Boucq.	St-Pol	Carpentier	Auxi le Chat.
Vacqueriette	id.	Marielle	Hesdin
Valhuon	id.	Bétourné	Pernes
Vaudricourt	Béthune	Cléret	Béthune
Vaudringhem	St-Omer	Lefebvre	Lumbres

Communes.	Arrond.	Instituteurs.	Bur. de poste.
Vaulx	St Pol	Bruhier	Auxy le chât
Vaulx	Arras	Choquet	Croisilles
Vélu	Arras	A. Segard	Bertincourt
Vendin	Béthune	Réuni à Oblinghem	béthune
Vendin le Viel	id.	Haultecœur	Lens
Verchin	Montreuil	Queben	Fruges
Verchocq	id.	Telliez	Hucqueliers
Verlincthun	Boulogne	Seillier	Samer
Vermelles	Béthune	Lefebvre	béthune
Verquigneul	id.	Evin	id.
Verquin	id.	Ernoult	id.
Verlon	Montreuil	Gobert, P.-F.	Berck
Viel Hesdin	St Pol	Leroux	Hesdin
Vieille Chapelle	Béthune	Delarre	béthune
Vieille Église	St Omer	Delattre	Audruick
Vieil Moutier	Boulogne	Golliot	Desvres
Villers au Bois	Arras	Carrez	Vimy
Villers au Flos	id.	Pavy	bapaume
Villers Brulin	St Pol	Beaudet	Aubigny
Villers Châtel	id.	Réuni à Mingoval	id.
Villers lez Cagnic.	Arras	N	Vis-en-Artois
Villers l'Hôpital	St Pol	Ogez	Auxy le Chât
Villers sir Simon	id.	Lemoine	Aubigny
Vimy	Arras	Lefebvre	bureau
Vincly	Montreuil	Risbourg	Fruges
Violaines	Béthune	Rose	Labassée
Vis en Artois	Arras	Lemaire	Bureau
Vitry	id.	Molon et Lebas	bureau
Waben	Montreuil	Dié	Berck
Wacquinghem	Boulogne	Réuni à Maninghem	Marquise
Wail	St Pol	Triplet	Hesdin
Wailly	Arras	Accart	Arras
Wailly	Montreuil	Garson	Montreuil
Wambercourt	id.	Couvreur	Hesdin
Wamin	St Pol	Frévaque	id.
Wancourt	Arras	N	Croisilles
Wanquetin	id.	Pelletier	L'Arbret
Wardrecque	St Omer	Peuvrel	St Omer
Warlencourt-Eauc.	Arras	François	bapaume
Warlincourt lez P.	id.	Delval	Pas
Warlus	id.	Ledru	Arras
Warluzel	St Pol	Poulet	L'Arbret
Wavans	id.	Lamory	Auxy le Chât
Wavrans	St Omer	Portenart	Lumbres
Wavrans	St Pol	Finet	St Pol
Westbécourt	St Omer	Scoumaque	Lumbres
Westrehem	Béthune	Caron	Lillers
Wicquinghem	Montreuil	Dourdin	Hucqueliers
Widehem	id.	Dumoulin	Étaples
Wierre au Bois	Boulogne	Carlu	Samer
Wierre Effroy	id.	Serret	Marquise
Willeman	St Pol	Ropital	Hesdin
Willencourt	id.	Protin	Auxy le Chât
Willerval	Arras	Clément	Vimy
Wimille	Boulogne	Arnouts	boulogne
Wingles	Béthune	Héringuez	Lens
Wirwignes	Boulogne	Bodart	Samer

Communes.	Arrond.	Instituteurs.	Bur. de poste.
Wismes	St Omer	Leverd L.	Fauquemb.
Wisques	id.	Simon	St Omer
Wissant	Boulogne	Leleu	Marquise
Wizernes	St Omer	Wintrebert L.	St Omer
Witternesse	Béthune	Delepine	Aire
Wittes	St Omer	Dorlencourt	id.
Zoteux	Montreuil	Golliot	Hucqueliers
Zouafques	St Omer	Lepoitevin	La Recousse
Zudausques	id.	Delporte	St Omer
Zutkerque	id.	Lagaisse H.-J.	Audruick

DOCUMENS STATISTIQUES SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE DANS LE PAS-DE-CALAIS, AU 1er JANVIER 1844.

A cette époque, 26 communes seulement sur 903, n'étaient pas pourvues d'instituteurs, soit que la faiblesse de leur population ou l'insuffisance de leurs ressources ne permît pas d'en établir un convenablement, dans chacune d'elles. Cependant l'administration s'occupait d'en envoyer dans celles de ces communes qui pouvaient en recevoir, ou de les réunir à des localités circonvoisines, plus populeuses.

En 1843, 45,658 garçons et 35,267 filles ont fréquenté les écoles, en hiver ; dans l'été de la même année, ces écoles furent fréquentées par 22,907 garçons et 19,420 filles.

A la même époque, on comptait, dans le département, 1,232 écoles, dont 295 privées et 937 communales ; 105 de ces dernières étaient spécialement affectées aux garçons, 63 aux filles et 769 aux deux sexes. Le mode d'enseignement qu'on y suivait est presque généralement la méthode simultanée.

Il existe, dans le Pas-de-Calais, 12 écoles protestantes, dont une à Achicourt, près Arras, et les autres, dans l'arrondissement de Boulogne.

Les écoles privées, communes aux garçons et aux filles, et dirigées par un instituteur, reçurent dans l'hiver de 1843, 4,925 garçons et 1,398 filles ; en été, 2,591 garçons et 594 filles, et celle de ces écoles, qui étaient dirigées par une institutrice, reçurent en hiver, 119 garçons et 7,013 filles ; en été, 92 garçons et 4,510 filles.

Le nombre des enfans admis dans les écoles communales en 1843, fut de 67,470, dont 40,614 garçons et 26,856 filles.

22,869 garçons et 15,050 filles étaient assujétis à la rétribution mensuelle, dont le prix moyen était fixé dans les arrondissements, comme il suit :

Dans celui d'Arras,	pour les garçons,	80 c.,	pour les filles,	70 c.
—	Béthune,	—	75	—	65
—	Boulogne,	—	55	—	60
—	Montreuil,	—	55	—	60
—	St-Omer,	—	65	—	70
—	St-Pol,	—	55	—	1

182 pensionnats primaires existaient dans les écoles communales et privées de garçons et de filles.

Voici, en définitive, comment se divisaient les 295 écoles primaires privées :

70 étaient spécialement affectées aux garçons ;
143 — — aux filles ;
82 — — aux deux sexes.

76 communes sont actuellement en instance, pour acheter ou faire construire des maisons d'école. Les frais approximatifs s'élèveront à la somme de 371,667 fr. dont ces communes supporteront 219,693 fr. Le reste sera à la charge du département ou de l'état.

SALLES D'ASILE DE L'ENFANCE.

Sous les anciennes républiques, tant prônées, l'on avait seulement en vue la multiplication des classes supérieures ou des hommes libres, puisque les esclaves étaient comptés pour rien. Mais depuis que le christianisme a aboli l'esclavage, la classe la plus nombreuse est devenue d'âge en âge, l'objet de l'attention de l'administration. Dans ce siècle où l'esprit de cette philosophie divine vient heureusement, après tant de secousses, réagir avec force, nous le voyons exercer, sous plusieurs formes nouvelles, sa salutaire et bienfaisante influence sur les classes inférieures et s'appliquer efficacement à améliorer leur sort. Ce n'est plus seulement aujourd'hui à l'administration que cette tâche est dévolue : des corporations de dames veulent la partager. 50 dames d'Arras dispensent leurs soins de chaque jour aux salles d'asile, fondées en cette ville. Leur ingénieuse et intelligente charité sait se procurer des ressources pour maintenir, dans les meilleures conditions d'ordre et de bien-être, ces établissemens si utiles aux mères à qui le travail et le soin de leurs ménages ne permettent pas de veiller sur leurs enfans, avec la délicate et minutieuse attention que réclame leur faiblesse.

Rien de mieux établi que les quatre règlemens qui dirigent cette maternelle administration.

Le 1er qui fixe le nombre des dames inspectrices, détermine les devoirs attachés à ces fonctions ;

Le second est relatif à la tenue des salles d'asile ;

Le troisième concerne la *Société des jeunes Économes*. Ce règlement, porte, dans son article premier, qu'il est formé, à Arras, une *Société dite des Jeunes Économes*, composée de demoiselles de tous âges, qui s'engagent à verser mensuellement à la caisse commune, une cotisation de 25 centimes et à confectionner, dans le même laps de temps, un effet d'habillement ;

Le 4e traite des distributions de vêtemens aux enfans.

Il existe, à Arras, quatre salles d'asile, où sont reçus 6 à 700 enfants.

La première est établie à Saint-Vaast : Surveillante, Mlle E. Beauchamps ; sous-maîtresse, Mme veuve Bernaux ;

La seconde, au Vivier : Surveillante, Mme Celse ; sous-maîtresse, la veuve Chevalier ;

La troisième, place de la Préfecture : Surveillante, Mlle L. Beauchamps ; sous-maîtresse, Mlle P. Delasalle ;

La quatrième, sur la Grand'Place, rue Fausse-Porte-St-Michel : Surveillante, Mme Coiffier ; sous-maîtresse, la veuve Leclercq.

ADMINISTRATION DES SALLES D'ASILE.

Mmes Desmousseaux de Givré, présidente.
De Champlouis, présidente honoraire.
Dudouit, vice-présidente.

DAMES INSPECTRICES DES SALLES D'ASILE.

Asile de St-Vaast. — Mmes Dudouit, Letombe, Fagniez aîné, Aimé Fagniez, Braine, notaire, Plichon, Crépieux, Calluaud, Colin, Roguin, Deladérière, Leviez, Dauchez.

Asile du Vivier. — Mmes Deroode, Desgardins, Pillain, Gudin, Périn, Delair, Fabien, Bultez, Du Cardonnoy, Mathieu-Bulteau, De Merseman, de St-Paul.

Asile, place de la Préfecture. — Mmes Molroguier, C. Wartelle, Boussemart, Gelée, Jacqueminot, Reinier, Lecesne, Boistel, Coquillard, Estoret, Billet.

Asile de la Grande-Place. — Mmes Aubron, Broye, Deldicque, Morel, Lescardé, Répécaud, Norman, Le Boucher, Watelet, Becthum, Colin-Vaast, Leducq.

Il existe encore dans le département du Pas-de-Calais 19 salles d'asiles communales et 26 salles privées.

Voici les lieux où se trouvent les 19 salles communales avec lesquelles nous ferons figurer celles d'Arras.

Arras	4	7 pour l'arrondissement d'Arras.
Bapaume	1	
Beaumetz-lez-Camb.	1	
Pas	1	
Béthune	1	6 pour l'arrondissement de Béthune.
Carvin	1	
Courrières	1	
Lens	2	
Vendin-le-Vieil	1	
Boulogne	2	4 pour l'arrondissement de Boulogne.
Calais	1	
St-Pierre	1	
Hesdin	1	1 pour l'arrondissement de Montreuil.
St-Omer	2	3 pour l'arrondissement de St-Omer.
Aire	1	
St-Pol	1	2 pour l'arrondissement de St-Pol.
Auxy-le-Château	1	
TOTAL	23	

Elles recoivent 3,455 enfans et coûtent aux communes 15,050 fr. (4 fr. 35 c. environ par enfant.)

Il existe aussi dans le Pas-de-Calais 60 classes d'adultes, fréquentées par 2,025 élèves. L'entretien de ces classes coûte 4,200 fr.

Noms des Instituteurs et des Institutrices et des Dames surveillantes des Salles d'asile, qui attirèrent spécialement l'attention de l'administration et méritèrent des récompenses ou des mentions honorables.

En 1843.

Médaille d'argent : Mme Jeanne Delfosse, directrice des Sœurs de la retraite, à Boulogne-sur-Mer.

Médailles de bronze : M. Boulinguez, Toussaint, instituteur du dégré élémentaire, à Gonnehem, arrondissement de Béthune.

Mme Roger, Pélagie, directrice des Sœurs Bénédictines, à Calais.

M. Serret, Jacques, instituteur, à Marquise.

MENTIONS HONORABLES.

MM. Vintrebert, instituteur du degré élémentaire,		à Longuenesse.
Cazin, François-Marie,	—	à Nortkerque.
Reisenthel, François,	—	à Louches.
Bigotte, Casimir,	—	à Feuchy.
Puchois, Benjamin,	—	à Lignereuil.
Baccuez, J.-F.-J.,	—	à Rouvroy.

SALLES D'ASILE.

Médaille d'argent : Mme Grognart, surveillante, à Boulogne.

Médailles de bronze : Mme Toulouse, surveillante, à Béthune ; Mme Valentine Lantoine, surveillante, à Lens.

Mentions honorables : Sœur Maria de St-Vincent-de-Paul, à St-Pierre-lez-Calais ; Mlle Beauchamps, à Arras.

En 1844

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SUPÉRIEUR.

Médaille d'argent : M. Houriez, instituteur, à Blairville.

Médaille de bronze : M. Leleu, à Wissant.

Mentions honorables : M. Leverd, à Aire ; Mlle Devrez, à Bapaume.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ÉLÉMENTAIRE.

Médaille d'argent : M. Ernoult, à Verquin.

Médaille de bronze : MM. Robbe, à Thérouanne ; Daniel, à Hesdin. Mlle Ducellier, à Vitry.

Mentions honorables : MM. Polart, à Canettemont, Varet, à Rebreuve; Michaux, à Bourthes : Mlle Labat, à Brévillers ; Delahorde, à Wimille; Macquaire, à St-Pol.

SALLES D'ASILE.

Médaille d'argent : Mlle Lantoine, à Lens.

Médaille de bronze : Mlle Coiffier, à Arras.

Mention honorable : Mlle Montaigne, à Aire.

ÉTABLISSEMENS RELIGIEUX.

Leur situation, nombre de sujets qu'ils renferment, dénomination et objet de leur institution.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Arras : Frères des Écoles chrétiennes. 14

Les dames Ursulines, pensionnat et école primaire.. . 28

Les dames Augustines, pensionnat et école primaire. 18
Les dames Bénédictines du St-Sacrement, pensionnat 24
Les sœurs de St-Vincent-de-Paul, (instruct. prim.). . 11
Id. id. maison rue St-Maurice, (inst. pr.) 4
Les sœurs de Ste-Agnès, (soin des orph.), (inst. pr.). 16
Les sœurs de l'hôpital St-Jean. 22
Les religieuses Chariottes, (soin des malades à domi.) 20
Les religieuses Clarisses. 18
Ablainzevelle : les sœurs de la Providence, (instruction prim.) 2
Bapaume : Les Frères des écoles chrétiennes.. 5
Les sœurs de St-Vincent-de-Paul, (instruction prim.) 10
Bienvillers-au-Bois : les sœurs de la Ste-Famille, (inst. prim.) 2
Boisleux-au-Mont : sœurs de la Ste-Famille, id. . . 2
Dury : les sœurs de la Ste-Famille, (instruction primaire). . . 2
Etaing : sœurs de la Ste-Famille, (instruction primaire). . . . 2
Pas : sœur de la Providence, (instruction primaire). 1
Souastre : sœur de la Providence, (instruction primaire). . . . 1
Rouvroy : sœurs de la Ste-Union, (instruction primaire). . . . 3
Vimy : id. id. 2

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Béthune : les frères des écoles chrétiennes. 5
Les sœurs de la Providence, (instruction primaire). . 5
Les sœurs de St-Vincent-de-Paul. id 5
Les sœurs hospitalières 10
Busnes : sœurs de la Providence, (instruction primaire 2
Carvin : Les frères de Marie, (instruction primaire) 3
Les sœurs de la Providence, id. 3
Harnes : les sœurs de la Providence. 2
Hénin-Liétard : les sœurs de la Ste-Union, (instruct. prim.) . 3
Laventie : les frères des écoles chrétiennes 3
les sœurs de l'hôpital St-Jean 8
les sœurs de la Sainte-Famille. 4
Lillers : les sœurs de la Providence 2
Sailly-sur-la-Lys : sœurs de la Providence. 2
Lens : Les sœurs hospitalières 9
St-Venant : les sœurs de l'enfant Jésus, (soin des aliénées) . . 12
les sœurs de la Providence 2

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Boulogne :	les frères des écoles chrétiennes	15
	les dames Ursulines, (pensionnat).	50
	les dames Annonciades. id.	20
	les sœurs de la retraite chrétienne.	70
	les sœurs hospitalières.	13
	les sœurs du Bon-Secours, (soin des malades, à dle)	16
	les sœurs de la Ste-Famille. (Pensionnat)	6
	les dames de la Visitation	40
	les sœurs de St-Joseph, (ateliers de couture) . . .	3
Bouquehaut :	sœurs de la Ste-Famille.	3
Calais :	les frères des écoles chrétiennes	7
	les dames Bénédictines, (pensionnat)	6
	les sœurs de St-Maurice, dites de St-Paul, (sec. à de.) dont 2 pour la direction de la salle d'asile.	5
	les sœurs hospitalières	8
Desvres :	les frères des écoles chrétiennes.	3
	les sœurs de la Providence, (instruction primaire). .	2
Guînes :	id. id. id.	3
St-Pierre-lez-Calais :	Les frères des écoles chrétiennes.	3
	Salles d'asile, religieuses de St-Maurice, dites de St-Paul de Chartres	3
Samer :	les sœurs de la Providence, (instruction primaire). . .	2

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Montreuil :	Les frères des écoles chrétiennes	5
	les sœurs hospital., pour les orphelins, des 2 sexes	6
	les sœurs de l'Hôtel-Dieu.	9
	les sœurs de la Providence, (instruction primaire)	3
Berck :	les sœurs de la Ste-Famille, id.	2
Buire-le-Sec,	id. id. id.	3
Embry,	id. id. id.	1
Etaples,	id. id. id.	3
Fressin,	id. id. id.	3
Fruges :	les sœurs de la Providence, id	2
Hesdin :	les dames de St-Vincent-de-Paul, (hôpital).	7
Marconne :	les sœurs de la Ste-Famille, (instruction primaire)	2
Parenty,	id. id. id.	1

Rimboval : les sœurs de la Sainte-Famille, (inst. primaire).		3
Verchin : les sœurs de la Providence,	id.	1

ARRONDISSEMENT DE ST-OMER.

St-Omer : Les frères des écoles chrétiennes, (maison de noviciat, succursale de celle de Paris).	50
les dames du Saint-Sacrement.	3
les dames Ursulines, (pensionnat).	35
les dames de St-Vincent-de-Paul, (Hôpital général)	15
l'hôpital St-Jean	12
l'hôpital St-Louis	13
les religieuses Clarisses, (pensionnat au Haut-Pont)	12
Aire : les frères des écoles chrétiennes.	5
les dames Ursulines, (pensionnat)	12
les sœurs hospitalières	10
les dames de St-Vincent-de-Paul	5
Arques : les sœurs de la Providence, (instruction publique) . .	3
Wizernes : id. id. id.	2

ARRONDISSEMENT DE ST-POL.

St-Pol : Les frères de Marie.	4
les dames de St-Vincent-de-Paul.	5
les sœurs de la Providence, (instruction primaire). . .	7
Auxy-le-Château : id. id.	2
Pernes : les dames Ursulines, id.	5
Ramecourt : les sœurs de la Providence, id.	2
Fillièvres, id. id. id	1

INSTITUTION DES SOURDS-MUETS, A ARRAS.

Cette institution fut fondée en 1817 par Mlle Duler, élève et compatriote de l'abbé Sicard. M. le chanoine Lallart de Le Bucquière, dont le nom rappelera toujours celui de la bienfaisance, se représentant, avec ce sens droit et exquis dont il était doué, qu'un tel établissement devait, non-seulement faciliter à de malheureux enfans privés de l'ouïe et du don de la parole, le moyen de se produire honnêtement dans le monde, mais encore rendre accessibles à leur esprit les principes de la morale et les vérités de la religion, M. Lallart vint en aide à la fondatrice, en mettant à sa disposition une maison qu'il possédait, (rue St-Maurice). Elle y demeura jusqu'en 1826, époque

où la Commission administrative des hospices d'Arras, céda à la ville l'ancienne maison des vieillards, pour y recevoir les sourds-muets. La ville d'Arras employa même une somme de dix-huit mille francs, à rendre la maison telle qu'on la voit à présent, à condition d'y placer gratuitement deux élèves de la ville, pour l'indemniser des dépenses qu'elle faisait; ce à quoi la directrice s'est engagée. Mais en 1829, Mlle Duler, qu'une maladie grave força de se retirer, fut remplacée par M. Desoignies, directeur actuel.

Un établissement aussi intéressant ne pouvait manquer d'attirer l'attention du Conseil général dont la sollicitude bienveillante s'étend à tous les besoins et à tous les vœux réalisables, aussi fonda-t-il successivement 16 bourses. Depuis, M. le Ministre de l'intérieur y a placé deux élèves aux frais de l'Etat et il y a lieu d'espérer que ce nombre s'augmentera. En outre, le département de la Somme y entretient une bourse.

Quoique des renseignements statistiques constatent qu'il se trouve dans le Pas-de-Calais, 350 sourds-muets, peu d'élèves pensionnaires arrivent, parce que ces infortunés, à l'exception de quatre ou cinq, appartiennent à des familles nécessiteuses. Cependant les 30 élèves qui fréquentent l'école, (elle pourrait en renfermer 80), doivent à la patiente aptitude de l'ingénieux Directeur de faire d'évidens et consolans progrès et ceux qui en sortent, après les 4 ou 5 ans qu'exige assez ordinairement leur éducation, connaissent leurs devoirs envers Dieu et la société. Les torts de la nature sont moralement réparés en eux.

Pour qu'un plus grand nombre de ces infortunés pût participer à ces bienfaits, il serait à désirer qu'à l'exemple de ce qui se pratique dans le département du Nord, à Lille, à Dunkerque et à Valenciennes, les communes importantes du Pas-de-Calais, laissassent les bourses départementales aux localités pauvres, et plaçassent leurs sourds-muets à l'école d'Arras, avec leurs fonds municipaux.

C'est le vœu que dans la session de 1840, une commission du Conseil général, exprimait, par l'organe de l'honorable M. Billet, l'un de ses membres.

MEMBRES DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE.

MM. Desmousseaux de Givré, O ✠, préfet, président d'honneur.
Le maire d'Arras, O ✠, président.

Le baron d'Herlincourt ✠.
Le baron Lallart ✠.
Billet, avocat.
Monel, père, conseiller de préfecture.
Louis Lallart de Lebucquière.
Léandre Estoret.
Desoignies, directeur.

SOCIÉTÉ DU CHANT SACRÉ.

Dans les cérémonies de leur culte, tous les peuples se sont toujours exprimés, en s'adressant aux immortels, sur des tons supérieurs au langage ordinaire, ils chantaient, c'était l'harmonie qui portait aux pieds du Dieu d'Israël, les hommages de son peuple reconnaissant et comme si, seule et privée d'elle, la parole humaine ne pouvait parvenir au trône céleste, la loi nouvelle l'a admise dans ses solennités.

C'est pour faire mieux sentir encore la beauté et la sublimité des cantiques divins, par les touchans et ravissans accords de l'harmonie, qu'il s'est formé, il y a environ cinq ans, à Arras, une société, sous les auspices de l'administration. Le nombre des sociétaires est de 69 et celui des élèves de 40.

Le local affecté à cette école, est situé, rue de Beaudimont, ancien Hôtel-Dieu.

Depuis son institution, cette société a fait exécuter, par ses élèves, plusieurs messes qui ont produit un effet très-remarquable.

M. le Maire d'Arras, O. ✠, président honoraire;

MM. Braquehay, président, François dit Thomas, ✠, Fourmestreaux, Tilloy, Gamblin, membres du bureau. Gayet, trésorier, et Lombart, secrétaire.

CHAPITRE II.

SCIENCES ET ARTS.

Sociétés savantes et d'Agriculture. — Sociétés philharmoniques. — Ecoles de musique. — De dessin. — Cours de dessin linéaire. — De modelure. — Musées. — Jardin botanique. — Bibliothèques.

SOCIÉTÉ ROYALE D'ARRAS.

La Société royale pour l'encouragement des lettres, des arts et des sciences, instituée en 1817, a remplacé l'Académie d'Arras. Cette dernière a commencé en 1737, sous le nom de Société, mais par lettres patentes du mois de juillet 1773, elle prit le titre d'Académie. Elle a compté des littérateurs d'un très grand mérite, tels, par exemple, que M. Harduin, son secrétaire perpétuel ; M. Gosse, prieur d'Arrouaise, poète qui maniait la lyre avec un chaleureux entraînement et le véritable enthousiasme du genre ; M. Dubois de Fosseux ; M. de Grandval qui a laissé une traduction en vers des pseaumes; M. Lesage, avocat, décédé dans ces derniers temps, à Sapignies, et bien d'autres.

MM. les titulaires actuels ne le cèdent en rien à leurs devanciers. Plusieurs l'emportent même sur eux, en ce qu'ils réunissent aux talents littéraires, de profondes connaissances dans les sciences exactes.

Les sujets que l'Académie d'Arras met, tous les ans au concours, piquent l'émulation de nombreux rivaux qui, des points plus ou moins éloignés du royaume, viennent y disputer la palme.

LISTE DE MM. LES MEMBRES RÉSIDANTS DE LA SOCIÉTÉ ROYALE D'ARRAS, AU 1er AOUT 1844.

PRÉSIDENT.

MM. Maillard-D'Ontot, colonel du génie, en retraite.

CHANCELIER.

Répécaud, colonel du génie, en retraite.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

Cornille, président du tribunal civil, membre du Conseil général.

ARCHIVISTE.

Billet, avocat.

VICE-CHANCELIER.

Dassonneville, professeur à l'Ecole de médecine.

SECRÉTAIRE-ADJOINT

Le comte Achmet d'Héricourt, membre de plusieurs sociétés savantes.

ARCHIVISTE-ADJOINT.

L'abbé Parenty, chanoine titulaire du chapitre d'Arras.

MEMBRES.

MM. Le baron d'Herlincourt, propriétaire.
Le baron Lallart, propriétaire.
Crespel-Dellisse, manufacturier.
Thellier de Sars, propriétaire.
D'Herlincourt, Léon, membre du Conseil général.
Dudouit, membre du Conseil général.
Brégeaut, profes[r] de botanique, à l'école de médecine d'Arras.
Degeorge, Frédéric, rédacteur en chef du *Progrès*.
Leducq, avocat.
Colin, maire d'Arras.
Wartelle, Ch., adjoint au maire d'Arras.
Luez, avocat.
Thibault, propriétaire.
Esnault, membre de la Chambre des Députés.
Servatius, maréchal-de-camp.
Coste-Crespel, propriétaire.
Broy, professeur de seconde, au collége d'Arras.
Colin, Henri, juge-suppléant au tribunal civil.
Ledieu, docteur en médecine.
Fréchon, chanoine titulaire.
Godin, archiviste du département.

L'Académie d'Arras a de plus 21 membres honoraires et 74 correspondants.

Dans la vue de répondre aux intentions manifestées par M. le Préfet, dans son arrêté du 9 avril 1844 et de sa circulaire du 14 du même mois, elle s'est chargée de la recherche, de la description et de la conservation des monumens historiques, et par une décision du 31 mai même année, elle a nommé, dans son sein, une commission archéologique, composée de MM. Harbaville, Maurice Colin, Répécaud, Maillart-d'Ontot, Parenty et d'Héricourt. Depuis, cette commission s'est adjoint MM. Aug. Terninck, percepteur, à Bois-Bernard, Reyt, curé-doyen, à

Havrincourt, Demory, Gautier et Dutilleux, professeurs de dessin, à Arras, Grigny fils, architecte.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

Cette société a été fondée, à St-Omer, en 1832. Son but est :

La conservation et la description des anciens monumens de la Morinie dont il reste des ruines;

La recherche des objets du temps des Romains ou du moyen-âge, dont les fouilles déjà faites, ont démontré l'existence sur divers points de la Morinie.

La reconnaissance des faits géologiques qui peuvent servir à constater les variations du sol et des eaux de cette ancienne contrée ;

La recherche des élémens du langage des Morins ;

La conservation et la publication des chroniques, mémoires ou recueils anciens, manuscrits.

La société fait graver en tête de ses diplômes un chronogramme célèbre: DeLetI MorInI, que les destructeurs de Thérouanne avaient fait inscrire sur la porte St-Esprit de cette ville malheureuse. La combinaison arithmétique des majuscules numérales dans ces deux mots, représentent, en effet, la date de la ruine de Thérouanne, MDLIII, 1553.

Outre ses membres résidans, la société des antiquaires de St-Omer, compte 317 membres correspondans ou honoraires.

LISTE DE MM. LES MEMBRES RÉSIDANTS DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

PRÉSIDENT.

MM. Le vicomte du Tertre, maréchal-de-camp, en retraite.

VICE-PRÉSIDENT.

Alex. Hermand.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

L. De Givenchy, membre titulaire du comité des chartes, au ministère de l'instruction publique.

TRÉSORIER.

Mallet père.

Membres. — MM. Deneuville, propriétaire; Desmarquoy, médecin; Romain de Givenchy; Albert Legrand; Edouard de Monnecove, maire; Ouin, officier d'ad^{on} des vivres; Pley-Legrand, propriétaire; Omer Pley, propriétaire; Martel, avocat; Bolard; Pagard, propriétaire; Waternau, notaire; Ch. de Récicourt, colonel du génie; Henri de

Saplane; Faverot, principal du collége ; Quenson, membre du Conseil général.

Comme la Société royale d'Arras, la Société des Antiquaires de l' Morinie s'occupe des recherches archéologiques que concernent les deux actes préfectoraux dont il a été ci-dessus question.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES ARTS, A BOULOGNE-SUR-MER.

MM. le Préfet, président honoraire.
le Sous-Préfet, vice-président honoraire.
Bureau : MM. De Lattaignant de Ledinghem, président.
Chevalier de Barde, vice-président.
Marmin-Pamart, secrétaire.
Horeau, trésorier.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS, EN LA MÊME VILLE.

MM. de Rincquesen, président.
Demarle, secrétaire.
Horeau, trésorier.

Le nombre de ses membres est illimité. Ils se divisent en sociétaires, actionnaires et associés correspondants. La cotisation des actionnaires est de 10 fr par an. Une exposition a lieu tous les deux ans.

Outre la Société d'agriculture de Boulogne (1), il en existe encore 6 autres dans le département : à Arras, Béthune, Calais, Montreuil, St-Omer et St-Pol, qui reçoivent du département, une somme de 1,000 fr., chacune.

Il existe aussi 7 comices agricoles, en faveur desquels le Conseil général vote à chacun, une allocation annuelle de 200 fr.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE, A ARRAS.

Elle fut fondée, en 1826, sous les auspices de M. le baron d'Hautecloque, alors maire de la ville d'Arras. Elle donne chaque année, quatre concerts d'abonnement, dont le quatrième est réservé pour la fête communale.

Cette société rivalise dignement avec celles des villes voisines, le plus en renom, tant par la manière supérieure avec laquelle elle exé-

---

(1) Dans l'annuaire de 1846, nous donnerons les noms de MM. les Membres des sept Sociétés d'agriculture et des Comices agricoles du département.

cute les morceaux difficiles annoncés dans ses programmes, que par le soin qu'elle apporte à relever l'éclat de ses concerts, en y faisant entendre les artistes les plus distingués.

Voici les noms de ceux qui y ont été entendus jusqu'à ce jour :

Cantatrices : Mmes Dorus, Casimir, Prévost, Raimbaut, Nadolini, Damoreau-Cinti, Nau, Bordogny, Albertazzy, Dhennin, Julian, A. Lebrun, Viardot-Garcia, Dobré, Heinefetter et Sabattier;

Chanteurs : MM. Chollet, Bordogny, Graziani, Ponchard, Géraldi, Lafond, A. Dupont et Dérivis fils ;

Instrumentistes : MM. Mazas, Valin, Guérin, Tilmant frères, Voës, Willent, Urhan, Allard, Brod, Gallay, Batta, Chevillard, Artot, Dorus, Lacombe et Prudent.

M. Maurice Colin, O ✠, maire d'Arras, président.

ADMINISTRATEURS.

MM. Daverdoing, vice-président ; Cornille, Félix; De Grandval, Armand; Delair, Emile; Hovine, Augustin; Hovine, Louis; Huret-Lefebvre; Maniette; Dourlens; Legentil, Joseph, secrétaire ; Legentil, Fde, trésorier ; Crépieux, A., archiviste.

M. Bertrand, chef d'orchestre.

Le goût de la musique domine tellement, dans le Pas-de-Calais, que non seulement les villes, mais des bourgs et de simples communes rurales, ont organisé des sociétés philharmoniques qui concourrent entr'elles pour obtenir les prix qui sont offerts à leur émulation, dans les fêtes patronales.

ÉCOLE DE MUSIQUE.

La société philharmonique, secondée par le Conseil municipal d'Arras, a créé, en 1837, une école de musique, dont chaque année voit accroître la prospérité. Depuis son organisation, plus de 300 élèves y ont fait leur éducation musicale ; 100 à 120 la fréquentent annuellement et le Conservatoire de Paris a admis plusieurs sujets qui en sortaient.

PROFESSEURS.

Pour le solfège, le violoncelle et les instrumens à vent en cuivre, M. Bertrand.

Pour les instrumens à vent en bois, M. Bassez.

Pour le violon : MM. Coche aîné, Coche jeune et Jules Héquet.

ÉCOLE GRATUITE DE DESSIN.

M. Gautier, directeur.

L'école de dessin de la ville d'Arras, qui fut fondée vers 1775, par les états de la province, doit la continuation de ses succès à l'intelligente direction de M. Gautier.

Les différentes parties d'études se composent du dessin de figures, d'après les estompes, la bosse et le modèle vivant. Les élèves y sont aussi exercés aux études anatomiques, de perspective et de paysage, aux ornemens d'architecture, à la peinture à l'huile et aux pastels.

Le nombre deceux qui la fréquentent est de 100 à 120, terme moyen.

Professeurs : MM. Gautier, directeur ; Demory.

Les cours ont lieu cinq fois la semaine, à St-Vaast, de 5 à 7 heures du soir.

COURS GRATUIT DE DESSIN LINÉAIRE ET DE GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE, APPLIQUÉE AUX ARTS ET MÉTIERS.

Ce cours, qui est très suivi, se fait (excepté les fêtes, les dimanches et les jeudis) tous les jours de 8 à 9 heures du soir, dans une salle disposée spécialement au collége et dont l'entrée fait l'angle avec les rues de l'Arsenal et de St-Etienne.

Professeur : M. Bourgois-Hovine.

COURS GRATUIT DE MODELURE.

Ce cours, établi à Saint-Vaast, se fait tous les jours de la semaine, excepté le jeudi et le dimanche.

Professeur : M. Fry.

MUSÉE.

Il est rare, de trouver dans une ville, à l'exception de la Capitale, un édifice aussi vaste, aussi grandiose que celui de l'ancienne abbaye royale de St-Vaast. C'eût été une perte irréparable pour l'architecture que la pioche, du philosophisme irreligieux, ailleurs si impitoyable, l'ait détruit. Indépendamment de la Cathédrale, du Palais épiscopal, d'un magnifique grand Séminaire, des archives départementales, de la Bibliothèque, cet immense édifice renferme encore l'entrepôt public, les magasins des vivres militaires, la caisse d'épargne, l'école d'instruction primaire supérieure, l'école de dessin, les bureaux de la chambre de commerce, enfin le musée.

Quoique créé seulement, depuis quelques années, il contient plusieurs toiles d'un grand mérite. Ouvert spécialement à la fête communale, il est alors parcouru avec beaucoup d'intérêt par les amateurs.

Il est aussi ouvert les dimanches et les jeudis à 2 heures de l'après-midi.

ADMINISTRATION.

MM. le Maire d'Arras O. ✠, président, Gautier, directeur de l'école de dessin, trésorier, Demory, Everts, ✠, Cornille, Traxler, architecte, Alexandre Toursel, Colin-Vaast, Leviez, Brégeaut.

Les villes de Boulogne, Calais, St-Omer et St-Pol possèdent aussi, chacune, un musée.

Mais celui de tout le département dont la collectión est la plus variée, la plus riche en minéralogie, botanique, polypiers, mammalogie, ornithologie, en antiquités et numismatique, en curiosités, architecture, sculpture et peinture, est incontestablement celui de Boulogne.

Il est ouvert au public les jeudis, les samedis et les dimanches, le jour de la fête du Roi, les 27, 28 et 29 Juillet et pendant les foires de la Madelaine et de St-Martin, les heures d'admission sont de 10 à 4.

JARDIN BOTANIQUE DE LA VILLE D'ARRAS.

La reconnaissance publique se plaît à proclamer que c'est aux soins intelligens et éclairés de M. Brégeaut, professeur d'histoire naturelle, à l'école préparatoire de médecine d'Arras, que cette ville doit l'organisation de son jardin botanique. Naguères encore, c'était un enclos en friche, dans lequel les nombreux élèves du petit séminaire s'ébattaient pendant les récréations. Mais M. Brégeaut employant avec un discernement parfait les allocations que le Conseil municipal met à sa disposition, a établi le jardin botanique d'Arras, suivant la classification adoptée par les grands maîtres. Il l'a distribué en genres, en ordres, en familles, il y a formé trois grandes divisions de végétaux, les *Acotylédones*, les *Monocotylédones* et les *Dicotylédones*, etc., etc. Ce jardin est à la fois un lieu d'instruction et une promenade où l'œil ne se lasse pas de contempler les magnifiques bâtimens de St-Vaast qui se déploient dans toute sa longueur.

BIBLIOTHÈQUE D'ARRAS.

Son vaisseau frappe d'admiration tous les connaisseurs. C'est, en effet, un des plus beaux de France.

La bibliothèque d'Arras est composée de plus de 40 mille volumes et renferme douze cents manuscrits d'une haute antiquité. Il en est du neuvième siècle.

Elle est ouverte, les lundis et jeudis de neuf heures du matin à midi et tous les jours, (excepté le dimanche) de 6 à 9 heures du soir, aux lecteurs et à la jeunesse studieuse. Dans ces lectures et pendant l'hiver, on doit faire connaître la veille à M. le Bibliothécaire les ouvrages qu'on désire lire le lendemain, parce que le règlement ne permet pas de parcourir l'enceinte principale, avec un flambeau. M. le Bibliothécaire, avec cette délicate attention qui le caractérise, ne manque jamais de les faire préparer.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. le Maire d'Arras, O. ✠, président, Esnault, ✠, député, Monel père, Harbaville ✠ et Perrot, conseillers de préfecture, Estoret, propriétaire, Ch. Wartelle, ✠, adjoint.

Bibliothécaire : M. Bacouël. Concierge, M. Leroy.

Il existe dans le Pas-de-Calais sept autres bibliothèques publiques, elles se trouvent à Béthune, Boulogne, Calais, St-Omer, Aire, St-Pol et Hesdin.

Les bibliothèques de Boulogne, St-Omer et Calais sont, sans contredit, les plus remarquables.

Celle de Boulogne renferme 21 mille volumes.

Celle de St-Omer en compte 20 mille.

Et celle de Calais, 7

Bibliothécaire à Boulogne, M. Gérard, avocat. Sous-Bibliothécaire, M. Flageolet.

Les heures d'admission sont le matin depuis 10 heures jusqu'à 3 heures après-midi, excepté les mardis et vendredis.

Séances du soir, les mardis, jeudis et samedis, de 6 à 9 heures.

Par les soins actifs et éclairés de M. le docteur Danvin, la Bibliothèque et le Musée de St-Pol, prennent un rapide accroissement. Ils renferment grand nombre de livres et d'objets précieux.

CHAPITRE III.

ÉTABLISSEMENS DE CHARITÉ ET DE BIENFAISANCE.

Hospices. — Bureaux de Bienfaisance. — Caisses d'épargne. — Monts-de-Piété. — Maison de refuge. — Prisons.

HOSPICES.

Le département du Pas-de-Calais renferme quatorze établissemens connus sous le nom d'hospices. Ils sont placés dans chaque arrondissement, ainsi qu'il suit :

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Arras. — *Commission administrative :* MM. Toursel, Gamot, Develle, Wartelle de Retz, Roguin ✵.

Hôpital civil : MM. Mercier ✵, médecin en chef, Lestoquoy, chirurgien en chef, Lescardé, chirurgien.

Hôpital militaire : MM. Mienné ✵, médecin en chef, Toursel-Devacquez, chirurgien. M Gautier, économe.

Bapaume. — *Commission administrative :* MM. Parel-Gamot, Legay, Auguste Croisilles, Caron-Lagniez ; Mouronval ✵, médecin, Florimont, chirurgien-adjoint, Langlebert, chirurgien titulaire.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Béthune. — *Commission administrative :* MM. Dellisse, Blin de Mutrel ✵, Raparlier, Lefebvre-Dupré ✵, Gastebois; Pruvost, médecin, Marchand ✵, chirurgien.

Lens. — *Commission administrative :* MM. Lagrange, Demayer, Durot, Bruneau, Al. Peltier; Testu, médecin, Carlier, chirurgien.

St-Venant. — *Commission administrative :* MM. Debuyser, Playoust, Conseil, Delassus, Denissel; Courdent, médecin.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Boulogne. — MM. Al. Adam, maire, président honoraire; Horeau, président; Bonnet père, de Clocheville, Coilliot, Gros-Latteux; Ser-

gent, aumônier; Roussel, médecin, Gorré, chirurgien, St-Jest, secrétaire.

Calais. — *Commission administrative :* MM. Legros-Devot, maire, président, Ph. Devot, Henri Dupont, L. Dessin, Pigault de Beaupré, Vogue.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Hesdin. — *Commission administrative :* MM. Willame, Térouanne, Plichon, Coulet et Hallette; Vivens, médecin.

Montreuil. — *Commission administrative :* MM. Chomel, Lévêque, Henneguier, Boitel, Petit; Maffait, médecin, Deroussent, chirurgien.

ARRONDISSEMENT DE ST-OMER.

Aire. — *Commission administrative :* MM. Hubert, Midy, Thomas, Papagay, Gonnet, Dumoutier, médecin, Wavrin, chirurgien.

Ardres. — *Commission administrative :* MM. Cocquet ✠, Clerbout, Carton, Trouille ; Aucheval, chirurgien.

St-Omer. — *Commission administrative :* MM. Delattre, Deschamps ✠, Lefebvre-Hermand ✠, Plez, Deschamps et Coze, médecins, Cuvelier et Evrard, chirurg ens.

ARRONDISSEMENT DE ST-POL.

Auxy-le-Château. — *Commission administrative :* MM. Decarbonnel, Deplanque, Wallart, Lefebvre, Petit, Leger, médecin.

St-Pol. — *Commission administrative :* MM. Genelle, Danvin, Lambert, Héroguelle, Graux, Capron; Bruno-Danvin, médecin.

Par suite des mesures prises par M. le Préfet du Pas-de-Calais, afin de prévenir les abus fréquens, résultant de la facilité avec laquelle on exposait les enfans au tour, ces expositions ont considérablement diminué. En 1843, on n'en a compté que 26 dont la moitié concernait des enfans réellement trouvés au tour et l'autre, des enfans abandonnés par leurs parents. En 1842, il y avait eu 137 expositions, dont 119 d'enfans trouvés et 18 d'abandonnés.

Il s'est conséquemment fait une diminution très sensible dans le nombre des enfans, tant trouvés qu'assimilés, qui peuplent l'hospice dépositaire d'Arras et le département a fait sur ce service une notable économie. En effet, au 31 décembre 1842, le nombre des enfans était de 444, dont 393 trouvés et 51 assimilés, et les dépenses remboursées

par le département, s'étaient élevées, pour la même année, à la somme de 34,357 f., dont 31,043 f. 15 pour enfans trouvés, et 3,313 f. 85 pour assimilés, tandis qu'au 31 décembre 1843, le nombre en était descendu à 317 et la dépense départementale était réduite à 29,202 fr. tant pour enfans trouvés qu'abandonnés. Cependant la commission administrative des hospices d'Arras, a obtenu une augmentation sur le tarif des mois de pension, affectés aux enfans placés sous sa paternelle sollicitude.

Ce tarif était ainsi établi avant l'augmentation :

Enfans de 1 jour à 1 an, 22 fr. 50 par trimestre, une indemnité en sus de 6 fr. par trimestre, pendant les 9 premiers mois ;

Enfans de 1 à 6 ans, 18 fr. par trimestre :

Enfans de 6 à 12 ans, 15 fr. par trimestre.

Mais depuis le 1er octobre 1842, la commission accorde 3 fr. en sus par trimestre, pour chacun de ces trois âges.

Cette augmentation prouve que les mesures actuellement en vigueur ont été dictées par un tout autre motif que celui d'une économie sordide et fiscale, mais qu'elles tendent, au contraire, à améliorer le sort des enfans qui ont réellement droit à la commisération publique. Elles ont encore un autre intérêt, et celui-ci est purement moral. Elles déjouent les ruses et les supercheries auxquelles ne rougissaient pas d'avoir recours des mères coupables qui n'abandonnaient ainsi leurs enfans que pour continuer à mener une vie de désordre et de dérèglemens. Avec les mesures actuelles, ces scandaleuses et honteuses menées, ces déplorables abandons ne peuvent plus avoir lieu : les mères forcées de garder leurs enfans, s'amendent et font un retour sur elles-mêmes. Le sentiment de la maternité, en réveillant dans leurs âmes la tendresse et les affections, leur fait trouver de la douceur à remplir les devoirs qu'il impose et les maintient dans les bornes de cette sage réserve, qui convient si bien à leur sexe. Sous le point de vue général, ces mesures doivent réfréner les mauvaises mœurs et inspirer une crainte salutaire.

Si ces résultats sont consolans pour la morale, l'humanité n'a pas moins à s'en applaudir, ainsi que l'on pourra en juger par le tableau suivant, qui démontre l'effrayante mortalité dont sont frappés les malheureux enfans exposés au tour :

ANNÉE DE L'EXPOSITION.	Nombre d'enfans exposés aux tours d'Arras et de St-Omer.	Nombre d'enfans exposés, restant au 1er juillet 1842.	Devant rester d'après le calcul des probabilités.	Différence.
1833	244	82	134	52
1834	231	69	128	59
1835	183	48	102	54
1836	207	58	117	59
1837	193	42	111	69
1838	241	47	141	94
1839	209	47	125	78
1840	243	65	151	86
TOTAUX. . .	1,751	458	1,009	551

Ainsi les enfans placés au tour sont soumis à une mortalité au moins double de la proportion établie sous l'autorité de la science. Ce triste fait qui s'observe partout, n'est-il pas une nouvelle sanction morale destinée à combattre l'abus des tours !

TABLEAU DES REVENUS DES HOSPICES DANS LE PAS-DE-CALAIS EN 1843 ET DU MOUVEMENT DE LEUR POPULATION.

HOSPICES.	TOTAL des Recettes.	NOMBRE D'INDIVIDUS existant au 1er janvier 1843.	Admis pendant l'année.	Sortis par décès.	Sortis par guérison	Restant au 1er janvier 1844.
	fr.					
Arras.	282,390 81	350	2,355	176	2,214	315
Bapaume.	19,142 02	37	102	14	93	32
Béthune.	86,411 58	80	369	45	349	75
Lens.	21,537 37	47	145	14	136	42
St-Venant. . . .	5,307 51	23	50	1	43	29
Boulogne.	73,541 83	232	406	46	347	245
Calais.	57,215 12	202	137	37	100	202
Hesdin.	18,728 67	28	327	»	320	35
Montreuil.	50,509 18	56	159	16	137	62
Aire.	46,654 43	150	443	33	402	158
Ardres.	6,679 41	29	7	2	5	29
St.-Omer.	212,182 11	418	557	97	473	405
Auxy-le-Chât. . .	3,741 »	14	22	6	22	8
St.-Pol.	17,772 86	63	98	10	91	60
	901,813 90	1,729	5,197	497	4,732	1,697

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

On compte, dans le Pas-de-Calais, 366 bureaux de bienfaisance, dont voici le nombre et les revenus, par arrondissement :

Arrondissemens.	Nombre des bureaux.	Montant des revenus.
Arras,	106	190,465 26
Béthune,	114	175,364 74
Boulogne,	17	131,840 28
Montreuil,	16	22,377 77
St-Omer,	62	104,912 86
St-Pol,	51	15,454 45
Totaux. . . .	366	640,415 36

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE.

Il existait dans le département du Pas-de-Calais, au 1er janvier 1844, onze caisses d'épargne. Elles sont situées à Aire, Arras, Auxy-le-Château, Béthune, Boulogne, Calais, Frévent, Hesdin, Lens, Lillers, St-Omer.

Au 1er janvier 1843, les onze caisses en activité présentaient une masse de dépôts montant à. . . .	3,741,279 fr.	76
Les versemens effectués pendant l'année ont été de	2,011,108	47
Les intérêts des dépôts ont fourni	158,581	16
Total.	5,910,969	39
Les retraits opérés, ayant été de.	1,470,290	73
Il restait au 31 décembre 1843.	4,440,678	66

Le capital des dépôts s'est accru d'une somme de 699,398 fr. 90 c.: en 1842, il était seulement de 592,820 fr. 31 c.

Le mouvement des livrets présente un accroissement correspondant:

Au 31 décembre 1842 leur nombre était de	6,644
Dans le courant de 1843, il en a été ouvert	2,743
Total.	9,387
Il en a été soldé.	1,848
Reste au 31 décembre 1843.	7,539

Cette amélioration générale se répartit inégalement comme l'indique le tableau suivant, entre les divers arrondissements, parmi lesquels celui de Montreuil, mais surtout celui de St-Pol, demeurent arriérés d'une manière regrettable.

ARRONDISSEMENS.	Population de l'arrondist.	Montant des dépôts au 31 decembre 1843.	Moyenne des dépôts par habitant.	Nombre de livrets au 31 décembre 1843.	Nombre d'habitants pour un livret.
		fr.			
Arras.	167,598	1,300,544 85	7 76	2,076	81
Béthune.	134,282	545,404 04	4 06	978	137
Boulogne.	113,143	1,635,256 62	14 45	2,706	42
Montreuil.	79,711	119,586 25	1 50	255	312
St-Omer.	109,144	772,992 98	7 08	1,367	80
St-Pol.	81,143	66,893 92	» 82	157	517
	685,021	4,440,678 66	6 48	7,539	91

Pendant l'année 1843, trois caisses nouvelles ont été ouvertes à Lens, à Aire et à Frévent. Les villes de Montreuil et de St-Pol, cédant enfin aux exhortations du premier magistrat de ce département, viennent aussi d'en organiser. Leurs opérations exerceront une heureuse influence sur les résultats de l'année 1844 : Fruges va aussi organiser la sienne. Là, ne s'arrêtera pas le progrès, car le peuple, une fois entré dans la bonne voie, ne s'en écartera plus, pour retourner à des habitudes d'imprévoyance et de légèreté.

Les bureaux de la caisse d'épargne d'Arras sont ouverts tous les dimanches, (excepté les jours de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, de la Toussaint, de Noël et du jour de l'an), pour les versemens de onze heures du matin à midi , et les jeudis , aux mêmes heures , pour les remboursemens.

MM. le Maire d'Arras , O. ✠ , président , Hurtrel - Letombe , ✠ , vice-président , Leducq , secrétaire.

Membres : MM. Allart-Godart , Bureau , Canelle - Dassonville , Cartier, Degeorge Jean , Dehée - Braine , Gamot , Lantoine père , Lecesne, Leducq , Leviez, Roussel , Scheppers, Tricart , Wacquez.

Comité de surveillance : MM. Hurtrel - Letombe , Arnouts , Houriez, Célestin De Retz ; Renard-Desongnies.

Trésorier, M. Griffon.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Il se trouve quatre monts-de-piété dans le département du Pas-de-Calais. Ils sont placés à Arras, Boulogne, Calais et St-Omer.

MONT-DE-PIÉTÉ D'ARRAS.

MM. Maurice Colin, O. ✠, maire d'Arras, président, Monel, père, Gamot, Dudouit ✠, Hurtrel-Letombe ✠ , Jude-Dehée; Ch. Watelet ,

directeur, Bayart, contrôleur, Mercier, caissier, Thilloy-Arnouts, receveur, pour les dégagemens ; Ch. Duchâtelet. garde-magasin, Mme Héroguelle, appréciatrice.

Les bureaux sont ouverts, tous les jours, (les dimanches et êtes exceptés,) depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir, pour toutes les opérations ; les ventes sont annoncées par des affiches.

Commissionnaires engageurs jurés, nommés par l'administration : M. Jude et Mme Labbé.

Leurs bureaux sont ouverts, tous les jours, depuis le matin jusqu'au soir, excepté les dimanches et fêtes.

Pendant l'exercice 1843, le mont-de-piété d'Arras a reçu en nantissement 45,736 objets, pour lesquels il a déboursé la somme de 242,680 fr.

De ces articles, 34,592 ont été retirés et ce retrait a fait rentrer dans la caisse de l'établissement 168,792 fr. ; 5,347 articles, dont la valeur fut évaluée à 41,315 sont restés, par suite de renouvellement, et la vente de 2,071 objets a produit 15,698 fr.

MONT-DE-PIÉTÉ DE BOULOGNE-SUR-MER.

ADMINISTRATION.

MM. Al. Adam, O. ✠, président, d'Herbinghem, procureur du roi, Serret, Hamy, Dusommerard-Cary, Morand; Lelièvre, directeur, Barret-Ternaux, receveur.

Pendant l'année 1843, le mont-de-piété de Boulogne a reçu en nantissement 48,590 articles, contre lesquels il a déboursé 388,263 fr.

De ces articles, 26,061 qui ont fait rentrer 191,111 fr., ont été retirés, 17,544, estimés 179,509 fr. ont été renouvelés, et 1,869, qui ont produit 15,440 fr. furent vendus.

MONT-DE-PIÉTÉ DE CALAIS.

ADMINISTRATION.

MM. Legros-Devot ✠, maire, président, Ph. Devot, Henri Dupont, L. Dessin, Pigault de Beaupré, Vogue ; Pierredon, directeur.

Pendant l'année 1843, le mont-de-piété de Calais a reçu en nantissement 35,155 articles, qui ont occasionné un déboursé de 270,665 fr.

De ces articles, 22,302, qui ont fait rentrer 156,856 fr, furent retirés. 10,076 estimés 97,540 fr., furent soumis au renouvellement, et 1,287 vendus. Le produit de la vente s'est élevé à 7,611 fr.

MONT-DE-PIÉTÉ DE ST-OMER.

ADMINISTRATION.

MM. le maire de St-Omer, président, Delattre, Deschamps, Lefebvre, Thuillier; Butay-Deschots, directeur.

Dans l'année 1843, 45,259 articles ont été engagés dans cet établissement qui a versé en retour 261,493 fr.; 32,426 articles ont été retirés et ce retrait a nécessité un remboursement de 170,801 francs; 11,548 articles ont été renouvelés, représentés par 80,453 fr. et 2,060 ayant produit 12,005 fr., ont été vendus.

MAISON DE REFUGE.

Cet établissement peut être présenté comme un excellent modèle, digne d'être imité par une infinité d'autres villes. En le fondant, l'administration municipale, à la tête de laquelle se trouvait alors le respectable M. Dudouit, a eu en vue d'éteindre la mendicité dans la ville d'Arras et elle peut se féliciter d'avoir atteint ce but.

La maison de refuge est ouverte dans les anciens bâtimens de la prison dite des *Baudets*. Elle est placée sous la surveillance de la mairie et d'une commission administrative, composée de 24 membres, ayant, sous leurs ordres, un directeur-gérant.

Elle offre aux indigens valides un séjour et de l'occupation jusqu'au moment où ils pourront se procurer de l'ouvrage ailleurs. Pendant ce temps, il est pourvu à leur nourriture et à leur habillement. Pour y être admis, tout individu doit être conduit par la police, avec un certificat délivré par elle, indiquant ses noms, prénoms, âge, état, signalement, dernière demeure et constatant qu'il n'a ni domicile ni travail. Le mendiant ainsi conduit est interrogé par le directeur, qui lui donne connaissance du règlement, auquel il s'engage à se soumettre. Le directeur l'inscrit alors sur un registre où il relate aussi les indications énoncées dans le certificat de la police.

Dès leur entrée, les pauvres déposent leurs vêtemens, qui sont conservés, pour leur être rendus, à leur sortie. Ils prennent en échange les habits que l'établissement leur fournit, et du montant desquels ils sont débités sur le compte que le directeur leur ouvre sur son registre. Une fois admis, les indigens sont tenus de s'occuper des travaux qui leur sont assignés. Leur travail leur est rétribué suivant la valeur fixée par la commission. Ils ont droit au tiers du produit, le second

tiers est imputé aux frais d'habillement, et le dernier à ceux de nourriture et d'entretien.

Le plus grand ordre et une extrême propreté règnent dans cette maison.

Les individus, non domiciliés à Arras, trouvés mendiant, dans les rues ou aux portes des maisons de cette ville, sont conduits hors de son enceinte, pour la première fois, et, dans le cas de récidive, ils sont arrêtés et remis à la disposition de M. le procureur du roi.

La ville, qui a fait les frais de 1er établissement, vote, tous les ans, l'allocation nécessaire à l'entretien. Elle peut être de 8,000 fr.; cette allocation est augmentée d'une somme de 2 à 3,000 fr. provenant de la mise en loterie des dentelles faites, pendant l'année, dans cette maison. Cette loterie se tire ordinairement à la fête communale d'Arras.

ADMINISTRATEURS.

MM. Maurice Colin, O. ✠, maire d'Arras, Bence-Crépelle, Billet, avocat, Bollet père, Calluaud ✠, receveur-général, Dassonville, Deletoille-Cocquel, Esnault ✠, député, Maurice, directeur, Renier ✠, agent-comptable, Desavary, professeur, Lemaire père, l'abbé Bayart, aumônier, Sens-Beugnet, Toursel-Dewaquez, Tourtois, Dudouit ✠, Lefrançois, ex-notaire, Luez, avocat, Leviez, docteur, Ch. Lantoine, Michel, Constant-Wartelle, Bizet-Coulon, Develle fils.

Directeur-gérant, M. Deleau.

PRISONS.

On distingue cinq sortes de prisons qu'on désigne sous les dominations de *Maisons de police municipale*, de *Maisons d'arrêt*, de *Maisons de justice*, de *Maisons de correction* et de *Maisons de détention*.

Les *Maisons de police municipale* se trouvent, en général, dans le ressort d'une justice de paix, mais dans les villes où il y a une maison d'arrêt, la maison de police peut y être placée dans un quartier distinct et séparé.

Une *Maison d'arrêt* est établie dans chacun des chefs-lieux de nos six arrondissemens communaux. C'est dans ces prisons que les inculpés ou les prévenus attendent le jugement du tribunal de police correctionnelle ou la décision de la chambre du conseil et que les condamnés à un emprisonnement de moins d'un an et un jour, subissent leur peine.

Il n'y a qu'une *Maison de justice* dans chaque département. Celle

du Pas-de-Calais est établie à St-Omer, chef-lieu judiciaire de ce département. Elle est destinée à recevoir les individus renvoyés pardevant la cour d'assises.

Les *Maisons de correction* sont destinées à recevoir 1°. les enfans des deux sexes que leurs pères et mères font enfermer, d'après les dispositions sur la puissance paternelle ; 2°. les enfans condamnés aux termes des articles 66 et 67 du code pénal.

Il n'existe jusqu'à présent, que peu de maisons de correction, en France, ce sont les maisons d'arrêt qui en tiennent lieu.

Les *Maisons de détention ou de force* sont destinées à recevoir 1°. les individus condamnés à plus d'un an d'emprisonnement; 2°. ceux qui ont été condamnés par les cours d'assises à la réclusion ; 3°. les femmes condamnées aux travaux forcés. La maison de détention du Pas-de-Calais est établie à l'ancienne abbaye de Loos. Elle est commune aux départements du Nord et de la Somme. Pour les condamnés par la cour d'assises, elle s'appelle maison de réclusion, parce que la réclusion est afflictive et infamante et entraîne, après elle, la perte des droits civils, caractère que ne revêt pas la détention ordinaire, prononcée par les tribunaux de police correctionnelle et quelquefois par les cours d'assises, lorsque le jury, dans son verdict, a admis des circonstances atténuantes.

La maison d'arrêt d'Arras dite des Dominicains, sert aussi de maison de police municipale.

COMMISSION DE SURVEILLANCE.

MM. le Maire d'Arras, président, le Procureur du roi, l'abbé Vasseur, aumônier, Jacquot, Esnault, député, Alex. Toursel, Lambert, Dudouit, l'abbé Proyart, Dassonneville, médecin.

Gardien en chef : M. Jacquemont.

CHAPITRE IV.

ASSOCIATIONS DE CHARITÉ ET DE BIENFAISANCE.

Société maternelle. — De St-Liévin. — De St-Vincent-de-Paul. — De Marie. — Sociétés humaines. — Caisse de secours mutuels, à Boulogne. — Société de bienfaisance d'Arras.

SOCIÉTÉ MATERNELLE.

L'esprit de charité qui a fondé les salles d'asile a aussi créé la société maternelle. Le cœur de mères, placées dans une heureuse position sociale, s'est ému aux cris d'enfans aux prises, en naissant, avec l'infortune. Elles ont voulu satisfaire à leurs besoins, calmer leurs douleurs, essuyer leurs larmes!

Les bienfaits que l'humanité retire de la généreuse intervention de la Société Maternelle, témoignent du bon emploi des dons qui lui sont faits, du zèle des dames qui la composent, à visiter les femmes pauvres et de leur vigilance à les surveiller. Depuis que cette institution dispense ses soins aux enfans de la classe nécessiteuse, la mortalité y est très-réduite. On calcule que, sur 160 enfans qu'elle adopte tous les ans, il en meurt seulement 10 à 12, tandis qu'auparavant, sur un pareil nombre, il en mourait un tiers. Elle étend plus loin sa sollicitude : elle encourage la vaccine, rétablit la paix des ménages, souvent troublée par l'excès de la misère et fait aussi succéder les unions légitimes au désordre des mœurs. Ainsi cette association, si avantageuse pour le bien-être physique, n'est pas moins utile aux bonnes mœurs et à la religion.

Vingt-quatre dames inspectrices se chargent de la distribution des secours, que la bienfaisance d'habitans généreux d'Arras, accorde à la société, ainsi que des vêtemens, que les sœurs de la charité font confectionner.

Mmes Desmousseaux de Givré, présidente d'honneur.

Louis Lallart de Lebucquière, présidente.

La supérieure des sœurs de charité, trésorière.

Dames inspectrices de la paroisse de la Cathédrale : Mmes Beaucourt, Désir-Wilquin, Dutilleux, Lallart de Lebucquière, Lobez, Manin, Nau, Poulet.

Paroisse St-Géry : Mmes de Boiry, Simonot Ed., Desongnies, Répécaud, Gudin.

Paroisse St-Jean-Baptiste : Mmes la baronne de Hautecloque, Lourdel-Ledieu, Hyacinthe Périn, Daverdoing-Toursel.

Paroisse St-Nicolas : Mmes Estoret, Courtois-Lenfle, Gelé.

Le nombre des souscripteurs s'est élevé, en 1844, à 324, et le montant de la souscription à 6,261 fr.

L'association, depuis le 1er janvier 1844, jusqu'au 1er janvier 1845, a secouru 159 femmes, qui ont donné le jour à 161 enfans, et a continué ses secours à 145 autres, nés l'année précédente. Sur les 206 enfans qu'elle a secourus, en 1844, 10 sont décédés.

Le total de la dépense a été de 5,682 fr. 70 ; mais attendu que dans l'exercice précédent, il était resté un arriéré de 725 fr. 15, le paiement de cette somme laisse, au 1er janvier 1845, un déficit de 144 fr. 85 c.

SOCIÉTÉ DE ST-LIÉVIN.

Lorsque, pénétré d'un sentiment de respect, on se plaît à reconnaître que la religion imprime son sceau sacré sur le front de l'homme dans toutes les grandes circonstances de la vie, soit qu'il naisse, qu'il se marie ou qu'il soit près de descendre dans la tombe, on accordera ses suffrages à la confrérie de St-Liévin. Peut-on d'ailleurs faire un usage plus noble de ses facultés morales et intellectuelles, que de soutenir et diriger une association qui rappelle fréquemment à ses Membres les vérités sérieuses qu'inspire la fragilité de notre existence et consolide en eux les principes de la piété? Quel cœur serait assez endurci pour voir avec indifférence, encore moins avec dérision, ces institutions formées sous les auspices de la religion et sous l'égide de la civilisation?

L'origine de la Confrérie de St-Liévin remonte à l'année 1498. Un chanoine d'Arras, nommé Jean Panel fit alors bâtir à l'entrée du cimetière St-Nicaise, une chapelle qu'il dota de quelques revenus, affectés au service divin. Bientôt la Confrérie de St-Liévin y fut établie. Un bref du pape Benoit XIV, sous la date du 14 novembre 1740, la confirma. La Confrérie ayant dû se dissoudre, au moment où, au nom de la déesse Raison, on faisait les choses les plus déraisonnables, le bref de Benoit XIV fut de nouveau fulminé dans le diocèse, le 5 juillet 1804, par Monseigneur de la Tour-d'Auvergne, évêque d'Arras.

Depuis elle n'a pas cessé d'exister. Elle compte en ce moment 2,000

confrères ou associés. Son administration est conduite avec une parfaite entente. M. Gayet, ancien garde du génie, en retraite, qui malgré ses 79 ans, conserve toute l'aptitude de l'âge mûr, en tient la comptabilité avec la ponctualité prescrite et tracée par Son Excellence le Ministre de l'intérieur, pour les sociétés de bienfaisance.

Moyennant 10 c. par mois, des époux peu aisés ont la consolante perspective de penser qu'à leurs décès, le Syndicat de la Société pourvoira aux dépenses matérielles de leur sépulture, sans qu'il en coûte rien à leurs familles et qu'il sera célébré de même à leur intention, un service funèbre dans l'église de St-Géry.

Membres dudit Syndicat : MM. Daveluy, mayeur, président, le Curé de St-Géry, Jungferman, Plé, Crepin, Slavons, Gayet, trésorier, Locoche, receveur.

SOCIÉTÉ DE ST-VINCENT-DE-PAUL.

Il y a environ 5 ans qu'elle est établie à Arras. Rien de plus méritoire que le but de son institution. Elle soulage les pauvres dans leur misère, fait entrer les enfans dans les salles d'asile ou dans des maisons spéciales, patronne des ouvriers dans les ateliers. Par son entremise, des bibliothèques populaires se forment, des almanachs religieux remplacent chez les ouvriers des villes et les habitans des campagnes, des lectures pernicieuses pour leurs mœurs et pour la société. Par la douce familiarité avec laquelle se portent les aumônes, bien des cœurs aigris sont adoucis, bien des méfiances injustes contre les heureux de ce monde, sont changées en sentimens de reconnaissance et remplacées par une confiante intimité. Aussi beaucoup de personnes malheureuses, que le bienfait seul peut toucher, sont amenées à abandonner leurs vices et leurs désordres, et sous les auspices de la religion, à se livrer à la pratique de la vertu.

Pour extirper le fléau de la mendicité dans les campagnes, des conférences de St-Vincent-de-Paul devraient s'y former. Plusieurs villages, entr'autres *Troissy* et *Vincelles*, (étrangers au Pas-de-Calais), en ont donné l'exemple. Là, grâce aux soins des confrères, tous les pauvres, tous les indigens malades sont assistés et trouvent à domicile des secours, qu'il leur fallait auparavant solliciter des passans ou à la porte des habitans. C'est à MM. les maires, de concert avec MM. les curés, qu'il convient de prendre l'initiative : ils pourraient demander au secrétariat général de la société, place de l'Estrapade, 11, à Paris, les instructions rédigées pour édifier les conférences qui se forment.

La société d'Arras s'occupe avec succès du patronage des jeunes ouvriers. Elle les divise en deux catégories : celle des apprentis *secourus*, et celle des apprentis *aspirans*. Ceux-ci ne passent dans la classe supérieure, qu'après avoir donné des preuves de leurs bonnes dispositions ; 130 jeunes ouvriers sont ainsi l'objet de ses soins. Pareil nombre de familles pauvres sont aussi visitées et adoptées par elle.

Elle se réunit dans un local, rue St-Maurice.

De semblables conférences viennent de se former à Boulogne-sur-Mer et à St-Omer. Cette dernière, ayant reçu de fortes offrandes, de la part de ses fondateurs, opère déjà beaucoup de bien.

Protecteur de l'œuvre : Son Éminence le cardinal-évêque d'Arras.

Présidents honoraires : MM. Desmousseaux de Givré, O. ✠, préfet du Pas-de-Calais, Maurice Colin, O. ✠, maire d'Arras, Bailly, vicaire-général.

Du 1er juillet 1842 au 1er juillet 1843, la société a réparti la somme de 3,247 fr. 80, tant en secours qu'en récompenses qu'elle a accordés à ses jeunes adeptes.

Dans l'exercice 1843-44, le montant des secours et récompenses s'est élevé à 3,622 fr. 09. C'est un heureux présage pour l'avenir et un consolant encouragement pour la conférence qui, faute de moyens suffisans, n'opère pas tout le bien qu'elle désire. Mais, à sa voix, la charité publique se réveillera et plus d'infortunes seront soulagées.

SOCIÉTÉ DE MARIE.

Le sexe qui supplée, par ses grâces, à la force que la nature a accordée à l'homme, dont la tendresse est inépuisable, qui, avec une si touchante et religieuse sollicitude, veille sur les enfans et s'applique à développer leurs organes et à façonner à la vertu leurs âmes neuves et sur lesquelles le mal a tant de prise, ce sexe, à la vue du bien que fait la Conférence de St-Vincent-de-Paul, dans le patronage des jeunes ouvriers a pu s'étonner d'être ainsi prévenu dans la carrière des bonnes œuvres, mais il n'a pas voulu être long-temps en reste, car il s'est formé, récemment, à Arras, sous le nom d'œuvre de Marie, une association composée de Dames qui se vouent à l'instruction morale et religieuse des jeunes ouvrières, comme fait, à l'égard des jeunes ouvriers, la Conférence de St-Vincent-de-Paul.

Ayant déjà, sous son patronage, 100 jeunes filles, cette nouvelle Conférence ne tardera pas à avoir les mêmes succès que son aînée.

Son conseil est composé d'une présidente, de deux vice-présiden-

tes, d'une secrétaire. Plusieurs demoiselles de la ville qui en sont les Economes, recueillent les souscriptions. D'autres, sous le titre de Surveillantes, portent un œil attentif et bienveillant, chacune sur un certain nombre de jeunes filles, soit chez leurs parens, chez les maîtresses où elles sont en apprentissage ou à l'église et rendent compte au Conseil du résultat de leurs officieux efforts.

Présidente : Mlle Du Cardonnoy.

Trésorière : Mme la Supérieure des Sœurs de la Charité.

SOCIÉTÉS HUMAINES.

Un usage barbare, qualifié de *Droit de bris et naufrage* et rappelant, par une sorte d'analogie, les cruautés auxquelles les malheureux naufragés étaient en butte dans la Chersonèse, eut long-temps cours en France et chez d'autres nations. Au mépris du respect qu'on doit au malheur et de la protection dont les lois couvrent la propriété, on pillait avec acharnement les débris que la tempête jetait sur la côte !

Quoique l'ordonnance de 1681 et d'autres actes subséquents réprimassent cette inqualifiable rapacité, l'époque n'est pas éloignée où des individus appartenant à notre population du littoral, se livraient encore à ces déprédations. Les dernières dont nous eûmes à déplorer la perpétration, se manifestèrent, il y a environ deux ans, à la suite du naufrage si tristement mémorable du trois mâts la *Reliance*.

Ces graves évènements donnèrent lieu à un habile et savant administrateur, M. de Mentque, sous-préfet de Boulogne, de déployer un zèle éclairé, de démontrer aux habitans du littoral combien ces pillages étaient honteux et de leur rappeler les peines qu'encourent ceux qui les commettent. Il est consolant d'espérer qu'a la suite des mesures qu'à prises ce magistrat, et des prescriptions de l'arrêté de M. le Préfet du 24 novembre 1843, ces actes de monstrueuse barbarie ne se renouvelleront plus. Quel contraste ils formeraient, d'ailleurs, avec les exemples de sublime dévouement que donnent, sur le même littoral, les sociétés humaines?

Depuis environ 20 ans que celle de Boulogne s'est formée, ses agens ont tiré du danger 155 personnes que les flots allaient engloutir et en ont rappelé à la vie 24 asphyxiées, au point de ne plus donner déjà aucun signe d'existence.

Quelques temps après le naufrage si affreusement célèbre de l'*Amphytrite*, le gouvernement a mis à la disposition de la Société un ba-

teau de sauvetage que montent, au jour du danger, les marins les plus intrépides et les plus expérimentés. Mais c'est peu pour la Société : à la vue des naufrages qui, depuis quelques temps, ont été assez fréquens sur cette partie de la Manche, elle a décidé de perfectionner ses moyens de secours et d'étendre le rayon de ses opérations. Elle se propose, en conséquence, de construire, à l'instar de Londres, une maison de secours sur une plus grande échelle. Outre les appareils perfectionnés pour secourir les bateaux en détresse ou naufragés et les baigneurs en danger, on tiendra, dans cette maison, nuit et jour, des bains chauds, avec d'autres moyens toujours prêts pour rappeler les asphyxiés à la vie.

Elle a ouvert, à cet effet, une souscription chez MM. Ach. Adam et Al. Adam dont les noms se retrouvent toujours, quand il s'agit de faire du bien. Cet appel doit être entendu : les améliorations projetées portent avec elles le caractère de la généralité. Tout homme en danger de quelque nation qu'il soit étant l'objet des soins actifs et intelligens de la Société.

MM. Al. Adam, O. ✵, président honoraire, Marguet, ✵, président, Dutertre-Delporte, secrétaire, Achille Adam, trésorier, Boulongue, secrétaire-adjoint.

Membres : MM. Chambell, Cruckshands, Bon Dublaisel, Lettsom, Marcotte, Pollet-Sauvage, Tanqueray, Gal Wilson.

Il existe encore deux autres sociétés humaines : l'une à Calais et l'autre, à Montreuil.

CAISSE DE SECOURS MUTUELS POUR LES OUVRIERS DE LA VILLE DE BOULOGNE-SUR-MER.

C'était probablement à des établissemens de ce genre que M. le préfet faisait allusion, lorsque, dans la session de 1844, il exprimait au Conseil général, le désir de voir se former, dans tous les arrondissements du Pas-de-Calais, des caisses de secours mutuels, pour les ouvriers, et demandait une allocation pour encourager ces nouveaux établissemens, ainsi que les caisses ordinaires d'épargne.

Celle de Boulogne, dont le but est d'assurer des secours aux ouvriers qui en font partie, en cas de maladie ou de blessures, instituée en 1841, a réparti en 1843 des secours à 103 sociétaires, dont 55 les ont reçus en argent. Le total de la dépense s'est élevé à la somme de 2,519 fr. 34, et la société avait à la caisse d'épargne, une réserve de 4,608 fr. 42 c. Outre une allocation annuelle du Conseil municipal,

les dons de 85 sociétaires bienveillans entretiennent l'heureux état financier de cette philantropique institution. Les ouvriers sociétaires y concourent aussi en versant 12 fr. par an, payables en douze termes, de mois en mois. La contribution des sociétaires bienveillans est aussi de 12 fr., payables en deux fois et d'avance. Au 28 janvier 1844, le nombre des sociétaires ouvriers, était de 171 et il s'accroissait de semaine en semaine.

Commission administrative de la caisse de secours : MM. A. Adam, O ✠, maire, président honoraire, Marguet ✠, ingénieur en chef, vice-président, Leroy-Mabille, secrétaire, Hiard, trésorier.

Médecins : MM. Cousin, Perrochaud,

Pharmaciens : MM. Bouchez, Henry.

Administrateurs : MM. Brillard, Cabestant, Adolphe Crouy, Dagbert, Gaudy, Guche, Lannoy, Lehocq, Pellerin, Regnault.

SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE D'ARRAS.

Une cavalcade composée, à l'improviste, d'une quarantaine de personnes, pour faire une quête au profit des pauvres, ayant, à la hâte parcouru les places et rues principales de la ville d'Arras, dans l'après-midi du 23 février 1841, recueillit une somme de 281 fr ; mais bientôt on reconnut que, si cette cavalcade avait été conduite avec ordre et discipline, de manière à laisser aux quêteurs le temps nécessaire pour mieux remplir leur généreuse mission, le produit de leurs démarches aurait été plus abondant.

Cette considération fit naître dans quelques esprits, l'idée d'organiser, pour le dimanche 21 mars suivant, une seconde cavalcade qui marcherait avec ordre, et dont l'ensemble serait, au surplus, tracé par des dispositions règlementaires, à l'effet de prouver aussi, par cette sorte d'essai, qu'Arras possède tous les élémens nécessaires; pour célébrer des marches triomphales, comme font plusieurs villes voisines.

Afin de mettre la cité qui l'a vu naître au niveau de ces villes, dans la célébration des fêtes historiques et pour atteindre le but de bienfaisance auquel elles tendent en faveur des malheureux, M. Dominique Pottier, chef du bureau de l'état civil d'Arras, se mit incontinent en devoir de fixer les opinions quelquefois capricieuses du public, et de concert avec un de ses amis, il fit répandre dans Arras 500 lettres de convocation à une réunion, qui eut lieu, en effet, le 7 du même mois, dans la salle des concerts. Là, la majorité, après avoir adopté le projet, procéda à la nomination d'une commission de la cavalcade.

Elle fut bientôt organisée et la quête de la mi-carême produisit une somme de 1,200 fr. pour les indigens.

Après ce succès , la commission ne pouvait plus hésiter. Elle fit à tous les habitans d'Arras , une convocation dont le résultat unanime fut de créer, en cette ville, une société de bienfaisance pour la célébration des fêtes historiques.

Une nouvelle commission fut immédiatement formée, et elle reçut des souscriptions qui lui permirent de reproduire en 1841 , avec la pompe la plus solennelle, la joyeuse entrée à Arras, en 1469, de Charles-le-Téméraire et la réception de l'empereur Sigismond, archiduc d'Autriche.

En 1843, le conseil d'administration de la même société, encouragé par ses succès de 1841 , continua son œuvre. C'est alors que la ville d'Arras et une quantité innombrable de personnes de tout âge , de tout sexe , accourus des villes voisines, de la capitale même , virent reparaître, éclatante des costumes les plus riches et environnée du plus brillant cortège, la cour de Charles-le-Téméraire, dans sa seconde entrée qui eut lieu à Arras, en 1472, et fut suivie de la réception de Nicolas, fils du duc de Calabre et d'un carrousel.

Cette seconde fête fut encore plus belle et plus imposante que la première.

On a l'espoir que, tous les deux ans, on verra se renouveler l'œuvre de la société de bienfaisance , qu'elle continuera à reproduire ces fêtes du moyen-âge, qui rappellent les pages brillantes de notre histoire, rehaussent l'esprit des habitans, en même temps qu'elles sont favorables à toutes les classes industrielles et profitables aux pauvres, par les secours que les agens spéciaux de la société , obtiennent de la générosité des nombreux étrangers et des citoyens aisés que ces magnificences attirent dans les rues, dans les carrefours et sur toutes les places publiques.

Membres du bureau du conseil d'administration de la société : MM. Maurice Colin, O. ✠, maire d'Arras, président, Harbaville ✠, conseiller de préfecture, vice-président, le baron d'Hautecloque ✠, ancien maire d'Arras , vice-président, Dominique Pottier, l'un des fondateurs de la société, trésorier, Elie Ledieu, négociant, ordonnateur général des dépenses, Ch. Santerne, négociant, secrétaire.

La commission se compose en outre de trente membres, pris parmi les autorités et les personnes notables de la ville d'Arras.

CHAPITRE V.

Artistes vétérinaires. — De l'Agriculture. — Ses progrès. — Le Sésame — Bergerie royale de Montcavrel.

ARTISTES VÉTÉRINAIRES.

Liste de MM. les médecins vétérinaires brevetés, exerçant dans le Pas-de-Calais.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

MM. * Everts ✠, Mannechez, Baratte, Vireulle, à Arras; Sens, à Agnez-lez-Duisans; Derly, père et fils, à Bapaume; St-Aubert, à Buissy-Baralle; Fressart, à Beaumetz-lez-Cambrai; Vilette, à Graincourt-lez-Havrincourt; Carrez, à Neuville-Bourjonval; Lagrange, à Marquion; Lucas, à Oisy; Bouthors, à Orville; Thoriez, au Transloy.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

MM. * Nocq et Martongen, à Béthune; Deletombe, à Carvin; Honoré, à Hénin-Liétard; Tondelier, à Lens.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

MM. Develey et * Grébet, à Boulogne; Fossette, à Guines.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

MM. Moitier, à Campagne-lez-Hesdin; Le Roy, à Fruges; Brulle et Demagny, à Hesdin; Saison, à Hucqueliers; Harlé et * Roup, à Montreuil,

ARRONDISSEMENT DE ST-OMER.

MM. Ducrocq, à Aire; Ranson, à Ardres; * Eloy, à Helfaut; Gagnière, à St-Omer.

ARRONDISSEMENT DE ST-POL.

MM. Giret, à Aubigny; Wallart, à Auxy-le-Château; Bouffel, à Bonnières; Delalain, à Grand-Rullecourt; Soualle, à Houvigneul; * Morel, à St-Pol.

L'AGRICULTURE, SES PROGRÈS.

« C'est à elle, dit Olivier de Serres, où tous états visent, car à quoi » bon travailler aux armes, aux lettres, aux finances, que pour en re-

---

L'astérique indique MM. les Médecins vétérinaires départementaux.

» tirer les fruits pour vivre? et comment les en retirer que, par la cul-
» ture ? Ainsi, par degrés, il appert que quelque chemin qu'on
» tienne en ce monde, on vient finalement à l'agriculture, la plus com-
» mune occupation d'entre les hommes, la plus sainte et la plus natu-
» relle, comme étant seule commandée de Dieu même. »

Olivier de Serres le dit, avec raison, l'Agriculture est l'occupation la plus générale, mais que, de son temps et bien des années après, le cultivateur était loin de jouir de ce qu'on pourrait appeler le confortable champêtre ! A en juger par les anciennes maisons rustiques qui subsistent encore, il habitait des lieux bas, humides, malsains, mal aérés, n'ayant que d'étroites ouvertures. Il ne devait pas être bien vêtu. L'industrie qui avait fait peu de progrès et dont le cercle était restreint, cédait ses produits au commerce, à un taux élevé et le cultivateur qui n'écoulait ceux de ses champs, qu'à un prix minime, ne pouvait se procurer les premiers, qu'avec beaucoup de peine.

Jetons un coup-d'œil rétrospectif sur les anciennes mercuriales déposées aux archives municipales d'Arras, et cherchons quel fut le prix des grains, au commencement du 18e siècle et jusqu'en 1789.

En 1710, année qui suivit la famine, le blé valut, à Arras, 9 fr. 75 l'hectolitre (1). Comme cette mercuriale s'appliquait à une époque qui succédait à une affreuse disette, à l'une des plus terribles dont l'histoire fasse mention, elle devait représenter un chiffre élevé. Ce qui est vrai, car peu d'années après, le blé s'obtenait à 2 fr. 55 l'hectolitre; de sorte que, jusqu'au milieu du 18e siècle, cette mesure ne s'est vendue, prix moyen, que 5 fr. 20. Mais en 1754, il y eut un premier enchérissement : le blé valut 6 fr. 60; depuis, il n'est plus retombé aussi bas. Il a suivi, au contraire, une marche ascendante. C'est en 1773, que le changement, dans sa valeur, se manifesta d'une manière plus sensible. Alors il valut 13 fr. 50 l'hectolitre. Il maintint, à I franc près, en moins ou en plus, ce prix, dans les années suivantes, et jusqu'en 1789, époque où la mercuriale de la St-André en fixa la valeur à 17 f. 25. C'est que l'Agriculture et le commerce venaient d'être débarrassés de leurs antiques entraves, que les barrières de province à province avaient disparu et que les impôts étaient simplifiés. Rappelons ici en

(1) Afin d'être généralement compris, nous n'employons que les nouvelles dénominations, après avoir fait, toutefois, les réductions nécessaires.

peu de mots, en quoi les impôts, outre les dîmes et les redevances seigneuriales, consistaient en France :

1° La taille, (le mobilier) se percevait sur toute une exploitation, à raison de 1 fr. 20 par mesure de 42 ares ;

2° La capitation, (le personnel) se percevait aussi sur toute l'exploitation, encore 1 fr. 20 par mesure ;

3° Les dixièmes et vingtièmes évalués, année commune, à 1 fr. 50 également par mesure de 42 ares, mais seulement sur les biens propres ;

4° Plus 25 centimes par mesure pour satisfaire aux exigences de la corvée, et le sel valait généralement en France 70 c. le 1/2 kilo.

Quel était, au commencement du 18e siècle, le taux des fermages et quelle progression ont-ils suivie ? C'est ce que nous allons examiner.

Nous avons reconnu qu'à cette époque les meilleures terres se louaient seulement 18 fr. la mesure de 42 ares 91, à Achicourt, où pour la même quantité, on obtient aujourd'hui 100 fr. 150 fr. et beaucoup plus. Pour citer encore d'autres exemples, nous dirons que nous avons vu qu'à Arques, près St-Omer, on louait les terres à 5 fr. la mesure du pays, et qu'à Ransart, canton de Beaumetz, on accordait une ferme avec 126 mesures de terre, (soit 54 hectares) moyennant un fermage annuel de 400 liv. 40 rasières de blé et 10 d'escourgeon. L'année où ce bail fut passé, le blé ne valut que 3 fr. 40 l'hectolitre ; mais ce prix mis en regard de ceux des années suivantes, on en tire une moyenne de 5 fr. Quant à l'escourgeon, il valait 2 f. 50 l'hectolitre. Ainsi les 54 hectares dont il s'agit, produisaient, année commune, 588 fr. de revenu ; ce qui fait ressortir l'hectare à 10 fr. 90 et la mesure locale à 4 fr. 66.

On peut conclure, et cela est facile à vérifier, que dans la première moitié du 18e siècle, les terres dans les localités ordinaires de l'Artois (les propriétés de nature de celles d'Achicourt, mises dehors), ne se louaient que 11 fr. 60 l'hectare ou 4 fr. 97 la mesure.

Nous ne bornâmes pas là nos investigations. Nous parcourûmes un grand nombre de baux de l'année 1754, où le prix du blé avait haussé, comme on l'a vu. Notre attention s'est particulièrement portée sur les contrats dont le fermage était exprimé en argent. Nous avons remarqué qu'à Rouvroy 49 hectares se louaient 1,481 fr. 50, ou 30 fr. 23 l'hectare. C'était un prix élevé pour l'époque : mais cette stipulation

concernait des terres sur lesquelles le système des assolemens raisonnés commençait à être mis en pratique.

Dans le reste du pays, nous voyons, en général, les biens loués 6 fr. 60 c. la mesure de 42 ares 91. Parmi les cent baux et plus qui nous sont passés sous les yeux, il en est un, accordé par un établissement public (la Maladrerie de Bapaume) le 3 décembre 1754, à M. Lesage de Sapignies, de 3 hectares 75 centiares pour 60 fr., ce qui fait ressortir l'hectare à 16 fr. et la mesure de 42 ares 91 à environ 7 fr. C'était, en effet, le taux moyen de l'époque. C'était aussi le résultat de l'enchérissement des grains, lequel, dans la suite, influa, sur les prix des baux à ferme, graduellement et en proportion de la progression qu'il éprouva.

Au temps que nous rappelons, l'instruction, sauf quelques rares exceptions, était très peu répandue dans les campagnes où l'on avait coutume de dire que l'on avait toujours assez de savoir pour diriger les ailes de la charrue. Aussi le préjugé, cortège ordinaire de la routine, le préjugé qui, aujourd'hui encore, y a tant de prise, y dominait avec bien plus de force. Olivier de Serres, ce laborieux et d'ailleurs si estimable agronome, nous en fournit lui-même la triste preuve. Voulez-vous, dit-il, (théâtre d'agriculture, édition de 1600, page 307), « voulez-vous garder vos chiens d'enrager? Dans six semaines ou deux mois, faudra rogner le bout de la queue des jeunes chiens, en leur arrachant de même un nerf qui passe le long d'icelle » et plus loin, (page 887) voici la recette qu'il conseille pour guérir la pousse. « Il faut, dit-il, faire cuire, dans *trois* seaux d'eau, un petit chien de *trois* semaines, mêler dans la décoction, du sucre de gingembre et du poivre, donner de cette décoction au cheval chaque matin, pendant *trois* jours et faire courir ensuite l'animal, tant qu'il pourra.» Nous prions de croire qu'il n'entre aucunement dans nos intentions de tourner en ridicule le patriarche des agronomes Français. Notre unique but est de donner à penser ce que pouvait être, en pareille matière ou en tout ce qui se rattache aux choses agricoles, les idées du vulgaire, alors qu'un gentilhomme écrivant particulièrement pour les gentilshommes, comme son livre le prouve, enseignait de semblables recettes. Et en quoi notre blâme pourrait-il nuire à Olivier de Serres? n'est-il pas trop bien placé sur le piédestal où ses ouvrages l'ont d'ailleurs justement élevé, pour que rien ne puisse l'y faire trébucher? Virgile qui a été blâmé d'avoir dit que, sur le mont Gar-

gare (2°) les cavales étaient souvent fécondées par le souffle seul du zéphir, n'est-il pas resté le prince des poètes latins?

Ne serait-ce que pour avoir le premier en France découvert la présence du sucre dans la betterave, Olivier de Serres tiendrait toujours un des premiers rangs parmi les agronomes? Son livre, d'ailleurs, est rempli d'excellentes maximes. En est-il une meilleure et plus encourageante que celle-ci : le savant et diligent cultivateur, dit-il, fait changer, par artifice, et de visage et de pouvoir à sa terre. Mais comme il écrivait dans le Midi et que ses préceptes concernent spécialement les productions de cette contrée, ceux qu'il émet, quant aux céréales, sont restreints et ne diffèrent pas de ceux de Virgile, dont il invoque l'autorité. Ce qu'il dit des engrais, dans son style nerveux et naïf à la fois est réellement remarquable. Qu'on nous pardonne encore cette citation, ce sera la dernière. — « Le fumier des » terres, dit-il, est une notable partie du ménage, étant notoire à » tous ceux qui font profession de manier la terre, que c'est le fumier » qui réjouit, réchauffe, engraisse, amollit, adoucit, dompte et rend » aisées les terres fâchées et lasses de trop de travail, celles qui, de » nature, sont froides, maigres, dures, amères, rebelles et difficiles à » manier, tant il a de vertu. »

Si ce n'est dans ces derniers temps, le cultivateur paraissait peu pénétré de ce précepte d'Olivier de Serres. Il faisait peu d'engrais et soit habitude, apathie ou mauvais état des chemins, on laissait se consumer dans les basses cours le peu qu'on en faisait. On ne le conduisait que deux fois, l'année, sur les terres. L'été, pendant la sécheresse et l'hiver, quand il gelait. On consommait une partie des pailles dans des usages domestiques. Il n'y a pas long-temps que la houille est répandue dans le pays, puisque ce combustible n'a été découvert, à Valenciennes, après 18 ans de recherches, par le vicomte Désandrouin, qu'au mois de juillet 1734. Jusqu'à cette époque et bien des années après, la paille servit à mettre la bière en ébullition, dans les brasseries. Elle fut employée à chauffer le four, tant que l'œillette ne fût venue fort à propos lui substituer sa tige, laquelle comme substance ligneuse a beaucoup plus de consistance et dont les cendres, qui contiennent de la potasse, sont recherchées pour la fabrication des verres à vitres. Aujourd'hui même, des moissonneurs brûlent encore la

2°. . . . . Soepe sine ullis
Conjugiis vento Gravidœ, mirabile dictu !

paille, dans leurs foyers. C'est une pratique vicieuse que nos cultivateurs finiront par réformer. La paille n'est par elle-même, qu'un engrais de peu de force; mais comme elle sert de récipient aux engrais, elle participe bientôt de leur nature, à l'aide de la trituration qui la fait s'imprégner des substances excrémentielles. Déjà des cultivateurs n'accordent plus, pour salaire, à leurs moissonneurs du blé en gerbes, mais du blé battu et du bois d'œillette qu'ils remplacent par de la paille, lorsque l'ouvrier en a évidemment besoin pour réparer la toiture de sa chaumière. M. Ch. Waterlot, maire de Boyelles, cultivateur aussi habile qu'intelligent, a le mérite d'avoir donné, un des premiers, cet exemple. Il soustrait ainsi aux flammes une grande quantité de paille qu'il conserve, pour faire des engrais. On sait, que de temps immémorial, le cultivateur, dans une grande partie de l'Artois, donnait pour salaire à ses moissonneurs, le dixième de sa récolte en céréales d'hiver. Ce mode de rémunération a été établi, comme la dîme et le champart ou terrage, lorsque le numéraire était rare (3). Des maîtres et des ouvriers qui ont l'esprit positif devraient le rejeter, car il faudrait être assez habile, pour fixer la quotité du salaire, afférente à chaque journée que l'ouvrier travaille pour la ferme, en compensation de la part de moisson qu'il reçoit.

Nous avons dit plus haut que les chemins étaient très mauvais. On le croira sans peine, et nous sommes enclins à penser que les grandes routes ne valaient pas mieux. On voit encore les vestiges de quelques-unes. C'étaient des chemins étroits, sinueux, quelquefois encaissés profondément dans des ravins. Louis XIV qui est venu, à Arras, en 1654 et 1667, la première fois, en traversant Péronne, a dû parcourir une bien triste route, pour gagner la capitale de l'Artois. On en voit encore le tracé depuis le Transloy, canton de Bapaume, jusqu'à Beaurains, près Arras.

Si les lumières répandues par les hommes célèbres qui illustrèrent le règne de ce monarque, purent provoquer, dans le siècle suivant, le débordement de doctrines blâmables, elles ont eu des effets salutaires sur le bien-être social. C'est à elles qu'il faut attribuer la création de

(3) Un fait, pour ainsi dire, contemporain, vient à l'appui de ce que nous avançons. En 1795, alors que le législateur n'avait pas encore rendu aux particuliers la faculté de contracter en numéraire, la Convention, dans l'art. 173 de la constitution de l'an 3, décréta que le traitement des membres du directoire, serait de 50 mille myriagrammes de froment.

nos belles routes royales et comme une première preuve de l'influence sur l'Agriculture, des communications rendues plus faciles, ce fut alors qu'elle commença à sortir de son allanguissement, ce fut alors aussi qu'on encouragea les prairies artificielles qui réussirent complètement, et atteignirent le but qu'on avait en vue. Plusieurs années après, en épandant plus d'engrais, on fit succéder à ces prairies des plantes sarclées, que suivirent immédiatement des ensemeneemens en céréales. Ces essais réussirent encore. On jugea avec raison que le colza et l'œillette n'étaient pas de même nature que les céréales et l'on se convainquit que le sarclage qu'il faut leur donner, maintient la terre ameublie, comme si elle avait été soumise aux pratiques anciennes et surannées de la jachère. La suppression de ce vieux mode de culture présente encore d'autres avantages : elle procure plus de matières alimentaires qui permettent de nourrir un plus grand nombre de bestiaux. Ayant constaté que les prairies artificielles, loin d'être épuisantes, laissent après elles, des principes de fécondation, nos cultivateurs, indépendamment des ensemencemens en colza, œillette et autres graines oléifères, qu'ils font, sur les terres que la routine abandonnait naguère à l'infructueuse jachère, font, sur le surplus de ces terres, des ensemencemens en fêves, en trèfle ordinaire, en trèfle incarnat, en trèfle *doré*, dit minette, en trèfle *blanc*, appelé vulgairement *payonné*. Les premiers en partie, c'est-à-dire, les trèfles sont consommés en vert par les animaux à l'étable, le reste est réservé à la fenaison. Quant aux derniers, ils sont livrés sur pied en pâture au troupeau qui trouve, chaque jour, le complément de sa nourriture sur le champ où il séjourne la nuit, parce que le parc s'établit sur les parcelles de ces prairies, que les moutons viennent de ronger.

Ce n'est pas, toutefois, que les récoltes en farineux soient moins considérables, depuis que les améliorations dont nous venons de parler, ont été introduites. Elles acquièrent, au contraire, plus de développement, notamment celles des avoines, ainsi qu'on le verra par le tableau ci-après, dans lequel les récoltes de 1844, comparées à celles de 1815, époque où ces améliorations étaient loin d'être aussi généralement pratiquées qu'elles le sont à présent, offrent une différence en plus de 4,238,450 hectolitres.

Il est vrai que cette augmentation porte principalement sur la pomme de terre, mais les récoltes de ce tubercule si utile, mises hors rang, la différence en plus, serait encore de 2,661,525 hectol., attendu

Années.	Froment.	Méteil.	Seigle.	Orge et Escourgeon.	Sarrasin.	Maïs et Millet.	Avoine.	Légumes secs.	Autres menus Grains.	Pommes de terre.	Total de la Récolte.
1844	hect. 1,638,000	1,004,000	294,000	690,000	240	675	2,570,000	215,000	1,022,000	2,150,000	9,580,915
1815	1,264,505	954,922	257,732	445,809	2,875	2,880	1,792,483	28,114	20,070	573,075	5,342,465

Différence en plus. 4,238,450

que le montant des produits de 1844, moins ceux de la pomme de terre, sont de. . . . . 7,430,915 hect.

Et que ceux de 1815, moins ceux de ce tubercule, ont été de 4,769,390

Différence pareille. . 2,661,525 hect.

Pourrait-on négliger les céréales au sein d'une population compacte dont les besoins absorbent les trois quarts de la totalité de la récolte ?

Cependant l'instruction qui se répand, au sein de cette population adoucit les mœurs et tend à rallier les conditions. Les productions qu'augmentent ses travaux mieux raisonnés, augmentent le bien-être social et ce bien-être est le nerf de l'état, comme elle-même en est la principale force. Elle est mieux logée, mieux meublée, les constructions qu'elle fait élever, mieux disposées et plus saines, se couvrent presque toujours de toits incombustibles. Mais c'est dans sa manière de se vêtir que, depuis 20 ans, il s'est fait les plus notables changemens et cela, grâce aux progrès que l'industrie a faits, à l'ombre de la paix! Puisse cette paix durer long-temps! C'est le vœu que forme l'homme des champs. Que de sacrifices n'a-t-il pas faits, lorsque, pour défendre son émancipation, il a dû, ou subvenir aux besoins de la patrie, ou courir à la frontière? C'était un élan général que suscitait la défense de ses droits nouveaux. Aujourd'hui que ces droits sont consacrés, n'est-il pas tems qu'il jouisse du prix de ses héroïques efforts, que l'agriculture encore si arriérée

dans certains cantons et dans une grande partie de la France, y acquière tous les développemens dont elle est susceptible? est-il rien de plus beau pour une nation que de chercher à atteindre un pareil but?

Si le chef d'un gouvernement, qui conduit ses peuples aux combats, voit son nom inscrit sur le marbre, celui qui initie les siens aux jouissances de la paix, celui dont le gouvernement fonde des colonies, encourage l'Agriculture, le Commerce, la fondation de manufactures, est gravé dans le cœur de ses sujets.

Aujourd'hui que le problème si difficile de la liberté et de l'autorité, se trouve heureusement résolu, qu'une autorité nécessaire tempère l'usage de la liberté et que la liberté tempérée devient le plus bel instrument du pouvoir, fasse le ciel que tous les Français, si sagement intéressés au succès du gouvernement y contribuent également, ou par un concert parfait, ou par une émulation plus désirable encore et nos neveux se plairont à rappeler notre époque, comme nous aimons à rappeler les siècles de Louis XII et d'Henri IV.

DU SÉSAME.

Arthur Young, ce célèbre agriculteur anglais qui, dans les années 1787, 1788 et 1789, a parcouru la France, dans tous les sens, pour en explorer la force productive, M. Chaptal et tant d'autres auteurs dont l'opinion fait autorité, se sont tous plu à préconiser l'excellence de la culture flamande et c'est, à son introduction dans notre pays, que nous devons les améliorations que nous avons signalées dans l'article précédent. On a vu combien il a fallu d'années, pour qu'elle pût passer dans les habitudes. En augmentant considérablement la richesse du pays, elle a puissamment contribué à faire hausser le prix des baux à ferme et à faire prendre à l'industrie huilière un immense développement. Mais, pourquoi sommes-nous réduits à le dire, une graine étrangère, amenée à Marseille depuis très-peu de temps, le Sésame vient, d'une extrémité à l'autre de la France, jeter l'anxiété dans l'agriculture et dans le commerce.

Nous avons dit que l'on a compté, dans le Pas-de-Calais, jusqu'à 900 usines ou moulins, destinés à la fabrication de l'huile, mais que le nombre en décroît. En effet, ces usines dont les travaux étaient naguères incessans, chôment aujourd'hui fréquemment, obligées qu'elles sont de règler leurs produits sur les rares commandes qui leur sont

faites. Plusieurs sont même totalement abandonnées et dans le seul arrondissement d'Arras, on en compte à vendre, 40, dont 25 d'une haute puissance, qui ne peuvent trouver d'acheteurs. Elles représentaient un capital de 3 millions, maintenant réduit de moitié. Aussi les plaintes du commerce sont-elles vives? Celles de l'Agriculture le sont bien plus ! !

Déjà trois de nos plus honorables concitoyens, les ont fait entendre : M. Goudemez, de Fresnoy, près de MM. les députés composant la commission des douanes ; M. Léon d'Herlincourt et M. le Marquis d'Havrincourt, au congrès agricole, tenu l'année dernière, au palais du Luxembourg, à Paris, sous la présidence de M. le duc Decazes. Une infinité de pétitions, expression des mêmes plaintes, ont été aussi adressées aux chambres.

Comme la question est toujours pendante, nous nous garderons bien, en la traitant, de négliger les argumens que ces messieurs ont présentés avec tant de force. C'est, d'ailleurs, un hommage rendu à leur zèle et à leur talent.

L'Industrie est fille de l'Agriculture. Elles se tiennent par la main ; l'une fait valoir, en les transformant, les produits de l'autre. Dans la question qui nous occupe, il n'en est pas tout-à-fait ainsi. Il s'agit d'une industrie nouvelle, s'alimentant de productions exotiques, au détriment de l'Agriculture du pays, au sein de laquelle elle tend à porter la ruine.

Expliquons-nous. La fabrication du Sésame, qui n'emploie que *mille* ouvriers, à Marseille, est fortement défendue contre les intérêts les plus positifs de la culture du Midi et de celle du Nord, par les négocians qui se livrent à cette fabrication et par des professeurs renommés, MM Blanqui, Moll et Courdebonne.

Ils prétendent que les graines oléagineuses françaises sont épuisantes, qu'il faut en abandonner la culture et la remplacer par celle des plantes fourragères; que l'intérêt de la marine exige le maintien de la navigation entre Marseille et l'Égypte, où ils vont chercher le *Sésame ;* que leurs usines ont besoin d'être alimentées et que les tourteaux sont nécessaires pour féconder leurs terres.

Examinons ces objections l'une après l'autre et tâchons de les réduire à leur juste valeur.

LES GRAINES OLÉAGINEUSES FRANÇAISES SONT ÉPUISANTES.

Il va sans dire que, lorsqu'on veut supprimer le vieux mode de cul-

ture, il faut épandre plus d'engrais et rendre le sol plus riche. Mais le cultivateur qui suit encore les anciens erremens, est lui-même pénétré de la nécessité de bien fumer et sur tous les territoires, quelque mode de culture qu'on suive, on remarque toujours, à l'approche de la moisson, la supériorité des récoltes qui ont reçu les soins de cultivateurs vigilans, des récoltes qui surgissent d'un sol saturé d'engrais. Peut-on, d'ailleurs, avoir des pâturages bien fournis, sans les fumer et les amender ? En Flandre, pour faire une bonne pâture, il faut dépenser, en engrais divers, autant que la valeur du champ, de manière qu'une pièce de terre, estimée 2,000 fr., en vaut 4,000, lorsque par suite des sacrifices nécessaires, elle est passée à l'état de *pâture grasse*.

Continuons : La culture des plantes oléagineuses était, il y a vingt ans, restreinte au département du Nord et à une petite partie du Pas-de-Calais. Lorsqu'elle s'est répandue, en remplaçant la jachère, elle a trouvé contre elle le préjugé, qu'elle amènerait l'épuisement des terres. Il y a six ans encore, dans la Normandie, on interdisait, dans les baux, la culture du colza, comme on l'avait fait pour la betterave, et cependant, depuis quelques années, elle s'est étendue, dans toute la Picardie, dans une partie de la Normandie et tout autour de Paris et nulle part, on n'a vu les bons cultivateurs l'abandonner, après l'avoir essayée. Ceci est un fait acquis, incontestable et nous avons vu les délégués de toutes les provinces proclamer au congrès, que cette culture avait été partout une source de richesses, qu'elle avait amené l'amélioration du sol, une augmentation dans les rendemens de tous les produits, et que, loin de diminuer, elle s'étend chaque jour avec les progrès de l'Agriculture, qui la suivent. (M. d'Havrincourt).

De plus, serait-il si facile d'adopter un nouveau mode d'assolement, d'en venir exclusivement à la culture des plantes fourragères ? Compte-t-on pour rien le morcellement du sol, oublie-t-on qu'il se trouve dans le pays, une infinité de petits propriétaires, qui ne pourraient se livrer à l'engraissement des bestiaux, mais qui, en alternant les récoltes des céréales avec celles des graines oléagineuses actuelles, vivent dans une honnête aisance. Leurs familles, trouvent, non seulement de l'occupation dans les buttages et sarclages, mais elles s'y font encore aider par la classe ouvrière. Et le caractère lent et prudent des cultivateurs le méconnait-on ? Quand on sait qu'il a fallu un demi-siècle, pour modifier les cultures des provinces voisines de la Flandre et arriver à la suppression de la jachère, peut-on sérieusement pen-

ser à abandonner le fruit de toutes les expériences et à jeter nos agriculteurs dans les essais ?

Fallait-il tant les encourager, les exciter à améliorer leurs assolemens, pour d'un seul trait de plume, décréter leur ruine ?

Les Colzas, les Lins, les OEillettes mourront, et les cultivateurs feront autre chose. Que feront-ils, les cultivateurs ? En tarissant la source de leurs produits, a-t-on obtenu de leurs propriétaires la résiliation de leurs baux ? a-t-on annulé leurs engagemens ? leur a-t-on remboursé les capitaux immenses qu'ils ont affectés à la construction de leurs bâtimens et à l'amendement de leurs terres ?

Voilà de hautes et sérieuses considérations et nous ne saurions douter qu'elles ne soient l'objet d'une profonde méditation de la part du législateur qui se convaincra, d'ailleurs, que l'objection de MM. les Marseillais n'est nullement fondée.

Passons à la seconde.

L'INTÉRÊT DE LA MARINE EXIGE-T-IL LE MAINTIEN DE LA NAVIGATION ENTRE MARSEILLE ET L'ÉGYPTE ?

Le transport des huiles du Nord, à Marseille, employait naguère cent bâtimens, montés de chacun 10 à 12 hommes, et ils chôment aujourd'hui ! Cette navigation, qui demande plus de connaissances nautiques que celle de Marseille à Alexandrie, compensait bien cette dernière. N'est-il pas, en outre, prouvé que le nombre des navires français qui amènent le Sésame à Marseille, est inférieur à celui des navires étrangers ? et ne doit-on pas craindre aussi que cette prodigieuse introduction de Sésame, ne fournisse bientôt une quantité d'huile, telle que la pêche de la baleine qui entretient tant de marins, n'en soit anéantie ?

Mais voici une considération bien autrement importante, et celle-ci se rattache aussi essentiellement à l'Agriculture du Midi.

On sait que la production vinicole y est en souffrance. Il a été démontré par un économiste, plein de sagacité, M. Dezeimeris, député de la Dordogne, que le véritable marché des vins du Midi est le marché français. Or, de toutes les parties de la France, il n'en est pas qui consomment plus de vins et d'huiles d'olive fines, que les populeux départemens du Nord. En retour des huiles qu'ils avaient transportées dans le midi, les navires ramenaient des vins. A l'heure qu'il est, cette heureuse combinaison n'existe plus. Et lorsque les cultivateurs auront vu s'annihiler cette aisance, fruit de tant de sueurs, de tra-

vaux, où s'écouleront les vins du Midi? C'est ce que se demandent les habitans de cette contrée ; aussi les propriétaires de vignobles et d'Oliviers réclament-ils, avec beaucoup de force, contre l'introduction du Sésame en France, de manière que du Nord au Midi il s'élève un cri unanime de réprobation contre cette graine. Ce ne sont pas seulement les populations qui réclament, mais des corps constitués, les Conseils généraux, des députés.

Ainsi, et indépendamment de cette dernière considération si grave, qui doit peser si fortement dans le débat et qui s'applique aux vignobles du Bordelais, de la Bourgogne et de la Champagne, ainsi, cet intérêt de la marine qu'on met en avant, n'a rien moins que de solide.

LES USINES DU MIDI ONT BESOIN D'ÊTRE ALIMENTÉES.

« D'abord, dit M. Goudemez, combien compte-t-on d'usines dans le Midi? La millième partie de celles qui existent dans le Nord? Que ne les alimente-t-on d'OEillettes et d'autres graines oléagineuses, croissant sur le territoire français? Là, nous n'éléverions aucune réclamation. Car les produits nationaux, comme les individus, devant être égaux, devant la loi, ont droit, à nos yeux, à la même faveur, à la même protection.

La culture du Sésame ne deviendra jamais française. L'état atmosphérique de notre patrie s'y oppose et différens essais infructueux, tentés sur différens points de la France, viennent corroborer cette opinion.

Cherchons à faire prospérer nos cultures et nos industries nationales par des rapports, des échanges et une connexité mutuels et gardons-nous d'appeler à notre secours les producteurs étrangers, surtout lorsqu'il est démontré que l'Egypte ne nous demande rien en échange. »

Cette argumentation paraîtra, nous le croyous, péremptoire.

LES TOURTEAUX SONT-ILS NÉCESSAIRES POUR FÉCONDER LES TERRES EN PROVENCE?

Ecoutons encore M. Goudemez. « MM. les Marseillais ont argumenté de prétendus besoins de Tourteaux de Sésame, pour l'agriculture du Midi. Nous pouvons les rassurer sur ce point. Auteur nous-même d'un traité sur le mérite, les qualités et l'usage des Tourteaux, nous pouvons leur affirmer ex *professo*, que le Tourteau, en général, ne s'emploie pas avantageusement sur des terrains *secs*, *marneux* et *brûlans*. Il a

besoin d'être délayé par de fréquentes et abondantes pluies, ce qui n'existe pas à Marseille. Mieux vaudrait qu'on recueillît les boues de ville, les résidus des nombreuses savonneries qui abondent dans cette populeuse cité et qu'on les transportât sur les terres, plutôt que de les jeter au loin dans la mer. Si, à Marseille, on était si désireux de Tourteaux, on ne vendrait pas aux Anglais ceux qu'on y fabrique. »

« Une pareille insouciance prouve assez que ce pays n'a pas besoin ou ne veut pas de cet espèce d'engrais et que les assertions de MM. les Marseillais, sont, au moins, équivoques. »

» D'ailleurs, en n'exportant pas les Tourteaux indigènes, la fabrication française en fournira assez, pour satisfaire aux besoins de tout le pays, comme elle satisfera également à tous ses besoins en huile. »

Résumons-nous. Ne peut-on pas et ne doit-on pas raisonnablement conclure de ce qui précède, que les motifs sur lesquels s'étayent les partisans du Sésame, sont un voile sous lequel se déguise un intérêt, en quelque sorte privé, pour l'emporter sur l'intérêt général. Si malheureusement ce dernier succombait, que ferait-on dans le Nord, nous écrierions-nous, avec MM. Goudemez, Léon d'Herlincourt et d'Havrincourt, que ferait-on de cette immense population qui travaille aux Graines grasses, depuis l'ensemencement jusqu'à la fabrication? Douze millions de personnes sont employées à la manipulation de ces graines et la mendicité sera la suite et la conséquence de la cessation de leurs travaux. Quelque nombreux, quelque considérables que soient les dépôts projetés, ils seront insuffisans, pour contenir les mendians que créerait cette catastrophe. De là pourraient résulter des désordres et une perturbation dont toute la France aurait à gémir!

Déjà les droits qui frappent l'industrie sucrière y font perdre de l'emploi à bien des bras, parce que plus de la moitié des fabriques ont cessé leurs travaux. D'un autre côté, la fabrication de la toile et la filature du lin, à la main, sont en grande décroissance et l'on doit même appréhender que bientôt elles ne s'anéantissent en présence de la guerre cruelle que commencent à leur faire la filature du lin et le tissage, à la mécanique. Déjà un économiste célèbre, M. Michel Chevalier, a appelé l'attention du gouvernement, sur ce point. Et ce serait dans ces circonstances qu'une nouvelle branche de travail serait encore ravie à nos populations agricoles si laborieuses et si sages!! Il répugne à le croire, car s'il est une occasion où on ait dit avec raison, *vox populi*, *vox dei*, c'est bien dans celle-ci. Du Midi au

Nord, c'est nous le répétons, un cri général. Aussi nous entretenons avec confiance l'heureux espoir que le vœu du Conseil général du Pas-de-Calais, sora rempli.

Il demande, (voir page 288), que le cent de kilog. de Sésame supporte 18 fr. par navires français et 21 fr. par navires étrangers.

BERGERIE ROYALE DE MONTCAVREL.

Cette bergerie, créée à la fin de 1841, sous le ministère de M. Cunin-Gridaine, sur une ferme, dite le Château de Montcavrel, de la contenance de 162 hectares, est située commune d'Allette, canton d'Hucqueliers, arrondissement de Montreuil-sur-Mer, à 11 kilom. de cette ville, à 10 kilom. d'Hucqueliers et à 1,700 mètres de la route de Montreuil, à St-Omer.

Elle est dirigée par M. F. Dutertre, qui a été long-temps secrétaire de la Société d'Agriculture de Boulogne.

Elle compte cinq à six cents bêtes à laine.

L'établissement de Montcavrel a succédé à la bergerie royale, annexée antérieurement à l'école vétérinaire d'Alfort.

Comme bergerie royale, cet établissement qui a paru, par sa proximité de l'Angleterre, plus convenable que celui d'Alfort, est essentiellement destiné à des expériences sur l'acclimatation et l'emploi des races anglaises Dishley, New-Kent et South-Down et sur les croisemens des béliers de quelques-unes de ces races avec des brebis indigènes ; les métis qui résultent de ces accouplements, sont surtout destinés à donner des produits d'une maturité plus précoce pour la boucherie et diverses qualités de laine à peigner.

L'établissement sert aussi d'entrepôt aux bêtes à laine, importées d'Angleterre ; en outre, chaque année, il envoie à Alfort, pour les ventes qui s'y continuent, des béliers de choix, conserve pour la vente publique qui a lieu à Montcavrel, au commencement de juin, des animaux de même qualité et de race pure et livre aux comices un certain nombre de béliers croisés.

D'après ce que nous venons de dire, il ne paraît pas douteux que la bergerie de Montcavrel ne concourre pour beaucoup à modifier, avec avantage, les races ovines du nord de la France.

C'est, à ce titre, un établissement digne de la protection toute spéciale que l'administration lui a accordée jusqu'à ce jour.

CHAPITRE VI.

Chambres de commerce. — Vérification des Poids et Mesures. — Secours contre les incendies.

CHAMBRES DE COMMERCE.

Les Chambres de commerce nomment, tous les ans, leur président. Le Préfet dans le lieu de sa résidence ou le Maire dans les autres villes est membre né et président d'honneur de la Chambre de commerce. Il préside effectivement les séances où il assiste en personne.

Les Chambres de commerce sont composées de 15 commerçans dans les villes où la population excède 50 mille âmes et de neuf dans toutes celles où elle est en dessous.

Cependant, sur la demande des commerçans et sur la proposition des Préfets, il pourra être nommé pour siéger à la Chambre de commerce, un membre de plus, élu dans chacun des arrondissemens de la circonscription, autre que celui où elle réside.

Les fonctions des Membres durent trois ans. Nul ne peut être élu plus d'une fois, sans interruption d'exercice.

Les Chambres de commerce ont pour attributions :

De donner au gouvernement les avis et les renseignemens qui leur sont demandés de sa part sur les faits et les intérêts industriels et commerciaux;

De présenter leurs vues sur l'état de l'industrie et du commerce et sur les moyens d'en accroître la prospérité;

Sur les améliorations à introduire dans toutes les branches de la législation commerciale, y compris les tarifs des douanes.

Elles correspondent directement et sans intermédiaire avec le Ministre de l'agriculture et du commerce.

Les Chambres de commerce donnent encore spécialement leur avis;

Sur les changemens projetés dans la législation commerciale;

Sur les créations et règlemens des Chambres de commerce;

Sur les créations de bourses, sur les établissemens d'agens de change ou de courtiers;

Sur les tarifs et règlemens de courtages et des autres services établis à l'usage du commerce et sujets à des tarifs;

Sur les créations des tribunaux de commerce dans leur circonscription ;

Sur les établissemens de banques locales, sur les projets de travaux publics locaux, relatifs au commerce et elles sont entendues sur l'exécution de ces projets. (Arrêté du 3 nivôse an 11, ordonnance du 16 juin 1832.)

Il existe trois Chambres de commerce, dans le Pas-de-Calais : à Arras, à Boulogne et à Calais.

CHAMBRE DE COMMERCE D'ARRAS.

Instituée par ordonnance du roi du 9 décembre 1837, elle comprend, dans sa circonscription, les arrondissements d'Arras et de Béthune.

Composition.

M. Desmousseaux de Givré, O. ✠, préfet, président d'honneur.

MM. Lantoine-Harduin ; Hallette ✠; Leroy-Brazier ; Dehée-Cayet; Camille Gaudermen; Maurice Colin, O. ✠ ; Aimé Fagniez ; Renard-Rohart; Braine, Alexandre.

CHAMBRE DE COMMERCE DE BOULOGNE-SUR-MER.

Le ressort de la Chambre de commerce de Boulogne, comprend les cantons de Boulogne, Desvres, Marquise et Samer, les arrondissemens de Montreuil et de St-Pol.

M. Al. Adam, O. ✠, président d'honneur.

MM. Ach. Adam, trésorier; Ananias-Bosson ; Baret-Ternaux ; Cary-Malraison ; Chauveau-Sire; Crouy, aîné; Fontaine, fils; Trudin-Roussel ; Vidor-Boutillier.

La Chambre de commerce a un secrétaire-rédacteur, M. Gérard, avocat.

CHAMBRE DE COMMERCE DE CALAIS.

Créée par ordonnance du 1er juin 1828, cette chambre étend sa juridiction sur les cantons de Calais et de Guînes.

M. Legros-Devot, ✠, maire de Calais, président d'honneur.

MM. Bodart; Champallier; Ph. Devot; Isaac Ollivier; V. Guillebert; P.-A. Martin; A. Vogue; J. Morley.

Secrétaire-Rédacteur, M. Er. Lebeau.

VÉRIFICATION DES POIDS ET MESURES.

Vérificateurs : MM. Teissère, à Arras; Flament, à Béthune; Janin, à Boulogne; Souvrain, à Montreuil; Thubeauville, à St-Omer; Bécart, à St-Pol. M. Pouillet, vérificateur-adj. départemental, à Arras.

SECOURS CONTRE LES INCENDIES.

Liste des villes ou communes du département où il existe des pompes à incendie.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Arras, 7 grandes et 4 portatives, déposées 1° dans les caves de St-Vaast, entrée par le jardin botanique, 2° rue du Vivier, n° 421, et à St-Sauveur, près l'église.		Bapaume.	2
		Bucquoy.	1
		Havrincourt.	1
		Oisy.	1
		St-Laurent-Blangy. . .	1

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Aix-Noulette.	1	Lens	2
Béthune	3	Lillers	2
Carvin.	2	Oignies.	1
Courrières.	1	Pont-à-Vendin	1
Harnes.	1	St-Venant	1
Hénin-Liétard.	2	Vendin-le-Viel	1

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Boulogne.	8	Licques.	1
Calais	5	Marquise.	2
Desvres	2	St-Pierre-lez-Calais .	2
Guînes.	1	Samer	2

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Montreuil	3	Fruges	2
Berck	1	Hesdin.	5
Étaples	1		

ARRONDISSEMENT DE ST-OMER.

St-Omer.	8	Audruick.	1
Aire.	4	St-Martin-au-Laërt. .	1
Ardres.	2	Tatinghem	1
Arques	1		

ARRONDISSEMENT DE ST-POL.

St-Pol.	2	Frévent.	2
Avesnes-le-Comte . . .	1	Humières.	1
Auxy-le-Château. . . .	3	Pernes.	1

Cinq communes sont encore en instance pour se procurer des pompes.

CHAPITRE VII.

Ateliers de construction. — Fabriques de Sucre indigène. — Liste des principaux Négociants du Pas-de-Calais. — Foires et Marchés du Pas-de-Calais.

ATELIERS DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES, MACHINES A VAPEUR, HYDRAULIQUES ET AUTRES.

L'établissement de M. Hallette, à Arras, est l'un des plus considérables de France. Il reçoit les commandes du gouvernement.

Le *Groënland*, le *Montézuma* et le *Panama* sortis de ses ateliers, ont été construits à Cherbourg, pour être armés et faire la navigation transatlantique. Ils ont été depuis affectés à un autre service. Nous rappelons ici avec douleur, que c'est un de ces bâtimens, le *Groënland* qui a échoué en août 1844 sur les côtes du Maroc et que nos marins, lorsqu'ils se sont vus dans l'impossibilité de le remettre à flot, ont dû incendier, afin que les Bédouins ne pussent s'emparer de ses débris.

M. Jacquet aîné.

M. Jacquet-Robillard, instrumens aratoires perfectionnés, machines à battre, à vanner et à écraser le tourteau.

M. Loisy.

MM. Usse et Huchette, chaudronnerie, machines diverses, etc.

MM. Monvoisin et Degeorge : Fabrique spéciale d'Huile à graisser mécaniques, machines, engrenages, métiers à filer et toutes pièces roulantes et frottantes.

Les produits de cette fabrique se recommandent par leur qualité supérieure.

FABRIQUE DE SUCRE INDIGÈNE, A ARRAS.

La ville d'Arras possède la plus considérable fabrique de sucre indigène de France, celle de M. Crespel-Dellisse.

On est heureux de penser, à en juger par les additions que cet ha-

bile fabricant fait, en ce moment, à son établissement d'Arras, déjà si vaste, que malgré les droits qui pèsent sur le sucre indigène, il ne désespère pas encore de son industrie. En perfectionnant ses procédés, s'il est possible, il veut probablement par la grande quantité de ses produits retirer de son labeur, un bénéfice qui lui permettra de continuer à occuper ses nombreux ouvriers. Car, avec les droits, il faut, de toute nécessité, opérer sur une grande échelle.

Outre son établissement d'Arras, M. Crespel en possède encore sept autres, à Eaucourt-Warlencourt, à Saulty, à Sailly-en-Arrouaise, à Roye, à Francières, à Frièves et Villevelve.

On se réjouit aussi de voir M. Crespel-Pinta, son frère, continuer sa fabrication.

TULLES.

Ce fut seulement en 1819 que l'industrie du tulle fut importée à Calais, par un Anglais, M. Webster, dont le nom est en vénération dans les cantons de Calais, Guînes, Marquise, Ardres et Audruick où près de 900 métiers, représentant une valeur de six millions, occupent selon les saisons, 10 à 14 mille ouvriers ou ouvrières. Quoique répandue dans cinq cantons, cette fabrique est concentrée à Calais et à St-Pierre-lez-Calais. On compte, dans ces deux localités, plus de 150 fabricans et 130 disséminés dans les cantons. Cette industrie consomme annuellement 145,000 kilog. de coton filé, au prix moyen de 30 fr. le kilog. et le produit de la fabrication s'élève à environ 10 millions.

On compte aussi trois fabricans à St-Omer.

LISTE DES BANQUIERS, NÉGOCIANS, MANUFACTURIERS ET PRINCIPAUX COMMERÇANS DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DE PROFESSIONS.

AGENS D'AFFAIRES. — ARRAS : MM. Alexandre, Kahn, Letierce, Marchal, Robert, Théron Dambrine.

BÉTHUNE : M. Delcloque.

BOULOGNE : MM. Garot, Marchand, Pernet.

ST-OMER : Eudes, Alex., Derbesse.

AGENS DE CHANGE. — ARRAS : MM. Coppé, Legentil, Lemaire fils, Mullet-Lunel.

BOULOGNE : MM. Dupont et T. Preuel.

CALAIS : M. Sagot.

ST-OMER : M. Leurs.

ARMATEURS. — BOULOGNE : MM. Al. Adam et comp., Fontaine et Lesage, Lebeau et comp., Longuety frères et comp., G^{me} Sauvage.

CALAIS : MM. Devot et comp., Leveux et comp., Reisenthel fils.

AMIDON (Fabricants d'). — CARVIN. MM. Carré, Dupire, A. Dutilleux, P.-J. Dutilleux.

ST-OMER : MM. Carton, Frutsaëert.

ARMURIERS. — ARRAS : MM. Rouart, Ad., Rouart aîné, Rousseaux.

BÉTHUNE : M. Dangueuger.

BOULOGNE : MM. Delaporte, Garasse, Guillain.

CALAIS : MM. Carpentier, Lemaire.

MONTREUIL : M. Routier.

ST-OMER : MM. Carpentier, Péron, Henry, Péron-Lesage.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE, LA GRÊLE ET SUR LA VIE. — ARRAS : *Assurance mutuelle contre l'incendie.* M. Scheppers, directeur, M. Quingnart, ✻, caissier-directeur, M. Watelet, commissaire du Roi.

Compagnie d'assurances générales : MM. Crépieux père ✻ et fils.

Compagnie royale : M. Bossu. — du *Phénix*, M. Bureaux. — De l'*Union* : M. Desprez. — Du *Soleil* : M. Guffroy jeune. — La *Providence* : M. Tiquet-David. — L'*Indemnité* : M. Mercier fils. — Le *Palladium* : M. Roty. — La *Paternelle* : M. Leblond.

Assurances sur la Grêle. — L'*Etoile* : M. Bossu. — La *Cérès* : M. Bureaux.

Assurances sur la vie. — L'*Européenne* : MM. Crépieux père et fils. — *La Caisse des Ecoles et des Familles* : M. Roty. — La *Paternelle* : M. Leblond. — La *Prévoyance* : M. Mercier.

BANQUIERS. — ARRAS : M. Fagniez aîné.

BOULOGNE : MM. Achille Adam, Alex. Adam et comp., Chauveau-Sire et comp., Crapp et comp., Fontaine et Lesage.

BATISTE, (négociants, commissionnaires.) — BAPAUME : NM. Aug^{te} Godard, Grardel, Lequette, Sellier-Delimal, Sellier fils, Bachelet, à Beugny.

BIJOUTIERS, ORFÈVRES. — ARRAS : MM. Baccouel, Bureau-Dehée v^{e}., Châtelain, Crépieux-Lefebvre, Drion, Auguste Guiot, Guiot-Rainot, Guiot-Legay, Lemaistre, Nepveu, Poulet-Lagache, Sénéca, Verneuil.

BÉTHUNE : MM. Azalot, Daussy, Vincent-Déramaux, Vincent-Vaillant, Vandersippe-Bourgois.

BOULOGNE : MM. P. Buron, Chauveau, Ad. Duchochois, H. Lheureux, Patte, Pleard, Tarot.

CALAIS : Drouet, Guerlain, Labat, Marcotte, Ramelot, Ravisse, Waerloot, Pl. Wiart.

HESDIN : MM. Fache-Norbert, Lafon, Pecqueur.

MONTREUIL : MM. Leroux, Marlois, Poultier.

AIRE : MM. Delbande-Bacquet, Hache-Traullet.

St-Omer : MM. Clabaux, V. Deneuvile, Deschodt, Dubois, Hornez, Legrand, Lonan, Musart.

BOIS DU NORD. — Arras : MM. Canonne-Largillière, Degand, Dheilly-Drion, Dion, Mlle Ducroquet, Plé-Denoyelle, scierie mécanique, à Blangy, Saudemont, Tricart.

Bapaume : M. Simon.

Béthune : MM. Brassart, Legay.

Boulogne : MM. Ach. Adam, scierie mécanique, Al. Adam et Ce, Fontaine et Lesage.

Calais : H. Dupont, Duniagou-Pecquet, Guillebert.

Hesdin : Delwaulle, Hallette-Leflon, Lavé, Tripier.

Montreuil : Colpart, Couvreur.

Aire : Boudry Louis, Hesta J.-B., Rogier, H.

St-Omer : MM. Berteloot-Boulin, Brogniart, Cathoire-Prunier, Duquesnoy, Dusautois, Lagaisse, Vandembusche.

BONNETERIES. — Arras : MM. Bonnet-Rambure, Caron-Delétoille, Choquet, Delcroix, Delétoille-Coquel, Jude-Potier.

Bapaume : Cassel-Carlier, Cazier-Crassier, Magniez-Boniface, Pajot.

Béthune : MM. Cuvillier-Flament, Mlles Deusy, Marle-Carpentier, Mannessier-Soyez.

Boulogne : M. Dupeigne.

Hesdin : MM. Béasse, Lecailletel, Lornier, laines, Plichon fils, fabricant, Ricard fils, fabricant, Vasseur-Melard, coton.

St-Omer : MM. Aimé Bogant, Brocq, Mlle Cœuilte, Mlle Darlay, MM. Darque, Boulanger, Darque-Duhamel, Depotter, Engrand-Darque, Hancquier, Hérelle-Cordier, Hérelle-Vanzecbrouct, Lecesne, Leducq, Rutoir.

BRASSEURS. — Arras : MM. Brongniart, Buissart, Candélier, Cavrois, Déhee-Bollet, Dehée-Coquidé, Delachambre, Desgardins, Dufour-d'Hamelincourt, Gonsseaume, Grodecœur, Huret, Lantoine-Blondel, Lemaire, Lenglet, (veuve) Lenglet-Warembourg, Lépinoy, Moncomble, Morel, Nicole, Renard-Rohart.

Bapaume : MM. Bédu-Mathon, Carlier, Carault, Peugniez-Sellier. Flament, à Ablain-St-Nazaire, Cuvelier-Maupin, à Beaurains, Châtelain, à Barastre, Savary, à Bertincourt, Lamart-Cavrois, à Beaumetz-l-Loges, Delannoy, et Morize, à Blangy-lez-Arras, Coupé, à Bourlon, Lefranc, à Bucquoy, Honoré, à Etaing, Lesueur, à Etrun, Dehée, à Fampoux, Chevy, à Foncquevillers, Laguillier, à Lagnicourt, Lagrange, à Marquion, Demory, à Mory, Delplace, à Neuville-St-Vaast, Leger et Lelong, à Oisy, Becquet, à Pas, Bancourt, à Ruyaulcourt, Regnier, à Ransart, Dhez, Mte, à Sapignies, Davion et Delivet, au Transloy, Lemaire, à Sains-lez-Marquion, Delbecque et Lecomte, à Vitry, Herman, à Wancourt.

Béthune : MM. Bart, Capelle, Caron, Guille, Guilbert, veuve Roussel, Soyez.

Carvin : MM. Beaupré, Diévard, Vannerwerswyn.

Hénin-Liétard : MM. Debonte, Dernaucourt, Wantier.

Lens : MM. Douchet, Durot, Roussel, Triplet.

Lillers : MM. Bailly, Brongniart, Macaux. Lebleu, à Sailly-sur-la-Lys, Denissel et Dipre, à St-Venant, Dacquin, à Vieille-Chapelle.

Boulogne : MM. Hénon, Huret-Poignant, Lalouette, J.-M. Roger, Willinck et fils.

Étaples : MM. Delaporte-Lecat, Gosselin.

Hesdin : MM. Flament, Hallette-Leflon, Hémart, Lavé, Morgan.

Hucqueliers : MM. Nicole, Prud'homme.

Montreuil : MM. Couvreur, Friocourt, Lecomte, Manory, Mayeux.

Aire : MM. Brassart-Lachelin, Delbende-Herman, Herman Dewazières, Cossart-Leflon,

B. Licson, Vanhoucke, Warenghem-Herbout.

St-Omer : MM. Bloëme, Bouquillon, Mlle Brassart, Capelle-Thilloy, Cattin, Cavrois, Cordier-Delepine, Cousin-Machart, Delebarre-Lardeur, Delpierre, Fauvel aîné, veuve Guilbert, veuve Lardeur, Leurs, veuve Populaire, Sockeel, Thilloy-Lecoutre, Vamerem, Vanburnizom.

Frévent : MM. Demorcourt, Deslavier.

St-Pol : MM. Capy-Decaux, Ducay, Duchemin, Laigle, Lamblin.

CAFÉS. — Arras : Auguste; Bonnet, *Café Pottier ;* Buissière, *Café Jean ;* Collignon, David, Lardé, Mary, *Café du Rietz ;* Odoul, Sampeur, Sébert, Vasselin, *Café de la Comédie.*

Bapaume : MM. Bachelet, Quaisin.

Béthune : Bunoust, Catouillard, Denglot, Halais, Legrand, Ve Suret-Bouveur.

Boulogne : Bousson, *Café Vermond,* Collet, *Café de l'Aigle,* Martin, Métayer, Mlle Veyez, Grand Café du grand Passage d'Herlen.

Calais : Alméda, Cotte, Guilliani, ve Hove, Legrand, Montchalon, Robert-Delahaye.

Hesdin : MM. Cœuilte, Halloy, Planchon, Vosselle.

Montreuil : MM. Cordier, Leviel, Poulart, Vidal.

Aire : MM. Ch. Baussart, ve Engrand, Poivre, Codron.

St-Omer ; MM. Baude, Berthier, Butel, Cathoire, Fropo, Lefebvre, Legrand-Constant, Salmon, Williams.

Frévent : M. Detœuf.

St-Pol : Mlle Lemoine.

CAROSSIERS. — Arras : MM. Barbier, Carré, Franqueville.

Boulogne : MM. Belvalette, Coste, Couvreur, Tamelier.

Calais : M. Gonard.

St-Omer : M. Devepper.

CHANDELLES (fabricants de). — Arras : MM. Bédu, Cornille, Desaulty, Dupuich, Isambart-Gamot, Réant, Vahé.

Bapaume : M. Louis Langlebert.

Boulogne : MM. Cocquelin, Dewisme, N. Huret.

Calais : MM. Delannoy, Fossette, Linquette, Thoumin.

Aire : MM. Auguste Toffart.

CHAPELIERS. — Arras : MM. Canonne, Dénibas, Dion, Dorgeville, Douez, Froment, Gayet, Guiot, Hyglin, Jude-Lambert, Lacouture, Petit, Pollet.

Béthune : MM. Dubois, Dubout, Glauriez, Obry, Robert.

Boulogne : MM. Clavel-Dongnac, Hénin, Le Roux, Mamelin, Ramet.

Calais : MM. Delaoutre, Noyon, Pidou, Sancier.

Hesdin : MM. Th. Deruitte, Griffon fils.

Aire : M. Blondel-Crespin.

St-Omer : MM. Decroix, Grard, Gressier, Legrand, Lourme.

CHARBONS DE TERRE (Marchands de). — Arras : MM. Bellet, Bossu, Caby, Canelle-Dassonville, Cartier-Bulteau, Crinon-Franqueville, Delannoy-Dugarin, Deroode, Duchastelet, Guérard-Bellet, Hermant-Leconte, Leconte-Dufour, Leconte-Walle, Lemaire-Douchy ❄, Leroy, Mathieu, Rohart, Rousselle, Sens-Beugnet, Tétin, Thuillier-Courtois, Thuilliez-Lépinoy, ve Tierny.

Béthune : MM. Baudet, Brassart, Legay frères, Lenglin, Morel, Thuilliez, Sauvage-Isart, Vallage aîné.

Boulogne : MM. Alex. Adam et cie., Chauveau-Sire, Delaporte-Garasse, E. Dupont, Eudeline Becquet, Fontaine et Lesage, Routz.

Calais : MM. Butel, Carré, Cauchois, Faillant-Joly, Joly-Dubout, Ant. Lefebvre, Becquet de Beaurepaire, Ringot.

Fiennes : Compagnie d'exploitation.

Hesdin : MM. J. Delwaulle, Dumont, Wallois.

Montreuil : MM. Cailleux, Colpart, Laligant.

Aire : MM. Blondel-Engrand, Cossart-Lafon, Denain, De la Rosière-Magloire, Franç. Hordoir, Roland-Desgrosilliers, Sterin-Legrand.

St-Omer : MM. Binet, Beugin, Cathoire-Dringbierre, Cathoire-Prunier, Cathoire, Victor, vᵉ Corbeau, Delmas, Dessain, Duquesnoy, Furne, Legrand, Tartar, Wassem fils, Wassem père, Vandembusche.

CHICORÉE (fabricants de). — MM. Laurent frères, à Arras.

CHOCOLAT (fabricant de). — M. Ibled, à Mondicourt.

COIFFEURS, PARFUMEURS. — Arras : MM. Cardin, Hippolyte, Levray, Soualle.

Béthune : MM. Duroisin, Jérôme, Mary, Mizon.

Boulogne : MM. Albert Declercq, Alphonse, Dagbert, Vʳ Dagbert, L. Ghier, Herrewyn, Janet, Rigoult, J. Sellier, Taranne.

Calais : MM. Bony, Le Roy, Loisel, Ch. Minet, Minet-Caron, Poulain, Saladin.

Hesdin : Mˡˡᵉ Desprez.

Montreuil : MM. Baillet, Fourrier, Nortier.

Aire : MM. Delsaux-Lebon, Roland.

St-Omer : MM. Fabry, Hermant, A. Lion, Merlin, Peuple, Peuple, Fleury.

COMESTIBLES (marchands de). — Arras : Vᵉ Bigour, Goubet, Gallian-Donat.

COMMISSIONNAIRES DE ROULAGE. — Arras : MM. Blondel, Direz-Pierret, successeur de M. Deflinne.

Boulogne : MM. Cary frères, Lalouette, Lenglet et Franç. Testard, Hᵗᵉ Sire.

Calais : MM. Ch. Benard et Hermant, Mulot.

Hesdin : M. Bouveur-Lagache.

Aire : MM. Lecocq frères.

St-Omer : MM. Hermant fils, Dubrulle.

CONSTRUCTEURS DE BATEAUX. — Arras : M. Leconte-Hoez, Blangy, M. Deladerrière.

Etaples : MM. Beauvois, Caloin.

Aire : M. Blondel-Engrand.

St-Omer : MM. Decupper J., Berteloot, Jⁿ. Jᵉ., Berteloot, pʳᵉ, Houttein, Pierre, Lardeur.

CONSTRUCTEURS DE NAVIRES. — Boulogne : MM. Duboc, Lecherf, Sauvage-Demay.

Calais : MM. Beaugrand, Et. Devot, Hauchecorne.

COQUILLAGES (marchands de). — Boulogne : MM. Cornet-Duchochois, Coche.

DENTELLES (marchands de) — Arras : Mᵐᵉ Baccouël, Mˡˡᵉˢ Bécu, Mᵐᵉˢ Bidard, Broy-Roumy, Caron-Périn, MM. Colin, Dion-Godard, Mˡˡᵉˢ Flippe, Havransart, MM. Hovine-Desgardins, Renard-Desongnies, Mˡˡᵉ Troussel.

Boulogne : Mᵐᵉˢ Gérard, Philippe, Mˡˡᵉ Patin.

DENTISTES. — Arras : MM. Manin, Roty-Bras.

Boulogne : MM. Coquelin, Prévost.

DIRECTEURS DE DILIGENCES. — Arras : MM. Bonneau, Amiens, Lille et Douai ; Michonneau, messageries Lafitte, Caillard; Jean, Lille et Amiens; Stéverlinck, Lille, Amiens, St-Omer.

DISTILLATEURS. — Ste-Catherine-lez-Arras, M. Nocq-Deusy, St-Laurent, M. Pecqueur, Ruits, canton d'Houdain, M. Calonne.

Boulogne : M. Bienfait.

Aire : MM. Ollivier-Mahieu ❋, Pochet-Decréquy.

St-Omer : veuve Henri, MM. Leducq, Legrand, Porion, fᵒ Taillier, Snyck, Venlecq.

DOREURS. — Arras : M. Delor, (ornemens d'église.)

Boulogne : MM. Lheureux et compagnie, Messire.

DRAPS (fabricans de). — St-Omer : MM. Briche-Vanbavinchove, Gomer-Gomer.

DRAPS (marchands de).— Arras : MM. Boiscervoise, Bouquet-Roch, Boyer, Charruey, Dubron, Lescardé, Lourdel-Ledieu, veuve Nau et fils, Roussel et Thoriez, Santerne, Viltard-Deron.

Bapaume : MM. Caron-Cassel, Magniez-Boniface, Peugnet-Pouillaude, Pouillaude.

Béthune : MM. Breton, veuve Carrette, Mlle Delautel, Delaloque, Duriez-Duretz, Guilleman, Beaucourt, Gourmetz, Penin, Martin.

Boulogne : MM. Ch. Adam, Barel-Roger, Beaucourt-Mutuel, Berquier, sœurs, Caffier-Rault, veuve Constant Rault, Gauthier frères, Leblond-Vollant.

Calais : MM. Alex. Cerf, Jouan-Lecornez, P. Lafond.

Hesdin : MM. Avisse-Bonvarlet, Lemarle.

Montreuil : MM. Boitel, Colpart, Guilmet.

Aire : Mlle Barbier, Debuire - Roos, veuve Galand, Hachelin-Liborel, Tharel-Galand.

St-Omer : MM. Barthélémy, Boulet, Delbarre, Dereudder-Wiens, Dumont-Descamp, Gaillard, Loisel, veuve Vallé.

Frévent : M. Furne-Carré.

St-Pol : MM. Delory, Delahousse, Havoine.

DROGUISTES ET MARCHANDS DE COULEURS. — Arras : MM. Bence-Crépelle, veuve Derville, Lavallé-Andron, Rolly, Tonnelier.

ÉBÉNISTES. — Arras : MM. Burlion, Camus, Capy, Letierce, Gentilhomme, Libersalle, Rouset.

Boulogne : MM. Cazin, Févriller, Wacogne-Coste.

St-Omer : MM. Brebion, Durlay, Delplace, Lumpstues.

ENTREPRENEURS — Arras : MM. Baton, Damiens, Dheilly, Grigny, Lantoine père, Leclercq, Plouviez, Tricart, Vauclin fils.

Bapaume : MM. Lourdel-Piot, Saguet, Mouronval.

Boulogne : MM. Crouy aîné, A. Crouy, Coquerel, Delahodde-Watel, A. Lacour.

Calais : MM. Braemt d'Ogimont et Standaërt, Hauchecorne.

ÉPICIERS. — Arras : MM. Advieille (en gros), Bassez (en gros), veuve Beaurains (demi-gros), Bizet-Sauvage (en gros), Blanchet, Bucquet, Caron-Sauvage (en gros), Courtois-Lenfle (demi-gros), Delay-Garés, Deneuville, Ducro, Faucompré, Duquesnoy, Honoré, Jacobs, Mme Loiseleur, Marie, Massy, Mercier, Périn, Rose-Héry, Rougemont, Mlle Serré, veuve Tabary, Tonnelier, Wantier.

Bapaume : MM. Andrieux-Derœux, Camphin-Dudicourt, Mme Durutte, (mercerie et quincaillerie), Lefebvre-Bonnart, Lemaire, Liévin.

Béthune : MM. Capelle-Bréhon, Carpentier, veuve Colonne, Mlles Croisier, Duhem, Grand-Adam, Hanicote, Lebondidier, Lefèvre-Caron, Lesieux, Mannessiez, Monbrun, Morel-Caron, Pénel.

Carvin : MM. Barrez, Honoré, Lequien, Pipelard, Pipelard-Cloquier.

Lens : MM. Belval, Bernus.

Lillers : MM. Bonduelle, Duez, Wiart, Turbiez.

St-Venant : MM. Flament, Playoust.

Boulogne : MM. Barez-Ternaux, Bodard-Martel, Bonnet frères, Bonnet-Lambert, Bourgois, Cresson-Dethière, Deseille-Dusommerand, Dorlencourt, Dorlencourt, Ad. Duchochois-Saint-Gest, veuve Henri Cléton, Lasalle-Leroy, Lefebvre-Brebion, Mlle Legressier, Mlle Lemaire, Lusseau, Malbaut, Mutez-Quignon, St-Maxens, John Oakley, Pille, Remi Routtier, veuve Roger-Cary.

Calais : MM. Achard-Lefebvre, Albert, Bénard-Randoux, Boutoille-Stival, V. Devot, Gombert, Lavoisier-Vilquin, Quinet, Stival-Bresson, Vasseur, Wagman, Waguet.

Hesdin : MM. Clouet, Hallette-Saumon, Ledoux, veuve Lœuillet, Macron-Vincent.

Montreuil : MM. Cailleux, Cristol, Delrue, Dupré, Houlier, Kaltenbach, Lœillet, Pringarbe, Zorninger.

Aire : MM. Bassecourt-Coine, Coine-Brimeux, Robichez-Guillemain, Wallart sœurs.

St-Omer : MM. Alloy, Caffiéri, Caron, Clabaut, A., Clabaut C., Dewismes-Pied, Flajollet, Flament, Haignéré, Lelong-Lefebvre, Martel, Révillion, Thuillier, Warenghem.

Frévent : Mlle Lemoine, MM. Libert ✻, Milon.

St-Pol : MM. Crépeaux, Mlle Crépin, Delavacquerie, veuve Graux, Richard.

ESTAMINETS. — Arras : MM. Bucquet, Bughin, veuve Collete, Corrion, Courtrai, Cuvillier, Dautricourt, Dehée-Fleury, Delachambre, Delaforge, Delarue, Delcroix, Deligne, Dhoudain, Duchirot, Duquesnoy, Eloy, Ferbus, Guilluy, Guiot, Héroguelle, Devillers, Lefèvre, dit *Malouet*, veuve Lefèvre, Lesur, Liébert, Mary, Massy, veuve Petit, Truffier, dit *Caron*, Vasseur, Voglet, dit *Titan*.

FAYENCE ET PORCELAINE. — Arras : MM. Danel-Clément, Danvin, Jacques, Létevez, veuve Niquet, Quignon-Gauthier, Thomas, Walle.

Bapaume : M. Roussel-Peugnet.

Béthune : Mlles Bancquart, MM. Jérôme, Monbrun.

Boulogne : MM. Dautelle, Libert-Dorlencourt, Queneuille, St-George, Soubitez-Belart.

Calais : MM. Dejardin, Dehorties, Devosse, veuve Lenglois, Tétart-Dubois.

Desvres : MM. Boullongue, Dupré, Poulain, fabricans.

Hesdin : MM. Fourmestraux fils, Fourmestraux père, Fournier.

Montreuil : MM. Colpart, Dorémus, Tillette.

Aire : veuve Caron, Gamblain sœurs, Mlle Maréchal, Martin-Beugin, Rivière.

St-Omer : MM. Alluin, Bolengier, Mlle Cabaret, Cloquette, Delattre, veuve Danecker, Dupont, Melmiesse, veuve Rousselle, Tartar, Vanelle, Wibaux.

FARINES ÉCONOMIQUES. — Arras : MM. Delamme, Fabien ✻.

Blangy-lez-Arras : MM. Plé-Denoyelle, moulins à eau, 9 paires de meules, système de M. Packam, à la ville d'Eu ; scierie mécanique.

Ste-Catherine : Superbes moulins à eau de M. Delamme-Deladerrière.

Bapaume : veuve Caron-Carpeza.

Béthune : MM. Fauvez, Guillemen-Beaucourt.

Boulogne : MM. Halluin-Quihem, Loppe-Joan, à Wimille.

Hesdin : MM. Dubois-Grard, Ducroquet, N. Fache, Pinoteau père.

Montreuil : M. Laligant.

Verton : M. Barré.

Aire : MM. Brassart, Crombez, Davez, Schotsmans Lyoen.

St-Omer : MM. Dambricourt frères, Pidoux, Porion, Vaudesmet et Blary.

FÉCULERIE DE POMMES DE TERRE. — Aire : M. Ph. Leroux.

St-Omer : M. Leurs et compagnie.

FERS (marchands de). — Arras : MM. Godart-Bonnel, Legentil-Tréca, Rambure-Deron, Eloi Sergeant, Vast-Lefebvre.

Bapaume : M. Théry-Watisset.

Béthune : MM. Bilot, Brassart, Legay frères, Outrebon-Bar, Outrebon-Flajollet.

Carvin : MM. Baggio-Defretin, Baggio-Mauger, Poissonnier.

Lillers : MM. Lecouffe, Macaux, Thellier.

Boulogne : MM. Caux-Orange, Courtois-Fourcroy, Ternaux frères.

Calais : MM. Dupont fils, Isaac frères.

Guines : M. Fourcroy.

Fruges : MM. Caumartin, Carpentier, Delvallé, Lecucq

Hesdin : MM. Domont, Wallois.

Montreuil : MM. Colpart aîné, Harlé-Vasseur, Masson-Correux.

Aire : MM. Delbende, Descamps-Dumont, Thomas Cosyn.

St-Omer : MM. Bailly, Fontenier, Gay, Monsterlett, veuve Sire, Vandesmet.

St-Pol : MM. Détape-Bacqueville, Delahousse.

FERBLANTIERS. — Arras : MM. Bouthors, Jude, Lefebvre, Lescardé, Taillandier, Touzet.

Béthune : MM. Leroy, Outrebon-Flajolet, Outrebon-Leclercq.

Boulogne : MM. Ducatel, Ch. Durand, Fournier, Hautin, J. Huret.

Calais : MM. Bigourd-Carré, Daniel, Leroy, Leroy-Doyer, Ch. Minet.

St-Omer : MM. Audry, Blondel, Brunet, Leroy, Louis.

FILATURES DE COTON. — Arras : MM. Cattez frèr., Marœuil, M. Joire, Auchy-lez-Hesdin, filature fondée en 1807, raison de commerce : Georges Grivel ✻, et comp.

FILATURES DE LAINES. — A Cercamps, Boubers et Roellecourt, le baron de Fourment, à Amplier, M. Songeon.

FILATURES DE LIN A LA MÉCANIQUE. — A Capécure, MM. Hopwood et cie., à Roellepot-lez-Frévent, Daguin et comp.

FILTIERS. — Arras : M. Rambure, veuve Rambure.

FONDEURS. — Arras : MM. Adry, Cosse, Desprez, Grassin, Huret, Jacques, Leloup.

Boulogne : MM. Desjardin, Jules Mathieu.

Calais : M. Bodel.

Hesdin : M. Leturgez, à Ste-Austreberthe.

St-Omer : MM. Berthier, Lesecq, Levert, Vandroy, Dehaynin.

FORGES (maîtres de). — Arras : MM. Leroux-Bécourt et Gontran, 4 fourneaux à reverbères, 4 marteaux, laminoirs, tours, etc., à Blangy, dépôt à Arras.

GAZ (établissements de). — Arras : MM. Dehaynin et comp.

Boulogne : La compagnie Européenne.

Calais : MM. Bertrand, Barbier et comp.

GRAINES ET GRENAILLES (marchands de). — Arras : MM. Bobeuf fils aîné, Lefranc, Leu, Pochet, Prévost, Roussel-Bouquet, (approvisionnement permanent de la graine de Trèfle, dite *Paco*), vᵉ Vauclin.

Béthune : MM. Buissart, Guyson, Legrand-Odelle, Morel-Hanicotte, Morel-Thuilliez.

Boulogne : MM. Gautier, Laverdure.

Hesdin : MM. Noiret aîné, Noiret Maxime.

Montreuil : M. Cuvillier.

Aire : MM. Dave, Graux-Clément, Porteau-Legrand, Vanquem.

St-Omer : MM. Bataille, Caron, Flesselle, Savary.

HORTICULTEURS. — Arras : MM. Bouret, Demay F., Demay J.-F. Demay H.-J. Demay Pierre, Demay fils, Hennebelle, Ravaux, Taquet, Warnier.

Boulogne : M. Auguste Bonnet.

HOTELS. — Arras : Cour de France, MM. Hermant. Europe, Bonneau. Griffon, Jean. Petit-Paris, Mlles Houlier. Petit-Saint-Pol, Michonneau. Univers, Stéverlynck.

Bapaume : La Fleur de Lys, Mme Desailly. du Pas-de-Calais, M. Lagniez.

Béthune : Canon d'Or, MM. Derville. Lion d'Argent, Cremers. Lion d'Or, Henoc-Eliprè. France, Sagot. Pas-de-Calais, Flamant. Du Roi, Odelle.

Lens : Pomme d'Or, M. Roussel.

Lillers : la Poste, MM. Dissaux. Le Cygne, Walquenart.

Boulogne : La Marine, MM. Barry. Sussex, Beeching. Univers, Bouchez. Pavillon, Bourgeois. Hôtel garni, Collett. Provence, Cuné. Bruxelles, Delpierre. Albion, Faisandieu, Lion d'argent, Famechon. Commerce, Floury. Royal, Hughes. Ship hôtel, veuve Hussey. British hôtel, Ince. Flandre, Jardin. Des Bains, Mesureur. Europe, veuve Moyse. Nord, Mulhbergue. Normandie, Nautré Triquet. Londres, Roberval. Bourgogne, Vigneron.

Calais : Flandre, M. Banse. Albion, M. Barry. Sauvage, M. Caron. Génève, M. Chapuis. Meurice, M. Dehorter. Dessin, M. Dessin. France, M. Dezombre. Diligence, M. Dowers. Royal, M. Duquenne. Cornet-d'Or, M. Lefèvre. Commerce, M. Leroux. Quillacq, M. Qnillacq.

Hesdin : France, M. Carpentier. Europe, M. Lefranc.

Montreuil : Renard d'or, M. Duquesnel. France et d'Europe, M. Leborgne. Flandre, M. Le Roy. Cornet-d'Or, M. Savois.

Aire : veuve Cadart, F. Levêque.

St-Omer : Petite Ste-Catherine, Mme veuve Cadart. Ancienne Poste, Mme veuve Ferru. Commerce, M. Foubert. Canon-d'Or, M. Lhomme. Poire-d'Or, M. Obry. Londres, M. Paquet. M. Vandemkerkove,

St-Pol : Nord, M. Bacqueville. De la Poste, M. Chardot. Angleterre, M. Vasseur. France, M.

HORLOGERS. — Arras : MM. Clément, Cossiaux, Courcol, Desplanques, Duplessis, Durand, Helmlé, Peugnet, Tellier, Verneuil.

Boulogne : MM. Blaquart-Vermond, Coquelin-Duboc, Delacroix-Fossey, Delhaye, Foissey-Sauvage, Fournier-Grésy, Lagache, L. Ramelot, F. Rault.

Aire : MM. Bailliart, Hache-Traullet.

St-Omer : MM. Chapelet, Leclercq, Daviron, Pomiers, Régaldy.

HAUTS-FOURNEAUX. — A Marquise, MM. Pinard frères, Sherwood et comp.

HUILES (fabricants d'). — Arras : MM. Beke, Boyenval, (pieds de bœuf), Caby, Callens, Cuvillier, (à vapeur), Dehée-Braine, Deladerrière, Desaulty, Desgardin-Pamart, Deusy, Dubron, Duhaupas, Dupuich-Merchez, Eloy, Fabien ✽, Aimé Fagniez, Flour, Gaudermen, Grebert, Laloux, Monvoisin et Degeorge, (huile graisser), Pamart, Pillain fils, Plouviez, Santerne, Merlin, Morel, à St-Sauveur, Trannin.

Bapaume : MM. Andrieux - Derœux, Bédu-Legay, Bédu-Mathon, Poteau-Dumont, Santerne.

Beaurains : MM. Blondel Amand, Blondel Augte., Blondel Joseph, (à vapeur), Blondel-Piot, Blondel Réné, Blondel-Santerne, Boulet Joseph, Darras Louis, Domart, Lefebvre, Lequette Joseph, Wartel Amand, Wartel Antoine, Wartel Auguste, Wartel Louis, Wartel-Plaisant, Wiart Louis.

St-Nicolas-lez-Arras : M. Mathoré, (à vapeur.)

Béthune : MM. Decroix, Deleau, (hydraulique.)

Lillers : MM. Bailly, Dautremer, Laversin, Morel, Roussel.

Montreuil : M. Maugenest fils.

Aire : MM. Cappe, L., Graux - Clément, Herbert, Martin-Denain, Robichez, Tenturiez-Guillemant.

St-Omer : MM. Caffiéri, Lardeur-Vandewalle.

St-Pol : Mad. veuve Roussel-Deswacquez.

IMPRIMEURS. — Arras : MM. Boutry, Brissy, Degeorge Jean, Gorrilliot, Tierny.

Béthune : ve Desavary, M. Rey-Bourbon.

Boulogne : MM. Birlé, Delahodde, Leroy-Mabille.

Calais : MM. Leleux, Leroy.

Montreuil : M. Blondel.

Aire : M. Poulain.

St-Omer : MM. Chauvin, Lemaire, Van-Elslandt.

St-Pol : M. Thomas.

IMPRIMEURS-LITHOGRAPHES. — Arras : MM. Dutilleux, Degeorge Jean, Tierny, Celse, Fry.

Boulogne : M. Philippe.

Calais : MM. Demortier et Leroy.

Hesdin : M. Vasseur fils.

JOURNAUX. — Arras : Le *Courrier* et le *Progrès*, tous les 2 jours.

Béthune : La *Revue Artésienne*, tous les mercredis.

Boulogne : l'*Annotateur*, le jeudi, la *Colonne et l'Observateur*, le dimanche, *The Boulogne Gazette*, le lundi, *The Boulogne Guardian*, le jeudi.

Calais : le *Journal de Calais*, l'*Industriel Calaisien*.

Montreuil : *Feuille d'annonces.*

Aire : l'*Écho de la Lys.*

St-Omer : l'*Audomaroise*, l'*Éclaireur*, le *Mémorial Artésien.*

St-Pol : l'*Abeille de la Ternoise.*

LAINES (peigneurs et marchands de). — Arras : MM. Béru-Rambure, Capet-Delaby, Caron-Delétoille, Jacques, Leconte, Lefebvre, Leflon, Levray, Pétain, Rivaux Aug., Rivaux, Lefebvre, Rivaux-Rambure, Rambure-Rivaux.

Béthune : MM. Cardon, Cuvillier, Elipré, Lecoq, Marle.

Hesdin : MM. Delplace-Vosselle, Mlle Leconte, Lornier, Vasseur-Gamblain.

Montreuil : M. Frères.

Aire : MM. Cardon-Beugin, Devaux-Lepenne, Mallet-Delahaie, Martin-Liborel.

LIBRAIRES. — Arras : MM. Brissy, Deladerrière-Ochin, Galand, Gorrilliot-Legrand, Leblond, Legar, Topino.

Bapaume : M. Debeugny.

Béthune : MM. Becquet, Crus, veuve Desavary, Rey-Bourbon.

Boulogne : MM. Chochois, Deligny, Duriez, Leroy-Mabille, Leteurtre, Loisel, Renaud, Slubbs, Villedieu, Watel.

Calais : MM. Demortier, Legrand, Leleux, Leroy.

Hesdin : MM. Crépy-Lecucq, Deneuville-Leleu.

Montreuil : MM. Duval, Leborgne.

Aire : MM. Guillemin, Peyrusson.

St-Omer : MM. Gugelet, Legier, Tumerel, Vuatiné.

LINGERIES. — Arras : MM. Advielle, Boulard, Cauwet-Duhamel, Coudroy, Devos, Fillion, Hermand, Lemaire, Mme Mouton, veuve Petit, veuve Pomart, Mme Roger, Roussel, Mme Sorel, Mlle Santerne, veuve Vasseur.

Bapaume : Mme Gonsse-Bonnart, Mlle Saguet.

Béthune : MM. Bancquart-Chesnoy, Briche, Dlles Delautel, Leclercq, Legrand.

Boulogne : Mmes Barbary, Calain, Dagbert, Delpierre, Gouvignon-Bédié, Hautin.

Calais : Mlles Basset, Coppey, Mmes Cotte, Delahaye, Griffon, Ledez-Devos, Legendre, Leprince, Petit-Jean.

Hesdin : Mmes Damboise, Fourmaux, Leverd.

Montreuil : MM. Duburquoy, Emmelot sœurs, Merlan.

Aire : Mmes Desmarquoy, François, Graux sœurs, Hannebicque, Vanquem, Widehem.

St-Omer : Mmes Barbion, Binet, Bultez, Cuvelier, Degand, Flajollet-Denis, Lourme, Lusigne, Pruvost, Spilleur, Vanhende, Verger, Watter.

LOUEURS DE VOITURES. — Arras : MM. Caron, Francqueville, Gorlier, Lefebvre, Truffier dit Caron, Eugène.

MARBRIERS. — Arras : MM. Mourue fils, Mourue père, Mousty.

Béthune : M. Laurent.

Aire : M. Decorvé.

St-Omer : MM. Buter, Chappe, Chaussoy, Vandembonet.

MÉCANICIENS. — Arras : (voir pag. 369.)

Béthune : MM. Chevalier, Edmond dit Morel, Flament.

Hesdin : M. Dubois.

Aire : M. Caboche-Engrand.

St-Omer : MM. Grébert, Isbled.

MERCIERS. — Arras : MM. Cointrelle, Delcroix, Grainetier, Gruel-Vauclin, Mérot, Michaux, Rambure, Rogerol, Sinseit, Verniez.

Béthune : MM. Bancquart-Chesnoy, Briche, Cuviller, dlles Delautel, MM. Heaulme, Leclercq, Legrand, Outrebon-Flajolet, Tentelier, veuve Taffin.

Boulogne : MM. Carey frères et comp., Duprey-Martin, dlles Delacre sœurs, MM. Douriez jeune, Grandière, Lefebvre-Brebion, L. Pinard fils, Pellerin-Couquart.

Calais : Mesd. Basset, MM. Coppay, Cotti, Delahaye, Griffon, Ledez-Devos, Legendre, Leprince, Petitjean.

Hesdin : Mme Fourmeaux, MM. Damboise, Leverd, Hallette-Saumon, Cœulte-Cloët.

Montreuil : MM. Dupré-Duhamel, Leviel.

Aire : MM. Crombez-Brassart, Creviez, Sophie Lamiaux, Ch. Rogiez.

St-Omer : MM. Acrément, Delabre, Engrand, Malbrancq, Tarusselly, Loy, Duhamel, Ducrocq, Ringot, Thilloy, Rollet.

MIROITIERS. — Arras : MM. Lenain-Lenfant, Rabache.

Boulogne : MM. Lheureux et comp., Messire.

St-Omer : MM. Acrément, Engrand-Lefebvre.

MODES ET NOUVEAUTÉS. — Arras : — Mme Bacouel, dlle Bienfait, dlle Caille, Mmes Charpentier, Cresson-Dezy, Herbet-Bonneau, (articles de Paris, lingerie, dentelles, confection de trousseaux et layettes), dlle Jnngferman, dlle Legentil, Nau et fils ve, ve Poulet, dlle Riondé, Soufflet sœurs, Mme Verneuil.

Béthune : Dlle Bassecourt, Breton, Deruelle-Duriez, dlle Thellier, Vandersippe-Bourgois.

Boulogne : Mlle Bédié, dlles Batiste, Chapron et c., Gouvignon-Bédié, Lemercier sœurs, Mme Maubert, M. Poignié.

Calais : Mmes Courvoisier-Penant, Dezille, Legoulon, Lemay, Mercier sœurs, Russel, Viennet.

Hesdin : Mme Fourmeaux, Damboise, Leverd.

Montreuil : MM. Dupont, Quandalle, Rebier.

Aire : Mmes Augne Barbier, Damasse, Fleury, veuve Galand, veuve Macaire.

St-Omer : MM. Boulet, Debidas, Decroix, Delpouve, Dumont, Fourcroy, Franck, Gareau, veuve Gerardin, Gervois, Guéroult, veuve Loyen, Obry, Onfray, Petit, Vanderkeek.

NÉGOCIANS-COMMISSIONNAIRES. — Arras : MM. Beke, Bocquet, Al. Braine, Capet Ange, Capet Augin, Capet-Locquet ve, Carlier-Goubet, Carraut aîné Canonne-Largillière et Labbé, Carraut-Dupain, Cavrois-Lebrun, Dehée-Cayet, Deleau, Deledicque, Denglehem, Fagniez Aimé, Gaudermen, Jacobs, André

Jean, Leblanc, El. Ledieu, Lefetz, Legar, Legrand, Leroy - Brazier, Leroy fils, Périn frères.

Bapaume : MM. Amas, Fde Pajot, Parel-Brunelet, Parel-Gamot.

Béthune : MM. Deleau - Jean, Gayant, Hanon.

Boulogne : MM. Bonnet frères et comp., Cary frères et comp., Chartier-Mory et Vogue, E. Dupont, E. Haffreingue, Lebeau et comp., Leglaive, Longuety frères, Pamart, Ch. Quettier, Ed. Sagot et Courvoisier, Gme Sauvage.

Calais : MM. Allègre, Abel Choisnard, L. Damiens, P. Devot et comp., Dessin, Hippolyte Dupont, Saillant-Joly, Isaac Olivier, Matis et fils, Ed. Mayer, J. Morley, Ant. Quillacq, Vendroux, Weber.

Hesdin : MM. Plichon fils, Ricard fils, Roulet.

Montreuil : MM. Cailleux-Delrue, Zorninger

Aire : MM. Dumont-Legrand, Bin Licson.

St-Omer: MM. Caffiéry, Ledoyen, Ribotte.

St-Pol : Ve Roussel-Dewacquez.

PAPETIERS (marchands de papiers). — Arras : MM. Déalet-Roussel, Michaux, Pierret.

St-Omer : MM. Laporterie, Lemaire, Revel, Van-Elsland.

PAPIERS (fabricants de). — St-Omer : MM. Collette, Dambricourt, Dumanoir.

PARAPLUIES (marchands de). — Arras : MM. Barrière, Barriez, Moins-Lormiez.

Boulogne : MM. Delpeuch frères, Lalouette, Pagès.

PATISSIERS ET CONFISEURS. — Arras : MM. Bise, Castelle, Cordule, Coulon, Degaspary, Fourmestreaux, Hue, Ruolf, Lemaistre, Pamart.

Boulogne : MM. Armand, Devergnies, Ve Sarah Oakley, Sévry-Forestier, Sévry-Robin.

St-Omer : MM. Buyck, Degaspary, Grégoire, ve Jenutsch.

PEAUSSIERS. — Arras : MM. Chéron, Legendre, Letaille.

St-Omer : MM. Delpierre-Bruno, Leuilleux.

PEINTRES EN BATIMENS. — Arras : MM. Caron-Coquidé, Daillicourt, Damiens, Danglos père, Danglos fils, Delayens, ve Derville, Lechauve, Mallossen, Mary, Rousse, Sanson.

Boulogne : MM. Bernard, Brilliard, Dubois, Ledoux, Louis Maxant.

Calais : MM. Desrouvilliers, Dubois-Coquelet, Dubois-Gavel, Huyghe, Raisin.

PENSIONS BOURGEOISES. — Arras : M. Capet, dlle Colin, Hennebelle-Hénocq, Mme Platel, dlle Tréhout.

PIPES (fabricants de). — Arras : M. Gonsseaume.

St-Omer : MM. Fiolet, Leurs et comp.

PLAFONNEURS. — Arras : MM. Bize, Damiens, de St-Leger, Godine, Hay, Hustin, Pinte, Trannin.

Boulogne : M. Wille-Vasseur.

Calais : MM. Bossman, Ciucci, Ducastel, Sanner.

St-Omer : MM. Blondel, Caron, Lefebvre, Legrand, Vasseur.

PLOMBIERS. — Arras : MM. Fauvel, Grigny père, Grigny fils.

St-Omer : MM. Blondel, Caron, Lefebvre Legrand, Vasseur.

POELIERS-SERRURIERS. — Arras : MM. Dion-Leconte, (cheminées perfectionnées dans tous les genres, fer, quincaillerie, grilles), Leblanc, Legrand, Leplant, Tierny, Wacquez.

Béthune : MM. Bocquet, Chevalier, Deroy, Fournier, Gourdin, Pinchon, Quetier.

Boulogne : MM. Bouchard aîné, Caloin, Guche, Lannoy, Lécène père, F. Lecène, Leclercq, Moleux-Cucheval, Rault-Leroy.

St-Omer : MM. Boutemy, Cornet, Coura-

geux fils, Courageux père, Demarle, Ghysel, Hénin, Levert, Rogier, Warenghem.

POMPIERS-HYDRAULICIENS. — ARRAS : MM. Tavernier, Dion - Leconte.

QUINCAILLERIE. — ARRAS : MM. Blanchard, Charruey, Déalet-Roussel, v^e Debret, Frère, Jacquet - Robillard, Lefranc, Legentil-Tréca, Legrand, Michaux, (coutellerie, grande mercerie et papeterie, etc.), Salmon, Vahé-Hér

BÉTHUNE : MM. Brassart, Carpentier, Clément-Sy, Outrebon-Flajollet.

BOULOGNE : MM. Bellet - Baudier, Molleux-Lannoy.

CALAIS : MM. Dujardin-Bonvarlet, Geneau, Mathieu.

HESDIN : MM. Domont, Am. Dubois.

ST-OMER : MM. Bailly, Ducrocq, Froy, Monsterlet.

ST-POL : MM. Raux fils, Raux père.

RELIEURS DE LIVRES. — ARRAS : MM. Bouche, Caudron, Celse-Blondel, Colin, Lagache, Pottiez-Bultez, Pottiez-Legentil, Roch.

ST-OMER: MM. Blondel, Bouche, Machault, Tumerel, Sire.

RESTAURATEURS. — ARRAS : MM. Asselineau, Dufour, Laisné, Lépine.

BOULOGNE : MM. Armand, Bosson, Cuné, Grand café d'Herlen.

CALAIS : MM. Houtin, Jacquette.

ROUENNERIES, TOILES. — ARRAS : MM. Boiscervoise, Bouquet, v^e Callens-Pollart, Callens-Briois, Capet, Mlle Carré, Courtois-Petitbois, Crépel-Godard, Degrincourt-Briois, Deltour, Mme Deruy, Devaux, Grigny, Lancel, Legay, Legentil-Caron, Lourdel-Ledieu, Maury, Peugnet, Pouillet, Santerne, Taillandier sœurs, Vaux, v^e Walle. — Corrier, à Ste-Catherine.

BOULOGNE : MM. Alfred Cubain, Delattre-Haffreingues, Péan.

MONTREUIL : MM. Boitel, Dumont, Gobert, Guilmet, Salingue.

ST-OMER : MM. Boullet, Destombes-Fauvel, Williams.

SALEURS. — BOULOGNE : MM. Bourgain-Dumerteau, Delpierre - Varin, v^e Fourny-Delpierre, Houssé-Vacossant, Huret fils, Ledieu-Leroy, Leprêtre - Boissel, Longuéty frères et comp. E. Poure, G^me Sauvage, Tallet frères, Vacossant aîné.

SALINEURS, RAFFINEURS ET MARCHANDS DE SEL. — ARRAS : MM. Allart, Bassez, v^e Beaucourt, Despierre, Froment, Isambard-Gamot, Rose-Héry, v^e Tilloy.

BAPAUME : MM. Capon aîné, Davion.

BÉTHUNE : MM. Carpentier - Croisier, D^lles Gamot, Leflon, Manessier.

CALAIS : MM. Briquevalle, Jacob Isaac.

ST - PIERRE - LEZ - CALAIS : MM. Hénin, Lengaigne-Cœulte.

ETAPLES : M. Dutertre, dépôt à Montreuil.

HESDIN : M. Ponchel.

MONTREUIL : M. Delaporte.

AIRE : MM. Comer, Fauquette, v^e Ledez, D^lles Legier, Vandesmet.

ST-OMER : MM. Delattre-Bienaimé, Darque-Duhamel, Houzé, Pidoux.

SAVONNERIE. — ARRAS : MM. Amand Beke, Huchette fils, (façon anglaise).

BAPAUME : MM. Capon aîné, Davion.

BÉTHUNE : MM. Capelle-Carpentier, Manessier.

CALAIS : MM. Pétit, Roberts- Renard et c^ie.

HESDIN : MM. Corne - Corne, Ducroquet, Willame.

MONTREUIL : M. Cosyn.

AIRE : MM. Louis Cappe, Martin-Denain.

ST-OMER : MM. Jules Truche, Cordier.

SUCRE INDIGÈNE (fabricans de). — *Arrondissement d'Arras.* — MM. Crespel-Dellisse ❋, Crespel-Pinta, à Arras. Lunel et Bence, à St-

Sauveur-lez-Arras. Wattringue et Mangin, à Thilloy. Larrieu ❋, à Bancourt. Faille et Dazin, Graincourt-lez-Hav. Flahault, à Wailly. Défontaine, à Biache. Lanthier Alexandre, veuve Lanthier Philippe, à Baralle. Reversez, à Inchy. Rohart, Piéron, à Avion. Beaucamp, à Eleu dit Lauwette. Ringo-Rohart, à Bailleul-sir-Berthoult. Tamboise, Leclercq, à Rouvroy. Breuvart, à Acheville. Samain et Pingrenon, à Marœuil. Raffenau, à Duisans. Pinta, à Berthonval (St-Eloy). Moulard et Courtray, à Vitry. Locoge et compagnie, à Gouy-sous-Bellonne. Pilat, à Brebières. Bocquet et compagnie, à Corbehem.

Arrondissement de Béthune. — MM. Dellisse, Flajollet, Hannicotte, à Béthune. Sénéchal, à Chocques. De Beaulaincourt, à Vaudricourt. Calonne, à Verquin. Beaussart, à Lacouture. Delelis, à Beuvry. Flahaut, Hennebelle, à Labourse. Pronier, à Noyelles. Choquet, Dupire, Deligne, Létienne, à Carvin. Maquet et compagnie, au Pont-Neuf (Harnes). Delaby, à Courcelles-lez-Lens. Detève, Tondelier, à Montigny. Gamot, à Gosnay. Delassus, à Nœux. Rivelois, à Sains. Trunet, à Lestrem. Leroy, à Billy-Berclau. Lenglin, à Douvrin. Decrombecque, veuve Delabre, à Lens. Coubronne, à Ham. Barbeau, Hermary, Levecque, à Lambres.

Arrondissement de St-Omer. — MM. Lecouffe, à Aire. Porion, à Arques. Decocq, à Houlle. Pennequin, à St-Martin-au-Laërt, Legrand, à Tilques. Darques, à Quiestède.

Arrondissement de St-Pol. — MM. Bouillez fils, à Berlette. Deligne, à Manin. Renard-Bulté, à Bonnières. Troussel, à Pernes.

TAILLEURS (marchands de draps). — Arras : MM. Th. Reins, Callebaut, Candat, Grigny, Legrand, Prétrel, Sellier.

Béthune : MM. Buidin, Delattre, Fontaine, Lecomte, Lecamp, Weber.

Boulogne : MM. Blondel, Marc Dailly, Malo, Megret, Tardieu, Watel.

Hesdin : MM. Duhen-Joly, Renauld dit Ducharme, Sellier.

Montreuil : MM. Porteau frères.

Aire : MM. Cretel, Dejardin, Monvoisin-Cadot.

St-Omer : MM. Boëgner, Deneuville, Gromback, Rambour, Vanneuville, Vanhove.

TANNEURS ET CORROYEURS. — Arras : MM. Bertrand, Bonnel-Jaquar, Briois-Danvin, Darras, Delayens, Pajot, Mesureur.

Bapaume : MM. Lancien fils, Lefebvre, Théry

Béthune : MM. Bar, Bouveur, Bar-Caron.

Lillers : M. Roussel-Decroix.

St-Venant : MM. Delcloque, Guerbrant.

Boulogne : M. H. Huret.

Calais : MM. Demol-Devot, Fourmentin Doubigny.

Hesdin : MM. Carpentier-Fache, Carpentier-François, Hallette-Berode.

Montreuil : MM. Delhomel-Duval, Havet frères, vᵉ Ringard.

Aire : MM. Duriez-Lagille, Engrand-Cathoire, Garbé, Houcke-Piel, Masse-Bascop.

St-Omer : MM. Boucrix, Buschaert, vᵉ Caboche, Cordier, Danel-Fournier, Dassonneville, Inglart, Lecointe, Nicolle aîné, Nicolle-Duret, Predhomme-Descamps.

Frévent : M. Houbart-Hallette.

St-Pol : MM. Bornay fils, Cressent fils.

TEINTURIERS. — Arras : MM. Buisson-Borgniez (Dégraissage perfectionné, à l'instar de Paris), Poncelet.

TUILES, PANNES, BRIQUES. — Bapaume : M. Capon aîné ; Beaurains près Arras, atelier considérable de M. Thiébaut.

Hesdin : MM. Boutté, Forgeois, Hache, Nicolay, à Ste-Austreberthe, Evrard, Lecuyer, à Marconnelle.

St-Pol : MM. Bouilliez, Didier.

VINS ET EAUX-DE-VIE EN GROS. — Arras : MM. Advielle, Advielle Frère, Ansart-Raux, Courtois, Dehée-Cayet, Deretz, Desvignes, Dufour-d'Hamelincourt, Duplessis, Duquesnoy, Godard-Delecœuillerie, Guillou, Lebas, Leconte-Delecœuillerie, Legentil, Lunel-Duval, Scheppers, Taffin-Cavrois, vᵉ Vahé.

Bapaume : MM. Boucher-Martin, vᵉ Gallais, Legay-Froment, Legay-Tourtois, Levêque-Martin.

Béthune : MM. Carpentier, Morel Achille, Paquet frères, Sauvage-Izart.

Boulogne : MM. Alex. Adam et comp., Baret-Ternaux, Bourgois, Cary frères et comp., Chauveau-Sire, Crapp et comp., H. Debeacque, Deseille-Dusommerard, Dorlencourt, E. Dupont, Fontaine et Lesage, Fourrier, Grant-Smith, E. Haffreingue, vʳ Henry-Cléton, Lamarre-Fourny, F. Lavoine, Leglaive, Le Petit frères et comp., Loisel, Louguety frères et Gᵐᵉ Sauvage, Luddy, Marx-Horchelle, Millon, H. Mutez-Quignon, Mullany, Pamart, Ch. Quettier, Remy-Routier, vᵉ Roger-Cary et fils, Hᵗᵉ Sire, Ant. Tallet et comp., J. Tallet, Ternaux frères, Teysonneau, Watbled.

Calais : MM. Duniagou-Pecquet, Fasquelle, Fasquelle-Mory, Helbert, Lafranchisé-Mirmand, Lange et Lehoucq, Lavoisier-Wilquin, Lefebvre-Mascot, Et. Lengaigne, Louchez, P.-A. Martin, Rault, Ch. Sagot, A. Spiers, Waguet, Aug. Wilquin.

St-Pierre-lez-Calais : MM. Hénin, Leconte-Sergeant, Lengaigne-Cœulte, Lefebvre-Lengaigne.

Hesdin : MM. Boutté-Dubois, Omer Corne, Fauconnier-Boutté, Hallette-Saumon, Leconte-Dubois, Ledoux-Carpentier, Lejosne, Macron-Vincent, Roullet aîné, Oliv. Wicard.

Montreuil : MM. Cailleux, Cosyn, Daux, Delannoy, Mussote, Zorninger-Geneau.

Aire : MM. Ch. Beaugrand, Comer-Baelen, Coyecque-Varlet, Dumont-Legrand, Jomin-Wallart, Bⁱⁿ Licson.

St-Omer : Vᵉ Germain, MM. Godefroy, Hermant-Henneguier, Lagaisse fils, vᵉ Legrand, Vanbavincove, Vandromme.

Aubigny : M. Ansart-Rousé.

St-Pol : MM. Bacqueville, Deleau.

MM. les Commerçans qui auraient à nous signaler des erreurs, des omissions ou des rectifications, pourront nous adresser leurs observations, *franco*, il y sera fait droit dans l'Annuaire de 1846.

FOIRES, GRANDS-MARCHÉS ET MARCHÉS DU PAS-DE-CALAIS.

Foires mensuelles et Grands-Marchés. — Le premier de chaque mois, Douriez-sur-Authie; le 15, Douriez-sur-Authie; le 1ᵉʳ lundi, Licques, St-Pol, Béthune; le 3ᵉ lundi, Samer; le 1ᵉʳ mardi, Pas, Thérouanne, Aubigny; le 1ᵉʳ mercredi, Boulogne, Lillers; le 2ᵉ mercredi, St-Omer, Hesdin; le 3ᵉ mercredi, Pernes, Tournehem; le 3ᵉ mercredi et 15 jours après, Hucqueliers; dernier mercredi, Avesnes-le-Comte; le 1ᵉʳ jeudi, Bapaume; le 2ᵉ jeudi, Fauquembergue; le 3ᵉ jeudi, Marquise; dernier jeudi, Bucquoi, Fauquembergue; le 1ᵉʳ vendredi, Frévent; le 2ᵉ vendredi, Lumbres, *(moins mai, juin, nov. déc.)*, Aire; le dernier vendredi, Guînes, Lumbres; tous les 15 jours, le vendredi, Douriez-sur-Authie; le 1ᵉʳ samedi,

Carvin-Epinoy ; le 2e samedi, Arras ; le dernier samedi, Pas ; le dernier samedi de chaque mois, excepté *avril* et *octobre*, Fruges ; les samedis du mois de *juin, juillet, août*, St-Omer.

Les 2e et 4e samedi des mois de *mai* et *juin*, MARCHÉ AUX LAINES, à Arras.

JANVIER. — 18 Calais (10 jours), 1er *mercredi*, Seninghem ; 3e *mercredi*, Audruick.

FÉVRIER. — 3 Béthune (10 jours), 4 Guînes. 24 Auxy-le-Château.—1er *mardi*, Thérouanne. Le 2e *vendredi*, Hénin-Liétard.

FÉVRIER ou MARS. — *Au carnaval*, Saint-Omer, (9 jours) ; le 1er *jeudi après carnaval*, St-Omer (10 jours) ; 3e *lundi de carnaval*, Ardres ; *lundi de la 4e semaine de carnaval*, Marquise ; *mercredi après le 4e dimanche de carnaval*, Lillers.

MARS. — 15 St-Pol (9 jours) ; 19 Samer. — 3e *mercredi* Audruick.

MARS ou AVRIL. — 1er *jeudi après Pâques*, Hesdin.

MARS, AVRIL ou MAI. — *Mardi après Quasimodo*, Auxy-le-Château, Desvres.

AVRIL. —10 Arras (15 jours) ; 26 Fruges. — 1er *mercredi*, Seninghem.

AVRIL ou MAI. — 3e *dimanche après Pâques*, Guînes.

MAI. — 1 Lumbres. 2 Avesnes-le-Comte (2 jours), Fauquembergue. 3 Licques. 6 Bapaume. 9 Pernes. 10 Boulogne. 12 Oisy. 15 St-Pierre-lez-Calais.

MAI ou JUIN. — *Lundi avant Pentecôte*, Ardres ; *mardi de Pentecôte*, Aire (10 jours), Aubigny, Audruick, Hénin-Liétard ; *veille de Fête-Dieu*, Heuchin ; *samedi après Fête-Dieu*, Montreuil, (8 jours).

JUIN. — 14 Hardinghem. 23 Douriez-sur-Authie. 30 Bucquoi, Etaples, St-Pierre-lez-Calais.

JUIN ou JUILLET. — *Mardi qui suit le dimanche après le 24 juin*, Desvres.

JUILLET. — 4 Hucqueliers, Hesdin. 8 Rety. 10 Boulogne. 15 Calais (10 jours). 19 Thérouanne (2 jours) 20 Samer. 21 Moulle, Saint-Martin-au-Laërt. 22 Licques, Tournehem (2 jours). 25 Marquise. — *Dimanche après le 24*, Frévent : 3e *mercredi*, Audruick ; 1er *mercredi*, Seninghem.

AOÛT. — 1 Guînes (3 jours). 5 Boulogne (15 jours). 10 Ardres, Audembert, Auxy-le-Château. 15 Arras (15 jours). 25 Pittefaux. 3e *mercredi* Audruick.

SEPTEMBRE. — 8 Lens. 9 Fiennes. 14 Bapaume, Samer. 17 Heuchin. 21 Ardres. 22 Hesdin. 28 le Wast. 29 St-Omer (9 j). *Lundi après le* 14, Hénin-Liétard. 3e *mercredi*, Audruick.

OCTOBRE. — 3 Desvres (3 jours). 4 St-Omer. 9 Lumbres, St-Pierre-lez-Calais. 10 Seninghem. 15 Béthune (10 jours), Bucquoi. 19 Desvres, Pernes. 25 Ambleteuse, Avesnes-le-Comte, (2 jours), Fruges. 26 Wissant. 29 Auxy-le-Château, Wissant. — 2e *mardi*, St-Venant. 1er *mercredi*, Seninghem. 3e *mercredi*, Audruick.

NOVEMBRE. — 3 Fauquembergue, Frévent, Guines, St-Léonard-Pont-de-Brique (2 jours). 4 Baincthun, (à la Capelle). 5 Wimille. 10 St-Pol. 11 Boulogne (15 jours), Douriez-sur-Authie. 12 Lillers, Oisy. 14 Aubigny. 22 Wittes. 23 Aire (9 jours). 28 Montreuil (3 jours). 2e *vendredi*, à Hénin-Liétard.

DÉCEMBRE. — 1 Hucqueliers, Montreuil. 6 Etaples, Hesdin (15 jours) 28 Licques. 29 Heuchin. — 3e *mercredi*, Audruick.

CHANGEMENS SURVENUS PENDANT L'IMPRESSION.

Ministère de l'instruction publique, (voir page 21), M. le comte de Salvandy, ministre, en remplacement de M. Villemain, démissionnaire.

Direction générale des contributions directes, (voir pag. 22), M. Laurence, député, directeur général, au lieu de M. Edmond Blanc, porté par erreur.

Conseil de Préfecture du Pas-de-Calais, (voir pag. 38), M. B. Dauchez, avocat, en remplacement de M. Ch. Goudemetz, appelé à la perception de Béthune.

Conseil général du même département, (voir pag. 40), M. le comte de Rosamel, membre du Conseil général, pour les cantons d'Étaples et d'Hucqueliers, en remplacement de M. Dacquin, décédé.

Justice de paix du canton d'Arras (sud), M. Delavallée, ancien avoué, suppléant.

Justice de paix de Laventie, M. Taffin, Jules-Alexandre, juge-de-paix.

Tribunal civil de St-Omer, M. Leclercq, Phanor-Charles-Joseph, juge-suppléant.

N. B. — Les renseignemens relatifs aux prédécesseurs de MM. les notaires de l'arrondissement de Boulogne, nous étant parvenus trop tard, seront insérés dans l'annuaire de 1846.

CORRECTIONS ET OMISSIONS.

Page 28, ligne 24, lisez l'Ardresis au lieu de l'Andresis.

33, ligne 16, lisez produits éventuels affectés aux dépenses, au lieu de : affectés dépenses.

68, au nombre de MM. les Conseillers municipaux de Carvin, il faut ajouter M. Deletombe, ayant obtenu 24 suffrages et étant de la 2e série.

69, M. Cliquennois, commissaire de police, à Carvin.

73, dans le même Conseil à Lillers, il faut ajouter MM. J. Bailly, (50 suffrages) et Pronier, (47), tous deux de la 1re série.

75, au personnel de celui de St-Venant, le nom de M. Amable Conseil, ayant obtenu 83 suffrages, (1re série) doit aussi être ajouté.

79, ligne 7, lisez déperditions au lieu de dépéritions.

Même page, dernière ligne, lisez millésimo, au lieu de millésime.

80, ligne 26, lisez M. de Mentque au lieu de M. de Montque.

114, ligne 8, lisez la vue au lieu de la vie.

367, Chambre de commerce de Calais, ajoutez à sa circonscription l'arrondissement de St-Omer.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

Arras : Imp. de J. Degeorge.